

GERARD DE ROVSSILLON

*

S'ENSVYT L'HYSTOIRE DE MONSEIGNEVR GERARD DE ROVSSILLON, IADIS DVC ET CONTE DE BOVRGONGNE ET D'ACQVITAINE.

Lyon.

PAR LOVIS PERRIN.

1856.

PRELIMINAIRES

hiſtoriques & bibliographiques.

GIRART, *Ghérard ou Gérard de Rouſſillon fut, ſans contredit, un des perſonnages les plus remarquables de ſon temps, puiſque les trouvères du moyen âge ſe ſont emparés de ſon nom, comme des noms de Charlemagne & de Roland, pour en*

faire le ſujet de leurs chanſons de Geſte. Mais, il faut l'avouer, les chroniques ont été ſi négligentes à ſon égard, que ſon illuſtration hiſtorique n'eſt nullement en rapport avec ſa renommée poétique.

Selon les romans métriques qui portent ſon nom, Gérard étoit fils de Drogon, frère de Doon de Nanteuil, de Beuves d'Aigremont, d'Aymon de Dordon, & oncle par conſéquent de Maugis & des quatre fils d'Aymon. C'eſt un des membres les plus importants de cette dynaſtie fantaſtique qui figure avec tant d'éclat dans ce que l'on eſt convenu d'appeler aujourd'hui l'Epopée carlovingienne. Outre la Bourgogne, Gérard poſſédoit la Gaſcogne, l'Auvergne, la Provence, les comtés de Narbonne, de Barcelone, & reſſem-

bloit plus enfin, par sa puissance, à un roi qu'à un simple feudataire. Il relevoit cependant de Charles-Martel ou de Charles-le-Chauve, car les textes ne sont point d'accord sur le nom. Cette question nous semble très secondaire au point de vue du roman, puisque tout y révèle des idées & des mœurs contemporaines de l'époque de sa composition, c'est-à-dire du douzième siècle.

Quoi qu'il en soit, une rupture éclate entre le suzerain jaloux & l'orgueilleux vassal. A la suite d'une lutte de plusieurs années, remplie de combats & de négociations, mêlée de succès & de revers, Gérard finit par succomber. Il est défait à la bataille de Val-Béton, non moins célèbre dans les anciens Gestes que la bataille de Fontanet dans l'histoire, & c'est vainement qu'il cherche

un asile derrière les murailles de son imprenable château de Roussillon, livré au roi par un traître de sénéchal. Proscrit, fugitif, il perd son cheval & jusqu'à son épée. Le romancier pousse l'effet des contrastes au point de montrer le puissant baron réduit à exercer pour vivre le métier de charbonnier (1). *Il ne lui laisse pour toute consolation que le courage & le dévouement de Berthe, sa femme, dont le roman & l'histoire se sont disputé le noble ca-*

(1) ...... Girard fu desconfis,
Et tantes fois fourpris de guerres
K'il en pierdi toute sa tiere,
Et furent si parent ocis,
Et il en wida le pais;
Si se gari com karbonniers
Li Dus, ki tant ot esté fiers.

(*Chronique rimée de Philippe Mouskes*, écrivain du treizième siècle, publiée par le baron de Reiffenberg; Bruxelles, 1836, in-4, p. 75.)

ractère. Enfin, un retour de fortune permet à Gérard de recouvrer une partie de ses possessions, & de rentrer dans son château de Roussillon, où il meurt paisiblement, pendant un instant de trève que lui accorde son implacable adversaire.

Tel est, isolé de ses développements & réduit à ses données fondamentales, le roman provençal de Gérard de Roussillon, qui ne nous est connu que par l'analyse assez étendue qu'en a donnée M. Fauriel. Il nous seroit donc impossible d'entrer à ce sujet dans de plus amples détails, sans reproduire le texte même de son ouvrage, auquel nous préférons de renvoyer le lecteur (1). Il ré-

---

(1) *Histoire de la Poésie provençale*, cours faits à la Faculté des Lettres de Paris, par C. Fauriel, membre de l'Institut; Paris, 1846, 3 v. in-8, t. III, p. 34. Le roman de Gérard de Roussillon, prove-

ſulte toutefois du rapprochement qu'il eſt permis de faire entre le roman en vers & le roman en proſe, qu'ils proviennent tous les deux d'une ſource commune, mais que l'imagination, comme de raiſon, joue un rôle beaucoup plus conſidérable dans le premier que dans le second. Celui-ci, par exemple, loin de confondre Charles-le-Chauve avec Charles-Martel, entre en matière par une expoſition aſſez hiſtorique, & ne donne qu'une cauſe très naturelle aux débats qui s'élèvent entre ce prince & ſon vaſſal. Il s'agit de la poſſeſſion du comté de Sens. Charles-le-Chauve &

---

nant du fonds de Cange, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, n° 7991, conſiſte en un ms. in-8, ſouvent altéré & quelquefois illiſible, auquel il manque même pluſieurs feuillets du commencement. Il contient néanmoins plus de huit mille vers de dix ſyllabes, à rimes conſécutives.

Gérard ont épousé les deux filles du dernier comte, mais Berthe est l'aînée, &, en vertu de l'indivisibilité des fiefs, le comté tout entier appartient à son mari. Le roi prétend au contraire qu'à défaut d'hoirs masculins, le comté doit faire retour à la couronne, & ne propose pas même un accommodement. C'est une question de droit féodal, très prosaïque sans doute, mais de la nature de celles qui se débattoient chaque jour, à cette époque, sur tous les points de la France.

Il n'en est point ainsi dans le roman métrique : Charles & Gérard ont aimé la même princesse, fille ou parente d'un empereur de Constantinople. Le comte auroit pu la disputer au prince, puisqu'il est l'amant préféré; mais, par générosité & dans l'intérêt même de celle

qu'il aime, il ne croit pas devoir la priver de la couronne impériale. Il consent à ce qu'elle épouse l'empereur, car c'est le titre que le trouvère donne à Charles-Martel, & se résigne à prendre de son côté pour femme Berthe, la sœur de son amie.

Devenus beaux-frères de rivaux qu'ils étoient, Charles & Gérard n'en vivent pas en meilleure intelligence, la jalousie envenime leurs rancunes politiques, & ne tarde pas à leur mettre les armes à la main. Ce rapprochement suffit pour caractériser les deux compositions & montrer combien l'une s'écarte encore plus que l'autre, nous ne dirons pas de l'histoire, mais des notions traditionnelles.

Le château de Roussillon, auquel Gérard doit le surnom que lui donnent

les romanciers, car de ſon temps les ſurnoms ou noms de famille n'étoient pas encore en uſage, le château de Rouſſillon étoit en effet ſitué ſur le mont Laſſois, entre Châtillon-ſur-Seine & Muſſi-l'Evêque. On y voyoit au treizième ſiècle des reſtes de murailles & de tranchées, qui témoignoient de l'importance de cette conſtruction féodale (1). *Le lieu où le roi aſſigne jour de bataille à Gérard eſt en Bourgogne, dans la vallée de Béton ou de Béthune, « qui ſiet » entre Vezelay & Pierre-Perthuis. La rivière, « ſi remplie de sang humain « qu'elle en yſſit de ſon chanel, » eſt*

(1) « Iciz mons eſt haut de regart, & eſt quarrez par mervilleuſe aſſiſe, en partie par nature & en partie fait par œuvre humaine. Les appariſſances des murs & des tranchées demonſtrent anquor apertement le grant & le fort habitement des hommes qui fu enqui. » (*Vies de Saints*, manuſcrit du treizième ſiècle, cité par M. P. Paris; Les Manuſcrits françois de la Bibliotheque du roi, t. VI, p. 104.)

l'ancienne Chora *ou Chorée, aujourd'hui la Cure, qui traverſe en effet cette vallée. Les « sarcuz » ou cercueils de pierre, qui tombèrent ſi à propos du ciel pour ſervir aux chrétiens tués en cette bataille, ces cercueils ſe voyoient autrefois au nombre de plus de deux mille dans un village voiſin, qui en a retenu le nom de Carré ou Quarré-les-Tombes*, à quadratis lapidibus. *L'accumulation de cette quantité de tombes ſur un point iſolé, eſt un problème archéologique dont on voit que la tradition s'étoit chargée de donner le mot avant que les ſavants s'en fuſſent occupés* (1).

---

1) *Conjectures ſur un grand nombre de tombeaux qui ſe trouvent dans un lieu particulier de l'Auxois en Bourgogne*, par Moreau de Mautour; Hiſtoire de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, t. III, p. 273.

Il eſt donc évident que le fond de l'action n'a pas été inventé, & qu'il ſe rapporte aux fameuſes guerres ſoutenues par Gérard contre Charles-le-Chauve, ſoit en Bourgogne, ſoit en Franche-Comté. Albéric, moine de Trois-Fontaines, qui compiloit ſa chronique au treizième ſiècle, le dit en termes formels : « Ils ſe firent tant de mal l'un à l'autre, il périt tant de monde dans leurs ſanglantes querelles, qu'en vérité ces longs démêlés ne finirent que faute de combattants; cependant Gérard ſuccomba & fut vaincu par Charles, comme les chanſons héroïques en rendent témoignage (1). » *Ces chanſons*

---

(1) « Tot & tanta detrimenta rerum & hominum alter intuliſſe creditur alteri, quouſque nimia fatigatione per ſemetipſum tam longa concertatio ſe conſumpſit; regi tamen Karolo ceſſiſſe Gerardum & victoriam ei conceſſiſſe perhibent *Heroicæ Cantilenæ*. »

(*Alberici monachi Trium-Fontium Chronicon* e manuſcriptis nunc

héroïques ſe rapprochoient peut-être plus, à leur origine, de la vérité que les romans brodés ſur elles par les auteurs des âges ſuivants. Pour ceux-ci, dont les œuvres ſeules nous reſtent, ils ont développé & embelli leur ſujet, ſans ſe préoccuper autrement des entorſes qu'ils donnoient à l'hiſtoire & à la chronologie. C'eſt ce que va démontrer la vie de Gérard, eſquiſſée d'après les chroniques & les chartes.

Son père & ſa mère, qu'il rappelle dans ſon teſtament, ſe nommoient Leuthard & Grimilde. Quelques généalogiſtes ont pris ce Leuthard pour un comte d'Alſace portant le même nom, mais il eſt plus probable que le père de

---

primum editum a G. G. Leibnitio. Lipſiæ, 1698, in-4, p. 195, sub anno 866.)

Gérard étoit originaire de la Bourgogne & des environs de Châtillon-ſur-Seine, où nous trouvons ſon fils en poſſeſſion d'un vaſte héritage. Elevé à la cour de Louis-le-Débonnaire, Gérard ſe ſignala par ſon attachement à cet infortuné monarque. Il fut même, ſelon Albéric de Trois-Fontaines, le principal médiateur de la réconciliation du père avec ſes fils, l'an 834. En récompenſe de ſes ſervices, il reçut le gouvernement du comté de Paris, & cette ville s'étant trouvée compriſe dans les limites du royaume que l'empereur venoit de former pour le plus jeune de ſes enfants, Charles dit le Chauve, Gérard dut jurer fidélité à ce prince. Mais, après la mort de Louis-le-Débonnaire, il abandonna le parti de Charles pour embraſſer celui de Lothaire, ſon frère aîné.

Il joua un rôle très actif dans les guerres entre ces deux princes; mais il y a lieu de croire qu'il se réconcilia avec Charles, puisqu'il obtint le comté de Bourges, dépendant de ses domaines d'Aquitaine. Son attachement pour l'empereur Lothaire l'emporta de nouveau, & il paroît qu'il laissa à des lieutenants le gouvernement du Berry pour accepter les fonctions plus importantes de comte de Bourgogne & de Provence. Il ne faut pas oublier que ces deux noms se confondoient alors dans une commune signification pour désigner les pays anciennement occupés par les Bourguignons. Cette Bourgogne, toutefois, ne comprenoit plus la Bourgogne inférieure, dite duché de Bourgogne, que le traité de Verdun avoit distraite en faveur de Charles-le-Chauve.

Gérard donc, en qualité de comte de Bourgogne & de comte de Provence, titres que lui confèrent indifféremment les chroniques (1), acheva de ſoumettre, au nom de Lothaire, la Provence, agitée par la rébellion du comte Fulchrade.

Avant d'entrer dans le cloître où il devoit bientôt mourir, l'empereur le choiſit pour tuteur ou gouverneur de ſon fils Charles, auquel étoient attribuées, ſous la dénomination de royaume de Provence, les contrées renfermées entre les Alpes, la Méditerranée & le Rhône, de Lyon à Marſeille, y compris les dio-

---

(1) Loup, abbé de Ferrières, dans une lettre qu'il adreſſe à Gerard, va juſqu'à lui donner le titre de duc : *Præcellentiſſimo duci Gherardo & clariſſimæ conjugi ejus Berthæ, Lupus præſentem & futuram ſalutem* (Epiſt. 122). Mais ce n'étoit ſans doute qu'une courtoiſie de ſa part, puiſque dans les actes officiels Gérard ne prend & ne reçoit que le titre de comte, & une fois ſeulement celui de comte & marquis.

cèses de Viviers & d'Uzès, au-delà de ce fleuve. Sa confiance ne fut point trompée; Gérard sut protéger l'enfant contre les emportements de ses frères, & assurer la couronne sur sa tête débile. Ce royaume lui dut son existence; il chassa les Normands du delta de la Camargue, &, non moins redoutable aux ennemis du dedans qu'à ceux du dehors, il arrêta sous les murs de Mâcon Charles-le-Chauve, qui se disposoit à envahir les états de son neveu. Il suffisoit à tout, & les seigneurs provençaux s'apaisèrent à ce point, sous son vigoureux gouvernement, que les chartes nous montrent le comte Fulchrade lui-même au nombre des Fidèles de Charles & des officiers de son palais (1). *Ces chartes*

---

(1) Diplôme inédit de Charles, roi de Provence, publié par M. de Mas-Latrie dans la Bibliotheque de l'Ecole des chartes, t. 1, p. 491.

ſe plaiſent à exprimer auſſi l'affection du jeune prince envers le comte Gérard, qu'il appelle ſon parent, ſon gouverneur & ſon père nourricier; elles témoignent ſurtout des pieuſes diſpoſitions du gouverneur qui n'intervient que pour ſolliciter la libéralité de ſon pupille en faveur des égliſes, & pour ſe dépouiller lui-même à leur profit (1).

La mort de Charles, emporté par un accès d'épilepſie, en 863, ſans laiſſer d'enfants, ne changea point la ſituation de Gérard. Louis & Lothaire furent d'accord en cela, qu'ils lui laissèrent le gouvernement entier des provinces qu'ils s'étoient âprement diſputées. Engagés au loin dans des guerres & des affaires

(1) *Diplomata Caroli, regis Provinciæ.* Hiſtoriens des Gaules, VIII, 396.

difficiles, ils s'en remirent à lui du ſoin de leurs intérêts, & les deux moitiés du royaume de Provence reſtèrent unies ſous ſa puiſſante main.

C'eſt à cette époque, & dans les années qui précédèrent 868, qu'il faut placer les fondations du monaſtère de Poutières (1) & de la célèbre abbaye de Vezelay, dues à la munificence de Gérard & de Berthe, ſa femme. Déjà dans un âge avancé, ils n'avoient conſervé qu'une fille, nommée Eva, qui s'aſſocia généreuſement à la diſpoſition qu'ils faiſoient d'une partie de leurs riches alleux en l'honneur de N. S. Jéſuſ-

(1) *Pultariæ*, *monaſterium Pultarienſe*, le monaſtère de Poultieres, Pouthières, Poutieres, aujourd'hui Pothières, village de la Côte-d'Or, canton de Châtillon-ſur-Seine. L'orthographe de ce nom a beaucoup varié, & Poytiers, comme l'écrit notre romancier, repréſente ſans doute la prononciation vulgaire du ſeizieme ſiècle.

Chriſt, de la ſainte Vierge ſa mère, & des glorieux apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul.

L'acte de donation, le teſtament, comme on diſoit alors, eſt ſouſcrit par Gérard, ſa femme & leur fille, mais il ne porte aucune date. Parmi les perſonnes recommandées aux prières & aux ſuffrages des deux monaſtères, figurent en première ligne & comme bienfaiteurs du comte l'empereur Louis-le-Débonnaire, l'impératrice Judith & même leur fils, le roi Charles alors régnant; viennent enſuite les noms de Leuthard & de Grimilde, père & mère de Gérard, accompagnés immédiatement de ceux de Hugues & de Bava, qui nous ſemblent déſigner le père & la mère de Berthe (1).

(1) « In nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis, Patris & Filii & Spiritus ſancti. Incipit inſtrumentum ſeu teſtamentum Gerardi co-

C'eſt à ces renſeignements ſuccincts que ſe réduit ce que l'on ſait de la famille des deux illuſtres époux; tout ce que les généalogiſtes & les hiſtoriens y ont ajouté ne repoſe que ſur des conjectures.

La fondation de Vezelay fut confirmée, en 868, par un diplôme de Charles-le-Chauve, ſouverain de cette partie de la Bourgogne où étoient ſitués les deux monaſtères. Gérard y eſt appelé ſon très cher & très aimé Comte (1); mais, en dehors de ces formules officielles, il laiſſoit déjà percer ſon inimitié contre l'adverſaire conſtant de ſes

---

mitis, fundatoris monaſteriorum, videlicet Pultarienſis & Vizeliacenſis, &c. »

(*Hiſtoria Vizeliacenſis monaſterii duodecimo ſæculo aggreſſa & abſoluta.* Apud *Spicilegium* Lucæ d'Achery, ex novâ editione. Pariſiis, 1723, 3 v. in-fol., t. II, p. 498.)

(1) « Cariſſimus valdeque amantiſſimus nobis Gerardus illuſter Comes. » (*Diploma Karoli Calvi pro Viziliacenſi cænobio.* Hiſt. des Gaules, VIII, 608.)

ambitieux projets. Le bruit s'étant même répandu que Charles menaçoit d'envahir les abbayes qu'il venoit de fonder, Gérard crut devoir en écrire au célèbre Hincmar avec lequel il entretenoit d'anciennes relations. Dans cette lettre, dont l'extrait seul nous a été conservé par Frodoard (1), *le comte disoit au prélat que si les biens qu'il possédoit en France lui étoient enlevés par le roi, il se verroit forcé de s'en dédommager sur les biens de France, situés dans son pays. Il entendoit par là les biens connus sous le nom de patrimoine de saint Remi, que l'église de Reims possédoit en Provence, sur le territoire de l'antique Glanum* (2). *Certain du crédit de l'ar-*

(1) *Frodoardi Historia Remensis ecclesiæ*, lib. III, c. 26.

(2) Ces biens avoient été donnés à saint Remi, évêque de Reims, par un nommé Benedictus, dont il avoit exorcise la fille. Il

chevêque auprès de Charles, Gérard le conjuroit d'employer ſon miniſtère pour prévenir des excès qui provoqueroient de pareilles repréſailles.

Hincmar lui répondit avec la circonſpection d'un homme d'égliſe & de cour, que rien ne pouvoit juſtifier l'envahiſſement des biens eccléſiaſtiques, mais que ſi quelqu'un avoit cette audace, il s'en affligeroit moins pour lui-même que pour l'uſurpateur. Quant à des remontrances, il ſe ſeroit bien gardé d'en fatiguer ſon Seigneur ſur de vains bruits; mais qu'après ce qu'il venoit d'apprendre d'une perſonne auſſi digne de foi, il n'héſiteroit pas à remplir les devoirs ſacrés

---

en eſt queſtion dans ſon teſtament de l'an 530, & c'eſt à partir de cette époque, ſans doute, que l'ancien nom de Glanum s'eſt change en celui de Saint-Remi.

(*Teſtamentum ſancti Remigii Remorum epiſcopi;* Archives administratives de la ville de Reims, par Pierre Varin, t. I, p. 7.)

de son ministère. A l'embarras de cette réponse, il est facile de conjecturer que les dispositions hostiles du roi n'étoient point un secret pour Hincmar; elles ne tardèrent pas à se manifester.

Nous avons supposé, avec les meilleurs critiques, que Gérard, comte de Provence, étoit le même personnage que Gérard, comte de Bourges ou du Berry. L'absence des noms propres, qui n'étoient point en usage, comme nous l'avons déjà dit, laisse une grande obscurité dans l'histoire de cette époque. Les noms eux-mêmes étant peu variés, il devient souvent impossible de se reconnoître au milieu des nombreux Gérard, Bernard & autres homonymes que citent pêle-mêle les chroniqueurs sans autre désignation. Quoi qu'il en soit, l'identité du comte de Provence & de

Bourges nous a paru ſuffiſamment démontrée par la haine de Charles-le-Chauve envers l'un & l'autre.

Egfred ou Acfrid, ſeigneur déjà riche & puiſſant, alla trouver ce prince & acheta de lui, à beaux deniers, le comté de Bourges juſqu'alors tenu par Gérard. Dépouillé ſans avoir été accuſé ni même entendu, celui-ci réſiſta. Acfrid, muni du diplôme royal, ſe dirigeoit vers Bourges, lorſqu'il fut rencontré & cerné dans un village par les hommes de ſon compétiteur. Ils mirent le feu à la maiſon où il s'étoit réfugié, &, l'ayant contraint d'en ſortir, lui coupèrent la tête & jetèrent dans les flammes ſon cadavre mutilé. A la nouvelle de cet attentat, Charles entra dans le Berry. Tout fut abandonné à la fureur du ſoldat, perſonnes & choſes;

enfin, les ravages furent tels qu'au témoignage de l'annaliſte de Saint-Bertin, la langue ſeroit impuiſſante à les raconter (1). Cette expédition n'eut d'autres réſultats que d'affamer & de dépeupler le pays de Bourges, d'où Gérard & ſes hommes ne purent être chaſſés. Le texte même des chroniques laiſſe ſuppoſer que le comte ne figura pas en perſonne dans cette campagne, mais les deux adverſaires ne devoient pas tarder à ſe rencontrer face à face.

Lothaire II étant mort miſérablement en Italie, le 6 août 869, ſans poſtérité légitime, Charles profita des embarras au milieu deſquels ſe trouvoit ſon frère & ſon héritier, l'empereur Louis, pour

---

(1) *Sancti Bertini vel Hincmari Remenſis Annales*, ann. 867-868. Pertz, *Monumenta Germaniæ hiſtorica*, t. I, p. 476.

s'emparer de ſa ſucceſſion. Il alla ſe faire couronner à Metz en qualité de ſucceſſeur du feu roi, & ſe rendit maître du pays juſqu'à Aix-la-Chapelle. Vainement l'Empereur & le Pape lui firent-ils repréſenter, par des envoyés & des légats, l'injuſtice de ſa conduite, il ne s'inquiéta nullement de leurs réclamations. Il ne fut ſenſible qu'à celles de ſon frère, le roi de Germanie. Louis, jaloux d'avoir part à la ſucceſſion de Lothaire, menaça Charles de lui déclarer la guerre, s'il ne conſentoit immédiatement au partage des états dont il prétendoit s'emparer pour lui ſeul. Il n'y avoit pas moyen de repouſſer une ouverture faite en termes pareils, &, les deux frères s'étant réunis aux environs d'Aix-la-Chapelle, cette indigne spoliation fut conſommée le 8

août 870. Les pays ſitués le long du Rhin échurent à Louis-le-Germanique, & Charles eut dans ſon lot les contrées qu'arroſent la Saône & le Rhône.

La fidélité héréditaire de Gérard ne ſe démentit point en cette circonſtance. Il s'efforça de conſerver à l'Empereur abſent l'héritage de ſon frère; mais tout porte à croire que les années avoient affoibli ſon bras, & qu'il fut abandonné des principaux ſeigneurs fatigués de ſa longue ſuprématie. Charles entra ſans coup-férir dans Lyon, &, pourſuivant Gérard juſqu'en Franche-Comté, il l'obligea de ſe renfermer dans ſon château-fort de Grimon, aux environs de Poligny. La tradition ajoute que le comte eſſaya de traiter avec le roi, mais que, ſes propoſitions ayant été rejetées, il fut contraint par la famine

d'abandonner cette inexpugnable position pour ſe retirer dans les montagnes du Jura. Il tâcha de s'y maintenir en attendant les ſecours que lui faiſoit eſpérer l'Empereur; mais atteint par les troupes de Charles, auprès de Pontarlier, entre le Doubs & le Drugeon, il y fut complètement battu & mis en déroute. La mémoire de ce déſaſtre s'eſt longtemps conſervée en Franche-Comté, comme le témoignent ces vieilles rimes:

Entre le Doubs & le Drugeon
Périt Gérard de Rouſſillon (1).

A la ſuite de cette défaite, où pourtant il ne périt pas, Gérard fut con-

---

(1) Une autre verſion porte :

« Autour de Dal & Dalron
« De Vendemaur & Monthaſton
« Periſt Girard de Rouſſillon. »

« Ce ſont lieux en la Franche-Comte, au diocèſe de Bezançon. »
(*La Bibliotheque hiſtoriale* de Nicolas Vignier, t. II, p. 477.)

traint de ſe réfugier dans un autre de ſes châteaux dont l'hiſtoire n'a pas conſervé le nom. Le vainqueur marcha ſur Vienne, mais le comte avoit confié la défenſe de cette ville à Berthe, ſa femme, & derrière les remparts romains ſe trouvoit une âme romaine. Rien ne l'intimida, ni la dévaſtation de la campagne, ni l'incendie des faubourgs. Il fallut former un ſiége en règle, &, au bout de deux mois d'attaques infructueuſes, Charles comprit qu'il devoit avoir recours à d'autres moyens. L'or & la trahiſon pénétrèrent dans la place, & Berthe ne vit bientôt autour d'elle que des gens ſéduits ou vendus. Inſtruit à temps par un meſſage de l'extrémité à laquelle ſa femme étoit réduite, Gérard accourut & ſubit les conditions de Charles, qui entra dans Vienne la veille du

jour de Noël de l'an 870. Après avoir exigé du comte des otages pour gage de la reddition des forteresses qu'il occupoit encore, le roi lui donna trois grands bateaux & permit qu'il s'embarquât sur le Rhône avec Berthe & tous les effets mobiliers qui lui appartenoient (1). *Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, obtint le gouvernement de Vienne, & le même jour vit finir & commencer deux grandes fortunes.*

Trompé par une homonymie fortuite, ou plutôt entraîné par la passion de rapporter tout au pays dont il écrivoit l'histoire, Chorier a prétendu que Gé-

(1) « Et tribus navibus Gerardo datis, per Rhodanum cum sua uxore Berta & mobilibus suis, à Vienna permisit abscedere, & ipsam Viennam Bosoni fratris uxoris suæ commisit Carolus. »
(*Hincmari Remensis Annales*; op. laud., p. 401.)

rard s'étoit retiré à Rouſſillon, petite ville du Dauphiné « dont il auroit tiré ſon ſurnom (1). » C'eſt une erreur. Il eſt vrai que, deux ſiècles plus tard, il s'éleva dans le Viennois une famille puiſſante dont Rouſſillon fut le principal manoir. Rien autre n'autoriſe la conjecture de Chorier, &, ſi le nom de Gérard ſe montre aſſez ſouvent dans la généalogie des ſeigneurs de Rouſſillon en Dauphiné, il faut en conclure ſeulement que ces artifices de la vanité nobiliaire ne ſont pas d'invention moderne. Le Dauphiné, la Provence, le Bugey ont eu leurs châteaux de Rouſſillon, mais la tradition, l'hiſtoire & les romans s'accordent pour

---

(1) *Hiſtoire generale de Dauphiné*, par Nicolas Chorier. Grenoble, 1661, in-fol., p. 683.

placer en Bourgogne celui auquel le célèbre adverſaire de Charles-le-Chauve doit le ſurnom que la poſtérité lui a donné.

Les chroniques diſent que Gérard mourut dans la ville d'Avignon, dont il auroit conſervé la poſſeſſion (1)*; d'autres aſſurent qu'il termina ſes jours au château de Rouſſillon. Toujours eſt-il que c'eſt dans l'abbaye de Poutières ou Pothières, fondée par lui au pied du mont Laſſois, ſur les bords de la Seine, qu'il avoit fait préparer ſon tombeau & celui de ſa femme. Ce monument, d'une rare magnificence, eut beaucoup à ſouffrir de l'incendie qui dévora le monaſtère vers la fin du onzième ſiècle. Un*

---

(1) « Illuſtris comes Girardus, fundator hujus loci, obiit apud Avinionem civitatem ſuam. » (*Chronicon Vezeliacenſe. Nova Bibliotheca manuſcriptorum librorum* Philippi Labbei, t. 1, p. 394.)

évêque de Langres, jaloux de l'immunité des moines qui, d'après le vœu de leur fondateur, relevoient immédiatement de Rome, ne trouva pas d'autre moyen pour les réduire à son obédience que de mettre le feu à la ville & à l'église. Ce que raconte à cet égard le roman est entièrement conforme à l'histoire. L'évêque Rainard, de la maison des comtes de Bar, qui s'étoit abandonné à cette indigne vengeance, fut en effet excommunié sur les plaintes d'Humbert, abbé de Poutières, & n'obtint sa grâce du pape Alexandre II, qu'en s'engageant à réparer les désastres dont il étoit l'auteur (1). *Toutefois, les tables & les colonnettes de marbre qu'avoit épargnées l'incendie*

(1) *Gallia christiana nova*, t. IV. p. 561 & 725.

excitèrent encore l'admiration des deux voyageurs bénédictins qui visitèrent l'église au commencement de l'autre siècle (1). *Ils nous ont conservé les épitaphes qui se lisoient sur les tombes de Gérard, de Berthe & de leur fils Thierry. Nous ne rapporterons pas les deux premières qui toutes modernes fixent la mort des deux fondateurs de Poutières à l'an* 890, *tandis qu'il paroît certain que Gérard n'existoit plus en* 879. *Il est appelé* « *comte de bonne mémoire* » & « *ci-devant comte* » *dans plusieurs lettres de cette année, adressées par le pape Jean VIII, soit aux religieux de Poutières, soit à Hugues l'abbé & au comte Boson* (2).

(1) *Voyage litteraire de deux religieux benedictins de la congregation de St-Maur* (Doms Martene & Durand). Paris, 1717, in-4, p. 105.

(2) Mansi, *Conciliorum amplissima Collectio*, t. XVII, 158.

Au ſurplus, on ſe contentoit ſouvent à cette époque d'inſcrire dans les nécrologes & ſur les tombeaux la date du mois ſans y joindre celle de l'année. L'épitaphe du jeune Thierry, dont le ſtyle & la forme atteſtent l'exécution primitive, nous en fournit la preuve :

FRANCIA QVEM GENVIT LVGDVNVS FLVMINE SACRO
DILVIT ET CHRISTO PARTICIPARE DEDIT
THEODRICVM INNOCVVM RETINET HIC VRNA SEPVLTVM
QVEM DVRA EX IPSIS MORS TVLIT VBERIBVS
NEC TAMEN IN MORTIS POTERIT CONSISTERE REGNO
QVEM VITAE AETERNAE FONS SACER EXHIBVIT
GERMINE PRAECLARO CLARIS NATALIBVS ORTVS
VIX ANNI VNIVS TRANSIERAT SPATIVM
SED CHRISTI IN REGNO (1) AETERNOS ILLE OBTINET ANNOS

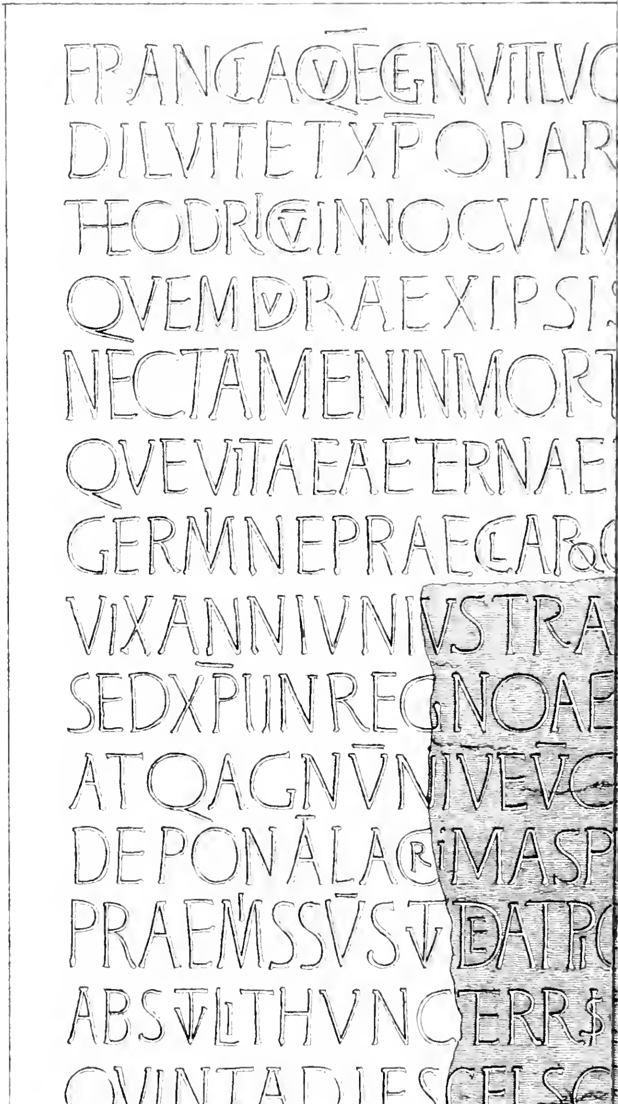
(1) Ces mots IN REGNO, qui avoient été emportés par la fracture du marbre, ont été fort heureuſement reſtitués par Ma-

ATQVE AGNVM NIVEVM CANDIDVS INSEQVITVR
DEPONAT LACRIMAS PIETAS IAM SANCTA PARENTVM
PRAEMISSVM STVDEAT PIGNVS AD ASTRA SEQVI
ABSTVLIT HVNC TERRIS OCTIMBRIS CONCITA MENSIS
QVINTA DIES CELSO RESTITVIT QVE DEO.

Cette inſcription eſt empreinte de la profonde douleur des parents que précédoit au tombeau leur enfant, à peine âgé d'un peu plus d'un an. Elle nous apprend la noble origine de Thierry, né dans le pays qui commençoit à porter le nom de France, ſon baptême à Lyon & enfin ſa mort, arrivée le cinq d'un mois d'octobre, dont elle ne rappelle pas l'année.

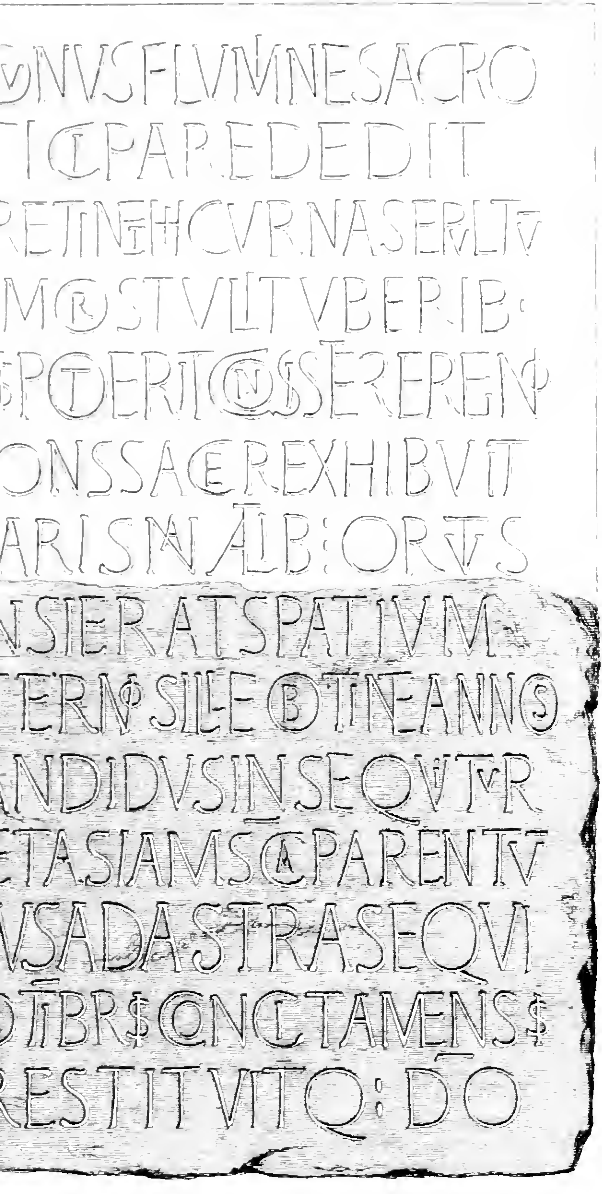
---

billon ; en effet, le demi-jambage que l'on remarque, ſur le fac-ſimile de M. Mignard, devant la ſyllabe NO, ne peut être que le reſte d'un G, le trait vertical par lequel ſe termine la panſe inférieure de cette lettre, comme le mot PIGNVS de ce même fac-ſimile, nous en fournit un exemple.



EPITAPHE DE THIERRY, FIL

Imprimerie Lo



DE GERARD ET DE BERTHE

rrin, Lyon.

Il ne faut pas s'étonner de voir ici, comme sur un grand nombre d'épitaphes du moyen âge, la date seule du jour indiquée, tandis que celle de l'année est omise. Le but essentiel des épitaphes n'étoit point dans ces temps de ferveur de conserver à la postérité la mémoire du défunt, mais de recommander son âme aux prières de l'Eglise. Il suffisoit donc de fixer sur la pierre, avec la date du jour du mois où il étoit décédé, celle de l'Anniversaire auquel lui donnoient droit ses mérites ou ses fondations. La date de l'année n'étoit qu'une superfluité que l'on pouvoit à volonté omettre ou ajouter, sans que la pieuse échéance en fût en rien affectée.

Nous apprenons d'une récente publication que la bibliothèque de Châtillon-sur-Seine conserve un fragment de mar-

bre provenant de Poutières, & ſur lequel ſe retrouve une partie des ſept derniers vers de cette épitaphe (1). *Le ſoin qu'a pris l'auteur de donner un* fac-ſimile *de ces lignes tronquées ne permet pas de douter qu'elles n'appartiennent à l'inſcription reproduite, quoique avec moins d'exactitude, par les voyageurs bénédictins. Il n'y a pas à s'y méprendre, ce fragment, composé de capitales romanes dont quelques-unes enveloppent les autres ou s'enlacent entre elles, nous offre un des ſpécimens les plus remarquables de l'épigraphie monumentale*

(1) *Hiſtoire & Légende concernant le pays de la Montagne ou le Châtillonnois*, par Mignard, membre correſpondant du miniſtère de l'Inſtruction publique & de pluſieurs Académies. Paris, 1853, in-8 de 40 pages, accompagné d'un fac-ſimile, que nous avons reproduit ici, au quart de l'original, & de manière à ce qu'il ne fût pas permis de confondre la partie de l'inſcription empruntée au fragment avec la reſtitution qui la complète.

du neuvième ſiècle. M. Mignard ſeulement a eu tort de ſe flatter qu'il avoit le premier achevé de déchiffrer cette épitaphe, laiſſée incomplète par Doms Martène & Durand : elle figuroit depuis longtemps & ſans la moindre lacune dans les Annales bénédictines de Mabillon (1).

Quoi qu'il en ſoit, le travail de ce zélé bourguignon renferme des indications précieuſes. Il ſe recommande entre autres par l'analyſe d'un manuſcrit de l'hospice de Beaune, qui contient une légende ou une hiſtoire de Gérard de Rouſſillon, traduite ſur un ancien texte latin dont elle cite quelques paſſages. Cette hiſtoire, autant qu'il nous eſt

---

(1) *Annales ordinis Sancti Benedicti*. Lutetiæ-Paris., 1703-1739, 6 v. in-fol., t. III, lib. XXXVI, c. 74.

permis d'en juger, a ſervi de type à notre roman imprimé. Elle entre, il eſt vrai, dans des détails plus étendus & circonſtanciés; mais on ſait que les premiers romans, livrés à l'impreſſion, ne ſont pour la plupart que des eſpèces d'abrégé des manuſcrits. Du moment où elles s'adressèrent au vulgaire des lecteurs, on s'empreſſa de réduire ces longues & interminables hiſtoires à de juſtes volumes, qui, marchant droit aux faits, ne laiſſoient plus l'attention s'égarer ou ſe perdre en chemin.

Durant l'époque où il gouverna le royaume de Provence, Gérard réſidoit ordinairement à Lyon ou à Vienne. Nous venons de voir qu'il fit baptiſer ſon fils dans la première de ces deux villes, & que les ſolides murailles de la ſeconde furent le dernier eſpoir de ſa

fortune expirante. Plusieurs chartes attestent sa généreuse piété envers les églises de Lyon & de Vienne, qui lui furent redevables de donations & de restitutions importantes (1)*; mais il est à regretter que le temps n'ait pas épargné la précieuse offrande de Berthe, sa femme, à saint Remi, archevêque de Lyon. C'étoit une nappe d'autel, brodée de sa main, & qui subsistoit encore, à la fin du dix-septième siècle, dans le trésor de l'église de Saint-Etienne, unie à celle de Saint-Jean. Le milieu de cet ornement étoit occupé par la figure de l'Agneau sans*

(1) Il faut joindre aux diplômes de Charles, roi de Provence, deja cités, un autre diplôme du roi Lothaire, donné au château de Mantaille la huitième année de son règne, & dans lequel, à la prière de l'archevêque Adon & du comte Gérard, il restitue plusieurs églises à Milan, abbé de St-Pierre de Vienne. Chorier, Estat politique du Dauphiné, t. II, p. 355.

tache, accompagné des deux lettres Α *et* Ω, *& tout autour ſe liſoient, diſpoſés de différentes manières & tiſſus de fils d'or, ſeize vers latins, dont trois rappellent le nom de la donatrice & du donataire :*

AGNE DEI MVNDI QVI CRIMINA DIRA TVLISTI
TV NOSTRI MISERANS CVNCTOS ABSOLVE REATVS.
HIC PANIS VIVVS CELESTISQVE ESCA PARATVR
ET CRVOR ILLE SACER QVI CHRISTI EX CARNE CVCVRRIT.
SVMAT PERPETVAM PRO FACTO BERTA CORONAM
HAEC CVIVS STVDIO PALLA HOC EFFVLGVRAT AVRO.
REMIGIVS PRAESVL CHRISTO PER SAECVLA VIVAT
EXVTVS VITIIS CVLPARVM ET TABE PIATVS
HOSTIA VIVA DEO SANCTAQVE IN CORPORE FACTVS
CVI DEVS OMNIPOTENS QVOTIENS HAEC LIBA SACRABIT
CONCEDAT VENIAM, TANTOQVE IN MVNERE PARTEM
ATQVE SVIS SANCTIS SOCIET POST FVNERA MORTIS
QVI CVPIT HOC EPVLVM SANCTVMQVE HAVRIRE CRVOREM
SE PRIVS INSPICIAT, CORDISQVE SECRETA REVOLVAT
ET QVIDQVID TETRVM CONSPEXERIT ET MACVLOSVM
DILVAT OFFENSVS OMNESQVE RELAXET ET IRAS.

« *Cette nappe, dit l'historien de La Mure, paroît encore maintenant fort belle, quoiqu'elle ressente bien le vieux temps.... & semble encore aujourd'hui de mesure pour l'autel de cette même église* (1). » *Quelques années plus tard, elle avoit, on ne sait comment, disparu du trésor de l'église métropolitaine, où le P. Menestrier la fit vainement rechercher* (2). *Il n'y a pas lieu de s'en étonner, après l'accusation que les Bénédictins ont portée contre les chanoines comtes de Saint-Jean de Lyon, d'avoir vendu jusqu'aux manuscrits dont la piété des siècles avoit enrichi leurs archives* (3).

---

(1) *Histoire ecclesiastique du diocese de Lyon.* A Lyon, 1671, in-4, p. 298.

(2) *Histoire civile & consulaire de la ville de Lyon.* Lyon, 1696, in-fol., p. 238.

(3) « .... Varia Lugduni collapsa monasteria aut saeculari veste

De La Mure ajoute que « les documents de l'égliſe de St-Etienne apprennent que ce fut du temps de Charles, roi de Bourgogne, que cette nappe riche & curieuſe fut offerte & donnée à ſaint Remi, le 8 des ides de novembre, par Berthe, qui ne prend que le ſimple titre de comteſſe, comitiſſa. » *Cet hiſtorien, le P. Meneſtrier & tous ceux qui ſont venus à leur ſuite, n'ont pas mis en doute que cette comteſſe Berthe ne fût la fille de Pépin, roi d'Aquitaine, fils puîné de l'empereur Louis-le-Débonnaire. C'eſt encore au nom multiple de Gérard qu'il faut renvoyer cette erreur. Les chroniques parlent en effet d'un comte Gérard,*

---

donata, & codices mss. a canonicis, quos Comites vocant, proh dolor! licitos. » (Preface du xe vol. des *Hiſtoriens des Gaules*, p. XLVII.)

gendre de Pépin, premier du nom, roi d'Aquitaine; mais ce Gérard étoit comte d'Auvergne, & il fut tué en 841, à la bataille de Fontanet (1). *Si Berthe eût appartenu à la race impériale, les monuments dans lesquels paroît son nom n'eussent pas oublié de révéler cette illustration par quelque épithète spéciale. C'étoit le style vulgaire d'une époque où la naissance constituoit une valeur trop réelle pour que l'on négligeât de la rappeler. Les historiens modernes l'emportent donc à cet égard sur les anciens romanciers, qui ne lui donnent pour père qu'un simple comte de Sens, nommé Hue ou Hugon. Quoi qu'il en soit, la famille de Gérard & de Berthe*

---

(1) V. la note de Baluze sur la XXVIII[e] Epître de Loup, abbe de Ferrières. *Servati Lupi Opera*, 1710, in-8.

s'éteignit avec eux, ou du moins avec leur fille Eva dont la destinée est restée inconnue. C'est l'opinion formelle de nos principaux historiens, & nous ne citerons que pour mémoire celle des généalogistes qui donnent pour mari à cette princesse un Michel de Chaugy, auteur présumé de la maison, connue beaucoup plus tard en Bourgogne sous le nom de Chaugy-de-Roussillon (1).

---

(1) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. IV, p. 383.

Le volume que nous réimprimons ici passe pour unique, ou du moins M. Brunet n'en a pas vu d'autre. C'est le même que celui qu'il a décrit dans le Manuel du libraire, & qui lui paroît avoir été rédigé & imprimé vers le commencement du seizième siècle. Il est de format petit in-quarto, & se compose de trente-six feuillets, à longues lignes, caractères gothiques, sans pagination, signatures A.—I. *Le titre est orné d'une gravure sur bois, reproduite dans cette édition, & au-dessous de laquelle se lit :*

¶ On les vend a Lyon au pres de nostre dame de confort cheulx Olivier Arnoullet.

Le volume ſe termine par cette ſouſcription :

¶ Cy finist lhystoire de monseigneur Gerard de roussillon iadis duc et conte de bourgongne et dacquitaine. Imprime nouvellement a Lyon par Olivier Arnoullet.

« *L'édition de Lyon, dit l'exact & judicieux auteur du Manuel du libraire, eſt ſi rare, qu'aucun bibliographe que nous ſachions n'en a fait mention ; elle nous a été obligeamment communiquée par feu M. de Pina, ancien maire de Grenoble* (1). »

Nous ajouterons qu'après la mort de l'homme diſtingué auquel il avoit

---

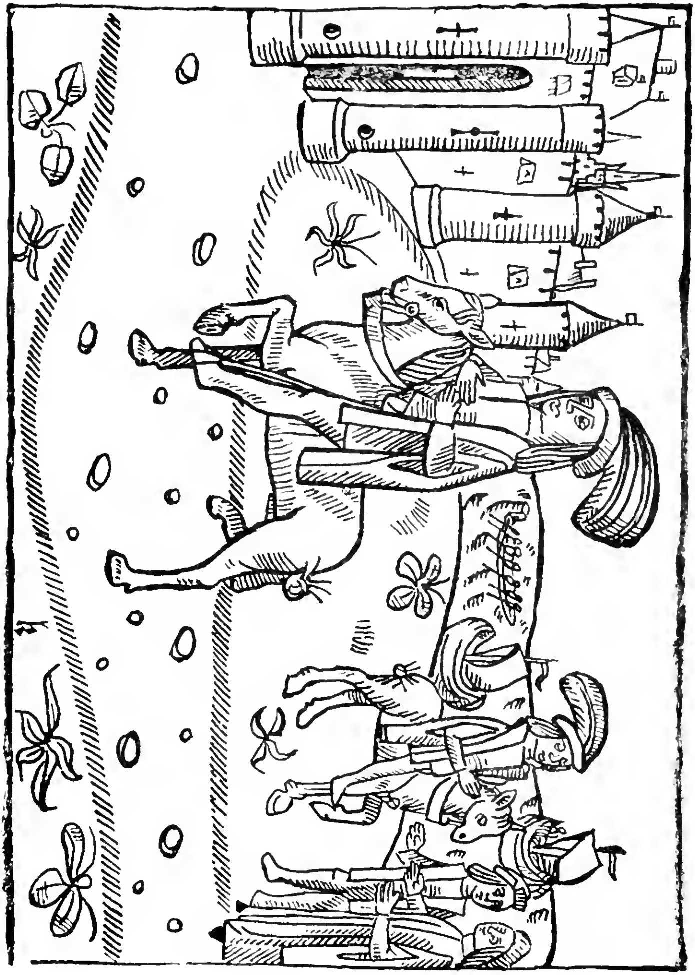
(1) Jean-François-Calixte de Pina, marquis de Saint-Didier, député de l'Isère ſous la Reſtauration, né à Grenoble, & mort dans cette ville le 1er août 1842, a laiſſé pluſieurs opuſcules ſur la numiſmatique & un précieux médaillier, acquis par la ville de Grenoble.

appartenu, ce volume, confondu parmi beaucoup d'autres, fut vendu ſans être même catalogué, & tomba dans le lot d'un libraire de Grenoble. Celui-ci conſentit, moyennant un certain bénéfice, à le céder à M. H. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble, d'autant plus empreſſé & jaloux d'enrichir la bibliothèque confiée à ſes ſoins, de cette rareté, qu'il en connoiſſoit toute la valeur.

Cette réimpreſſion, dont il nous ſemble qu'aucun des maîtres de l'ancienne typographie de Lyon ne déſavoueroit ni la forme ni l'exécution, a été ſoigneuſement collationnée ſur l'original, qu'elle reproduit avec une rigoureuſe fidélité. Nous n'avons pris d'autre liberté, pour rendre le texte liſible, que

d'y ajouter des apoſtrophes, des accents, quelques points & quelques virgules; d'y ſubſtituer des capitales pour les noms propres aux lettres de bas-de-caſſe, & enfin d'y remplacer par des mots pleins & complets cette tachygraphie barbare, qui rend ſi pénible la lecture des premières productions de l'imprimerie.





Cy finiſt la table du preſent liure.

S'ENSVYT L'HYSTOIRE DE MONSEIGNEVR GERARD DE ROVSSILLON

Cy commence l'histoyre de monseigneur Gerard de Roussillon iadis duc & conte de Bourgongne & d'Acquitaine — & dist premierement comment les Vandeles destruisirent le chastel de Laccris. — Puis dist apres comment par deuin iugement ils sentretuerent trestous. CHAPITRE PREMIER.

POVR auoir l'entendement & cognoissance de la vie des faitz & des aduentures du noble & puissant prince monseigneur Gerard de Roussillon, iadis duc & conte de Bourgongne, seigneur d'Auluergne, de Gascogne, d'Auignon, de Limosin, d'Auxoire,

de Touure, de Neuers & de grant partie des prouinces d'Efpaigne & d'Allemaigne :

C'eft affauoir premierement que nonobftant fa grant feigneurie & puiffance & que de fon corps il fuft le plus fort le plus vaillant & le plus preux que fut en fon temps, car l'hiftoyre tefmoigne qu'il avoit huyt piedz de hault & qu'il eftoit le mieulx formé de tous membres que on eut fceu trouuer, & que par fa force il eftendoit & ouvroit legierement a fes deux mains quattre fers de cheuaulx tous neufz : nonobftant toutes ces chofes fut il contrainct par la subtilité du roy de France nommé Charles le Chaulue de vuyder hors de tous fes pays & feigneuries & de eftre pouure & mendiant fept ans entiers, tellement qu'il le conuint eftre varlet d'ung pouure charbonnier, & conuint a ma dame Berte fa femme coudre & tittre pour gaigner fa pouure vie, nonobftant qu'elle fut feur a Eloy ma dame la royne de France femme du roy Charles le Chaulue. Et aduindrent toutes ces chofes par la voulenté & plaifir de Notre Seigneur, pour monftrer a ce noble prince Gerard quelle eftoit la vertu de humilité : car il n'eft auiourd'huy fi grant homme ne fi puiffant que Dieu ne puiffe abbaiffier & humilier & en faire le mendre & le mains puiffant de tous aultres comme il fift de ceftuy cy : mais tout premierement conuient

scauoir que ma dame Berte fut fille du noble conte de Sens nommé Hue. Lequel Hue eut deux filles dont ceste dame Berte fut l'aisnée & ma dame Eloy la royne de France fut la maisnée.

La cause pourquoi ce noble prince fut surnommé de Roussillon fut pour ce que entre les aultres places & seigneuries qu'il eut en son temps il en eut une ou estoit ung fort chastel nommé Roussillon auquel il faisoit commune demeure & residence.

Pour ce que le chastel estoit bien assis en bon aer & en pays plain de tous biens si comme a l'entrée de la duché de Bourgongne, en ung lieu pres de la riuiere de Saine aupres d'une abbaye qu'on nomme presentement l'abbaye de Poictiers. Laquelle fut par le noble duc Gerard fondée moult notablement & y gist son sainct corps la ou maintesfois il a reluit & reluit encore par moult de miracles. Aupres de ceste abbaye hault sur une montaigne fut iadis scitué le chastel de Roussillon, mais maintenant il n'y a plus de chastel & est la montaigne a present nommée le mont de Laccris qui est ung terme qui signifie mussier. Et pour ce dient les voisins d'entour qu'en celle montaigne sont beaucoup de choses secrettes mussies & que souuent l'on y en trouve. Et celle montaigne de Laccris fut iadis le plus fort chastel & le plus grand qui fut en tout le

pays, lequel fut iadis deſtruyt par les Vandeles au temps qu'ilz deſconfirent le royaulme de France, & vous dirons comment ilz prindrent le chaſtel. Quand ces tirans vandeles incredulles de la loy creſtienne eurent deſtruyt preſque toute France, & ilz ſceurent qu'en ce chaſtel de Laccris pour cauſe qu'il eſtoit ſi fort & ſi puiſſant ſe furent retrais tous les biens du pays environ, il leur print voulenté d'aller aſſieger ce chaſtel, & de fait ilz y allerent a toute leur puiſſance & y mirent le ſiege, & y furent vij ans tous entiers qu'ilz n'y peurent rien gaigner pour ce que la place eſtoit imprenable & bien garnie de bonnes gens d'armes & de viures. Pendant lequel temps iceulx ennemis de la foy perſeuerans en leur ſiege enuoyerent la moitié de leur oſt courre aux aultres, que s'il aduenoit qu'ilz gaignaſſent aucune choſe ou ſi ung oſt ou l'aultre, qu'ilz le deſpartiroyent iuſtement entre eulx & que chacun oſt en auroit ſa part. Or aduint au chief de vij ans de ce ſiege que viures faillirent de tous poins au chaſtel de Laccris pourquoi ceulx de dedans furent en trop grant eſmay & ſoulcy comme ceulx qui en leurs ennemys ne attendoyent nulle mercy, & pource ilz demanderent conſeil l'ung a l'aultre ſur ceſt affaire. Si en y eut ung d'entre eulx qui eſtoit ancien & notable perſonne qui leur diſt en telle maniere ou ſemblable. Puis diſt il que la

chose est ainsi venue qu'il nous conuient rendre a ces tirans incredulles que nulle mercy n'auroyent ilz de nous ou icy mourir de fain ie conseilleroye qu'on prensist ung thoreau qui nous est encore demoure de toutes bestes que nous auons ceans & qu'on l'enferme en aulcun lieu troys iours entiers sans luy rien donner a boire ne a mengier. Et lorsqu'il sera si affamé que plus ne pourra nous luy donnerons a manger son saoul du pur fourment qui nous est demoure & il en mangera beaucoup & ne lui donnerons que boire, mais quand il aura mangé son saoul nous le mettrons hors de nostre place comme s'il nous fust eschappé. Si tost comme il sera dehors il s'en courra a l'eaue pour boire, noz ennemys si tost qu'ilz le verront courront apres luy & l'esboulleront. Et i'espoire quant ilz auront esboulle & ils verront le fourment qu'il aura au ventre qu'ilz ymagineront que nous auons tant de fourment que iamais ilz ne nous doiuent faillir & que par ce moyen ilz ne nous puissent iamais prendre. Et que lors comme ennuyez ilz leueront leur siege & sen yront aultre part. Ainsi comme le preudhomme le deuisa il sembla bon a tous les aultres. Et fut tout ainsi fait du thoreau comme il leur deuisa. Et aduint que quant ces tirans incredulles eurent esboulle le thoreau & ilz virent tant de beau forment qu'il auoit en son ventre ilz

eurent tous les cueurs failliz. Et dirent l'ung a l'aultre que c'estoit grand abuz & follie de plus arrester ne tenir siege deuant une tant forte place de imprenable puis qu'elle estoit bien garnie de viures & de gens : si ne demoura gueres apres qu'ilz firent trousser leurs bagues & leur harnoys, leuerent leur siege & mirent a chemin apres les aultres qui estoyent allez iusques a Lyon sur le Rosne. Adonc quant ceulx de dedans le chastel virent leurs ennemys eslongniez & deslogez, Dieu scet qu'ilz furent aise & s'ilz en eurent grant ioye & voyrement plus grant ne pouoyent ilz auoir, mais certes il ne le fut a gueres, car incontinent qu'ilz veirent leurs ennemys partis il en y eut entre eulx la plus grant partie qui vouloyent aller apres eulx & les assaillir, dont le preudhomme qui les avoit si bien conseillez ne fut pas content. Toutesfois ceulx qui ceste meute eurent encommencee perseuerant tant en leur follie qu'ilz yssirent du chastel tout a fait & s'en coururent apres leurs ennemys, & leur sembloit pour la grant ioye que ilz auoient qu'il n'en y auoit que pour eulx, mais la chose alla bien aultrement : car les Vandeles qui s'en alloyent en bonne ordonnance retournerent sur eulx tout a coup & les commencerent a ruer ius a batre & a tuer & a rechasser tellement iusques a leur chastel qu'ilz n'eurent loisir de clore leur porte, ains entrerent les Van-

deles auec eulx pelle meſle & y furent les plus fors, ſi ne demoura homme ne femme ne enfant qu'ilz ne meiſſent tout a mort ſans nulz eſpargner. Puis ilz prindrent & roberent une innumerable cheuance qu'ilz trouuerent la dedans. Et apres qu'ilz eurent tout prins & robé ilz bouterent le feu au demourant & mirent celle noble place en totalle ruine ſi qu'ilz n'y laiſſerent pierre ſur aultre. Ces choſes ainſi faictes, les Vandeles ſe remirent a chemin pour aller apres leurs compaignons. Comme ceulx qui moult ioyeulx eſtoyent d'auoir ſi bien exploicté en la prinſe de de ce tant fort chaſtel & pour le grant auoir qu'ilz y eurent trouué, mais pour veoir leur ioye ne leur dura gueres par vray iugement de Dieu, car ſi toſt qu'ilz eurent trouué leurs compaignons enuers Lyon ſur le Roſne leurs compaignons demanderent leur part.

Ceulx la leur reſpondirent qu'ilz n'en auroient ia part ne portion diſant qu'ils pouoyent auoir aſſez gaigne en tant de temps qu'ilz auoyent tenus les champs : & que ceulx meſmes vouloyent auoir part a leur gaing, les aultres diſoyent au contraire. Ainſi doncques petit a petit parolles monterent ſi hault entre eulx que leurs deulx oſtz ſentreaſſaillirent & coururent ſus les ungs aux aultres par grant felonnie ſi qu'ilz ſentretuerent tous tellement que ung tout ſeul n'en

eſchappa qu'ilz ne fuſſent tous mors & occis. Ainſi ſe vengea Dieu ſur les Vandeles les grands maulx qu'ils firent en creſtienté & par eſpecial au royaulme de France, pour les choſes deſſuſdictes peut-on bien dire que es choſes & es iugemens de Dieu n'a ne font ne riue, ains eſt ung droit abiſme.

Cy dist comment le chastel de Laccris fut reffait & reparé & fut nommé tousiours Roussillon. Puis dist comment depuis la guerre recommenca entre les fils de l'empereur Loys le Debonnaire qui fut occasion de la guerre que depuis entre le roy Charles le Chaulue & monseigneur Gerard de Roussillon.

CHAPITRE II.

APRES miserables auentures les bonnes gens du pays de Bourgongne se rassemblerent & commencerent a reffaire le chasteau de Laccris mais non pas si grant qu'il fut premierement. Et quant il fut reffait ils l'appellerent Roussillon tant pour ce que la pres estoyent plusieurs boys esquelz par coustume sont grant plantés de rossignolz qui en la saison de printemps chantent illec moult melodieusement comme aussi pour la rosée du ciel qui merueilleusement arouse celle place & tout le pays de la entour, parquoy il est plus fertille & plus habondant de tous biens. Pour ces causes icy fut le chastel appellé Roussillon : & poure ce que le noble prince Gerard y fit sa residence plus que

en nulle auſtre place fuſt il nommé Gerard de Rouſſillon comme dit eſt. Ceſtuy noble prince Gerard de Rouſſillon fut filz du duc Droon de Bourgongne lequel ayda a Charlemaigne en ſes conqueſtes & fut homme de grant pouoir riche & puiſſant ſaige & prudent en tous ſes faitz, lequel apres la mort de puiſſant roy Charlemaigne demoura a tout ſon oſt en Eſpaigne la ou il ſouffrit maintes paines & maint trauail pour accroiſtre & augementer la loy de noſtre Saulueur Ieſucriſt. Et encore y eſtoit il priſonnier des Sarrazins ſi comme aulcuns dient quant la guerre commença entre le roy Charles le Chaulue & Gerard de Rouſſillon. La cauſe pourquoy la guerre commença entre eulx fut telle : quant le roy Charles fut treſpaſſé il laiſſa Loys ſon filz qui tint la monarchie de Rome, de France & d'Alemaigne. Ceſtuy empereur Loys qui fut nommé le Debonnaire laiſſa troys filz apres ſon treſpas : c'eſt aſſauoir Lothaire le premier, Loys le ſecond & Charles le Chaulue qui fut le tiers. Quant leur père fut treſpaſſé Lothaire voulut tenir toute la monarchie d'Ytalie de France comme fiſt ſon pere, & voulut aſſigner ſes deux freres Loys & Charles ſur aultres ſeigneuries particulieres dont Loys & Charles ne furent pas contens, mais voulurent auoir leur part chaſcun par ſoyes ſeigneuries que leur pere eut poſſeſſé. Lothaire qui eſtoit

l'aiſné d'eulx ne leur veult accorder, dont a ceſte cauſe ſourdit entre eulx une grant haine & mortelle guerre.

Et lors chaſcun d'eulx contendit a trouuer moyen & auoir en ſon ayde les plus grans & les plus puiſſans ſeigneurs de tout le pays. Entre les aultres eſtoit adonc le plus puiſſant prince & le plus redoubté de toute France & le plus noble, Gerard de Rouſſillon. Et pource tantoſt que Lothaire ſceut que ſes freres faiſoyent aſſemblées de gens & qui pourqueroyent amys pour luy faire guerre, il enuoya nobles meſſagiers deuers Gerard par leſquelz il lui fiſt prier qu'il le vouluſt ayder de ſon pouuoir a l'encontre de ſes freres, en luy offrant que ſe iamais il auoit affaire de luy qu'il luy ayderoit contre & enuers tous. Or aduint tandis que les meſſagiers de Lothaire eſtoyent a Rouſſillon que Loys & Charles en leurs propres perſonnes y arriuerent auſſi. Et remonſtrent a Gerard comment leur frere les vouloit desheriter en luy priant qu'il les voulſiſt ayder a leur heritaige garder en luy offrant que ſe ainſi le faiſoit ilz luy ayderoyent a leur pouoir tous les iours de leur vie. Adonc le noble prince Gerard de Rouſſillon conſiderant le grant mal que venir en pourroit en creſtienté a cauſe de la guerre & diſſention de ces troys freres, commença a remontrer Loys & a Charles les maulx qui de

celle guerre pourroyent aduenir , & comment ilz deuoyent la chofe perfer auant qu'ilz la commençaffent comment auffi nul tant fut puiffant ne les pourroit greuer s'ilz vouloyent eftre unis & en paix enfemble. Et finablement il leur dift que ia de celle guerre il ne fe mefleroit. Mais pour trouuer entre eulx bonne paix & amour mefmement a fes propres depens il fi employeroit de tout fon pouoir & non aultrement. Adonc autant & autel en dift aux meffagiers de Lothaire: de celle refponce ne fut pas content Charles le Chaulue ains s'en courrouça tres fort & trop plus que ne fift Loys fon frere, & iura alors par grant ire que une fois il luy en fouuiendroit & que Gerard en venroit tart a repentir. Ne demoura gueres apres que Loys & Charles affaillirent Lothaire de guerre, & Lothaire qui fe fut garny de bonnes gens d'armes vint contre eulx a bataille. Et firent moult de maulx les ungs aux aultres : maint homme en receut mort, maintes villes & maintz chafteaulx en furent deftruitz, & finablement ilz vindrent a bataille l'ung contre l'aultre. En laquelle bataille furent maintz hommes occis & tant de fang efpandu que ce feroit orreur a recorder. Mais toutesfois les deulx maifnez demourerent victorieux & fut Lothaire defconfit: il raffembla tantoft apres une tres groffe puiffance & combatit encores fes deulx freres une

iournée en laquelle eut de rechief une tres grosse desconfiture & moult de sang espandu. Et finablement apres moult de douloureuses iournées qui furent entre, les amys d'une partie & d'aultre veant la grant desolation du royaulme se mirent ensemble, & par meur conseil & bon aduis firent la paix des troys freres, par telle condiction que Lothaire l'aisné demoura empereur de Rome d'Ytalie & de Lombardie, Loys le moyen fut roy d'Allemaigne & Charles le maisné fut roy de France. Ces portions ainsi faictes les troys freres furent d'accord & rapaisez ensemble.

Cy dist comment la guerre commenca entre Charles le Chaulue & Gerard de Roussillon pour la conté de Sens. Et parle de parolles iniurieuses que ilz dirent l'ung a l'aultre. CHAPITRE III.

LA paix faicte des troys freres par la maniere que dist est & le roy Charles le Chaulue conferme en son royaulme de France, il ne pouoit oublier le grant mautalent & la grant hayne qu'il eut conceu contre le noble prince Gerard de Roussillon, exposant tousiours en son cueur que une foys il courrouceroit Gerard s'il en auoit quelque opportunité : ce nonobstant Gerard estoit a la court du roy le plus honoré & le plus prisé des aultres & ne se doubtoit en rien qu'il fut en mautalent du roy comme celluy qui ne se tenoit mespriue enuers luy en aulcune maniere. Entre ces choses aduint que Hue le conte de Sens alla de vie a trespas. Et pour ce que sitost que Gerard le sceut il enuoya ses gens en Bourgongne & fist prendre & saisir la conté de Sens comme celluy a qui par droit il appartenoit a cause de sa femme qui l'aisnée

eſtoit du conte Hue : car le roy Charles auoit la maiſnée comme diſt eſt. Et ne demoura gueres apres ces choſes ainſi faictes que le roy Charles en fut aduerty & en fut tres mal content. Et lors comme tout enflé de ire & de mautalent il mandat preſtement Gerard venir deuers luy. Et il vint incontinent comme celluy qui ne ſe doubtoit de riens. Si toſt comme il fut venu deuant le roy & il l'eut ſalué le roy le regarda en trauers & par grant deſpit luy reprocha qu'il auoit comme fol & oultrecuyde ſaiſy la conté de Sens qui en riens ne luy appartenoit & que a cauſe de ſa maieſté royalle elle deuoit eſtre ſienne non a aultre. A qui Gerard reſpondit aſſez doulcement en ſoy excuſant doulcement & humblement & en remonſtrant au roy qu'il entendoit que ladicte conté luy appartenoit a cauſe de ſa femme qui aiſnée eſtoit de la royne. Le roy replicqua a l'encontre : & Gerard commença lors a ſoy troubler. Et quant il vit que le roy ſe courrouçoit & qui parloit parolles ſentans menaſſes, Gerard luy diſt tout hault que voirement auoit il ſaiſy ladicte conté & qu'il la garderoit & deffendroit contre tout homme qui tort luy en vouldroit faire, deſquelles parolles le roy fut ſi troublé qu'il menaça Gerard de pendre & iura grant ſerment qu'une fois il luy en ſouenroit & lui diſt beaucoup de billotines, & lors par aulcuns bons moyens qui ſouruindrent entre eulx

Gerard ſe amodera ung petit & diſt au roy, ſire diſt il, peu parler & bien beſongner, vous me dictes de la honte & de la villennie tant comme il vous plait & me menacez de pendre qui eſt une laide choſe & honteuſe parolle dicte par ung roy a ung ſien prince : & pour ce ie vous dis que ſe en voſtre court a ſi hardy deulx ou troys ou quatre quelz qu'ilz ſoyent qui contre moy pour voſtre capiteuſe voulenté acomplir veuille entreprendre le baſton, deſ maintenant ie preſente mon gaige : & les deffie a oultrance. Et ſe ce ne vous plaiſt ſi faictes la cauſe diſputer en droit, & ie me offre a entretenir tout ce que le droit en apportera. Le roy qui tant eſtoit courroucé que plus ne pouoit ne peult plus Gerard ouyr parler : ains entra en ſa chambre enflé de mautalent, & afferma bien a ſon cueur que iamais a Gerard il ne fauldra de guerre & qu'il le deſtruira de tous pointz. Et Gerard ſe partit de la court du roy & s'en alla ſur ſes terres & ſeigneuries ſans plus regarder a choſe qui fut aduenue entre le roy & luy cuydant que iamais n'en fut plus parlé mais ſi fuſt. Car ainſi que nul n'eſt de quelque eſtat qu'il ſoit qu'il ne ait des enuieux ou hayneulx, ainſi Gerard en auoit beaucoup non pas par ſa coulpe ou mauluaiſtie, car il eſtoit plain de tout bien & de tout honneur. Ceulx ici doncques furent bien ioyeulx quant ils ſceurent comment le

roy ſe fut courroucé a Gerard & de tant plus s'efforcerent ilz d'empirer la beſongne. Et tant que le roy aſſez toſt apres aſſembla ſon conſeil pour auoir aduis comment il pourroit greuer le noble prince Gerard. Sur quoy luy fut conſeillé que Gerard fut remande venir a la court par le gré du roy & que droit & iuſtice luy fut faicte au los du conſeil, & que des parolles iniurieuſes fut ordonné par bonne maniere a l'honneur de l'une partie & de l'aultre. Ceſt aduis donna Thierry d'Ardeyne le vaillant cheualier & ſe fut enſuiuy de tous ceulx du conſeil, mais en non Dieu le conſeil ne pleut point au roy, ains ſe partit d'eulx ſans dire mot en croſlant la teſte & rentra en ſa chambre & iura en ſoy meſmes que la choſe yroit tout aultrement & qu'il en uſera du ſens de ſa teſte quoy qu'il en doyue aduenir.

Cy dist comment le roy Charles par sa cautelle fist seduire les subgectz de Gerard de Roussillon tellement qu'ilz faillirent de tous pointz quant il eut besoing de leur ayde. CHAPITRE IIII.

APRES ces choses ainsi faictes le roy Charles le Chaulue perseuerant en grant maliuolence contre Gerard de Roussillon appella ung sien feal secretaire nommé Guy de Montmorancy cheualier saige & subtil a merueilles, & luy descouurit tout son couraige : & puis luy bailla grant plante de son tresor, & l'enuoya es marches & es pays de la seigneurie de Gerard hors le pays de Bourgongne affin que icelluy, qui par dons & par promesses atraisist les nobles hommes & les gouuerneurs des villes & des citez a l'amour du roy & qui les substraist de l'amour & obeissance de Gerard de Roussillon, en leur remontrant comment icelluy Gerard les auoit maintes fois taillez & mal menez rigoureusement, & en leur promettant que s'ilz vouloient obeir au roy qui les maintiendroit le plus doulcement que gens furent oncques maintenus. Aussi a la

verité, Gerard de Rouſſillon trauailloit moult ſes ſubgectz par tailles & par exactions & en fut hay de beaucoup de ſes gens meſmes, & bien peut-eſtre que ce fut la cauſe principalle par laquelle Dieu le humillia tant en ce monde. Or doncques Guy de Montmorancy print des treſors du roy largement & s'en alla en Auluergne, en Lymoſin & en aultres pays de la ſeigneurie de Gerard fors en Bourgongne ſeullement. Et fiſt tant par ſon beau parler par dons & par promeſſes qu'il ſeduit tous les gouuerneurs des villes & des citez & les miſt en tel point que n'y en eut nul qui ne luy promiſt que se le roy auoit affaire d'eulx qui luy ayderoyent iuſques a la mort voyre contre Gerard meſme. Tandis que Guy de Montmorancy faiſoit ainſi la beſongne du roy au preiudice de Gerard qui de rien ne ſe doubtoit, ſi toſt qu'il ſe fuſt parti de la court s'en alla a Sens en Bourgongne & depoſa tous les officiers qui y eſtoyent de par le roy, & en y miſt de tous nouueaulx telz qui luy vint a plaiſir. Et ne entendoit point que le roy luy fiſt guerre qu'il ne l'enuoyaſt deffier demy au deuant ainſi comme il eſtoit de couſtume. Mais le roy qui fut homme chault & cruel ne viſoit a droit ne a iuſtice ſinon qu'il peuſt ſa voulenté acomplir & deſtruire le noble prince Gerard. Quant Gerard euſt remué les officiers de Sens il s'en alla en Auluergne, en Ly-

mofin , en Gafcongne & en fes aultres pays & feigneuries. Et demoura celle fois en Gafcongne pour ce qu'il requift au pays ung nouuel ayde & les habitants differerent de l'accorder & en murmurerent affez contre luy. Et Berte fa bonne efpoufe l'en blafmoit toufiours & luy difoit fouvent qu'il faifoit ung tres grant mal de ainfi taillier fes fubgectz : doubtant que Dieu luy monftraft une foys qu'il luy en defplaifoit. Et luy difoit que fon cueur luy apportoit que le roy pourchafferoit aulcun mal pour les parolles iniurieufes qu'ilz eurent enfemble. Et qu'elle auoit fongé qu'ung lyon les chaffoit tous deulx & qu'ilz n'y fçauoient trouuer remède que de fuyr. Mais Gerard qui rien ne doubtoit luy refpondit que en fonge n'a que vanité & que c'eft follie de y adioufter foy & qu'elle n'y penfaft plus & que leur befongne yroit mieulx qu'elle ne penfoit. La bonne dame repliquoit a fon mary & luy difoit & remonftroit que le feigneur au befoing fe doit peu fier a fes fubgectz quant il les defpouille & taille oultre mefure & que c'eft la chofe du monde qui plus fait ung feigneur hayr de fes gens. Gerard l'efcoutoit affez voulentiers & congnoiffoit bien qu'elle luy difoit verité, mais toutesfoys il la rappaifoit tandis par doulces parolles le mieux qu'il pouuoit.

Comment le roy Charles print les villes & chasteaulx de Bourgongne. Puis parle des notables offres que Gerard offrit au roy, & n'y peut estre receu.
CHAPITRE V

COMME Gerard de Roussillon seiournoit ainsi en Gascongne comme dist est, le roy Charles qui tantost le sceut par les espies assembla hastivement une tres grosse puissance de gens d'armes tant a cheval comme a pied sans declarer la ou il les vouloit mener : & s'en alla a Sens en Bourgongne la ou il fut receu amyablement, car nul ne se doubtoit de luy : lors incontinent il deposa tous les officiers de la cité que Gerard y auoit mis & en y mist des nouueaulx & se y mist de ses gens en garnison pour la garder de par luy : en peu de temps apres les chasteaulx & les forteresses du pays luy furent rendus & il y commist de ses gens pour les garder, & puis il s'en alla iusques au chastel de Rous-

ſillon comme s'il voulſiſt chaſſer la entour & entra au chaſtel luy & ſes gens ſans contredit : et lors incontinent il en bouta hors les gens du prince Gerard & y miſt des ſiens pour le garder : & fiſt abattre banieres & pennons & fiſt mettre ſes enſeignes partout comme ſe ce fut ſa propre place : tout ainſi fiſt il de tous les chaſteaulx & fortereſſes de tout le pays enuiron & n'y trouua quelque conſtrediſt : car on obéiſſoit a luy comme au roy & ſouverain ſeigneur du pays comme il eſtoit & ne ſçauoit nul ſa peruerſe intention. Tandis que le roy Charles faiſoit ainſi ſa voulenté des villes & des chaſteaulx & fortereſſes du pays de Bourgongne, nouuelles en vindrent au prince Gerard qui pour lors ſeiournoit a Thouloufe, ſi ne s'en peut trop eſmerueiller pour ce que le roy luy couroit ainſi ſus ſans eſcryer & ſi luy auoit fait de ſa part ſi belles offres de eſtre a droit & a iuſtice pour le regard de ſon conſeil. Quant ma dame Berte ſceut la verité de ces choſes elle conſeilla a ſon mary qu'il enuoyaſt aulcune notable perſonne deuers le roy luy remonſtrer ſon fait & luy offrit ſe il luy auoit meffaitz ne meſdit de s'en mettre au iugement des barons de France. Gerard qui congneut bien que ſa femme le conſeilloit bien aſſembla ſon conſeil & leur diſt comment le roy auoit ouure contre luy ſans le deffier. Et s'il leur ſembloit bon qu'il enuoyroit

deuers luy, luy offrir a faire toute iustice & raison. Il n'en y eut nulz au conseil qu'il ne fust d'opinion que vrayement seroit il bon d'y enuoyer pour soy tousiours mettre en son deuoir & pour amender sa querelle s'il conuenoit venir à la guerre, mais ilz vouloient aussi que Gerard fist hastiuement la plus grant assemblée de gens d'armes qu'il pourroit pour resister au roy se besoing en estoit. Lors incontinent le prince Gerard appella ung sien nepueu tres vaillant cheualier saige & hardy & tant bien parlant qu'on ne trouuast son pareil & luy pria qu'il allast deuers le roy Charles faire ce messaige. Le cheualier icy eut nom Foucquet & entreprint voulentiers ce messaige a faire. Et ne cessa oncques despuis de cheminer iusques qu'il fut venu deuant le roy auquel apres qu'il eut salué, il luy remonstra comment Gerard son oncle & son seigneur se donnoit grant merueille qu'il auoit ainsi prins ses villes sans le deffier aucunement & que de ce il se voulsist deporter en considerant les bons & agreables seruices que aultresfoys luy auoit fait, & que Gerard luy offroit a faire tout le seruice & obdience & venir en sa court moyennant bon sauf conduit pour leur question determiner au loz & au iugement des nobles barons de France, auxquelz icelluy Gerard pour sa part s'en rapporte du tout. A ces parolles respondit le roy en croslant la teste ainsi comme pas-

ſionné & hors de raiſon. Et luy diſt que a peu tenoit qu'il ne le faiſoit mourir luy qui eſtoit meſſagier a ſon ennemy mortel : & qu'il diſt a ſon oncle qu'il luy mandoit que iamais iour de ſa vie il ne ſe arreſteroit iuſques qu'il luy auroit tollu ſa terre. Et que s'il le pouoit prendre ne tenir par quelque voye que ce fuſt que le feroit pendre a ung gibet, & quoique le voulſiſt veoir ne ouyr il n'en feroit aultre choſe iuſques qu'il en auroit ſa voulenté acomplie. Quant Foucquet oyt ſon ſeigneur menaſſer de pendre il cuyda enraiger de deſplaiſir qu'il eut en ſon cueur. Et puis quant il eut ung peu penſé il diſt au roy en telle maniere : Ha, ſire diſt-il, felon & cruel tel que vous eſtes, oncques certes monſeigneur ne penſa vers vous ne vers aultres quelconques faulſeté. Mais ce faictes vous qui contre luy ouurez faulcement & mauluaiſement, & en ce diſant il tira ſa dague & ſe lança auant pour en ferir le roy en ſa poitrine, mais le roy ſe recula & les barons ſaillirent au deuant qui l'en deſtournerent. Et lors quant Foucquet veit qu'il auoit failly il s'en yſſit incontinent & monta ſur ſon cheual & s'en alla grant alleure ſon eſpée nue en ſa main iaſoit ce que le roy fut fort bien courroucé & troublé. Toutesfoys il priſa beaucoup le cheualier qui ſi hardiement le vouloit ferir au milieu de ſes gens, mais il commanda qu'il fuſt prins & admené deuant luy pour admender

ce meffait. Si toft comme il euft dift le mot l'ung des fils de Thierry d'Ardayne regarde & voit ung compaignon qui amenoit deulx cheuaulx de boire, il en print l'ung & monta fus haftiuement & s'en courrut apres Foucquet. Et quant il l'eut rattaint il luy efcria qu'il arreftaft & qu'il le conuenoit retourner deuers le roy.

Foucquet qui tout enfle eftoit de ire & de mautalent retourna fur luy moult roidement & en foy approchant de luy, luy donna fi grant coup du poing fur fon vifaige qu'il luy fift faillir ung œil hors de la tefte. Et fi l'abatit ius de fon cheual fi rudement qu'il luy rompit ung bras & l'eut bien tué s'il eut voulu, mais il ne voulut pas : iafoit ce que il fuft des plus grans ennemys que Gerard euft en la court, & la caufe eftoit pour ce que le duc Dracon pere de Gerard eut pieça en guerre contre Thierry d'Ardayne & eut audift Thierry tollu fa terre & l'en eut bouté hors. Mais toutesfoys par bon moyen qui vindrent en eulx le duc Dracon eut rendu a Thierry fa terre. Toutesfoys nonobftant les fils d'icelluy Thierry d'Ardayne n'eurent oncques puis Dracon ne Gerard ne homme de leur parente.

Ainfi doncques s'en va Foucquet cheuaulchant fon chemin, & ne ceffa de cheminer iufques qu'il vint a Thouloufe ou il trouva Gerard & ma dame Berte qui attendoient fa ref-

ponce. Quant Foucquet leur eut racompte la refponce du roy & la chofe ainfi comme elle fut allée lors cogneut Gerard que c'eftoit a certes & que le roy ne le recepueroit a offres quelconques que il luy fift.

Comment Gerard a petite compaignie ſe print a deffendre ſon pays contre le roy, & comment il fut deſconfit en la premiere bataille. Puis diſt comment le roy ſe print a le pourſuyure. CHAPITRE VI.

QUANT Gerard de Rouſſillon ſceut certainement par Foucquet ſon nepueu que au roy ne auroit il ia paix ne amour & que le roy ne contendoit que a le deſtruire, il eſcripuit a tous ſes barons & cheualiers partout ou il contendoit auoir ſecours & ayde : mais comme diſt eſt deſſus, le roy avoit fait tellement ſeduyre les gens de Gerard en toutes ſes villes & citez qu'il n'en trouua pas aſſez pour combatre le quart des gens du roy. Pourquoy il commença luy meſme & Berte ſa femme a aller en pluſieurs de ſes places pour aſſembler gens : mais ce fut pour néant. Car nul ne venoit a ſon ayde dont il fut ſouvent esbahy & troublez, car a la verité il n'eut lors auec luy que ceulx de ſon lignaige & aulcuns barons de Bourgongne. Toutesfoys auec ce peu de gens qu'il auoit il approcha le roy & vint en Bourgongne, & choiſit une place belle

& emple la ou eſtoit une montaigne ſur laquelle il ſe arreſta & la fiſt clore de foſſez & de bouleuers de boys dont ſes gens eurent grant merueille. Et luy dirent ung iour qu'il leur valloit mieulx aller combatre le roy que le attendre en une place. Et Gerard leur reſpondit qu'il attendoit la ſon ſecours & qu'il n'auoit pas aſſez de gens a ſon gré & qu'il auoit encore poulongnie le roy Charles pour lequel mot la place fut appelée Polegni, encore l'appelons ainſi & y a maintenant ung bon chaſteau. Quant le roy ſceut que Gerard ſeiournoit a Polegni il admena ſon oſt celle part iuſques a une montaigne de laquelle montaigne le roy fiſt leuer une grande & groſſe tour que de ſon nom, il appella chaſteau Charlo encore dure ce nom : en celle place miſt le roy ſes gens en bataille par bonne ordonnance par eſchelles & s'en vint pour enuahir le prince Gerard, lequel quant il vit la maniere admoneſta ſi peu de gens qu'il auoit de bien faire & recommanda tout ſon oſt & ſon fait a quatre nepueux & auec luy eſtoient cheualiers preux & hardis & de grant entreprinſe c'eſt aſſauoir Foucquet Gerbert Boos & Seguin, & pour ce qu'ilz eſtoient peu de gens ilz ne firent qu'une eſchelle, puis ils ſe mirent aux champs bien rangez & ſerrez : ne demoura gueres apres quant les deux oſtz s'entre approcherent tellement qu'il n'y auoit mais que

du ioindre. Et s'en coururent ſus par ſi grant fellonie que c'eſtoit horreur du recorder, la furent maint homme mors & naurez. Mais que pouoient faire ſi pou de gens contre ſi groſſe puiſſance certes pou ou neant, ſi que finablement il conuint aulx gens de Gerard eſtre menez a deſconfiture & fuyr l'ung ça & l'aultre la nonobſtant que Gerard & ſes nepueux firent lors de leur corps droictes merueilles. Car le roy Charles auoit plus de cent hommes contre ung. Or aduint ainſi comme Gerard & ſes nepueux ſe retraire pour eulx ſauuer, & ilz n'eurent gueres couru quant ilz rencontrerent quatre cens d'armes qui venoient au ſecours du roy. En celle compaignie eſtoient le viel conte Aymond Hue le conte de Sainct-Pol & ung aultre nommé Perret de Montrabon. Quant ceulx-cy virent les cinq cheualiers fuyant ilz coururent apres eulx & congneurent bien a leurs armes qui ilz eſtoient. Le conte Hue qui le mieulx eſtoit monté rataint Gerbert & le ferit par derriere ſi rudement qu'il luy bouta la lance dedans le corps & le rua mort par terre : & lors tout a coup les aultres quatre ſe lancerent contre le conte Hue & luy donnerent tant de coups qu'ilz l'abbatirent mort en la place. Et entretent tous les aultres y acoururent & aſſaillirent les quatre compaignons de tous coſtez & ceulx ſe deffendirent ſi vaillamment que a chaſcun

coup ilz en abbatirent ung mort par terre ou affollé & ſi bien le firent qu'ilz en occirent & affollerent plus de lxxij d'icelle compaignie. Et firent tellement que ilz eſchapperent de la preſſe & s'en commencerent a fuyr deuers Digon ; mais a ce que les chemins eſtoient tous chargiez des gens du roy ilz n'eurent gueres allé qu'ilz rencontrerent encore une tres groſſe brigade des gens du roy. Et ſi les ſuyuoient les aultres a cource d'eſperons. Tellement par fine face Foucquet bon cheualier fut prins & retenu des gens de Perret de Montrabon & les aultres troys ſe eſpillerent tellement qu'ilz perdirent l'ung l'aultre pour la nuit qui les ſurprins. Et s'en alla Gerard droit a Beſencon & Boos & Seguin s'en allerent en Prouuence deuers leur pere le conte de Prouuence qui moult fut doulent de celle malle aduenture; d'aultre coſté le roy fut moult ioyeulx d'auoir gaigné la bataille & de ce qu'il auoit Foucquet priſonnier, car il le priſoit moult pour ſa vaillance & hardement & le cru ſur ſa foy a tenir priſon en ſa court : encore pour l'amour de Foucquet quitta il tous les aultres priſonniers par condiction que ilz luy iurerent que iamais contre luy ilz ne ſe armeroyent. Entre ſes priſonniers fut ung nommé Artant viconte de Digon auquel le roy fiſt promettre qu'il renderoit la ville de Digon, en luy diſant que s'il ne le fait ainſi incontinent

que il le feroit pendre par la gorge. Et pour ce luy promift voulentiers qu'il le feroit. A ces parolles eftoit l'ung des parens de Gerard de Rouffillon, lequel fi toft qu'il les eut entendues s'en courut a Digon comme celluy qui bien fçauoit que dame Berte y eftoit. Et vint a elle & luy dift comment le roy venoit en celle ville, & qu'elle y feroit prinfe s'elle y arreftoit plus. Adonc la bonne dame moult defconfortée de la douleur de fon mary & de la perte de fes gens en foy recommandant a Dieu auquel elle euft mis tout fon efpoir fe partit fi haftiuement de Digon en celle propre nuyt qu'elle n'emporta or ne argent ne ioyaulx dont elle eut depuis grant difette. Et ne arrefta oncques puis de cheminer iufques a tant que elle fut venue en la cité de Befencon. En laquelle elle trouua fon bon mary tout defollé, fi firent de grans regretz & de grandes complainctes l'ung a l'aultre. Mais toufiours la bonne dame reconfortoit fon bon mary au mieulx qu'elle pouoit en luy priant qu'il criaft a Dieu mercy & qu'il mift en luy tout fon efpoir. Et Dieu qui nul n'oublie en neceffité luy renuoyeroit grace & confort & luy remonftroit qu'il auoit bien caufe de Dieu louer quant de telle mefchief il eftoit ainfi efchappé fain & fauf de fon corps. Et luy confeilla qu'ilz fe partiffent incontinent de celle cité pource qu'elle oyt les gens mefdire de luy

& louer le roy Charles plus que nul homme du monde. Et mesinement ilz auoyent ia ouy dire que le roy estoit ia entré a Digon sans nul contredit & qu'il tiroit a venir apres eulx pour les surprendre. Et sçauoyent bien s'ilz les pouoyent rataindre qu'il feroit Gerard mourir de mort despite & vilaine.

Comment le roy fist Gerard bannir de tous ses pays terres & seigneuries. Puis parle de plusieurs aduentures merueilleuses qui aduindrent a Gerard de Roussillon durant son exil. CHAPITRE VII.

LE noble prince Gerard de Roussillon soy veant destitué de tout ayde humain se partit incontinent de Besencon luy & ma dame Berte sa femme, une gentil femme auec elle & six gentilz hommes, & se mirent eulx neuf a cheminer le plus tost qu'ilz peurent pour aller en ung fort chasteau qu'ilz auoient nommé Ioingny; ilz ne furent gueres loing quand le roy Charles qui ia auoit prins Digon vint a Besencon cuydant trouuer Gerard, car il le suyuoit de pres le droit chemin pour le surprendre: a Besencon receut le roy Charles les feaultez & les hommaiges de tout le pays de Bourgongne tant de la Duchie comme de la Comté. Et vint au chasteau de Ioingny le lendemain que Gerard de Roussillon s'en fut party, car il s'en partit quant il sceut que le roy y venoit. Et finablement Gerard fut tellement poursuyuy qu'il luy conuenoit vuyder

hors de la terre comme pouure & mendiant. Si que a bon droit le pouoit en lors nommer Gerard ſans terre. Et il le prenoit ſi mal en gré que plus ne pouoit s'il ne ſourcenoit, & dame Berte touſiours le reconfortoit au mieulx qu'elle pouoit. Et fait a croire que Noſtre Seigneur ſouffroit que ces malheuretez luy aduenisſent pour abaiſſer ſon grant orgueil & pour luy monſtrer de ſon grant bien eſt la vertu de humilité. Car il le tint en ce dangier ſept ans entiers iuſques a ce qu'il congneut qu'il eſtoit pour creature & debille & qu'il ſe retourna du tout a Noſtre Seigneur; & lorsqu'il fut en ce point Noſtre Seigneur le remiſt en ſon premier eſtat, comme il apperra cy apres. Gerard doncques eſtant ainſi en exil & poureté & delaiſſé de tous les barons, cheualiers & communes de ſes pays, le roy le fiſt bannir de tous les pays de ſa domination & ſeigneurie : en promettant grans dons a ceulx qui ſa perſonne luy pourroient rendre, affin qu'il en peuſt la voulenté accomplir, & en deffendant ſur peine de mort que nul ne luy fiſt aſſiſtence ne confort. Ces choſes faictes & publiées par tout a ſon de trompe, le roy renvoya ſes gens d'armes chaſcun en ſa place. Si aduint ung iour comme Gerard & ſa compaignie ſe repoſoient ſur une fontaine en lieu eſtrange & diuers qu'ilz virent venir xj hommes d'armes bien montez & abillez qui retournoient en Loraine &

venoient de ſeruir le roy Charles en la conduicte d'ung gentil homme nommé Hue conte de Valencienne. Et lorſque Gerard les congneut le cueur luy enfla. Et comme ung chien de rue il leur courut ſus. Et le premier qu'il rencontra ce fut le dit Hue, & luy donna ſi grant coup en ſa fureur ou il eſtoit qu'il le rua mort par terre. Et puis il ſe fourra entre les aultres & ſes compaignons auec luy de ſi grant voulenté qu'ilz les mirent tous a mort hors ung ſeul qui eſchappa par bien fuyr, & s'en retourna le chemin qu'il eſtoit venu & n'eut gueres fuy que il rencontra le frere du dit Hue qui les ſuyuoit a tout xx hommes d'armes. Auquel comme effrayé & eſperdu en larmoyant piteuſement il raconta la mort de Hue ſon frere & de ſes compaignons faictes par Gerard de Rouſſillon que de malheure ilz eurent rencontrez. Quant celui ouyt noncier la mort de ſon frere il fut tant dolent que plus ne pouoit. Et afferma bien en ſon cueur qu'il s'en vengeroit s'il pouuoit par quelque voye. Et lors il admoneſta ſes compaignons de bien faire & ferit le cheual des eſperons pour trouuer Gerard doubtant qu'il ne luy eſchappaſt pour fuyr, mais certes il n'eut gueres eſperonné quant il trouua Gerard & ſes compaignons qui plus ne ſe doubtoient rien. Et ceulx de ſi loing comme ilz les virent les eſcrierent a mort & leur coururent ſus par grant fellonie. Si commença

entre eulx ung tres dur estour & mortel, car Gerard perdit v de ses compaignons qui furent tuez en la place & le vj^e fut nauré a mort, mais en non Dieu les aultres ne s'en purent oncques puis vanter, car tous vingt demourerent mors en la place qui fut une chose bien a merueilles. Apres celle douloureuse aduenture Gerard remonta son escuyer le plus doulcement qu'il peut & s'en alla sa femme & sa chambriere, & s'en entra en une forest qui la pres estoit & dient aulcuns que ce fust la forest d'Ardayne. Cette piteuse compaignie cheuaulcha tant en celle forest qu'ilz vindrent au requoy d'ung hermite qui les receut voulentiers le mieulx qu'il peut les hebergea : mais ce ne fut pas ainsi comme ilz auoient acoustumé , car il les conuint soupper de pain & d'eaue & coucher sans lict mais ilz eurent son feu. Or conuint que Gerard songnast des cheuaulx, car il n'auoit ne paige ne varlet. Et encore que plus luy fist douleur il veit tantost apres son escuyer mourir deuant luy. Si ne demoura gueres auec luy que sa femme & sa chambriere ; encore pour plus accroistre leur malheureté tandis qu'ilz se reposoyent celle nuyst ainsi lassez comme ilz estoyent larrons vindrent leans & trouuerent les cheuaulx de Gerard si les prindrent tous quatre & les emmenerent auec eulx. Que peut-on doncques dire aultre chose fors seullement que telle estoit la voulenté

de Noſtre Seigneur qui de leur orgueil les voul-
loit chaſtier & que par telle pugnition ilz fuſſent
tellement examinez qu'ilz deſſeruiſſent eſtre
dignes du regne de Dieu ſi comme ilz le furent
deſpuis.

Comment Gerard se desconforta pour pertes. Et comment ung sainct hermite le reconforta & le conuertit tellement qu'il porta sa penitence en bonne pacience par le terme de huyt ans. CHAPITRE VIII.

ET quant vint au matin que Gerard alla pour appointer ses cheuaulx & il ne trouua nulz il se commença moult fort a tourmenter. Et par grant melencolie commença a murmurer contre Dieu disant que Dieu luy faisoit tort. Et mauldissoit l'heure & le iour que fut oncques né de mere. Et lorsque le preudhomme le ouyt ainsi demonter il le commença a conforter par bonnes manieres & par doulces & sainctes parolles & moult doulcement luy remonstrer, & mesmement ma dame Berte le reconfortoit le mieulx qu'elle pouoit, comme celle qui trop plus se douloit de la douleur de son mary que de la sienne mesme, & luy ramenoit a memoire les bons exemples des preudhommes du temps passé. Si que par ces moyens le noble prince se rappaisa ung petit. Et lors il pria au preudhomme qu'il ramenast la damoyselle chambriere

de ma dame Berte & qui la rendit a ſes amys qu'il luy nomma, & le bon hermite le fiſt voulentiers tout ainſi que Gerard le luy chargea. Entre ces choſes ceſt hermite veant Gerard & ſa femme ainſi deſollez les admoneſta qu'ilz s'en allaſſent deuers ung moult ſainct preudhomme qui leur enſeigna demourant la pres en ceſte foreſt diſant que c'eſtoit l'homme du monde qui le meilleur conſeil leur donneroit; ceulx qui beſoing auoyent de bon conſeil crurent ceſt hermite & en ſon conduir s'en allerent deuers le ſainct preudhomme a pied & a grant peine comme ceulx qui a telle peine n'auroient pas acouſtumé a ſouffrir. Toutesfoys ilz allerent tant qu'ilz vindrent a celle du ſainct homme, lequel les receut moult humblement & les feſtia & leur demanda qui ilz eſtoyent, car il luy ſembloit bien qu'ilz eſtoyent gens yſſus de haut lieu. Certes ſire ce diſt Gerard ie ſouloye eſtre ſeigneur de Rouſſillon mais ie n'y ay plus rien maintenant, car le roy Charles m'en a desherité dont il me poiſe; mais ſe une fois ie luy puis rendre ie luy renderay ſi cherement que ie luy feray partir l'ame hors du corps. Et ſi me poiſe plus de ceſte pouure femme qui eſt ſeur a ma dame la royne & de la douleur qu'elle ſouffre orendroit qu'il me fait de la mienne propre quant ie voy qu'ilz nous conuient ainſi aller comme truans mendiant ie n'en puis plus certes

se ie n'y ysse hors de mon sans tant ay grant douleur & grant desplaisir que mon cueur n'en peut plus porter. Quant le sainct homme congneut quelz hostes il auoit, ayans congnoissance & souuenance des grans honneurs & du grant estat qu'ilz souloyent mener & il les veoit lors en si pouure estat, il en ploura de pitié. Et les commença a les reconforter a son pouoir & par bons exemples & par saincte doctrine, mais nonobstant ses bonnes admonitions & remonstrances tousiours Gerard luy disoit que une foys il se vengeroit du roy & qu'il l'occiroit par ses mains. Et le sainct homme luy repliquoit que ce n'estoit pas bien dit, qu'il se retournast a Dieu de tout son cueur que iamais il ne retourneroit en son premier estat. Mais en nom Dieu nonobstant les admonitions de ce sainct homme ne celle de ma dame Berte qui forment se penoit a remettre Gerard en bonne voye, ilz ne pouoyent rompre son propos qu'il ne fut tousiours en voulenté que une foys il se vengeroit du roy combien qu'il attendit. Mais finablement ces deux sainctes personnes luy remonstrerent tant de bons exemples & par tant de manieres que Dieu le enlumina de sa grace & qu'il commença a soy humilier, & recongneut en la fin sa fragilité & sa miserable condiction. Si qu'il se confessa au sainct homme de tous ses pechez bien & deuotement & pardonna de bon

cueur toutes iniures & meſſaitz au roy & a tous aultres, & ſe offrit a faire la penitence toute telle que le ſainct homme luy voulut chargier. Adonc le ſainct homme moult ioyeulx de la converſion de Gerard luy chargea en penitence qu'il ſe abſteniſt de porter armes huyt ans entiers, & que tout le dit temps il renonçaſt a toute cheualerie en ſeruant Dieu de tout ſon cueur en gaignant ſa vie en ce que Dieu luy enſeigneroit a faire. Et Gerard luy promiſt & iura par ſa foy que tout ainſi le feroit il de bon cueur & voulentiers affin que Dieu luy fuſt propice. Quant Gerard ſe fuſt ainſi confeſſé, ma dame Berte ſe confeſſa au ſainct homme bien & deuotement. Et puis le ſainct homme leur donna ſa benediction & les recommanda a Dieu en priant que Dieu les voulſiſt conduire & maintenir en ſa grace.

Cy dist comment Gerard de Roussillon en faisant sa penitence qui dura huyt ans fut varlet d'ung charbonnier, & comment il se vengea d'ung ribault qui le mocqua une foys. CHAPITRE IX.

QUANT Gerard de Roussillon & ma dame Berte sa femme se furent du preudhomme despartis en vrais prepos de faire leur penitence par l'espace de huyt ans ainsi comme charge leur estoit par le sainct homme, ilz se mirent eulx deux sans plus de gens en chemin en habitz desguisez comme ce se fussent deux pellerins. Et laissa Gerard sa barbe croistre tousiours despuis durant son exil parquoy il ne fust oncques puis si bon a recongnoistre. Et estoit leur intention d'eulx retraire en Hongrie deuers le roy Othon de Hongrie qui estoit bien prochain parent a ma dame Berte, car il leur sembloit bien qu'il les recueilleroit bien & notablement : mais il leur aduint comme ilz alloyent ung iour leur chemin qu'ilz rencontrerent aulcuns marchans de France qui venoyent tout droit de Hongrie ausquelz Gerard demanda des nouuelles de Hongrie. Et les marchans luy respondirent que

tout nouuellement le roy de Hongrie eſtoit allé de vie a trepas ſi comme diſoyent aulcuns cheualiers de France qu'ilz auoyent trouués audit pays de Hongrie leſquelz auoyent eſté enuoyés deuers icelluy roy Othon luy prier de par le roy Charles de France ſe Gerard de Rouſſillon ſe tiroit deuers luy qu'il le prenſiſt & qu'il le luy enuoyaſt pour en faire ſa voulenté, & il luy donneroit de ſon auoir tant comme il luy en vouldroit demander. Nous ſçauons bien auſſi ce dirent ilz que le roy fait Gerard querir par toutes les terres & que s'il le pouoit tenir qu'il le feroit pendre ou ardoir tant le hait il, & toutesfoys il ne finera iamais iuſques il le aura trouué quelque part. A ces parolles Gerard commença a rougir & en ſoy enflamber en ire. Et lors ma dame Berte qui s'en apperceut reſpondit aux marchans moult doulcement & leur diſt que ce Gerard dont ilz parloient eſtoit mort deſpuis ung peu de temps en ung lieu moult ſauluaige en la foreſt d'Ardayne & que ce ſçauoyent ilz certainement que ce meſmement qu'ilz eurent eſté ſur la tombe deſſoubz laquelle Gerard eſtoit enterré en ung poure hermitaige moult hors de gens. De ces nouuelles furent les marchans moult ioyeulx eſperant de eſtre les bien venuz en la cité de Paris pour les ioyeuſes nouuelles qu'ilz rapportoyent de la mort de Gerard de Rouſſillon que le roy hayoit

plus que homme qui fut au monde. Et lors comme tous ioyeulx de ces nouuelles ilz les annonçoyent & affermoyent eſtre vrayes. Ainſi doncques par ceſte maniere courut la renommée par tout le royaulme de France que Gerard de Rouſſillon eſtoit mort dont pluſieurs furent moult ioyeulx pource que la guerre eſtoit faillie a leur ſemblant par ce moyen par tout le royaulme. Par deſſus tous aultres le roy en fut le plus ioyeulx : mais la royne en fut tant dolente que plus ne pouoit : & auſſi furent les bons amys de Gerard. Si en furent maintes larmes plourées & maint ſoupir en fut fait de cueur triſte & dolent. Apres doncques que ces marchans eurent laiſſé Gerard & ſa femme ſur les champs, Gerard & ma dame Berte ſe mirent ſur le chemin par boys & par hayes eulx eſtans a pied ſans cheual & ſans aſne tellement qu'ilz arriuerent une nuyt a la maiſon d'ung hermite qui leur fiſt la meilleure chiere qu'il peut. Mais certes ilz n'y trouuerent a manger que pain d'orge & de l'eaue a boire, & coucherent la nuyt ſur ung peu de fueilles d'arbres qui la eſtoyent. Quant vint au matin ilz ſe remirent au chemin mais ilz n'eurent gueres cheminé qu'ilz ſe trouuerent tous las & tant trauaillez qu'a peine pouoyent ilz plus aller auant. Et lors ilz propoſerent de demourer en ce boys & d'eulx y amaſſer pour y faire leur penitence ſept ans entiers ainſi comme

il leur eut esté enchargé : & lors pour gaigner leur vie honnestement se approcha d'ung charbonnier qui faisoit illec charbon en ce boys & marchanda a luy de luy aider a faire & a vendre son charbon, & furent d'accors ensemble que Gerard porteroit son charbon vendre en une cité qui la pres estoit & il auroit de chascune somme sept deniers & le maistre auroit le demourant. Ce marché fait, a Gerard qui fort homme fut a merueilles, se print a porter le charbon en celle cité & en portoit sur son col autant comme eut fait ung cheual, & de chascune voiture qu'il portoit il auoit a son droit sept deniers dont il se viuoit. Et ma dame Berte ouuroit de l'aultre costé de couldre & de filler & gaignoit son viure au mieulx qu'elle pouoit. Ainsi vesquirent ilz sept ans entiers en faisant leur penitence de gré & voulentiers qui fut une chose merueilleuse consideré leur premier estat & le dernier. Or aduint ung iour comment souuent l'on mocquast Gerard en celle cité pour ce qu'il portoit si grans fais & qu'il estoit si grant & si barbu que ung grant ribault paillart & malostru le commença a mocquer, & en le mocquant perseuera trop & luy dist en la fin : Par ma foy villain tu semble bien ung fort larron, ie croy certes que tu ayes mange maintz morseaulx que gueres ne t'ont costé : mieulx seroyes digne par ma foy d'estre pendeur de gens que tu ne seroyes de charbon faulder.

Dieu quel charbonnier, regardez quel marchant de charbon. A ces mots faillit sus tout eschauffé en yre & en maltalent & luy dist : Par ma foy villain ie ne voy en ceste place aultre larron que toy, & pour ce que tu m'appelle pendeur de gens ie te pendray voirement a mes mains. En ce disant Gerard le troussa comme feroit ung autoir & le getta sur son col malgré celluy & le commença a emporter iusques au dehors de la ville & celluy se print a cryer ayde ayde bonnes gens : les gens y accoururent & les rescouyrent & fust acroire que se l'en ne l'eust recoux qu'il l'eust voirement pendu par la gorge. On trouue en aulcune hystoire que la cité ou Gerard alloit vendre son charbon que ce fut la cité de Raine ou celle de Laon : les aultres dyent que ce fut a Mestz.

Cy dist comment la royne de France fist la paix entre le roy son mary & Gerard de Roussillon. Et comment Gerard & ma dame Berte sa femme reuindrent en la court du roy en estat de pouures pellerins. CHAPITRE X.

QUANT le terme de sept ans fut acomply & que Nostre Seigneur par sa benigne grace eut ceste paire de gens bien abreuuez de sa diuine amour & que leur penitence fut bien & deuement acomplie : Dieu vouloit que par le moyen de la bonne royne de France ilz fussent rappellez & remis en leur premier estat & honneur : & vous dirons comment aduint a ung iour de Penthecouste prochain apres aduenir que le roy Charles le Chaulue voulut tenir tres noble court a laquelle il fist appeller tous les nobles barons & notables cheualiers de France & ilz y vindrent tous en bel & notable appareil. Ceste feste fut publiée & nonciée par tout & tant que le pouure cheualier Gerard de Roussillon le sceut, si demanda conseil a sa femme assauoir s'il seroit bon qu'ilz se retirassent deuers

la royne pour par le moyen d'elle trouuer leur paix enuers le roy : & lors ainſi mal habillez qu'ilz eſtoyent ilz ſe mirent au chemin & tellement cheminerent que la nuyt de Penthecouſte ilz vindrent a Paris ainſi comme deux pouures mendians moult deſolez & deſguiſez, car Gerard auoit la barbe & les cheueulx ſi longs que nulz ne l'euſt recongneu. Quant ilz furent la venuz ilz s'en allerent au palays, Gerard alloit deuant & Berte apres luy qui le ſuyuoit de loing, car ilz n'eſtoyent pas bien aſſeurez. Si toſt que Gerard entra au palays il choiſit la royne qui yſſoit de ſes chambres & ſe tira vers elle & luy demanda l'aumoſne. Celle qui veoit bien qu'il en auoit beſoing luy tendit une aulmoſne qu'elle luy donna & Gerard la print de ſa main. Mais il aduint que la royne congneut en la main de Gerard ung tres bon anel qu'il portoit touſiours en ſon doy dont elle eut grant merueille, & elle s'approcha du pouure homme pour mieulx regarder celuy anel, & quant elle l'eut bien regardé elle regarda le pouure homme au viſaige & vit qu'il ſe hontoya : ſi ſe commença fort a penſer & diſt en ſoy meſme que c'eſtoit l'anel qu'elle donna une foys a Gerard de Rouſſillon quant il eſpouſa ma dame Berte ſa ſeur. Et pour ce elle rentra tantoſt en ſa chambre & par une ſienne femme priuée elle manda le pouure homme en ſa chambre le plus

ſecrettement qu'elle peut: il y vint tantoſt & ſe agenouilla deuant la royne & la ſalua moult honnorablement. Et lors la royne le regarda bien ſermement au viſaige & congneut que c'eſtoit Gerard de Rouſſillon: ſi commença tout incontinent a l'embracer en plourant ſi fondamment qu'elle ne pouoit ung ſeul mot dire & auſſi ne faiſoit Gerard. Et quant elle peut parler elle luy diſt helas mon amy Gerard que vous auez ſouffert de douleurs, helas mon amy ou eſt Berte ma ſeur pour laquelle i'ay eu tant de douleur & d'ennuy. Gerard luy diſt qu'elle n'eſtoit pas loing ains eſtoit a la porte du palays au millieu des pouures gens ainſi comme une pouure truande & luy declara comment elle eſtoit habituée pour la recongnoiſtre. Et tantoſt la royne l'enuoya querir ſecrettement. O quans embracemens, quans baiſers plains de pleurs & de gemiſſemens furent illec fais entre eulx, & n'eſt certes homme qui le ſceut racompter, mais l'en le peult aſſez penſer & ymaginer. Apres ces choſes la royne les fiſt mener en une chambre de ſecret & les fiſt reueſtir & parer & leur fiſt adminiſtrer ce que beſoing leur eſtoit & puis elle s'en alla a la court deuers le roy plus gaye & plus ioyeuſe qu'on ne l'eut oncques veue, dont le roy print tres grant plaiſir & auſſi firent tous les barons qui la veirent. Apres la feſte & esbatement qui ce iour furent fais le roy & la

royne s'en allerent coucher & dormir iusques au matin. Mais quant le roy fut esueille la royne qui tousiours pensoit a ce qu'elle vouloit faire dist au roy qu'elle auoit songé celle nuyt une merueilleuse chose. Il me sembloit, dist-elle, que ie veoye ung blanc coulon descendre du ciel & entrer en vostre corps & que vostre face en deuenoit plus belle & plus clere, & que de vostre bouche yssoit une tres bonne odeur & puis il me sembloit que i'estoye forment naurée au cueur d'une si profonde playe que i'en estoye a danger de mort; mais si tost comme ie sentis ceste bonne odeur yssir de vostre corps ie fuz toute guarie. Apres il me sembloit que ie veoye ung cerf & une biche qui venoyent en ma main moult tendrement plourant & qu'ilz se agenouilloyent deuant vous en vous requerant grace & pardon, & pour vostre debonnaireté vous les faisiez dresser & leur donniez a mangier & a boire a vostre main, & puis ilz s'en alloient tresioyeusement & sçauez vous dit-elle que iay sur ce pensé en moy mesmes: c'est en nom Dieu que nous deuons huy recepuoir nostre Saulueur que i'entens pour le blanc coulon par le moyen duquel vostre bonté se Dieu plaist me rendra auiourd'huy si bonne odeur que ie seray guarie de la grant playe & de la grant douleur dont i'ay long temps esté naurée au cueur moult dolentement: laquelle playe m'est

certes venue pour le cerf & pour la biche qui vous venoyent cryer mercy. Par ce cerf icy & celle biche i'entens Gerard de Roussillon & Berte ma seur qui par aduenture vous viennent cryer mercy. Et pource mon tres redoubté sire ie vous supplye humblement que vous pregnez pitié d'eulx & que vous vueillez vostre maltalent pardonner en l'honneur de vostre Saulueur a tel fin que dignement le puissez auiourd'huy recepuoir. Quant le roy eut bien la royne entendue & il veit qu'elle estoit toute en larmes, il luy en print lors une grant compassion au cueur & en accollant la royne pour la reconforter il luy dist que voirement par sa negligence & mauluaistie il auoit perdu en Gerard le meilleur cheualier & le plus preudhomme & le plus vaillant de tout son royaulme & qu'il luy en pesoit moult & que s'il sçauoit quelque lieu ou ilz fussent il les enuoyeroit querir & qu'il leur pardonneroit son maltalent & qu'il leur donneroit toutes leurs terres & seigneuries : & de fait il souhaita qu'ilz fussent a sa court a celle feste. A celle parolle la royne se leua en son lict & a genoux humblement remercya le roy de sa doulce responce & luy demanda de rechief s'il disoit ces parolles de bon cueur : & il luy promist & iura que ouy & qu'il pardonnoit a Gerard de bon cueur son maltalent & toutes iniures passées : & qu'il lui renderoit toutes ses terres &

ſeigneuries ſi toſt comme il le verroit. De ces nouuelles fut la royne moult ioyeuſe, & lors ſi toſt comme elle fut leuée elle s'en alla deuers Gerard & ſa femme & leur recompta comment elle auoit beſogné pour eulx : & puis elle les fiſt tres bien reueſtir & parer ſelon leur eſtat pour les mener deuant le roy quant il yroit a ſa meſſe en ſa ſaincte chappelle.

Cy dist comment le roy pardonna tous meffais a Gerard de Roussillon. Et comment Gerard rentra en ses terres & seigneuries, & se prindrent a viure sainctement luy & sa femme Berte. CHAPITRE XI.

APRES ces choses, quant le roy fut prest de aller a sa messe, la royne qui regardoit de faire ces choses bien a point print Gerard a une main & ma dame Berte de l'aultre main & s'en vint tout droit à la saincte chapelle ainsi comme le roy deuoit entrer dedans qui bien & notablement estoit acompaigné de plusieurs grans seigneurs & ne fut point le roy plus tost entré en sa chapelle que la royne se getta a genoulx deuant luy & luy offrit Gerard & Berte sa femme lesquelz se getterent aux piedz du roy en luy pryant mercy moult humblement tous moulliez de larmes & de pleurs. Le roy qui doulcement les regarda ne les congnoissoit plus tant estoyent palles & deffaitz des grandes pouuretez & mesaises qu'ilz auoient souffers en l'espace de sept ans entiers, si en plora de pitié & puis il les print par la

main l'ung apres l'aultre & les leua de terre & les baiſa & accolla moult doulcement en remercyant Dieu de la grant grace que a ce iour il luy faiſoit quant il luy rendoit ſains & ſaulues ces deux perſonnes en ſa court. Et lors deuant tous ceulx qui eſtoyent illec preſens il leur pardonna ſon maltalent & les receut a mercy, & les remiſt en la ſaiſine de toutes les terres & ſeigneuries & retint des lors Gerard pour ſon premier conſeiller : de ce furent moult de gens esbahys & en murmurent aulcuns ſi en parloit chaſcun en ſa guiſe. A donc Gerard & ſa femme remercierent le roy moult humblement, & auſſi fiſt la royne pour eulx. O quans gemiſſemens & quantes larmes furent lors eſpandues en celle place : les ungs certes en plourant d'aiſe & de pitié, & les aultres en eurent grant deſpit & grant enuie. Mais toutesfoys la paix fut ainſi faicte. Ilz ouyrent la meſſe enſemble & puis ilz allerent diner : ſi fut Gerard le plus notablement aſſis apres le roy & auſſi fut Berte ſa femme comme les plus nobles & les plus puiſſans de la court apres le roy & la royne, & leur furent maintz beaulx dons donnez, car chaſcun leur contrediſoit a faire plaiſir & honneur. Apres ceſte feſte faillie qui dura huyt iours entiers en grant ioye & lieſſe, Gerard & ma dame Berte prindrent congé du roy & de la royne moult noblement. Et puis a grant

compagnie de notables gens, entre lesquelz fut Foucquet son nepueu. Ilz s'en retournerent en leurs seigneuries & mesme le roy & la royne les connoyerent grant piece, & leur bailla le roy ses commissaires pour les remettre en toutes leurs terres & seigneuries. Et lors qu'ilz approcherent de leurs pays de Bourgongne les gens de tous costez vindrent au deuant d'eux a si grant ioye & lyesse comme se Dieu mesmes y fut venu, & n'estoit pas de bonne heure ne qui ne leur don-noit du sien largement en tous ses lieux ou ilz venoyent si qu'ilz furent tous riches & plains de tous biens en bien peu de temps. Et sembloit proprement qu'ilz n'eussent oncques rien perdu. Et n'eut Gerard oncques puis a faire de vendre charbon ne ma dame Berte de couldre ne de filler pour gaigner leur vie. Ainsi doncques fut le noble prince Gerard remis en son estat & hon-neur & gouuerna touiours son pays depuis en raison & en iustice, & fut tant change en bonnes meurs que chascun le prisoit & louoit de la bonne dottrine que le sainct homme qui le conuerty luy eut par maintesfoys enseigné, en regardant & en louant Dieu des honneurs qu'il luy enuoyoit en soy reputant indigne de les auoir, & commença lors a vouloir fonder esglises & monasteres & a les reparer & enrichir : & finablement il mits toute son entente a acquerre bonnes vertus de plus en

plus, & si le fist bien de sa part aussi fist ma dame Berte sa femme, laquelle luy racomptoit souuent & ramenoit a memoire les belles exemples que le sainct homme leur eut aprins a l'hermitaige, & il les escoutoit moult voulentiers & en valloit mieulx, & tellement que l'odeur de leur saincte vie fut partout espandue que a peu parloit on lors d'aultre chose si que les bons en valloyent mieulx & en estoyent tant ioyeulx que plus ne pouoyent, & les mauluais en creuoyent de despit a la semblance du crapault qui creue quant il sent la bonne odeur de la vigne. Oncques puis ce vaillant prince Gerard ne fist tort de dommaige a homme qu'il eut, mesmement se ses rentes ou ses debtes luy sembloyent trop grandes il les diminuoit : nul ne requeroit de choses s'elles estoyent raisonnables qu'il ne l'octroyast. S'il auoit aulcun mauluais officier, il le desposoit & y mettoit ung preudhomme : de flateurs, de menteurs & de baveurs il se gardoit comme de venin & les dechassoit de sa terre & seigneurie. Si que a brief parler ilz viuoyent ensemble le plus sainctement que oncques firent gens de tel estat, dont le dyable & ses ministres eurent grant enuie.

Cy dist comment Gerard fut rappellé a la court du roy humblement, & comment tantost apres la guerre recommença entre eulx deux, laquelle guerre dura longuement a grant perte & dommaige des deux parties. CHAPITRE XII.

POUR la noble renommée de ces deulx nobles personnes le roy de France Charles-le-Chaulue les voulut auoir a sa court, si les manda tous deux, & ilz y vindrent assez tost apres, & le roy les receut moult honnorablement & bailla incontinent au prince Gerard le gouuernement du royaulme, & le fist second apres luy : auquel gouuernement Gerard se gouuerna si notablement que tous ceulx qui auoyent a besongner a la court du roy estoyent expediez tost & hastiuement, & y trouuoyent toute raison & iustice : parquoy le prince Gerard acquist tellement la grace de toutes gens que oncques prince n'eut meilleure renommée en l'hostel du roy, mais que en eut ioye, les felons & les ennemys d'iceluy Gerard en eurent grant dueil & grant despit. Et lors par incitement du diable iceulx

mauuais ennemis lefquelz ne aymerent oncques Gerard ne fa lignié pour leur mauuaife & dannable envie fe trairent ung iour deuers le roy & luy commencerent a demander s'il fe perfeuoit point comment Gerard contendoit a attraire tous les plus grans de la court & du royaulme a fon amour, en luy confeillant qu'il fe prenfift garde, & en luy affermant que une fois il ofteroit au roy fa couronne comme celuy qui ne veoit aultre chofe mefmement pour foy venger de luy pour les douleurs & les tourments qu'il luy fift fouffrir quant il le bannift & enchaffa de fon royaulme : difoyent oultre au roy qu'il eftoit le plus abufé du monde de foy fier en Gerard & qui deuoit eftre certain que iamais ne l'aimeroit. Par telles parolles ou femblables que ces faulx traiftres conlimerent enuers icelluy Charles qui de fa nature fut enclin a felonnie, fe enclina a les occire tellement que petit a petit il commença a monftrer a Gerard mains femblant qu'il n'eut acouftumé. Et tellement que a peu parla il a luy ne a ma dame Berte fa femme, dont la royne eut fi grant dueil au cueur que plus ne pouuoit. Quant Gerard fe aperceut que le roy luy portoit mautalent & ne fçauoit pourquoy, il contendit moult humblement de parler a luy & de luy prier qu'il ne fe informaft point contre luy qu'il ne fuft ouy, mais querez qui le face il n'y pouoit parler : car

iour & nuyt les felons traiſtres par parolles animoyent contre luy. Or aduint une foys que Gerard rencontra le roy & luy diſt ainſi : Mon tres chier ſeigneur, ie vous prie que vous ne vous vueillez point courroucer contre moi ce que ie vous diray. Je voy bien que mon ſeruice ne vous plaiſt plus. Et pource s'il vous plaiſt ie m'en retourneray en ma terre par voſtre congé, mais ie vous prie monſeigneur que vous me vueillez rendre la conté de Sens que vous auez retenue iuſques a maintenant. Et toutesfoys elle me appartient de droit comme vous ſçauez a cauſe de ma femme qui eſt aiſnée de ma dame la royne, & tout il luy en appartient il aulcune choſe dont de tout ſon droit ie m'en vueil en nom Dieu rapporter au iugement de voz barons. A donc le roy luy reſpondit moult aſprement : Comment dea Gerard voulez vous recommencer a moy, auez vous ia oublie la grant courtoyſie que ie vous ay faicte en vous rendant voſtre terre & tous voz biens. Foy que ie doy a mon ſeigneur ſainct Denis de France s'il fault que par guerre ie recommence a vous, ſaichez que ce ſera a voſtre grant deſtorbier. Quant Gerard vit que le roy ſe courrouçoit il ſe commença a humilier & a remonſtrer bien & doulcement au roy que luy ſembloit qu'il ne luy faiſoit nul tort puiſque de ſon droit il ſe vouloit attendre au iugement de ſes barons : ce

nonobſtant le roy ſe courrouça plus fort que de-
uant & diſt beaucoup de villannies a Gerard en
le menaçant & affermant que de ce iour la en
auant il ne luy fauldroit de guerre & qu'il le
rauroit mys plus bas qu'il ne l'eut oncques mys.
Et luy diſt finablement qu'il ſe gardaſt de luy &
que auant xx cheualiers qui eut ung ſeul pas de
terre en la conté de Sens. A ceſte parolle le roy
ſe deſtourna & entra en ſa chambre, & Gerard
demoura moult esbahy & moult penſif : mais
toutesfoys il print ſa femme & ſes gens & fiſt
trouſſer ſes bagues & puis tout incontinent il
s'en ralla ſur ſes terres & fiſt garnir ſes villes, ſes
chaſteaulx & ſes fortereſſes, penſant que le roy
le viendroit aſſaillir ſans plus eſcrier comme il eut
fait aultresfoys.

Comment le roy a grant oſt entra en Bourgongne & pourſuyuit Gerard ſi qu'il le alla aſſieger en Flandres en ung chaſtel : puis diſt des offres raiſonnables que Gerard offrit au roy, leſquelles neanlmoins il refuſa. CHAPITRE XIII.

SI toſt comme Gerard de Rouſſillon ſe fut party de la court, le roy manda gens d'armes de toutes pars pour luy courir ſus, & en aſſembla tant en peu de temps qu'il eut ung oſt innumerables de gens tant a pied comme a cheual. Gerard qui tantoſt en fut aduerty par aulcuns de ſes amys aſſembla de l'auſtre coſté tout ſon pouoir qui grant eſtoit aſſez pour le recombatre, mais il mena ſon oſt ſitoſt qu'il eut aſſemblé en la derniere fortereſſe de ſa ſeigneurie, & dient aulcuns que ce fut en Flandre dont il eſtoit ſire en partie, & la ſe tint en attendant le roy ſe venir y vouloit comme celuy qui cuydoit que le roy ſe deuſt aulcunement apaiſer; mais on pouoit Gerard appeller folibée car n'eut tallent de reculler. Ainçois ſi toſt comme il ſceut ou Gerard ſe tenoit, il

mena ſon oſt celle part tant qu'il vint deuant la forteresse ou Gerard eſtoit, & miſt le ſiege tout entour: mais tout le chemin que le roy alla par les terres de Gerard, il fit bouter le feu par tout & ardoit villes, maiſons & eſgliſes, & fiſt occire hommes, femmes & enfants tant que ſans nombre ſans nulz eſpargner, comme ſe ce fuſſent Sarrazins, ſi fut une grant pitié de la peſtilence & des maulx que le roy faiſoit partout ou il alla. Gerard qui eſtoit en ſa fortereſſe la deffendit moult vaillamment, car ſa place eſtoit garnie de gens aſſez pour combatre le roy, mais Gerard par ſon humilité & pour ſoy plus mettre en ſon debuoir ne voulut oncques ſes gens laiſſer yſſir, eſperant touſiours que le roy mettroit de l'eaue en ſon vin, mais certes ſon eſperance eſtoit vaincue, car tandis Gerard ſe humilioit de tant plus le roy ſe affelonniſſoit: encores pour plus anymer ſes gens, le roy donna toutes les terres de Gerard a aulcuns barons qui en celle guerre le ſeruoyent, & ceulx la tant plus s'efforcoient de aſſaillir la fortereſſe & de Gerard grever, mais ilz n'avoyent garde de la prendre, car la dedans eſtoyent qui bien la deffendoyent. Quant Gerard veit qui n'y auroit point de mercy en ſes ennemys & qu'ilz luy faiſoient le pis qu'ilz pouoyent, il aſſembla ſes barons, & leur demanda conſeil ſur ceſt affaire: aſſauoir s'ilz ſe tiendroient ainſi longuement en celle fortereſſe ou s'ilz yroient a Rouſſillon

qui eſtoit la plus forte place ou s'ilz yſtroient en bataille contre leurs ennemys, attendu qu'ilz eſtoient puiſſans aſſez. Adoncques Foucquet de Prouuence nepueu de Gerard, qui eſtoit chief & conduiſeur de tout l'oſt de ſon oncle, donna ſon oppinion diſant que s'on le vouloit croyre qu'ilz yſtroient en bataille ſans plus tarder & que ſe leurs ennemys eſtoyent quatre foys plus ſi les deſconfiroient ilz. De ceſte oppinion furent quaſi tous ceulx du conſeil, & Gerard meſmes & ſembloit proprement qu'ilz deuſſent yſſir preſtement pour aller combatre le roy tant en eſtoyent deſirans, mais entre eulx eſtoit ung ancien cheualier ſage, prudent & moult expert en toutes choſes, lequel ſe leua en piedz & pria moult qu'on voulſit ouyr ſon oppinion : & tantoſt que chaſcun ſe teuſt, il adreſſa la parolle a Gerard ſon ſeigneur & lui diſt en telle maniere : O mon tres redoubté ſeigneur & duc tres puiſſant, monſeigneur mon maitre, voulez vous ſire touſiours gouverner & conduire par conduite de bonne raiſon, affin que en temps aduenir ne deuant Dieu ne deuant le monde ne vous ſoit imputé ſinon preudhomme & vaillant : vous ſçauez, ſire, que c'eſt une choſe treſmal conuenable d'ung ſubget greuer ſon droicturier ſeigneur ne de combatre contre luy. Ains le doit fuyr a ſon pouoir, ſe n'eſt toutesfoys en cas de neceſſité apparente, c'eſt

assauoir pour sa vie sauluer ou son honneur. Et le doit premier souffisamment sommer affin qu'il ne peust de trahyson estre reprins, & pource mon treschier seigneur affin que vous ne encourez en aulcune reproche, ie vous prie & conseille que par bonne discretion & par bon conseil vous enuoyez deuers le roy aulcuns de voz plus saiges conseilliers, qui par doulces paroles sachent au roy dire & remonstrer vostre fait & comment vous luy offrez prendre droit en sa court au lost de ses barons de quelconque forfait que vous luy pouez auoir meffait & lui faictes prier qu'il se veuille deporter de sa credulité. Et se par ceste voye le roy qui trop est cruel vous vouloit laisser en paix, vous esuiterez sur l'effusion de sang humain, a quoy se doit esploiter toute bonne creature. Et se faire ne le veult, nous vous dirons : apres tel conseil, que par la grace de Nostre Seigneur, vous venrez a bon chief de ceste affaire a vostre honneur. A ceste parolle s'accorderent tous les barons du conseil, disans quil seroit tresbon de ainsi faire. Et lors incontinent ilz mirent sus ung cheualier noble sage prudent & hardy, lequel incontinent s'en alla deuers le roy Charles, & luy dit mot a mot tout ce que enchargié luy estoit pour la maniere que dit est. Il dit au roy que s'il estoit homme ne luy ne aultres qui voulsist Gerard chargier d'aulcun meffait ou deshonneur, qu'il estoit prest de

s'en venir deffendre sans contredit, au cas qu'il auroit bon sauf conduit d'aller & de venir a la court pour ce faire. A ces parolles le roy Charles, homme cruel & oultrageux, commença a regarder le cheualier en trauers & se commença a soy courroucer tres fort & a dire de luy & de Gerard moult de opprobre & deliures. Et ce oncques par auant il eut Gerard menacé de brusler ou de noier ou de pendre, encores le menaça il plus a celle foys: & commanda au cheualier qu'il s'en retournast tantost & sans delay, ou si non il le feroit pendre par sa gorge. Et celluy qui plus n'y voulut arrester s'en retourna en la forteresse, & racompta a son seigneur & aux barons que la estoient tout ce qu'il auoit esploicté & la responce que le roy fist. Et lors ilz commencerent tous a dire que ce roy Charles estoit bien de la condition de villain, car tant plus on le prioyt tant plus il se affelonnissoit & mains en faisoit. Et pour ce ilz conclurent ensemble que c'estoit peine perdue de plus prier ne de plus parler de ceste matiere par doulce voye, & que le meilleur estoit de le combatre sans plus tarder le lendemain au plus matin: Gerard mesmes fut de celle oppinion, & pria a eulx tous qu'ilz appareillassent tout celle nuyt ce qu'il leur conuenoit pour combatre & qu'ilz fussent tout prestz au matin pour monstrer au roy Charles & a ses gens comment les Bourguignons sçauent

armes porter : ilz respondirent tous ainsi comme par une voix que c'estoit la chose du monde que plus ils desiroyent & leur tardoit moult que la nuyt fut passée. De ceste oppinion ne fut point encores l'ancien cheualier dont cy dessus est parlé : ains conseilla a Gerard pour soy mieulx mettre en son deuoir & pour mieulx auoir le droit pour luy & Dieu aussi que encores une fois en humilité & en subiection il enuoyast deuers le roy & luy fist offrir a celle foys pour toutes, que s'il plaisoit au roy pour escheuer effusion de sang crestien il attendroit droit tel que les barons de France iugeroyent pour luy ou contre luy de tous meffais dont on le vouloit charger, luy ouy en ses deffenses : & s'il le refuse, se dit le cheualier, vous aurez Dieu & raison pour vous & le pourrez combatre seurement, car ie croy que Dieu qui exaulce les humbles & qui rabaisse les orgueilleux si combatra pour vous & que vous en venrez a vostre honneur. Gerard, qui en tous ses faitz humble & courtois & qui voulentiers usoit de bon conseil, creut cest ancien cheualier encores une fois, & ordonna a Foucquet son nepueu de faire ce messaige devers le roy. Et lors le lendemain au plus matin Foucquet y alla & fit son messaige tresbien & saigement tout ainsi qu'il luy fut ordonné : mais c'estoit ung abus de plus prier le roy Charles, car tant plus on le prioit tant plus il se orguilloit, &

menaça lors Gerard de plus fort qu'il n'eut oncques fait, & iura qu'il le deſtruiroit une foys combien qu'il attendiſt, & pour tout l'or du monde il ne le receueroit a mercy. Quant Foucquet veit qu'il n'y auoit plus du prier & que c'eſtoit peine perdue, lors hault & cler il deffia le roy en la preſence de tous ſes barons de par Gerard de Rouſſillon ſon oncle & ſon ſeigneur & lui aſſigna iour de bataille a lendemain au matin. Et puis ſi toſt comme il eut deffié il s'en retourna deuers ſon oncle & luy diſt la choſe tout ainſi comme elle alloit, dont tous ſes barons, cheualiers & gens d'armes furent tant ioyeux que plus ne pouoyent. Mais pluſieurs en y eut en l'oſt du roy, voire des plus grans, qui s'en allerent celle nuyt ſans prendre congé du roy, pource qu'ilz le veoyent ainſi obſtiné, dont le roy fut moult dolent & esbahy & leur en ſceut tresmauuais gré. Ainſi doncques tout le demourant de ce iour & toute la nuyt enſuyuant ilz ne ceſſerent d'eulx appareiller pour combatre le lendemain.

Cy dist comment le roy fut desconfit en bataille deuant le chastel de Flandres. Et comment le roy rassembla gens & fut de rechief desconfit en la ville de Soissons. CHAPITRE XIIII

QUANT vint le lendemain au plus matin, Gerard qui avoit ses gens tous prestz fist sonner ses trompettes & clerons par telle sorte qu'il sembloit que toute la terre tremblast, & s'en commencerent a yssir de leur forteresse moult bien rengez & serrez en approchant leurs ennemys qui se tenoient aussi en bel arroy. La commença une tres dure bataille en laquelle furent mors & occis tant de gens de l'une partie & de l'aultre que ce fut une grant pitié, car ilz s'entrehaoyent mortellement. Ainsi se combatirent ilz tout le iour tuans & affollans l'ung l'aultre, mais finablement les Françoys furent desconfitz & s'en commencerent a fuyr l'ung ça & l'aultre la qui mieulx fuioyt pour sauluer leurs vies, mesmement au roy Charles conuint il tourner le doz & s'en alla courant pour soy sauuer, dont il eut si grant dueil que a peu il n'enragoit de despit.

Apres celle desconfiture, Gerard qui ne voulut point souffrir qu'on suyuist les fuyans, despartit l'amour & la proye a ses gens esgallement, si en furent tous riches tant comme ilz vesquirent, car il mourut en celle bataille tant de noblesse que ce fut une grant horreur & une grant pitié. En ceste partie dist l'hystoire que ceste bataille fut es marches de Flandres pays de Haynault, car Gerard de Roussillon fut sire de Bourgongne, conte de Flandres en partie & d'aultres plusieurs terres & seigneuries despuis la riuiere du Rin iusques a Bayonne: dist oultre, que le chastel de Garartmont estoit sien qui siet de costé Ath en Haynault & que Gerard eut tousiours guerre au conté de Haynault, a cause de la conté de Neuers que chascun d'eulx disoit a luy appartenir, sinon depuis qu'en fin ilz s'accorderent & eurent despuis si grant amytié ensemble. Quant le roy Charles fut retourné a Paris apres ceste bataille tant dolent que plus ne pouoit, il remanda gens d'armes par tout ou il en cuyda recouurer & iura que iamais il n'arresteroit iusques qu'il auroit Gerard destruit & fait mourir a mauluaise mort quoy qu'il en doyue aduenir. Si assembla en peu d'heure ung si tres grant ost qui fut estimé a cent mille combatans. Gerard qui par ses amys en fut aduerty rassembla ung tres grant ost a merueilles, car Droon son pere luy enuoya d'Espaigne ung tres notable secours: mais

toutesfoys Gerard enuoya deuers le roy une tres notable embaſſade pour luy prier qu'il le voulſiſt recepuoir en droict & en raiſon, & ce faiſoit il pour luy ſoy mettre touſiours en ſon deuoir & pour auoir meilleure querelle. Mais le roy fut tant obſtiné contre luy qu'il n'y voulut auculnement entendre, ains menaça de deſtruyre Gerard & de luy faire pis qu'il n'eut oncques fait. Ces nouuelles ſceues par Gerard il propoſa qu'il yroit contre le roy iuſques a l'entree de ſa terre pource que a l'aultre foys le roy luy eut piteuſement dommaigé ſon pays, & diſt l'hyſtoire qu'il alla iuſques en la vallée de Soiſſons. Quant le roy ſceut qu'il eſtoit la venu il mena ſon oſt celle part. Si ne demoura gueres apres qu'ilz aſſemblerent la bataille qui fut moult dure & cruelle, car ilz ſe combatirent deſpuis le matin iuſques a l'heure de veſpres qu'on ne ſçauoit encores qui en auroit le meilleur. Mais finablement les Françoys commencerent a recreantir & Bourgongnons ſe entretindrent en abbatant & en occiant tous deuant eulx tellement qu'il conuint les Françoys reculer, & le roy meſmes fut a force retiré hors de la preſſe la ou il eut eſté prins & occis ſans remede. Et lors ilz ſe commencerent a fuyr qui mieulx fuyoit pour eulx ſauluer. Apres laquelle deſconfiture Gerard fiſt la proye & la depoille aſſembler & la fiſt deſpartir entre ſes gens qui en furent tous riches. Puis fiſt honnorable-

ment les mors enterrer aussi bien les Françoys comme ses gens mesmes, & si fist medeciner les naurez dont il fut moult prisé.

Cy dist comment le roy manda a Gerard iour de bataille en la vallée de Bethune, puis parle des proesses & de la grant occision qui fut faicte en celle bataille. Et comment Dieu par miracle fist celle grande guerre & bataille finer.

CHAPITRE XV.

APRES ces deux batailles & desconfitures des Françoys, le roy Charles tant doulent que plus ne pouoit & qui ne desiroit chose au monde plus que destruire Gerard de Roussillon, fist de rechief son mandement le plus grant qu'il eut oncques fait. Et tandis qu'il assembloit son armée il manda par ses heraulx a Gerard & lui assigna iour de bataille de puissance contre puissance en la vallée de Bethune qui est en Bourgongne, laquelle vallée siet entre Vezelay & Pierre Pertuis. Gerard comme asseuré qui de riens n'auoit paour, accepta le iour assigné & la place. Mais toutesfoys apres qu'il eut bien & notablement festié les heraulx du roy il leur dist que moult luy pesoit de ce que le roy estoit ainsi obstiné contre luy, & se luy offrit prendre droit

par ſes barons. Mais puis que ainſi eſtoit & que aultrement ne pouoit eſtre que il ſeroit au plaiſir de Dieu a toute ſa puiſſance au iour & a la place deſſus dicte. Cy diſt l'hyſtoire que le roy Charles eut lors en ſon oſt Françoys, Picars, Normans, Bretons, Champenois, Briois, Manceaulx, Angeuins, Lorrains, Brabençons, Angloys, Haynuyers, Eſcoçoys & Friſons. Et qui plus eſt l'empereur de Grece y fut auſſi qui auec luy auoit amené trois roys Sarrazins & quatre admiraulx, a tout une tres groſſe puiſſance de Turcz, de Gregoys & de Sarrazins. Si qui fait a croyre que celle compaignie monta merueilleuſement grant nombre de combatans. Et pour ce quant Gerard en fut aduerty comme dit eſt, il manda gens d'armes de toutes pars & partout ou il en cuyda recouurer. Et a ſon mandement vint tout premierement le duc Droon ſon pere qui lors ſe tenoit en Eſpaigne & y faiſoit frontiere contre les Sarrazins. Ceſtuy Droon qui moult eſtoit ancien & expert en armes amena avec luy les roys d'Eſpaigne qui eſtoient bien ſes amys & alliez, a tout une grande compaignie d'Eſpagnolz bons combatans. Gerard eut auſſi en ſon oſt les Flamens autant qu'il en peut auoir, & meſmement tous ceux de ſes terres & ſeigneuries manda il depuis le Rin iuſques en Eſpaigne. Si y en vint tant qui l'eut bien en ſon oſt a celle foys cent mille cheualiers qui gueres ne doubtoyent

la puiſſance du roy de France. Quant doncques ilz furent tous aſſemblez pource qu'ilz eſtoyent de pluſieurs langues, ilz ordonnerent entre eulx ung cry pour eulx ralier & entrecongnoiſtre. Et lors par l'aduis & conſeil du viel Droon ilz conclurent que leur cry ſeroit Sainct Georges, lequel cry dura depuis longuement en Bourgongne. Quant le iour aprocha qui eſtoit aſſigné, les deux oſtz s'entre approcherent en la vallée de Bethune en ſi grant nombre que les champs furent tous plains de gens d'armes, car il y en eut tant que ſans nombre. Si toſt qu'ilz vindrent pres les ungs des aultres, trompette & clarons commencerent a ſonner, archiers a traire & arbaleſtriers, hommes d'armes a approchier iuſques au ferir l'ung ſur l'aultre par telle ſorte qu'il ſembloit que le monde deuſt finer. La furent maintz cheualiers abatuz & occis, maint homme mort & affollé : car ilz s'entretuoyent de tous coſtez ſans nulle mercy. Et ne liſt on point en fable ne en romant de nulle bataille plus mortelle que ceſte cy fut ne plus eſpouentable. Car ilz ſe combatirent ſi demeſureement qu'il ſembloit proprement qu'ilz ne deuſſent iamais arreſter iuſques ilz ſe fuſſent tous entretuez & qu'ilz ne craigniſſent riens a la mort. En celle bataille fut Thierry d'Ardayne & ſa compaignie Champenois & Briois qui ſe combatirent ce iour a force & a puiſſance, Richard duc de Normandie, le

roy d'Angleterre, Hermand le duc de Friſe & pluſieurs aultres grans ſeigneurs & barons qui ſe combatirent merueilleuſement, & auſſi firent les aultres. Or aduint en celle bataille que Hermand le duc de Friſe qui grant eſtoit & fort a merueilles faiſoit merueilles d'armes, dont Foucquet le nepueu de Gerard eut grant deſpit. Et lors par grant ire il luy courut ſus & par force d'armes le fiſt reculler & perdre la place. Et toutesfoys il eſtoit prochain parent a Gerard : ne ſçauons pour quoy il fut lors contre luy. Aduint auſſi que Droon le vaillant viellart pere de Gerard, qui tant faiſoit d'armes que nul ne l'en pouoit paſſer, rencontra le roy Charles & luy donna ſi grant coup d'eſpée qu'il abatit le roy ius de ſon cheual ſi eſtourdy qu'il geut grant piece a terre. Et puis il picqua oultre & rencontra Thierry d'Ardayne & luy donna ung ſi grant coup qu'il luy abatit ung quartier de ſa targe & puis le coup chiet ſur le col du cheual & le couppa tout oultre comme ce fuſt ung ioing de mares; mais Thierry qui eſtoit vaillant a merueilles ne geut gueres a terre, ains ſe releua tantoſt & ne demoura gueres apres que il fut par ſes gens remonté. Et lors par grant ire il courut ſus a monſeigneur Droon qu'il heoit de long temps, & par grant force luy bouta ung eſpieu tout oultre le corps & l'abbatit en la place. Quant Eudon le noble duc de Prouuence vit ſon amy

mort il en fut moult dolent, & lors en sa grant ire il enuahit les Françoys & moult en occist. Mais Thierry d'Ardayne qui tout ce regardoit s'adreça deuers luy & luy donna si grant coup de son espée qu'il luy bouta tout dedans le corps & le naura a mort, si qu'il le conuinr porter en ses tenptes pour reposer. Quant Gerard & ses trois nepueux qui merueilleusement se combatoyent a ung aultre costé sceurent que le duc Droon estoit occis & le conte Eudon nauré a mort, ilz en furent tant dolens que plus ne pouoyent. Et lors par grant yre ilz se bouterent en leurs ennemys par si grant force qu'il n'est homme s'il les veit qu'il n'en deust trembler, & lors par fine force ilz firent leurs ennemys reculler & tresfort branller. En ce tropel de la partie de Gerard furent occis le roy de Sebille, le roy de Secille, & le bon roy d'Arragon & tant d'aultres cheualiers & escuyers que sans nombre. De la partie des Françoys furent occis le roy d'Angleterre, le roy d'Escoce, Saladins l'empereur de Constantinoble, deux roys sarrazins & trois admiraulx, cinq ducz & vj contes, entre lesquelz fut Hermand duc de Frise, de cheualiers, d'escuyers & d'aultres gens tant que sans nombre. Car a la verité ilz furent si esmeuz les ungs contre les aultres que se Dieu n'y eust estendue sa grace ilz se fussent tous entretuez & occis. Car l'hystoire dist que la riuiere qui lors

eſtoit nommée Arſie fut remplie de ſang humain des mors de celle bataille, qu'elle en fut toute vermeille & qu'elle en yſſit hors de ſon chanel & pour celle cauſe ſon nom luy fut mué & fut nommée deſpuis Chorée pour cauſe des chorées des gens qui illec furent eſpandues. Ainſi doncques que ces gens ſe entretuoyent ſans nul remede, Noſtre Seigneur par ung merueilleux ſigne les fiſt deſpartir : car ſoudainement la terre trembla ſi fort en celle place & getta ung ſi horrible ſon qu'il n'y eut ſi hardy en celle place qui ne cheut a terre. Encore plus, car fouldre & tempeſte deſcendit du ciel qui ardit & embraſa toutes les banieres & les pennons des deux oſtz, & meſmement les haſtes & les manches des lances & des guiſarmes & des aultres baſtons de tout l'oſt. Si que il ſembloit proprement que le monde deuſt a celle foys finer. Et pource ſi toſt comme ilz ſe peurent releuer de terre chaſcun s'en courut & s'en retrait en ſes tentes, ſi que ung tout ſeul des viuans ne demoura ſur le champ. Mais il y en demoura treſtant de mors qu'en nulle hyſtoire l'on ne liſt que pour ung iour mouruſſent tant de gens en une bataille.

Cy dist comment apres celle grant desconfiture le roy osta de la rigueur de son couraige la mauluaise voulenté qu'il auoit contre Gerard: & comment il s'en retourna en France. CHAPITRE XVI.

APRES celle douloureuse bataille le lendemain au plus matin Gerard de Roussillon remist le demourant de ses gens en tresbonne ordonnance en intention d'aller combatre le roy Charles, dont le roy fut moult esbahy comme celluy qui peu auoit de gens & qui mal estoyent apprestez. Et pource par le conseil de Thierry d'Ardayne il enuoya ung tres notable cheualier deuers Gerard & luy fist dire que son intention n'estoit plus de le combatre celle foys ne de le assaillir, mais s'il le venoit courre sus il se deffendroit a l'encontre de ses gens dont il se disoit auoir assez. Quant ce cheualier eut fait son messaige a Gerard qui n'en fut pas content, par grant ire luy respondit en iurant Dieu & sainct Georges que la chose n'en demourroit pas ainsi & qu'il vengeroit sur le roy la mort de son bon pere & de ses bons amys,

que faulſement & mauluaiſement il luy auoit couru ſus par troyz foys, en quoy il n'auoyt riens gaigné & que ſe bel ou lait luy ſembloit qu'il ſe deffendiſt contre luy s'il vouloit, car il yroit aſſaillir incontinent. A ces parolles ſe leua monſeigneur Foucquet & remonſtra a Gerard ſon oncle comme le roy eſtoit ſon droicturier ſeigneur & que pource nullement il ne le deuoit aſſaillir. Et que ſe le roy ſe vouloit des lors en auant deſporter de leur plus faire guerre, qu'il deuoit eſtre content & laiſſer tout en ce point: car ſe le roy s'en vouloit ainſi aller, le deshonneur en ſeroit ſien & l'honneur demourroit aux Bourguignons : de ceſte oppinion furent tous les aultres barons de l'oſt de Gerard bien contens. Et luy dirent que voyrement meſſire Foucquet le conſeilloit tresbien & honnorablement, & que ſe ainſi le faiſoit il auroit touſiours Dieu & le bon droit de ſa partie, mais ſe aultrement le faiſoit, il feroit de ſa bonne cauſe mauluaiſe. Et diſoyent pour approbation de leur raiſon que le roy Charles auoit eſté troys foys deſconfit, pource qu'il auoit tort & que a mauluaiſe cauſe il leur couroit ſus : et que tant comme il les aſſeuroit ſur celle querelle que au plaiſir de Dieu & la vierge Marie ilz les deſconſiroyent touſiours. Car nul pour cauſe de ſon auctorité ne doit faire tort a ſon vaſſal, ne le vaſſal auſſi par droicte ordonnance

de iuſtice & de raiſon ne doit courir ſus a ſon ſeigneur, mais ſe doit deffendre ſeullement pour ſa vie garder ou ſon honneur. Tandis qu'ilz parloyent ainſi de ceſte matiere ung meſſaigier entra en la tenpte de Gerard qui luy diſt que Eudon le conte de Prouuence le mandoit pour parler a luy auant qu'il treſpaſſaſt, & lors ſans tarder Gerard & meſſire Foucquet s'en allerent deuers le conte Eudon qui penoit a la mort, lequel au mieulx qui peut leur monſtra ioyeulx ſemblant & demanda a Gerard comment il luy eſtoit & que faiſoit le roy de France : Gerard luy racompta comment le roy auoit enuoyé deuers luy & la maniere du mandement. Adonc le bon Conte pour la grant ioye qu'il en eut leua les mains en hault en louant Noſtre Seigneur qui ainſi humilie les orguilleux, & puis il diſt a Gerard que ſe le roy ſe deſpartoit ainſi la honte en ſeroit ſienne & l'honneur ſeroit a Gerard : & pour ce diſt il s'il deſpart premier ne vous chaille de l'aſſaillir, car par l'aſſaillir vous pourriez encourre l'ire de Dieu. Mais s'il vous courre ſus deffendez vous hardyement, car ia tant qu'il viue ſe vous le faictes ainſi comme vous auez commencé il ne vous deſconfira iamais, ains ſera touſiours deſconfit honteuſement. Ne demoura gueres apres ces parolles que le bon Conte rendit ſon ame a Dieu piteuſement, & lors Gerard retourna en ſa tenpte & diſt au meſſaigier

du roy qu'il ne ſe esbahiſſoit point de luy ne de ſa puiſſance & qu'il ne s'en doubtoit en riens. Mais ſaiches diſt il de certain que s'il me vient iamais aſſaillir qu'il me trouuera ſi preſt que trop tard il en viendra au repentir : car ia tant que ie viue il n'aura ung pied de ma terre, mais vueil bien qu'il ſaiche que i'ay force & puiſſance aſſez a l'ayde de Dieu & de mes amys de moy deffendre contre luy. Mais de tout harnoys pour ceſte foys n'emportera il rien, ains me laiſſera tout : c'eſt aſſauoir tenptes, trefz & pauillons, chariotz & charretes & toutes armeures, ou aultrement en nom Dieu il aura bataille ſans tarder, car il nous a adommaiger en trop de manieres. Quant ce meſſaigier eut bien Gerard entendu il ſe retourna deuers le roy & luy diſt tout ce que Gerard luy mandoit dont le roy & tous ſes barons furent moult triſtes & dolens, mais aultre remede n'y pouoyent lors mettre. Si conuint qu'ilz ſe deſpartiſſent ainſi comme Gerard leur auoit ordonné. Mais premierement en eurent ilz encores pluſieurs queſtions & parolles d'une partie & d'aultre, toutesfoys ſinablement le roy s'en retourna en France honteux & confuz, & n'eut entre eulx aultre paix faicte pour ceſte foys ne oncques au deſpartement ne prindrent congé l'ung a l'aultre, car l'ung ne l'aultre ne daigna.

Cy dist comment les Crestiens qui moururent en celle grant bataille furent enterrez en nobles sarcuz que Dieu par miracle enuoya en celle place. Et comment Gerard se print a fonder esglises & monasteres grandement & notablement. CHAPITRE XVII.

DE celle despartie des Françoys fut Gerard moult ioyeulx. Et lors il donna beaulx dons a ceulx qui bien a son besoing l'eurent serui, & les remercya de leur bon seruice en leur priant s'il en auoit plus affaire qu'ilz voulsissent tousiours estre prestz : & il n'y en eut nul qui ne luy offrist son seruice & son pouoir mais iusques a la mort. Ainsi s'en retourna chascun en sa place : auquel retour les roys d'Espaigne firent emporter le noble corps du duc Droon & l'enterrerent despuis honnorablement en sa cité de Bayonne la ou en son viuant il eut esleu sa seigneurie & sa sepulture. Assez tost apres Gerard manda Berte sa femme venir deuers luy. Et ainsi qu'elle y vint elle passa par le champ ou celle horrible bataille auoit esté : & lors quant elle vit tant d'hommes mors elle en fist moult piteux regres

disant que par sa coulpe ces maulx estoyent aduenus, c'est assauoir a cause de la conté de Sens pour laquelle conté celle guerre commença : c'estoit certes une grant pitié de veoir son maintient, car elle y cheut pasmée plusieurs fois & si n'estoit homme qui la peust tirer hors de celle place pour le grant dueil qu'elle y demenoit : car quant elle y recongnoissoit aulcuns de ses amis elle les baisoit & se pasmoit sur eulx dont elle faisoit plourer tous ceulx qui estoyent auec elle. En la fin il conuint que Gerard y enuoyast messire Foucquet & ses deux freres, lesquelz venus deuers elle la reconforterent moult doulcement : & assez tost apres luy mesmes y alla & la reconforta par bonne maniere, & luy dist que par plourer ou gemir ilz ne pouoyent riens prouffiter & que le meilleur estoit de prier pour les trespassez, de faire ieunes oraisons & aulmosnes pour eulx, & de fonder eglises ou monasteres, les quelz l'en prieroit pour eulx a perpetuité. Par ces parolles la bonne dame aulcunement se rapaisa & proposerent de entendre a ensepuelir les mors, mais en grant soing estoyent comment ilz pourroyent tirer les Crestiens a part pour les enterrer ensemble & sequester les Sarrazins a une part. Si aduint lors que Nostre Seigneur a la priere de ma dame Berte & de monseigneur Gerard fist apparoir plusieurs sarcus : c'est assauoir autant comme il y eut de

Creſtiens treſpaſſez en la bataille. Et fut aſſez pres d'ung lieu ou eſtoit une chappelle fondée en l'honneur de ſainct George qu'on nomme ſainct George le Quarré, eſquelz ſarcus furent enterrez tous les Creſtiens ſans oeuure humaine miraculeuſement en la nuyt enſuyuant, tellement que chaſcun Creſtien auoit ſon ſarcus conuenable a la longeur de ſon corps & de telle pierre que tout le pais enuiron n'en auoit point de pareille, qui fut endure diuine & de grant miracle, & appert audit lieu iuſques auiourdhuy iceulx ſepulcres : & les Sarrazins furent enterrez a part en ung aultre lieu : & mirent ſept iours tous plains a ce faire. Apres ces choſes ainſi acheuées Gerard de Rouſſillon & ma dame Berte ſe mirent du tout a ſeruir Dieu & commencerent a fonder chappelles & egliſes, & firent venir le pape Iehan qui les dedya deſpuis & les preuillegia tres honnorablement & donna a Gerard deux nobles corps ſaincts : c'eſt aſſauoir ſainct Euzebe & ſainct Pontien martirs : ſi fut mis le corps ſainct Euzebe en l'egliſe a Poultiers & ſainct Pontien fut mis en celle de Vezelay, en laquelle egliſe de Vezelay fut deſpuis poſé le corps de la glorieuſe Marie Magdaleine a la pourſuyueté de Gerard de Rouſſillon, ainſi comme vous orrez cy apres.

Cy dist comment Gerard de Roussillon enuoya querir en Prouuence le corps de la glorieuse Magdaleine, & le fist mettre & poser en l'abbaye de Vezelay qu'il eut nouuellement fondée.

CHAPITRE XVIII.

AU temps du puissant roy Charlemaigne que les Sarrazins furent par sa puissance boutez hors du pais d'Acquitaine & d'Espaigne, iceulx Sarrazins a leur despartement desditz pais bouterent les feulx par tous les lieux ou ilz passerent & destruisirent tout deuant eulx, villes, chasteaulx & forteresses sans y laisser pierre sur pierre, entre lesquelles citez il destruisirent totalement la cité d'Aix en Prouuence ou estoit enterré le corps de la Magdaleine, lequel ioyau & noble tresor Gerard de Roussillon desiroit a auoir par dessus tous les reliquaires du monde : se que pour ce fait il parla un iour a l'abbé de Vezelay de ceste matiere, lequel abbé se nommoit Udo, & conclurent ensemble qu'ilz envoyeroient en Prouuence aulcuns prudens hommes sages pour trouuer en ce sainct corps & pour le rapporter deuers

eulx : ſi enuoyerent ung noble moyne religieulx de Vezelay nommé Badillon & auec luy aulcuns preudhommes & leur prierent bien d'eulx employer en ceſte queſte : ceulx qui deſirans eſtoyent d'acomplir ceſte beſoigne ſe mirent a chemin & cheminerent tant qu'ilz vindrent en Prouuence au lieu meſmes ou la cité d'Aix ſouloit eſtre aſſiſe, mais le lieu eſtoit lors tant deſollé & tant deſtruit que on n'y veoit que ruyne & ſe n'y demouroit homme ne femme : ſi ſe prindrent a querir en pluſieurs lieux & tant qu'ilz trouuerent ung beau ſarcus pour apparence, mais il eſtoit tout couuert de charbons & de pierres. Et lors ilz le commencerent a deſcouurir & trouuerent tantoſt les lettres eſcriptes deſſus le tombeau, leſquelles contenoient & donnoient a entendre que la deſſoubz giſoit le corps de la glorieuſe Magdaleine & meſmement ſa vie & conuerſation y eſtoient pourtraictes & eſcriptes. Si en eurent grant ioye & lors ilz ſe mirent tous en oraiſons en priant a Dieu deuotement qu'il les voulſiſt conduyre & tellement adrecer qu'ilz peuſſent acheuer ce pourquoy Ilz eſtoyent la venus. La nuyt enſuyuant, ainſi comme ilz ſe repoſoyent la benoiſte Magdaleine s'apparut au moiſne Badillon qui encores n'oſoit toucher au ſainct corps & luy diſt qu'il fiſt hardiment ce qu'il vouloit faire, & qu'elle luy aideroit tellement qu'il n'auroit ia nul encombrier en chemin :

de laquelle viſion Badillon fuſt moult ioyeulx, ſi le releva tantoſt a ſes compaignons qui pareillement en eurent grant ioye, & lors par grant deuotion & reuerence ilz commencerent a deſcouurir le tombeau duquel iſſoit une tant bonne odeur & tant ſouefue qu'il leur ſembla proprement qu'ilz fuſſent en paradis. Et trouuerent illec le corps de la Magdaleine giſant tout entier, ſi le tirerent dehors en pleurs & en larmes, puis le mirent ſur ung ſommier & ſe mirent preſtement au retour. Et lors comme en allant leur chemin ilz eurent paour qu'ilz ne fuſſent trouuez en portant ce ſainct corps, car il eſtoit de grant veue, quant ilz vindrent a une cité nommée Nyues la ou ilz vindrent ſur le tart, ilz allerent a l'egliſe ou ilz ieurent toute la nuyt par le gré de ceulx qui la gardoient. Et lors en grant paour & reverence & pour plus ſeurement porter ce ſainct corps & a mains d'apparence, ilz briſerent & deſcurerent les iambes & les cuiſſes enſemble hors du corps ſainct & puis ilz le trouſſerent en mains d'apparence que ilz peurent & en ce point le porterent tant qu'ilz vindrent aſſez pres de l'egliſe de Vezelay. Et la ilz ſe aſſirent pour repoſer & deſcharger leur ſommier pour mieulx remettre a point, mais il leur aduint quant ilz cuiderent le corps ſainct releuer de terre pour recharger qu'ilz le trouuerent ſi peſant qu'il ne fut en eulx tous de

le pouoir releuer ne fouldre de terre dont ilz furent bien esbahys. Et lors ilz enuoyerent tantoſt l'ung d'eulx ſignifier leur venue & leur aduenture a l'abbé & a monſeigneur Gerard qui leans eſtoit noblement acompaigné : leſquelz incontinent ſe confeſſerent & ſe mirent en bonne deuotion, & a tres noble prouceſſion deuotement a nudz piedz chantans louenges a Dieu s'en vindrent ou ce ſainct corps repoſoit & le adourerent tous deuotement. Et puis par le conſeil de l'abbé, monſeigneur Gerard approcha du ſainct corps & le leua de terre en grant paour & reuerence, & trouſſa ſur ſes eſpaules aſſez legierement dont chaſcun plora de ioye. Ainſi doncques en chantant louenges a Dieu ilz s'en reuindrent a l'egliſe de Vezelay & la le poſerent moult honnorablement : auquel lieu Noſtre Seigneur pour ſa bonne ame a fait maint bel & notable miracle & fait encores iuſques aujourdhuy. Toutesfoys les Prouuençaulx dient qu'ilz ont encores le corps de la Magdaleine & qu'elle ne leur fut oncques tollue. Mais ſaulue leur grace le corps eſt a Vezelay comme dit eſt, car au temps de monſeigneur ſainct Loys roy de France le precieulx corps de la Magdaleine fut par ung cardinal de Rome eſleué & mis en fiertre, preſent ledict roy ſainct Loys & plus de xx mille hommes ſans les femmes & les enfans qui y furent. Si ne doit nul croyre qu'elle ſoit en quelque aultre

lieu ſinon a Vezelay. Meſmement dient ceulx du pays que nul ne vient en ladicte egliſe requerre la benoiſte ſaincte Marie Magdaleine par bonne deuotion pour quelconque tribulation que ce ſoit, que toſt & haſtiuement il ne ſoit ſecouru & aydé en ſes neceſſitez.

Cy dist comment par mauluais conseil le roy recommença la guerre contre Gerard. Et comment par trahyson le chastel de Roussillon fut deliuré au roy: puis dist comment Gerard eschappa. Et il vaincquit le roy en bataille. CHAPITRE XVIIII.

MONSEIGNEUR Gerard de Roussillon & ma dame Berte sa femme se tenoient lors ainsi comme dit est tres ententiuement au seruice de Dieu en fondant eglises & monasteres & en faisant aulmosnes & aultres biens dont le dyable eut si grant enuie qu'il ne cessa oncques iusques il eut esmeu a recommencer la guerre contre luy : car a la subiection du dyable les felons conseilliers du roy luy disoyent souuent comment Gerard de Roussillon se monstroit bien orgueilleux contre luy, quant apres tant de dommaiges & de hontes qu'il y eut faictes il ne s'en daignoit excuser ne ne faisoit seruice a la couronne de France comme il y estoit tenu a cause des terres & seigneuries qu'il en tenoit. Par telles parolles & aultres bien venimeuses le roy se commença moult fort a arguer & a troubler tellement que

presentement il manda gens d'armes de toutes pars en grant nombre. Et puis quant il les eut assemblez il les mist aux champs & n'arresta iusques il fut venu deuant le chastel de Roussillon deuant lequel il mist le siege tout incontinent & le fist assaillir. Mais Gerard qui dedans estoit le deffendit tresbien : car il estoit garny de bons gens d'armes dont il auoit a grant plante la dedans. Mais le roy a qui ne challoit comment qu'il allast mais qu'il peust Gerard surprendre & destruire fist tant par voyes secrettes & par moyens que le premier chambellan de Gerard luy vendit le chastel. Si que la nuyt venue qu'il le deuoit liurer, il alla prendre les clefz dessoubz le cheuet de Gerard qui se dormoit auec ma dame Berte en son donion , & ouurit la porte du chasteau au roy & aux Françoys. Lesquelz tantost entrerent dedans & commencerent a crier ville gaignée & a tuer hommes, femmes & enfans sans nulz espargner autant qu'ilz en peurent trouuer. Quant Gerard ouy le cry & il sceut que c'estoit il s'arma hastiuement & monta sur ung bon cheual & son espée nue en sa main s'en yssit de son donion , & se ferit par telle maniere entre ses ennemys que malgré eulx tous il passa parmy eulx & s'en yssit du chastel, qui fut une chose bien merueilleuse & oncques mais non ouye. Et mesmement dist l'hystoire que aulcuns cheualiers françoys des

mieulx montez le ſuyuirent, mais il les tua tous. Si que maulgré eulx tous il s'en alla tant qu'il vint en la ville de Digon, la ou il fut receu honnorablement. Si toſt que Gerard ſe fut party de ſon donion comme dit eſt, ma dame Berte en la compaignie de deux cheualiers parens a ſon mary s'en yſſit par une poterne & s'en alla toute la nuyt tant qu'elle vint a Digon la ou elle fut receue honnorablement. Gerard qui gueres ne fut esbahy de choſe qui luy fut aduenue, s'en alla haſtiuement en une ſienne fortereſſe nommée Oliuant, & enuoya querir gens par tout ou il cuyda recouurer & auoir. Si en aſſembla en peu d'heure tant qu'il en eut bien vingt mille combatans bien eſtoffez leſquelz il miſt en bonne ordonnance : et puis en leur compaignie il ſe miſt a chemin vers ſa fortereſſe de Rouſſillon pour la recouurer s'il pouoit. Et lors qu'il vint iuſques aupres en ung lieu propice a ce qui vouloit faire, il en miſt xvij mille en ung boys en une embuſche auec leſquelz il demoura & ſes trois nepueux auec luy : c'eſt aſſauoir Foucquet, Boos & Seguin. Et eſtoit lors mareſchal de ſon oſt ung cheualier nommé Fouchier ſeigneur de Chaalon, vaillant homme d'arme & expert. Et puis a ung matin il enuoya trois mille en la conduycte de dix bons cheualiers courre deuant Rouſſillon & prendre les proyes & les acueillerent : ſi n'y eut

gueres eſté en accueillant la proye quant les Françoys cryerent a l'arme. Et s'en yſſirent du chaſtel par grans tropeaulx, & le roy meſmes a tous ſes gens s'en courut ſur ces trois mille combatans & les aſſaillirent moult rudement. Ceulx qui ne veoyent ſinon a decepuoir Françoys ſe retrairent petit a petit en eulx deffendant, & tant qu'ilz amenerent les Françoys droit la ou leur embuſche eſtoit : et ceulx de l'embuſche ſaillirent lors tout a coup ſur les Françoys & en occirent tant que les champs furent tout plains de ſang des mors & des naurez qui la furent abbatus de l'une partie & de l'aultre, mais il y en mourut trop plus des Françoys que de Bourguignons : en ce tropel fut occis Fouchier le mareſchal de Gerard par ung cheualier nommé Perret de Montrabon qui luy bouta ſa lance tout oultre. Mais Gerard meſmes l'en venga aſſez toſt, car quant il veit ſon mareſchal occis il aſſaillit ledit Perret a l'eſpée nue, & en ſa grant ire luy donna ſur la teſte ſi grant horion qu'il luy fendit iuſques es dentz. Entre ces choſes Foucquet de Prouuence rencontra Thierry d'Ardayne, l'homme du monde qui hayoit le plus pource que Thierry luy auoit occis Eudon ſon pere & le duc Droon ſon tayon. Si luy courut ſus par grant ire & il eſtoit vaillant homme, & le recueillit vaillamment & hardyment & ſe combatirent grant piece l'ung contre l'aultre

& s'entredonnerent maint coup d'efpée. Mais en fin Foucquet laiffa fon efpée aller & print Thierry par le col pour le ruer ius, & Thierry reprint Foucquet aux bras. Si aduint tandis qu'ilz hurtoyent ainfi l'ung contre l'aultre que Boos furuint celle part, & lors qu'il recongneut Thierry il luy donna ung fi grant coup d'efpée que il luy fift voller le deftre bras emmy la place, duquel coup il fuft tresbuché a terre fe fes gens ne l'euffent retenu qui le rapporterent en fa tenpte la ou il mourut tantoft apres. En fin il eut en celle bataille fi grant effufion de fang que la vallée a cefte caufe fut nommée defpuis la Vallée fanglante. Et toutesfoys quant le roy Charles veit que la defconfiture tournoit fur fes gens il tourna le dos & fe mift au retour luy & fes gens auecques luy voire ceulx qui peurent efchapper. Quant ceulx qui furent demourez au chaftel de Rouffillon de par le roy veirent le roy retraire ilz ouurirent la fortereffe & s'en fouyrent qui mieulx fuioyt auec les aultres. Mais auant qu'ilz habandonnaffent la fortereffe ilz bouterent le feu par tout tellement que en peu d'heure il fut ars fi nettement que il n'y demoura quelque ediffice, ains fut totallement deftruycte & oncques puis ne fut refaicte. Or aduint ainfi que les Bourguignons chaffoyent que meffire Foucquet rataignit le premier chambellan de Gerard lequel auoit la fortereffe tra-

hye, comme dit eſt & qu'il eſtoit tout notoire, ſi le print a force & le ramena deuers ſon oncle qui le fiſt pendre tout incontinent comme faulx mauluais traiſtre qu'il eſtoit. Et Dieu ſcet quel douleur demena monſeigneur Gerard quant il veit ſon beau chaſteau ainſi ars & deſtruyt & les regres qu'il en fiſt ce ſeroit pitié de recorder, meſmement le roy en fut moult dolent, car il entendoit par le moyen de celle place tenir toute la Bourgongne en guerre & en ſeruitude, car en France n'eſtoit chaſtel pareil en force ne en beauté. Quant le roy fut reuenu en France & il ſceut que Thierry d'Ardayne eut eſte occis en celle bataille il en plora de dueil longuement & le regretta plus que homme du monde, car il eſtoit ſon meilleur conſeiller, homme preux & vaillant aulx armes. Encores pour ſon dueil acroiſtre luy fut rapporté pour verité qu'il eut perdu en celle bataille plus de xx mille hommes d'armes. Et des gens de Gerard n'en y eut de mors que xj mille qui fut neanlmoins une choſe piteuſe & de grant oultraige, & tout par l'obſtination du roy Charles & par ſa tyrannie. Mais encores nonobſtant ſes pertes & ſes dommaiges & qu'il eut eſté par Gerard par tant de fois deſconfit, ſi le menaça il plus fort qu'il n'euſt oncques fait, & iura par la foy qu'il deuoit a Dieu & a monſeigneur ſainct Denis de France que combien

qu'il attendist & qu'il constast que une fois il occiroit Gerard de Roussillon & ses Bourguignons & qu'il leur rabaisseroit leur orgueil tellement que iamais apres il ne seroit homme qui se osast nommer Bourguignon. Mais de ce que fol pense a la foys moult reuient, & tel cuyde venger son dueil qui l'accroist. Ainsi en aduint il au roy despuis comme vous orrez tantost. Toutesfoys il fait a croire que se le roy Charles eut eu bon & leal conseil que iamais il n'eust ainsi la guerre recommencée contre Gerard. Et pource est ung moult grant peril a ung grant prince d'auoir mauluais conseil, & c'est grant follie d'en user.

Cy dist comment le roy Charles fust de rechief par Gerard desconfit en bataille. Et comment Gerard se tira iusques en la cité de Sens affin que le roy le trouuast plus prest & qu'il preseruast son pays de dommaige. CHAPITRE XX.

QUANT Gerard de Rouſſillon eut aſſez plaint & regretté la perte de ſon beau chaſteau de Rouſſillon, il aduiſa qu'il luy falloit aulcune place forte pour ſoy retraire au beſoing, ſi fiſt faire incontinent une groſſe & forte tour a Chaſtillon. Entre ces choſes, le roy qui ne pouoit ces hontes oublier raſſembla tant de gens d'armes que il en peut recouurer & en eut bien celle foys iuſques a xx mille combatans & les mena tout droit en Hongrie. Gerard qui en fut tantoſt aduerty manda gens d'armes de toutes pars ou il en cuyda recouurer & en aſſembla largement : mais par le conſeil de ſes barons il enuoya deuers le roy ung ſien cheualier feal, lequel au nom de Gerard offrit au roy que Gerard comme il eut fait aultresfoys ſe voulſiſt ſoubmettre en conſeil luy ouy affin de eſchever effuſion de ſang humain. A

quoy le roy ne vouloit entendre, ains en fut plus felon que deuant, & commença a menacer Gerard plus qui n'eut oncques fait. Et lors quant le messaigier veit qu'il ne pouuoit du roy auoir aultre chose il le deffia de par Gerard son seigneur & luy dist: si vient a bataillier, & il en conuient l'ung des deux fuyr, ie croy sire que vous serez le premier, car vous l'auez bien apprins & de long temps. A celle parolle il se despartit deuant le roy & s'en retourna a son seigneur, & luy dist la chose ainsi comme elle alloit. Adonc Gerard de Roussillon sans plus seiourner a tous ses gens bien rengez & serrez vint a l'encontre du roy, & le trouua assez tost apres en bonne ordonnance de bataille: si s'entre aprocherent tellement qu'il n'y eut mais que du ferir: la commença une tres dure bataille: car ilz se prindrent a tuer l'ung l'aultre inhumainement sans nulle mercy ne sans prendre prisonniers, & pource seroit en nom Dieu horreur de recorder le meurdre & l'occision qui y fut. En celle bataille Gerard rencontra messire Guy de Montmorency qui luy eut brassé le commencement de celle guerre, si le ferit par telle vertu d'ung gros espieu en la poictrine qu'il luy bouta tout dedans le corps & le rua mort par terre, & puis il se ferit entre Françoys par telle sorte qu'il abbatoit tout deuant luy, & n'y eut si hardy qui ne luy fist voye. Tant alla qu'il rencontra le roy

mesmes acompaigné de quatre fors cheualiers, lesquelz rompirent leurs lances sur Gerard mais remuer ne le peurent. La commença ung dur estour entre le roy & Gerard, & donnerent maintz coups l'ung a l'aultre : mais il aduint que ung coup que le roy ferit Gerard d'estoc entretant que son cheual auoit les piedz leuez par quoy le cheual cheut & Gerard aussi : lequel fut tout honteux de ce qu'il fut ainsi abatu, car oncques plus ne luy fut aduenu que celle fois : mais il se releua tantost & commença a ferir a dextre & a senestre tellement que nul ne l'osoit approcher, & entre les aultres d'une mace qu'il portoit a costé donna il au roy si grant coup sur son heaulme qu'il en fut tout estonné tellement qu'il ne sçauoit ou il estoit : mais leurs gens vindrent lors a la rescousse de leur seigneur qui les desmelerent & fut Gerard remonté sur son roussin : si recommença la bataille moult cruelle : entre ces batailles estoyent les fils de Thierry d'Ardayne qui ne queroyent fors qu'ilz peussent trouuer le bon cheualier qui leur pere auoit occis : si aduint qu'ilz le trouuerent ou il se combatoit merueilleusement, & lors tout a coup ilz lui coururent sus & l'encloirent en eulx tellement qu'ilz le occirent a celle foys : mais ce ne fut pas sans grant dommaige, car il tua moult de leurs gens. Quant messire Foucquet & Seguin son frere le sceurent ilz coururent celle part comme loups fe-

milleux & se ferirent entre leurs ennemys par telle force qu'ilz vindrent iusques a ce lieu & a celluy qui leur frere eut occis, & le tuerent tout incontinent : en ce troupeau fut aussi le seigneur de Beaugency, ung des meilleurs cheualiers de France & l'occist le seigneur de Grancy mareschal de Bourgongne : finablement Françoys commencerent a reculler & a perdre place, & de tant plus les Bourguignons s'efforçoyent de les mettre a desconfiture, & les menerent tellement qu'ilz les conuint fuyr. Et le roy mesmes s'en courut le plus tost qu'il peut en tresgrant paour de sa vie, & ne cessa iusques il vint a une sienne forteresse nommée Montargis, la ou il attendit le demourant de ses gens. Apres celle desconfiture Gerard fist recueillir la despouille & la despartit a ses gens bien & iustement & fist les morts ensepuelir bien & notablement : & puis en la presence de ses gens il se complaignit moult des maulx qui par celle guerre aduenoyent & les imputoit a ses pechez, mais grant dueil auoit de ce que le roy ne l'eut oncques voulu recepuoir a droit ne a iustice : et d'aultre part il auoit grant ioye de ce que Dieu luy auoit tousiours donné honneur & victoire. Et finablement il leur dist qu'il ne vouloit plus que le roy le venist querir si auant en son pays : car pour ce en estoit son pays destruit & exillé, & que son vouloir estoit qu'ilz allassent seiourner en sa cité de

Sens & au pays environ & que la ilz attendissent le roy se reuenir vouloit. Ses barons luy dirent qu'il auoit bonne oppinion & luy prierent qu'il assemblast le plus de gens qu'il pourroit de tous costez, affin que par puissance ilz peussent mettre fin a celle guerre & eulx venger des François qui tant de leurs parens & amys leur eurent occis : et ilz lui promirent qu'ilz luy ayderoyent iusques a la mort. Et lors sans plus tarder Gerard manda gens d'armes par toutes les places ou il en cuyda recouurer & les fist tirer a Sens en Bourgongne : mais quant il eut tout assemblé il ne trouua que dix huyt mille combatans, & il en souloit assembler cent mille pour une foys. Si en fut moult desplaisant : mais messire Foucquet & Seguin le reconforterent tres bien & luy dirent se son pouoir estoit amendry, encores estoit plus celuy du roy, & que supposé que le roy eut plus de gens si le desconfiroyent ilz au plaisir de Dieu, attendu le bon droit qu'ilz auoyent de deffendre leur honneur & leurs vies : disoyent aussi que la victoire ne gist point en la multitude de gens. Tandis qu'ilz se assemblerent a Sens, le roy fist son assemblée a Montargis pour encores guerroyer Gerard de Roussillon.

Cy diſt comment le roy Charles reuint a bataille contre Gerard de Rouſſillon : en laquelle bataille Gerard fut prins & puis reſcoux. Puis diſt comment le roy fut deſconfit. Et comment Gerard le pourſuyuit iuſques a Paris. CHAPITRE XXI

LE roy Charles eſtant à Montargis tant dolent que plus ne pouuoit, aſſembla de rechief le plus de gens d'armes qu'il peut, & iura par la foi qu'il deuoit a monſeigneur ſainct Denis que s'il n'auoit victoire de Gerard celle foys que il s'en yroit oultre mer & que ains demourroit il sarrazin qu'il n'en veniſt au deſſus & que une foys il le feroit pendre par la gorge. Et lors qu'il eut ſes gens aſſemblez il en trouua xxiiij mille bons combatans & les mena vers la cité de Sens en laquelle Gerard ſeiournoit, a tout dix huyt mille combatans de tres vaillans gens. Si toſt que Gerard de Rouſſillon ſceut que le roy eut paſſé la riuiere de Ionne il yſſit aux champs a banieres deſployées & vint iuſques a trois lieues pres de l'oſt des Françoys. Et lors par bon aduis & conſeil il enuoya v notables cheualiers deuers le roy luy offrir qu'il luy voulſiſt faire droit en ſa court ainſi

que toufiours il luy eut requis & offert. Mais le roy plus obftiné que oncques mais leur refpondit plus rudement qu'il n'eut oncques fait, en menaçant Gerard de mort villaine comme il eut toufiours fait. Cefte refponce ouye par Gerard il s'en vint a tout fon oft en ung lieu nommé Sixte ou il trouua fes ennemys en bataille: & lors fans plus tarder ilz coururent fus les ungs aux aultres par fi grant félonnie qu'il fembloit proprement que le monde deuft finer, & que iamais ilz ne fiffent que combattre iufques ilz fe fuffent tous entre occis. La furent maintz cheualiers occis & affollez dont ce fut grant dommaige & pitié, & aduint que Gerard en la compaignie d'ung feul efcuyer nommé Brim de Paffavant fe bouta fi auant entre fes ennemys en abbatant & occiant tout deuant luy qu'il s'eloingna tant de fes gens qu'il ne peut retourner fi toft qu'il voulfift, & lors le conte d'Eu, le conte d'Alençon & le conte d'Eureux luy coururent fus & occirent fon efcuyer en fa préfence, & a luy mefmes occirent ilz fon cheual deffoubz luy, & nonobftant qu'il fe deffendoit tant vaillamment que homme n'en pouoit plus faire, toutesfoys ilz le prindrent a force & luy donnerent tant de coups que a merueilles. Et aduint que en foy deffendant le conte d'Alençon luy dift que fa deffence ne luy valloit & qu'il feroit tantoft prefenté au roy qui le feroit tantoft pendre par fa gorge. Adonc Gerard

par grant ire luy donna ſi grant coup au viſaige qui luy rompit dix dentz en ſa bouche. Toutesfoys il fut prins & retenu, & le commencerent a mener hors de la bataille. Entre ces choſes les barons de Bourgongne qui faiſoyent droictes merueilles d'armes vindrent iuſques a la perſonne du roy, & aduint que Seguin luy donna ung ſi grant coup que a peu qu'il ne l'abbatit ius de ſon cheual: & meſſire Foucquet le print par le col & le vouloit emmener priſonnier, mais Seguin contendoit touſiours a le tuer. Adonc le duc d'Acquitaine veant le roy en tel dangier donna ſi grant coup d'une mace de plomd a Seguin qu'il le rua mort par terre dont ce fut pitié & dommaige. Mais la vengeance en fut tantoſt prinſe: car le conte de Chaalon occiſt incontinent le duc d'Acquitaine, & ſe n'euſſent eſté pluſieurs aultres barons de France qui la ſuruindrent, meſſire Foucquet eut le roy emmené priſonnier: mais le roy fut par eulx reſcoux. A laquelle reſcouſſe furent moult de cheualiers occis: entre leſquelz Landoy conte de Neuers y occiſt le duc de Normandie & le conte de Sainct Pol: mais deſpuis fut il occis & pluſieurs aultres du ſeigneur de Denuille, dont ce fut grant dommaige pour les Bourguignons, car l'hyſtoire diſt qu'il eut de ſa main occis ce iour xvij cheualiers. Adonc meſſire Foucquet pour venger le conte de Neuers ferit le ſeigneur de Denuille par

ſi grant force qu'il le fendit iuſques es dentz : mais il ſe bouta ſi auant que a peu qu'il ne fut prins : & prins eut eſté ſans faillir s'il n'euſt eu bon ſecours. Or aduint entre ces choſes que monſeigneur Gerard fut par force emmené iuſques dehors la bataille : & lors droit a ce point ſuruint en celle place une tresgroſſe brigade des barons de Bourgongne, leſquelz ſi toſt qu'ilz choiſirent leur ſeigneur emmener, coururent ſus a ceulx qui l'emmenoyent tout batant & les aſſaillirent ſi rudement qu'en peu d'heure ilz les eurent tous mis a mort. Et ainſi fut reſcoux Gerard lequel a l'aide de ſes gens pour la grant ioye qu'il eut de ſa reſcouſſe ſe ferit ſur les Françoys par telle vertu qu'ilz les mirent tous a deſconfiture : & conuint que le roy ſe ſauluaſt par fuyr tant dolent & tant deſplaiſant qu'il n'en pouoit plus s'il ne ſe deſeſperoit : & lors il eut bien voulu trouer maniere de faire paix a Gerard de Rouſſillon ſe n'euſt eſté ſon mauluais conſeil qui touſiours l'enhortoit mener la guerre contre Gerard. Toutesfoys il ne ceſſa de courre iuſques il vint en la cité de Paris, & Gerard demoura victorieux ſur le champ, ſi deſpartit les deſpouilles a ſes gens & fiſt les mors enterrer honnorablement & leur fiſt faire ung notable ſervice, & remercia Dieu tres deuotement de l'honneur qu'il luy eut donné.

Cy dist comment Gerard assiega le roy Charles dedans sa cité de Paris. Et comment finablement Dieu les appaisa tellement celle fois qu'ilz n'eurent oncques puis guerre l'ung contre l'aultre.

CHAPITRE XXII.

APRES ceste desconfiture Gerard de Roussillon par l'aduis & conseil de tous ses barons conclud auec eulx qu'ilz poursuyueroyent le roy iusques en sa cité de Paris & qu'ilz feroyent tant ou par amour ou par force qu'ilz auroyent paix a luy : si assembla le plus de ses gens d'armes qu'il peut & les mena iusques à Paris , & mist le siege deuant la cité & menaça de mort le roy & tous ceulx qui au traicté de paix ne vouldroyent entendre : il fist la cité assaillir par plusieurs foys, & y eut maintes belles prouesses acheuees deuant le siege & maint homme mort d'une partie & d'aultre : & toutesfoys l'ost de Gérard croissoit tous les iours & mesmement plusieurs Françoys habandonnerent le roy & se mirent en l'ost de Gerard, ne pour mandement que le roy fist nul ne se auançoit de venir a son secours, pour-

ce que chaſcun congnoiſſoit qu'il auoit mauluaiſe querelle, & que Gerard ſe fut touſiours voulu mettre en droit & en iuſtice & le roy ne luy eut voulu receuoir. Or aduint une nuyt ainſi comme le roy Charles ſe giſoit en ſon lict deuant le ſiege deſſusdit & qu'il penſoit comment il pourroit Gerard deſtruyre & ruer iuſqu'il s'endormit : & lors ſi toſt qu'il fut endormy Noſtre Seigneur par ſa bonté luy enuoya ung ſien ange qui luy diſt en telle manière : Roy ne machine plus riens de ſeneſtre enuers Gerard, car il eſt deffendu par la protection du Tres haultain, & garde que tu ne luy faces plus de guerre, mais eſtudie de toy appaiſer auec luy, car les oeuures qu'il fait ſont tres plaiſant a Dieu, & ſe aultrement tu le fais tu eſprouueras en plorant la main du ſouuerain vengeur. A ces parolles le roy s'eſueilla & ſe trouua remply d'une grant doulceur par laquelle il congneut que Dieu l'eut par ſon ſainct ange viſité : ſi commença a penſer a ſes faitz & ſes pechez & a congnoiſtre comment par mauluais conſeil il eut Gerard greué & comment Gerard l'eut touſiours vaincu & a bon droit : car touſiours Gerard l'eut requiſt de paix & de prendre droit en ſa court, & ſe commença lors a repentir des grans maulx qui a l'occaſion de celle guerre furent auenuz au poure peuple & a maint noble homme : & ſe conclud lors que au plus matin qu'il eſſayeroit s'il pourroit trouuer

maniere d'auoir paix a Gerard de Roussillon. Quant doncques vint au matin, le roy assembla ses barons & leur declara sa vision qu'il eut en celle nuyt en disant que puisque Dieu vouloit qu'il fist paix a Gerard, qu'il ne vouloit plus aller contre son vouloir & en cognoissant que trop eut il attendu de y trouuer bonne paix : ses barons luy dirent que voirement il feroit bien & que trop auoit il attendu : & lors incontinent par leur bon conseil & aduis il enuoya requerre la paix a Gerard qui tres grant ioye en eut & aussi eurent tous ses barons, si en rendit graces & louenges a Dieu par grant deuotion en plourant a grosses larmes pour la grant ioye qu'il en eut. Adonc sans plus tarder il entra en la cité & s'en alla deuers le roy & s'agenoilla deuant luy en luy priant mercy : le roy l'en leua par la main & le baisa doulcement & luy pria qu'en l'honneur de celuy qui sa mort pardonna qu'il luy voulsist pardonner tous ses meffaitz, en luy promettant que iamais iour de sa vie il ne luy vouldroit faire nul contraire ne desplaisir, en luy offrant que leur different fut mys au iugement de la court sans plus user de voye de fait. Gerard luy respondit tres humblement que c'estoit la chose du monde que plus il desiroit & que tousiours il luy auoit plus requis. Ainsi doncques par ceste maniere se appaiserent ensemble le roy Charles le Chaulue & monseigneur Ge-

rard de Roussillon, & furent tous maltalens pardonnez tellement que oncques puis ilz n'eurent guerre l'ung contre l'aultre, ains furent en bonne paix & amour ensemble le demourant de leur vie. Et fut la conté de Sens pour laquelle celle guerre commença despartie en deux pars & chascun d'eulx la moytié. Cy fait a noter qu'en toutes hystoires parlans de celle guerre mesmement par commune renommée, Gerard de Roussillon combatit le roy par douze foys & par douze foys le vainquit, nonobstant que celle hystoire ne parle que de six batailles, & peult estre qu'il y eut entre eulx six batailles principalles & plus notables & six aultres moins notables, ou que une bataille dura plus d'ung iour sans estre menée a desconfiture oultreement.

Cy parle des eglises & des abbayes que Gerard fonda quant celle guerre lui fut faillie. Puis parle d'aulcuns miracles qui aduindrent en ediffiant aulcunes d'icelles eglises. CHAPITRE XXIII.

APRES que Gerard de Roussillon duc & conte de Bourgongne fut appaisé au roy Charles le Chaulue comme dit est, il print congé du roy & s'en alla demourer sur ses terres, & ne voulut plus demourer en la court du roy affin que par aulcune occasion de parolles ou aultrement leur guerre recommençast. Et lors luy & ma dame Berte sa femme se mirent de tous pointz a Dieu seruir, a luy cryer mercy des maulx qui a cause de leurs guerres furent aduenuz & a fonder eglises & monasteres pour Dieu prier. Ausquelles choses ilz donnerent & enrichirent moult notablement & les garnirent de nobles relicques & de tous aournemens comme ceulx qui vouloyent de Dieu faire leur heritier pour ce qu'ilz n'auoyent lors nulz enfans, car ilz eurent ung filz & une fille, mais Dieu les prins a sa part en leur innocense. Et dist l'hystoire qu'ilz fonderent douze no-

tables eglises ou monasteres & que en chascune eglise ilz ordonnerent douze preudhommes des plus deuotz & des meilleurs qu'ilz peurent trouuer. Et en aulcunes d'icelles qui furent faictes pour femmes religieuses ilz mirent des meilleures femmes qu'ilz sceurent trouuer.

Entre les eglises qu'ilz fonderent celle de Poytiers fut la plus notable & la plus principalle pour ce que en icelle ilz eslurent leur sepulture, celle de Vezelay fut la plus notable apres. Ilz en fonderent une es faubours de la cité Dompoire qu'on nomme maintenant de Sainct Pierre. Item une aultre au dyocèse de Soissons qu'on dist de la Magdeleine. Item une aultre en Flandres, aulcuns dient que ce fut Sainct Bertin. Et dist on que de celle eglise furent apportez deux tres nobles ymages d'anges en l'eglise de Poytiers ou ilz sont encores gardez a grant honneur & reuerence pource qu'ilz ne furent oncques faitz par main humaine. Item une aultre prioré qu'on appelle Sixte qui est en la place ou Gerard combatit le roy la derniere foys, c'est aussi dessoubz Sens: item l'eglise d'Auallon que maintenant l'en nomme Semeur: item l'abbaye de Leuze en laquelle ilz commirent abbé sainct Badillon dessus nommé: item l'église de Nostre Dame d'Antoing en laquelle ilz mirent le corps de sainct Maxime euesque: item l'eglise de Sainct Pierre de Renais:

item l'eglise de Royaulcourt ou il mist le corps de monseigneur sainct Adrien que despuys Baudouyn conte de Haynault & de Flandres fist transporter en l'abbaye de Grandmont ou il est encores: item l'eglise de Houtaing, en laquelle il fist mettre le corps de sainct Quirin le martir. Plusieurs aultres eglises firent fonder monseigneur Gerard & ma dame Berte sa femme dont l'hystoire ne fait nulle mention : mais l'hystoire recite cy aulcuns miracles faitz par Nostre Seigneur tandis qu'on edifioit l'eglise de Vezelay & celle de Poytiers: & dist ainsi que tandis qu'on edifioit l'eglise de Vezelay ma dame Berte par grant deuotion y voulut ouurer de ses propres mains, & de fait elle se acoustuma de soy leuer par nuyct de costé Gerard son mary, & puis quant elle estoit leuée elle faisoit leuer aulcunes de ses plus secretes & priuées femmes & les menoit en la place ou le mortier & les cailloux estoyent preparez, & la sur leurs espaulles elles chargoyent du mortier & des aultres matieres, & les portoyent amont sur la montaigne & les mettoyent en lieu ou les maçons les pouoyent prendre pour les mettre en oeuure plus tost & plus hastivement: & quant venoit vers le iour elle s'en retournoit tout coyement de costé son mary. A ceste bonne oeuure conceut le dyable grant ennuye. Si aduint que Gerard se perceut par plusieurs foys que

ſa femme ſe leuoit ainſi conuoitement & ne ſçauoit ou elle alloit. Et lors par tenptation du dyable il entra en une mauluaiſe penſée ſur ſa femme, doubtant qu'elle n'allaſt en mauluais lieu : & tant qu'il entra en ialouſie, & propoſa qu'il ſçauroit s'il pouoit ou ſa femme alloit ainſi par nuyct. Si aduint une nuyct qu'il faingnit qu'il dormoit a l'heure qu'elle ſe leua, ſi ſe leua & la ſuyuit le plus ſecretement qu'il peut. Et quant il veit l'ouuraige qu'elle faiſoit elle meſmes & qu'elle faiſoit faire par ſes femmes, il en fut tout esbahy. Et que plus eſt il apperceut une tres grant clarté & une nobleſſe d'anges qui les enuironnerent, entre leſquelz eſtoit un homme tant noble & tant bel que iamais homme ne ſe ſaoullaſt de le regarder. Et ſembla a Gerard que il tenoit ſa femme par les deulx bras que luy aydoit a porter ſon fais ſur la montaigne. Quant Gerard eut bien tout ce regardé il fut tout confus, & ſe repentit moult de ce qu'il eut oncques eu malle ſuſpetion de ſa femme : & luy dementant s'en reuint coyement coucher en ſon lict. Et ne demoura gueres apres que ma dame Berte s'en reuint en ſon hoſtel & en ſa chambre, cuydant que perſonne ne ſceut riens de ſon fait. Gerard quant il la veit ſeulle en ſa chambre ſe leua & humblement luy crya mercy, & luy racompta les choſes deſſus dictes ainſi comme elles furent ad-

uenues. La bonne dame qui de ce fut toute esbahye regracia Dieu de l'honneur & de la noble visitation dont il eut visitée, & pria a son mary qu'il ostast son cueur de toutes mauluaises pensées, si comme il fist, car oncques gens de tel estat ne menerent plus saincte vie ne plus deuote qu'ilz faisoyent. Aduint encores ung aultre miracle sur ces deux sainctes personnes tandis qu'ilz ediffioyent l'eglise de Poytiers : car comme eulx deulx ensemble portoyent ung iour sur leurs espaulles une seille plaine d'eaue pour employer es ouuraiges d'icelle eglise, ainsi comme ilz auoyent de coustume & que Berte alloit deuant & Gerard qui plus fort estoit alloit derriere, l'ennemy de humaine creature ayant grand despit de veoir telle humilité de telz gens par son mauluais art se mist entre eulx deulx & fist cheoir & tresbucher ma dame Berte, mais Dieu qui est touiours auec ses amys luy fist si belle grace que elle ne fut point blecée. Et qui plus est une seulle goutte d'eau ne respandit de la seille, car l'ange de Nostre Seigneur soustint le tinel iusques a ce que la bonne dame fust releuée & puis il luy remist le tinel sur son espaulle & elle parfist son seruice en regraciant Dieu de la grace qu'il leur faisoit. Ce miracle veirent appartement tous ceulx qui furent en celle place : si en rendirent tous graces & louenges a Nostre Seigneur, car

adonc de tant plus s'enforcerent Gerard & sa femme de bien faire. Ung aultre miracle aduint une foys a Gerard auant qu'il fust charbonnier, comme dist est cy-dessus : qui fut tel que a une nuyt de la Natiuité Nostre Seigneur, comme il estoit couché de costé ma dame Berte il fut tres fort tempté du peché de la chair : car comme plus est la personne bonne & le temps sainct tant plus s'efforce le dyable de la decepuoir. Ainsi doncques a telle saincte nuyt Gerard voulut sa voulenté charnelle acomplir auec ma dame Berte. Mais celle qui en fust tout esbahye luy remonstra qu'il estoit trop bonne nuyt & qu'il n'appartenoit point de faire celle oeuure a telle nuyt : Gerard luy dist qu'il conuenoit qu'elle le souffrist. Elle qui ne pensoit a nul mal luy dist que non feroit. Dont dist Gerard, yray ie querir une aultre pour trouuer mon aduenture. Et celle lui dist que bien luy plaisoit : car elle n'eust iamais cuidé qui se fust meffait. Mais par subiection du dyable Gerard se leua d'en costé sa femme, & s'en alla coucher auec une des chambrieres de sa femme auec laquelle il acomplit sa mauluaise voulenté. Or aduint quant on sonna matines que ma dame Berte se leua & s'en alla ouyr le seruice diuin. Et lors qu'elle fut en son oratoire comme celle qui bien sçauoit ou son mary fut allé commença de tout son pouoir a prier Dieu deuotement qu'il voulsist son mary

enluminer de sa grace & luy donner vraye congnoissance de son péché. Sa priere fut ouye de Nostre Seigneur qui nul ne oublie qui de bon cueur a luy se retourne : car quant vint a l'heure qu'on sonna la messe de mynuyt Gerard commença a penser a son péché & en pensant se print a soy repentir tresamerement & a plourer fondamment. Et en icelle contrition se leua pour aller a l'eglise, il se reputa indigne de y entrer en tel estat comme il estoit. Si s'en alla derriere ung pillier au dehors de l'eglise, auquel lieu il se agenoilla en priant Dieu deuotement & a grant pleurs & gemissemens qu'il luy voulsist ses pechez pardonner. Si l'en prioit de bon cueur, aussi faisoit la duchesse de tout son pouoir : & lorsque l'heure aproucha qu'on deuoit commencer la messe de mynuyt ma dame Berte s'endormit par la voulenté de Dieu, & luy aduint si tost qu'elle fut endormie que l'ange de Dieu tant cler & tant resplendissant que a merueilles se apparut a elle & luy dist qu'elle se confortast & qu'elle ne plourast plus & qu'elle s'en allast en ung tel lieu derriere ung tel pillier, & que la elle trouueroit son mary Gerard de Roussillon plourant & gemissant pour son peché & qu'elle luy dist que Dieu luy pardonnoit son peché si tost comme il l'auroit de bouche confessé a ung prestre. Apres celle parolle l'ange s'esuanoyt & la duchesse s'esueilla & s'en alla presente-

ment au lieu ou l'ange luy auoit dist, la ou elle trouua son mary en pleurs & en gemissemens, le reconforta doulcement, & luy dist & raconta sa vision & les parolles que l'ange luy eut dictes : & lors monseigneur Gerard ioyeulx de si noble visitation se gecta a genoux & regracia Dieu humblement de la grace qu'il luy eust faicte & puis il se leua & entra en l'eglise. Et lors en grant contrition de cueur il confessa a son prestre son peché, & puis bien & deuotement ilz ouyrent le seruice diuin & magnifierent Dieu de tout leur cueur pour la belle grace que a celle saincte nuyt il leur eut enuoyée en les deliurant du seruaige de l'ennemy d'enfer, & ne fut oncques despuis heure qu'ilz n'en eussent Dieu en plus grant amour & reuerence & qu'ilz ne le doubtassent plus a courroucer. Ainsi doncques par cest exemple ne se doit nulz deffier de l'infinie misericorde de Dieu, car la pitié de Dieu est trop plus grande que nul quelconque iniquité. Et aussi la longuesse du temps ne reconsille point le penitent a Dieu, mais seullement la clere & la vraye contrition du cueur, laquelle est parfaicte par vraye satisfaction.

Cy dist comment Gerard de Roussillon & ma dame Berte sa femme trespasserent de ce monde mortel Puis parle d'aulcuns miracles qui lors aduindrent par leurs merites. CHAPITRE XXIIII

APRES que ces deulx sainctes personnes monseigneur Gerard & ma dame Berte eurent fondé & acomply les ouuraiges des eglises dessus declarées, & qu'ilz eurent fait tant de biens & en tant de manieres que Dieu & le monde en deuoyent estre contens, il pleut a Nostre Seigneur de les remunerer de leurs labeurs & de les prendre auec luy en sa gloire : car assez tost apres ces choses acomplies ma dame Berte plaine de bonnes oeuures, garnie de tous les sacremens de saincte Eglise, rendit son ame a Dieu sept ans auant le trespas de Gerard son mary : si fut moult plaincte & regrettée & fut enterrée en l'eglise de Poytiers moult honnorablement. Apres le trespas de ma dame Berte monseigneur Gerard vesquist chastement sept ans, & au chief de sept

ans, luy eſtant en la cité d'Auignon, il accoucha malade & congneut que ſa fin approchoit, & lors il manda ſes amys, & leur diſt que Dieu le appelloit pour luy rendre la debte de nature humaine, en leur priant qu'ilz luy voulſiſſent promettre que ſi toſt qu'il ſeroit treſpaſſé ilz feroyent ſon corps enſepuelir & porter en l'egliſe de Poytiers pour le enterrer de coſté ma dame Berte ſa femme : ceulx luy promirent qu'ilz le feroyent voulentiers, mais il ne fut pas content de ces ſimples promeſſes, ains les fiſt tous iurer que ainſi le feroyent. Apres lequel ſerment ainſi fait il print congé a eulx tous l'ung apres l'aultre en ſoy recommandant a leurs prieres & oraiſons : & puis quant il eut bien receu & deuotement les ſacremens de ſaincte Egliſe, il rendit ſon ame a Dieu l'an de Noſtre Seigneur viij cens iiij xx & x. Si fut moult plaint. Et puis les eueſques & les abbez & les nobles hommes qui par leurs ſermens eurent promis de porter le corps en l'egliſe de Poytiers le firent enſepuelir tout entier & mettre ſur ung chariot pour le porter en la dicte egliſe : mais quant le commun peuple ſceut qu'on vouloit ce faire ilz s'en vindrent tous eſchauffez & en grant nombre au lieu ou ilz eſtoyent aſſemblez, & leur dirent que nullement ilz ne ſouffreroyent eſtre deſpouillez du precieulx corps de leur bon ſeigneur, & que ſe plus auant ilz le portoyent il leur en prendroit mal : car ceulx

qui doubterent la fureur du peuple ſans gueres plus regarder a ce que par ſerment ilz eurent promis a leur bon ſeigneur obtempererent aux parolles du peuple & deſchargerent ce ſainct corps & l'enterrerent bien & notablement en la grant egliſe de la cité d'Auignon en laquelle il ſut pour l'eſpace de ſept ans entiers. Mais Noſtre Seigneur qui vouloit que la voulenté du treſpaſſé fut acomplye enuoya celle malediction au pays que en tous leſdictz ſept ans il ne cheut goutte de pluie ne de roſée & fiſt tant ſec qu'il n'y creut ne bled ne auoine, les arbres ne portoyent nulz fruitz & tant de gens que ſans nombre moururent de fain & de peſtillence : pour laquelle cauſe les gens de l'Egliſe conſiderant que Dieu ſe fut courroucer aux habitans de celle contrée & ne ſçauoyent pourquoy, firent preſcher la ieuſne de troys iours & proceſſion generalle au troyzieme iour affin que Dieu par ſa grace leur voulſiſt reueler pourquoy il leur enuoyoit celle malediction. La ieuſne faicte & acomplye, quant vint au tiers iours d'icelle tandis que la proceſſion ſe faiſoit bien & deuotement, Noſtre Seigneur le viſita de ſa grace : car il enuoya ſon ſainct ange a ung reclus qui demouroit en la cité, lequel ange diſt au reclus qu'il s'en allaſt en l'egliſe ou la proceſſion eſtoit arreſtée & qu'il diſt a l'eueſque & a tous ceulx de la proceſſion que Dieu vouloit qu'ilz ſceuſſent que iamais celle

peſtillence ne malediction ne leur ceſſeroit iuſques ilz auroyent reporté le corps ſainct de Gerard de Rouſſillon au lieu ou en ſon viuant il auoit esleu ſa ſepulture.

Cy dist comment le corps sainct de Gerard fut translate en l'abbaye de Poytiers la ou il fut enterré de costé ma dame saincte Berte sa femme. Puis parle d'aulcuns miracles qui aduindrent illecques par leurs merites. CHAPITRE XXV.

CES nouuelles ouyes, ilz commencerent tous par vraye deuotion a regracier Dieu de ce que ainsi il les auoit visités. Et lors a grant honneur & reuerence ilz allerent descouurir le sainct corps qui sept ans entiers geut en ce lieu, & le trouuerent odourant tressouef & tout entier. Et l'euesque le leua & l'enueloppa en ung net cendal, & puis ilz le mirent en une noble chasse & riche & le mirent en ce point sur une lictiere, & le menerent a grant honneur & iubilation iusques a l'eglise de Poytiers, dont quant ilz approcherent du lieu l'abbé & le clergié & tous les nobles & le peuple du pays enuiron vindrent a torches & a banieres en notable procession a l'encontre du corps sainct & le receurent & le porterent a l'eglise en chantans graces

& loenges a Noſtre Seigneur, & l'enterrerent en ladicte egliſe de Poytiers en ung noble ſarcuz moult riche & bien entaillié, au plus pres de ma dame Berte ſa femme. Quant le ſeruice diuin fut acomply chaſcun s'en alla en ſa place en rendant graces a Dieu de l'honneur que leur euſt fait & de leur donner telz interceſſeurs au ciel, ayant eſperance de Dieu que par le merite de ces deulx ſainctes perſonnes Noſtre Seigneur exaulceroit leurs prieres & que tout le pays en vauldroit mieulx. Et lors fut mis par eſcript toute leur vie, leur conuerſation & leurs faictz, & furent gardées leurs legendes en ladicte egliſe de Poytiers longtemps apres leurs trepas. Mais aulcuns temps apres ladicte egliſe fut arſe & deſtruycte par aulcuns incredulles & mauluais tyrans: ſi que entre les aultres choſes de leans ces regiſtres furent tous ars, pourquoy a tres grant peine l'en a deſpuis recouuré leur legende, & non pas ſi ample qu'elle euſt eſté par auant qu'elle fut arſe. Toutesfoys l'en trouue encores en aulcunes hyſtoires aulcuns miracles que Noſtre Seigneur a faitz par les miracles de monſeigneur ſainct Gerard: dont entre les aultres en a ung tel que s'en ſuyt. Ung paralitique fut a Poytiers tant debilité qu'il ne ſe pouoit ſouſtenir ſinon ſur deux potences, & a tres grant peine pouoit il aller iuſques a l'egliſe. Toutesfoys il y alloit voulentiers

& par grant deuotion, priant Dieu deuotement que par les merites de monſeigneur ſainct Gerard il le voulſiſt regarder en pitié. Ung iour vint qu'en celle meſme deuotion il alla a l'egliſe de Poytiers. Et lors ainſi qu'il paſſa de coſté les cordes des cloches de l'egliſe il les print & les commença a tirer, & luy sembloit que les cloches tiroyent contre luy : dont il eut grant merueilles, car en ce faiſant il ſe bleçoit. Mais lors tout a coup ſes nerfz ſe recommencerent a mettre a point & tellement que tout ſoudainement il ſe trouua guary & getta ſes potences a terre & s'en courut au tombeau de monſeigneur ſainct Gerard, en le remerciant de la grace que Dieu par ſes miracles luy eut envoyez. Pour lequel miracle pluſieurs malades de diuerſes maladies vindrent par devotion a l'égliſe de Poytiers pour auoir le ſuffrage de monſeigneur ſainct Gerard, & aduenoit ſouuent que en tyrant les cordes des cloches de leans ilz eſtoyent tout ſoudainement guaris. Et tant en y eut de guaris en ce temps que ce fut une grant merueille : car nul n'y venoit en parfaicte foy qu'il n'en reportaſt pleine guariſon par le merite de monſeigneur ſainct Gerard & de ma dame Berte ſa femme. Aduint une foys entre les aultres que ung conte de Bar ſur Aube qui fut ung mauluais tyrant & grant larron, ſe acompaigna de pluſieurs larrons & pillards & s'en

vint a l'eglife de Poytiers & commença a robber & pillier & a mettre a mort hommes & femmes fans nulle pitié. Et lors par plufieurs gens de la ville veans leur malle aduenture s'en fuyrent & s'en retrayrent es tours des eglifes & y apporterent de leurs biens ce qu'ilz en purent fauluer. Quant ces pillars virent ce ilz allerent a l'eglife par grant fureur, & commencerent a ferir & a hurter aux portes pour tout abatre. Adonc les femmes qui leans eftoient venues a reffuge voyans que on ne pouoit l'eglife deffendre contre ces mauluaifes gens commencerent a cryer : Haa noble Gerard de Rouffillon noftre bon duc, hafte toy de ton peuple ayder orendroit, car il eft heure. Et lors incontinent le dyable d'enfer print trois de ces larrons & les commença a tourmenter tellement qu'ilz uloyent comme beftes mues & vouloyent leurs compaignons eftrangler pour la grant douleur qu'ilz fentoyent. Quant leurs compaignons virent le miracle ilz eurent tous fi grant paour que oncques puis ilz n'y oferent arrefter, ains s'en fuyrent tous qui mieulx fuioyt. Et lors ceulx de la dedans s'en allerent deuotement au tombeau de monfeigneur Gerard rendre graces & louenges a Dieu & au glorieux confes.

Cy dist comment ung euesque de Langres nommé Regnard destruysit & gasta la ville & l'eglise de Poytiers. Puis parle d'aulcuns miracles qui aduindrent au temps de lors. CHAPITRE XXVI

VNG euesque fut en la cité de Langres nommé Regnard, & a bon droit fut son nom tel, car il fut decepueur & plain de malice. Cest euesque neanlmoins estoit de nobles gens & de tant fut il plus orguilleux, si que pour cause de son orgueil il eut en grant despit ce qu'il veoit a l'eglise de Poytiers estant en son diocese en grande prosperité & reuerence pour les miracles que souuent s'y faisoyent, & lui vint en voulenté de destruyre la ville de Poytiers & le monastere. Pource mesmement que celle eglise estoit exempte de luy & de tous aultres euesques, & qu'elle ne fortissoit sinon a l'eglise de Romme : & pour ce que par voye apperte il n'eust peu prendre la ville qui estoit lors fermée de bons pallis & de bons fossez, il faingnit une

fois qu'il y vouloit aller par grant deuotion & assembla ung grant nombre de gens d'eglise & d'aultres gens : mais il les fist tous armer dessoubz leurs habis, & puis a maniere de procession a croix & a banieres ilz s'en vindrent tout chantant & entrerent en la ville de Poytiers & en l'eglise, car nul ne sçauoit la mauluaistié qu'ilz pensoyent, mais si tost qu'ilz virent leur point, ilz osterent leurs manteaulx & tirerent leurs espées & coururent sus aux hommes & aulx femmes & firent tant qu'ilz furent maistres de la ville & de l'eglise : & puis ilz pillerent la ville & l'eglise & n'y laisserent riens : puis y bouterent le feu au demourant, tellement qu'en la ville n'en l'eglise ny demoura riens d'entier que tout ne fut ars ne brullé. Apres lequel meschief l'abbé & le conuent s'en allerent a Romme & se complaignirent au Pape de l'oultraige a eulx faicte par Regnard l'euesque de Langres. Le Pape qui pitié en eut manda l'euesque de Langres venir a Romme ou il alla bien enuis : toutesfoys quant il fut venu le Pape le priua de sa dignité & ne la luy voulut oncques plus rendre iusques a ce qu'il auroit restitué a l'abbé & au conuent de Poytiers tous les dommaiges qui leur eut faitz & que furent contens de luy : mais toutesfoys l'eglise ne fut oncques puis si belle qu'elle eut esté par auant & par especial le cloistre. Et aduint par la ruyne

que y fut lors qu'il y cheut une grant pierre ſur le tombeau de ſainct Gerard & y fiſt un ſi grant trou qu'on veoit par ce trou le corps de ſainct Gerard, & fut acouſtumé par les malades de la entour de venir le corps ſainct regarder par ce trou en bonne ſoy & deuotion, & ilz recouuroyent pleniere ſanté de quelconques maladies qu'ilz fuſſent malades : & ainſi que entre les bons en a touſiours de mauluais il en y vint une iournée lequel eſtant en bonne ſanté de corps ſe commença a mocquer de ceulx qui par deuotion regardoyent par ce trou le corps de monſeigneur ſainct Gerard, & luy meſmes y voulut regarder non pas par deuotion mais par mocquerie, & lors ſoudainement il perdit ſa veue & ſi entra le dyable en ſon corps & le tourmenta trois iours & trois nuytz ſans ceſſer, tellement que tous ceulx qui le veoyent en auoyent pitié. Adonc l'abbé & le conuent ayant pitié du malheureux prierent Dieu deuotement affin que par les merites de monſeigneur ſainct Gerard il le voulſiſt regarder en pitié : ſi aduint que par leurs prieres & d'aultres pluſieurs le malheureux fut guary & confeſſa ſon peché & crya a Dieu mercy & a monſeigneur ſainct Gerard, pour lequel miracle furent graces & louenges rendues a Dieu & a monſeigneur ſainct Gerard a grant joye & iubilation. Aultres pluſieurs miracles fiſt Noſtre Seigneur en l'egliſe

de Poytiers par le merite du noble confes monſeigneur Gerard de Rouſſillon, & auſſi en y aduint pluſieurs par le merite de la glorieuſe dame ſaincte Berte ſa femme.

Cy parle d'aulcuns miracles aduenus en l'eglise de Poytiers par le merite de ma dame saincte Berte iadis femme & espouse de monseigneur Gerard de Roussillon. CHAPITRE XXVII.

ENVIRON l'an mil xlj regnanz Philippe filz de Henry au royaulme de France, une femme pouure de santé corporelle demourant en la ville de Poytiers estoit tant debilitée de tous ses membres que a tres grant peine elle se pouoit porter ne son corps soustenir : toutesfoys elle alloit iournellement a l'eglise aorer & prier sur le tombeau de ma dame Berte, affin que Dieu par le merite d'icelle la voulsist guarir, & comme elle eut longuement perseuere en ceste maniere d'oraison & par plusieurs iours & que a chascune fois elle y estoit despuis le matin iusques aux vespres : aduint ung soir que elle en estoit retournée si se trouua tant lasse que plus ne pouoit, & lors pour soy reposer elle se getta sur son lict en disant : Haa beau sire Dieu secourez moy & me vueillez santé donner. Et vous ma dame saincte Berte ma princesse,

vueillez Dieu prier pour moy tellement que par voſtre merite ie puiſſe ma ſanté recouurer. Quant ceſte femme eut ainſi prié & qu'elle fut ſur le point de ſoy endormir, il luy ſembla qu'elle veit viſiblement la ſaincte princeſſe ma dame Berte aller deuant Noſtre Seigneur & luy prier a genoulx doulcement qu'il voulſiſt a celle femme donner ſanté. Et luy ſembla que Noſtre Seigneur luy reſpondit qu'elle fiſt la glorieuſe Vierge Marie venir deuers luy pour l'en prier & il le feroit a la priere des deux. Adonc ma dame Berte alla querir la Vierge Marie & l'amena deuers Noſtre Seigneur & luy prierent elles deux pour la ſanté de celle femme & Noſtre Seigneur & luy diſt que bien luy plaiſoit. Et lors la glorieuſe Vierge s'en vint a celle femme & luy diſt qu'elle ſe leuaſt & qu'elle s'en allaſt au tombeau de la princeſſe luy rendre graces & louenges de ſa ſanté que par ſon merite elle eut recouuert. A celle parolle la femme ſe trouua toute nette guarie & ſe leua incontinent & s'en courut toute guarie a l'egliſe. Elle la fiſt ouurir & s'en alla au ſepulcre de ſaincte Berte en luy rendant graces & louenges du bien que par ſon merite elle eut recouuert. Et ce diſoit elle ſi hault & ſi cler que chaſcun l'oyoit, & les moines meſmes & pluſieurs aultres gens qui la congnoiſſoyent en furent tous esbahys. Si firent ſonner les cloches & chante-

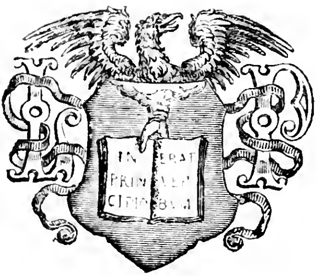
rent *Te Deum laudamus*, & rendirent graces & louenges a Dieu deuotement qui telz patrons leur auoit donnez. Aduint une aultre foys que le secretain de l'abbé de Poytiers, qui tres grant devotion avoit a ma dame saincte Berte, alloit chascune nuyt a son tombeau aorer & prier deuotement. Et comme une nuyt il y estoit il veit visiblement entrer en l'eglise nonobstant que les portes fussent closes une noble compaignie de sainctes ames moult cleres resplendissant, lesquelles s'en allerent en belle ordonnance iusques au grant aultel de l'eglise, & lors ainsi comme elles furent venues il veit une aultre personne en semblance de femme la plus clere & la plus richement aornée que on sçauoit penser : laquelle a dextre de deux anges s'en vint ouyr le seruice diuin que faisoyent illec les sainctes ames en louenges & en chanteries moult deuottes & ioyeuses. Lequel seruice fait & acomply celle saincte femme ainsi acompaignée comme dit est & les sainctes ames apres elle en maniere de procession s'en vindrent vers le sepulcre de ma dame Berte : & lors ainsi comme elles se approchoyent elles demanderent a celle noble femme qui estoit ce preudhomme qui ainsi les veoit de ses yeulx corporelz, & elle leur respondit qu'il estoit ung sien parfait amy & seruiteur en priant que Dieu le voulsist benir & sauluer. Quant le preud-

homme eut ces motz ouys & entendus il pria a iointes mains a celle noble dame qu'elle luy voulsist dire qui elle estoit: elle lui respondist doulcement qu'elle estoit Berte iadis duchesse de Bourgongne laquelle tu festoyes nuyt & iour. Et si tost comme elle eut ce dit elle s'esuanouyt. Aussi firent toutes les ames qui la estoyent. Et le preudhomme demoura tout consollé de si noble vision, & le racompta le lendemain au plus matin aulx religieux de leans qui en rendirent graces & louenges a Dieu. Ne demoura gueres apres que le preudhomme trespassa, & fut son ame par les anges portée en paradis par le merite de ma dame saincte Berte iadis princesse de Bourgongne. Encores pour mieulx verifier la sainceté de monseigneur Gerard de Roussillon & de ma dame saincte Berte sa femme: ung reclus de Bourgongne racompta a plusieurs gens apres le trespas d'iceulx deux coniontz, car en leur viuant ne voulut oncques reueler que des leur viuant & au temps qu'ilz fonderent ces notables eglises, que icelluy reclus fut par son ange rauy & porté au ciel, la ou il veit tant de notables lictz & tant richement parez que ung homme ne le sçauroit penser & que entre les aultres il en veit deux tant beaulx & tant riches que c'estoit merueilles a regarder, & que pour la merueille qu'il en eut il demanda a son ange de quoy ces

lietz seruoyent & par especial ces deux qui tant beaulx estoyent. Son ange luy respondit qu'ilz estoyent appareillez pour les bons amys de Dieu qui leaulment le seruoient en ce monde, & que ces deux plus especiaulx estoyent apprestez pour Gerard conte & duc de Bourgongne & pour Berte sa femme. Par ces miracles cy & aultres plusieurs nous devons bien croire que consideré les fais de monseigneur Gerard, iacoit ce qu'il ne commençast pas bien en sa ieunesse les oeuvres meritoires dont vint a perfection, toutesfoys quant il vint en aage de discretion il fist tant de biens qu'il en acquist le royaulme du ciel. Si prierons le benoist confes monseigneur sainct Gerard de Roussillon & ma dame saincte Berte sa femme, que par leurs benoistes merites & intercessions il leur plaise nous impetrer le benoist repos apres ceste mortelle vie, lequel lieu Nostre Seigneur Iesuscrist a appareillé a ceulx qui ses commandemens acompliront.

Cy finist l'hystoire de monseigneur Gerard de Roussillon iadis duc & conte de Bourgongne & d'Acquitaine.

**
*


IN PRIN CIPIO
ERAT VER BUM

COMPTE RENDU
DES ÉVÉNEMENTS
QUI SE SONT PASSÉS
A LYON.

COMPTE RENDU
DES ÉVÉNEMENTS
QUI SE SONT PASSÉS
A LYON,
DEPUIS L'ORDONNANCE ROYALE DU 5 SEPTEMBRE 1816,
JUSQU'A LA FIN D'OCTOBRE DE L'ANNÉE 1817;

PAR M. CHARRIER-SAINNEVILLE,
Ancien lieutenant de police à Lyon.

Quanquam animus meminisse horret, luctuque refugit,
Incipiam....

VIRG. *Æneid.* L. II.

A PARIS,
Chez TOURNACHON-MOLIN et H. SEGUIN,
libraires, rue de Savoie, n.° 6;
ET A LYON,
Chez J. TARGE, libraire, rue Lafont.
1818.

COMPTE RENDU

DES ÉVÉNEMENTS

Qui se sont passés a Lyon depuis l'ordonnance royale du 5 septembre 1816 jusqu'à la fin d'octobre de l'année 1817.

Depuis deux ans on ne cessait de présenter le département du Rhône comme un foyer de conspiration. Là, disait-on chaque jour, se préparaient les tempêt s qui devaient encore une fois bouleverser la France; là, se forgeaient les foudres qui de nouveau embraseraient le monde. Le 8 juin 1817, une horrible catastrophe parut destinée à justifier ces bruits si long-temps propagés. En effet, le sang répandu en divers lieux par la hache fatale, et le régime de terreur par-tout adopté, semblaient trop attester la gravité du crime et le nombre des coupables. Cependant, au milieu de ces scènes d'horreur, des rapports contradictoires font naître des doutes graves sur l'existence de la prétendue conspiration, sur la justice des rigueurs dont tant de citoyens sont frappés; et bientôt on se demande, avec effroi, si c'est parmi les accusateurs ou parmi

les victimes qu'il faut chercher les véritables criminels !

M. le duc de Raguse est envoyé sur les lieux pour éclaircir ce déplorable mystère. Sa pénétration, sa justice et son zèle pour le bien de son pays, le font triompher d'une foule d'obstacles. A travers les nuages dont s'enveloppait la vérité, il parvient à la saisir presque toute entière, et n'hésite point à la dire. Eclairé par ses rapports, le gouvernement s'empresse de confirmer ou d'adopter des mesures dont l'efficacité a rendu le calme à une nombreuse population, et l'a mise pour l'avenir à l'abri du retour des malheurs qui venaient de l'accabler.

Ces mesures ont été attaquées par certains hommes avec la fureur d'une faction qui aurait vu déjouer ses projets et détruire son ouvrage. On ne s'en est pas tenu long-temps à d'obscurs pamphlets, à de séditieux propos; bientôt, sous divers prétextes, la tribune nationale a servi d'écho à d'éclatans reproches.

Alors le colonel Fabvier mis à portée, par ses fonctions d'apprécier les faits qu'il voyait dénaturer, ainsi que les intentions des hommes calomniés avec si peu de ménagement, cédant à un mouvement d'indignation, a dit hautement dans l'intérêt de la vérité et de la justice, comme dans l'intérêt de son chef, ce qu'il avait appris et vu pendant son séjour à Lyon.

Presque tous les fonctionnaires placés dans cette ville à la tête de l'autorité, à cette fatale époque, ont cru devoir publier des justifications.

Mais, loin de se borner au soin de se défendre, plusieurs d'entre eux se sont montrés fidèles à la tactique du parti qui les avoue pour ses défenseurs; et, d'accord sur ce point avec les misérables libelles dont les calomnies ont engagé cette lutte, c'est par de perfides insinuations, par des agressions ouvertes contre moi, qu'ils ont cherché à repousser les traits soi-disant dirigés contre eux. Étrange aveuglement ! *Ils* veulent qu'on s'étonne et qu'on s'indigne de voir soupçonner des fonctionnaires publics d'avoir excité des troubles factices, dans l'objet de servir leur ambition et leur parti; et, tout en se révoltant contre ce qu'ils appellent l'absurdité et l'atrocité de cette supposition, ces mêmes hommes ne craignent pas de présenter comme un véritable conspirateur, comme l'infâme complice de misérables qui auraient voulu renverser le gouvernement et faire au sein de la France une horrible boucherie, un autre fonctionnaire dont la conduite donne de solides garanties de son amour pour son roi et pour son pays, et de son zèle pour le maintient de l'ordre. Par cette odieuse récrimination n'ont-ils pas travaillé, eux-mêmes, à affaiblir ce que l'énormité de l'attentat pouvait prêter d'invraisemblance à l'imputation dont ils croient avoir besoin de se défendre? Et la France,

désormais éclairée par des accusations contradictoires sur l'existence réelle d'une machination infernale pour entraîner à la révolte de malheureux cultivateurs, ne semble-t-elle pas devoir rechercher si ses malheurs doivent être attribués aux perfides provocations des machinateurs, ou à l'infâme *coopération* de celui qu'ils calomnient ?

Quoi qu'il en soit, ils m'auraient ainsi fait un devoir de rompre le silence dont le gouvernement m'avait imposé l'exemple, quand même des intérêts supérieurs à celui de ma défense ne m'en eussent pas déjà fait une loi. Ce n'est pas lorsque le voile, dont les événemens de Lyon furent couverts pendant quelque temps, est en partie soulevé, qu'il peut être permis de se taire à celui dont les fonctions ont mis sous ses yeux les faits tels qu'ils se sont passés, en lui donnant les moyens d'en recueillir les preuves. Désormais il ne s'agit plus de celer la vérité pour éviter un scandale, mais de dire la vérité toute entière, pour faire cesser le scandale d'une lutte qui laisse l'opinion dans une incertitude pénible et dangereuse.

Il s'agit de venger une ville, un département long-temps calomniés ; de remettre les choses et les hommes à leurs places ; de signaler où sont les dangers, où se trouvent les garanties pour le repos de la France ; et enfin de montrer à l'Europe que le gouvernement Français, qui, au travers d'innombrables obstacles, a trouvé notre salut et

sa véritable force dans la direction tracée par l'ordonnance du 5 septembre et la loi sur les élections, doit inspirer à tous les amis de l'ordre, comme à tous les gouvernements, la sécurité dont il jouit lui-même.

Je parlerai donc sans me mettre en peine des clameurs, de la colère, et des nouvelles calomnies de ceux dont mes révélations pourraient blesser les intérêts. Que m'importent des ennemis personnels, s'ils cessent d'être dangereux pour la chose publique ?

Déterminé à assurer le triomphe de la vérité, je me bornerai à citer des faits constatés par des pièces officielles; je rejetterai sans balancer les documents particuliers, les rapports, les confidences, et toutes les notions dépourvues d'un caractère suffisant d'authenticité. Je ne m'aiderai même pas des lumières que le gouvernement a acquises sans moi, et dont il doit seul disposer dans sa sagesse. Aucune de ces concessions ne nuira à l'évidence, et le public n'aura point à les regretter.

Il serait difficile de bien apprécier les événements dont je vais rendre compte, si, avant de les examiner en eux-mêmes, on ne se représentait pas les circonstances politiques dont ils ont été précédés, et au milieu desquelles ils ont pris naissance.

Je me propose donc de rappeler en peu de mots l'état de la France et de Lyon, au moment

de l'ordonnance du 5 septembre 1816, et l'effet produit par cette grande mesure de salut public.

Je parlerai ensuite des agitations dont le département du Rhône a été le théâtre, à partir de cette époque jusqu'au 8 juin 1817.

Un chapitre sera consacré à l'examen des mouvements qui ont éclaté ce jour-là.

Enfin je rendrai compte des suites et des résultats de cette déplorable journée, jusqu'à la fin de la mission de M. le duc de Raguse.

Par ce simple exposé, la question grave qui agite les esprits se trouvera résolue; on connaîtra les véritables causes des événements de Lyon, et chacun pourra facilement déterminer la part de blâme ou d'éloges méritée par ceux qui ont été appelés à y jouer un rôle.

CHAPITRE PREMIER.

Ordonnance du 5 septembre.

Tout le monde connaît aujourd'hui les causes de la révolution du 20 mars. Il était difficile d'empêcher l'entreprise d'être tentée; ce qu'il y eut de plus déplorable, ce fut la promptitude et la facilité de son exécution. Tous les bras se seraient levés, s'il n'avait été question que de prendre la défense du monarque; mais de certains hommes n'avaient vu, dans le nouvel ordre de choses, que le triomphe d'un parti; ils avaient eu l'imprudence d'exciter des

alarmes sur de grands intérêts. Quand on se vit placé entre ces alarmes et un danger bien plus terrible, plusieurs furent assez aveuglés pour ne pas voir que c'était ce danger qu'il fallait d'abord conjurer. Pourquoi cette catastrophe, si fatale à la France, n'a-t-elle pas été du moins une leçon salutaire, et n'a-t-elle au contraire paru à certains esprits, lorsque le roi est remonté sur son trône, que comme une preuve de la nécessité de presser leur plan de réaction? Pourquoi, dans les désastres inouïs dont la nation venait d'être accablée, n'ont-ils vu qu'une occasion favorable pour attaquer ses libertés, et pour tenter, contre la volonté du monarque, d'immoler les intérêts de tous à leurs intérêts particuliers ?

A cette époque se manifestèrent avec audace des projets jusqu'alors mal dissimulés. Les intérêts nés de la révolution n'avaient été que menacés, ils furent attaqués ouvertement. Du haut de la tribune nationale, on remettait en doute les questions politiques dont l'importance avait donné le signal à nos troubles, et qui avaient reçu au milieu d'eux une si terrible solution. Ce pacte solennel qui avait cimenté l'union du peuple et du trône en consacrant des garanties désormais indispensables pour le repos public, où semblaient devoir s'être éteints les derniers feux de la révolution, était près de se déchirer entre les mains ennemies de ces nouveaux révolutionnaires; et c'était au nom du roi et de la fidélité

qu'ils désavouaient le roi et son gouvernement légitime.

Leur ligne était d'autant plus dangereuse, que leurs rangs s'étaient grossis de ces ambitieux toujours prêts à déserter le parti vaincu, pour tourner à leur profit les nouveaux événements, et sur-tout de tous ces protées dont le zèle s'exalte pour faire oublier leurs torts, et dont le seul moyen est de rendre d'infâmes services pour se racheter du mépris qui les accable.

Grace à ces terribles auxiliaires, un système de réaction fut bientôt établi; presque par-tout le pouvoir était placé entre les mains des ennemis du repos de leur patrie; et, presque par-tout, ils en abusaient pour satisfaire un esprit de conquête, ou un esprit de vengeance.

Le département du Rhône ne devait pas échapper aux effets désastreux de ce système insensé.

Ses auteurs avaient préludé par des faibles essais, lorsqu'au mois de juillet 1815, Sa Majesté me fit l'honneur de me nommer lieutenant-général de police à Lyon. J'acceptai cette fonction importante, sans me faire illusion sur le poids du fardeau. J'avais été pendant quatorze ans l'un de ses magistrats; j'avais eu le bonheur de lui rendre quelques services à l'époque de la première invasion; j'avais reçu de la part de la ville elle-même la plus touchante et la plus glorieuse récompense, et j'espérais pouvoir être encore une fois utile à mes con-

citoyens, dans un poste auquel j'étais appelé par leurs vœux.

Mon premier soin fut d'achever de m'éclairer sur ce qui s'était passé à Lyon pendant la malheureuse époque des cent jours.

Bientôt il me fut démontré que parmi les habitants de cette ville, si calomniée par ceux qui cherchaient des motifs de persécution, les machinations de l'île d'Elbe n'avaient point eu de complices, et que si de fatales hésitations n'eussent paralysé tous les moyens de défense, Bonaparte se serait probablement vu contraint de chercher ailleurs un passage.

Il ne fallait point (et j'en fus pleinement convaincu) attribuer la soumission de cette ville importante aux événements qui étaient venus la surprendre, mais bien plutôt à un concours de circonstances extraordinaires et imprévues, et sur-tout à l'exemple et aux ordres de M. Defargues, alors maire de Lyon. Ce Magistrat ne crut pas devoir s'éloigner, ni se démettre de sa place, et la résignation d'un royaliste aussi prononcé fit cesser toutes les irrésolutions.

Enfin il me fut facile de m'assurer que si l'exaltation, produite à Lyon pendant les cent jours, fut en partie le fruit du mécontentement né des intérêts froissés et des torts d'une époque récente, il était juste d'y reconnaître des motifs qui peuvent être avoués dans tous les temps; cette horreur du joug de l'étranger, ce sentiment de l'indépendance

nationale, que ceux-là seuls n'éprouvent point qui sont indignes d'avoir une partie.

Les événements des cent jours, sans cesse rappelés, n'en servirent pas moins de voile ou d'excuse aux prétentions les plus téméraires, aux plus ardentes persécutions.

Aux querelles politiques vinrent se mêler, comme il arrive presque toujours, des passions individuelles et locales. On faisait la guerre à son voisin, parce que l'on convoitait sa place ou son industrie. On accusait celui dont on enviait la fortune, le crédit ou les talents.

Il est aisé de se représenter les sentiments de défiance, d'inquiétude et d'aigreur produits par ces excès inexcusables, parmi ceux qui en étaient les victimes, et quelle surveillance devenait nécessaire au milieu de tant de causes de désordre, pour empêcher la tranquillité publique d'en être altérée. Je fus assez heureux pour y réussir.

C'est dans ces conjonctures et au mois de janvier 1816, qu'une entreprise criminelle fut conçue et dirigée par le sieur Rosset. J'en prévins l'exécution en faisant arrêter Rosset et ses complices. Les manœuvres de cette époque n'ont jamais pu être bien éclaircies, le temps en apprendra davantage.

Trois ou quatre mois après éclatèrent les troubles de Grenoble; ils servirent de prétexte pour demander à Lyon le banissement d'un très-grand nombre d'individus; mais, convaincu que cette malheu-

reuse affaire, dont on affectait de grossir l'importance, n'avait eu dans le département du Rhône aucune ramification, je résistai à des rigueurs aussi injustes et aussi déplacées. Le Préfet partagea mon opinion, et le gouvernement l'approuva.

Vers cette époque affluèrent à Lyon, en assez grand nombre, des réfugiés du Midi (1) : ils fuyaient d'horribles persécutions. J'osai braver la haine de leurs oppresseurs, en donnant asyle et protection à ces infortunés. Je méprisai les clameurs des gens aveuglés par leurs passions : ils ne voyaient pas qu'en empêchant des familles nombreuses, industrieuses et recommandables, d'être réduites à la nécessité d'aller chercher, hors de France, la sécurité dont elles avaient besoin, je rendais à mon pays un service dont l'évidence était prouvée par le triste souvenir des effets de la révocation de l'édit de Nantes.

---

(1) Ces réfugiés, si dignes d'intérêt prirent domicile à Lyon, et désarmèrent, par la sagesse de leur conduite, les défiances les plus ombrageuses ; le bon esprit qui les animait ne tarda pas à éclater de la manière la plus honorable pour eux et pour la ville hospitalière qui les avait accueillis. On sait comment une société protestante, formée dans un royaume voisin, dépêcha des commissaires en France, pour offrir des secours ou un asyle aux protestans persécutés parmi nous. Des offres furent faites dans Lyon aux réfugiés de Nismes, par les mains les plus propres à persuader, par celles d'un commissaire, fils lui-

Les chambres avaient été ajournées après une longue et terrible session ; il semblait que cet ajournement eût fait un instant respirer la France ; mais un sentiment d'inquiétude et d'effroi se réveillait, et paraissait s'accroître à l'approche du moment où elles devaient s'assembler de nouveau. Le souvenir du passé légitimait les alarmes pour l'avenir, et les jactances des factieux ne permettaient guère de douter qu'ils ne se promissent de tenter un dernier effort pour réaliser de sinistres projets. On attendait avec une inexprimable anxiété le parti que prendrait le gouvernement pour remédier à des maux toujours croissans.

C'est dans cet état de choses que fut proclamée l'ordonnance du 5 septembre.

Je me trouvais alors à Paris où je m'étais rendu pour essayer de faire agréer ma retraite L'ordonnance faisait disparaître les motifs les plus graves de ma résolution; elle me rendait l'espérance et le courage. Je fis donc encore une fois le sacrifice de mon repos, et je retournai à Lyon pour y surveiller l'exécution et les effets de cette grande mesure.

---

même d'un réfugié français. Elles furent refusées. « On ne quitte sa patrie, répondirent-ils, que lorsqu'on est rejeté de son sein ; la persécution dont nous avons été l'objet, a été le fruit d'un moment d'erreur ; elle cessera, et elle nous paraît moins cruelle que la nécessité de recourir à une protection étrangère : nous remercions nos frères de Londres. »

Je reconnus en arrivant dans le département du Rhône, que là, comme dans toute la France, cet acte d'une haute et sage politique, destiné à rendre au trône son indépendance, et à la nation ses garanties, à rétablir sur les bases de la charte, la force du gouvernement et la confiance des citoyens, avait été reçu par la masse des habitans avec des transports de joie et de reconnaissance; que déjà il avait apaisé beaucoup d'esprits irrités, et ramené au gouvernement tous les hommes de bonne foi, que la défiance, la crainte et les persécutions en avaient éloignés.

Mais un autre tableau s'offrit à mes regards. Le parti des réacteurs paraissait au désespoir. A les entendre, l'ordonnance du 5 septembre avait tout perdu. Elle venait de rouvrir tous les cratères du volcan de la révolution; elle immolait les véritables serviteurs du Roi à leurs ennemis communs; elle attestait ainsi que Sa Majesté n'était entourée que de traîtres : tous les ministres, un seul excepté, étaient frappés d'anathème. Celui de la police générale leur paraissait le plus perfide et le plus dangereux, et ils s'écriaient que, sans vouloir renverser le trône, on ne pouvait plus long-temps laisser en de pareilles mains le soin de la tranquillité publique.

D'autres allaient plus loin encore. Leur rage ne respectait pas même le monarque que leur parti affectait de défendre; ils osaient l'accuser des malheurs dont ils disaient la France menacée; et c'était

par des vœux impies qu'ils cherchaient à conjurer le danger.

Le général Canuel fut un de ceux qui se prononcèrent avec un extrême emportement contre l'ordonnance du 5 septembre. Il ne voyait plus ou paraissait ne voir que des complots. *On conspire*, disait-il sans cesse. *La conspiration est dans les esprits, dans l'air, par-tout. Les ennemis du trône se réjouissent, il faut s'attendre à des mouvements.*

Le devoir des magistrats, dans de telles circonstances, ne pouvait être douteux. C'était d'éclairer et de soutenir l'opinion contre ces clameurs insensées; de faire reconnaître dans l'ordonnance et dans l'ère nouvelle qu'elle ouvrait à l'existence politique de la nation, l'ouvrage immédiat et spontané du monarque, le fruit d'une volonté ferme et réfléchie, le témoignage éclatant de sa sagesse et de ses lumières, et de travailler ainsi à confirmer les légitimes espérances des uns, et à faire perdre aux autres un espoir dangereux pour le repos public et pour eux-mêmes. Je m'occupai de cette tâche, dans le cercle de mes attributions, avec tout le zèle dont j'étais capable : mais je rencontrai sur ma route une foule d'obstacles.

La plupart, il faut le dire, se seraient aplanis sans doute, si l'ordonnance du 5 septembre fût restée moins isolée, et eût été accompagnée des mesures d'exécution, si éminemment nécessaires pour assurer son efficacité.

Le plus grave embarras que j'éprouvai vint du

soin que prirent les mécontents qu'avait faits l'ordonnance, de se constituer plus que jamais en véritable parti qui eût ses plans, ses agens, ses comités, ses sociétés secrètes, sur presque tous les points de la France. L'impulsion partait d'un centre commun. Les moyens et les intrigues étaient les mêmes par-tout, et par-tout se correspondaient. L'audace et les succès allaient d'autant plus loin, que ce parti ayant envahi, presque en tous lieux, la plus grande portion de l'autorité, le soin de protéger le régime constitutionnel se trouvait par là confié à ceux qui aspiraient bien moins à le défendre qu'à le renverser.

Lyon fut malheureusement l'un des principaux foyers de ces coupables intrigues.

L'objet de la ligue ainsi constituée était, comme je le mandais à S. Exc. le Ministre de la police générale long-temps avant l'explosion des manœuvres dont je vais rendre compte, de persuader au roi qu'un gouvernement représentatif ne convient point à la France ; que le ministère perdait le monarque et l'état ; que la charte servait uniquement à protéger les *intérêts de la révolution*, c'est-à-dire, dans le sens des mécontents, les fruits de l'usurpation et de l'anarchie.

Pour essayer de convaincre le roi, que fallait-il ? Lui montrer un peuple inquiet et séditieux, toujours agité et prêt à conspirer, mourant de faim au milieu de ses convulsions, attestant par ses désordres l'impuissance et les dangers du système

adopté, et menaçant sans cesse le trône d'une sanglante catastrophe.

Ce plan a-t-il en effet été conçu? L'exécution en a-t-elle été tentée et suivie? C'est la France entière qui se levera pour répondre affirmativement, parce que la France entière a été témoin et victime.

Mais quelle part le département du Rhône a-t-il eue dans cette odieuse entreprise? Jusqu'à quel point a-t-elle influé depuis sur le repos de son immense et intéressante population? C'est ce que les lecteurs pourront apprendre, en se transportant avec nous au milieu des agitations et des événements dont cette contrée est devenue le théâtre.

CHAPITRE II.

Événemens qui ont précédé le 8 juin 1817.

Il devint bientôt remarquable pour les yeux les moins clairvoyants, que de secrets émissaires répandaient sans cesse de faux bruits, des nouvelles alarmantes. Ces bruits grossissaient, se dénaturaient en passant de bouche en bouche, et, dans leurs rapides progrès, étaient à peine reconnaissables le soir, aux yeux de ceux-là mêmes qui les avaient semés le matin. Ces bruits étaient évidemment destinés à montrer une apparence d'agitation qui semblait accuser la marche du gouvernement, menacer sa sécurité, et entretenir dans l'esprit des mécontents

que l'ordonnance n'avait point ramenés, ou que d'autres circonstances avaient fait naître, une fermentation qu'on se réservait de mettre à profit.

Au moment où ces agitations commençaient, on créait à Lyon une institution toute nouvelle, une sorte d'autorité civile unie dans les mêmes personnes à la force des armes, en un mot, une *police militaire*. Son organisation fut, pendant quelque temps un mystère, mais son existence ne tarda pas à être révélée.

Le but de cette création illégale et d'un genre si menaçant, était-il bien d'accord avec l'esprit du gouvernement? Ce qu'il y a de certain, c'est que j'eus bientôt lieu de m'assurer qu'elle marchait en opposition avec la police civile.

Elle ne fut d'abord que turbulente: elle m'accablait de notes et de dénonciations vagues que j'étais obligé de transmettre au gouvernement, et qui paraissaient n'être destinées qu'à faire naître des inquiétudes. Bientôt son zèle se signala par des atteintes plus graves portées au repos des citoyens. On la voyait, sur les plus frivoles indices, agir elle-même isolément; se livrer, à toute heure de la nuit et du jour, à des visites domiciliaires, et même exécuter des arrestations, sans aucune autorisation que celle de ses chefs. A côté de ces actes arbitraires, on remarquait des mouvements de troupes, de bruyantes patrouilles, et l'on était tenté de se demander si de tels moyens étaient imaginés pour calmer les esprits, ou pour semer l'agitation.

Malgré tant de mouvements et d'efforts, cette police ne pouvait encore se vanter d'avoir fait une seule découverte de quelque importance, lorsqu'au mois d'octobre 1816 elle parut appelée à jouer un rôle plus remarquable.

C'est à cette époque qu'elle signala cette prétendue conspiration, dont parle le général Canuel dans sa réponse au colonel Fabvier (1), et qu'il cite comme une chose très-sérieuse ; la même dont parle M. Robert dans une brochure du mois de décembre dernier (2). Cet écrivain, qui défend le général Canuel avec tant de chaleur, cherche à lier cette conspiration aux événemens du 8 juin. Je suis loin de désavouer qu'il n'y ait eu des rapports très-positifs entre les deux complots ; je reconnais avec lui que la conspiration fut tramée à l'une et à l'autre époque *par les mêmes mains*, *dans le même but*, et que la première, comme il le dit, n'avait été qu'*ajournée*. Je consens à ce que ces données servent à apprécier les mouvements du 8 juin ; mais je n'y vois qu'une raison de plus de chercher à bien fixer l'opinion sur les véritables caractères de celui du 22 octobre précédent, et j'espère que le public y trouvera l'excuse des détails que je me crois obligé de mettre sous ses yeux.

Les manœuvres que je viens de signaler, prirent plus d'intensité au moment des élections. Des émis-

---

(1) Page 57 et suiv.

(2) Page 164 et suiv.

saires furent envoyés dans les départements; Lyon eut le sien, un comité fut formé et rien ne fut oublié pour tourmenter l'opinion et conquérir les électeurs. Nos généraux affectaient de vives inquiétudes, ils demandèrent une conférence ; elle eut lieu le 4 octobre 1816 chez M. le Préfet. (C'était précisément le jour où se réunissait le collége électoral, pour procéder aux élections.) A cette époque j'avais des entretiens plus ou moins fréquents chez ce magistrat avec les chefs de l'autorité militaire, mais nous n'avions point encore ces conférences périodiques, dont parle M. Canuel, et qui ne furent établies qu'au mois de mars suivant, sur ma propre demande.

Je trouvai réunis chez M. de Chabrol le général Canuel et M. le maréchal-de-camp Maringonné, qui commandait le département. J'y rencontrai encore M. Desfargues, maire, et M. Godinot, premier adjoint municipal.

Les deux généraux présentèrent un rapport ainsi conçu : « Une agitation extraordinaire se » manifeste dans les campagnes des environs de » Lyon. On dit qu'il sera mis des droits extraor- » dinaires sur les pommes de terre et les autres » denrées qui servent de nourriture aux paysans.

» On leur fait croire que les troupes qui sont à » Lyon sont peu nombreuses, et que le moment » est favorable pour secouer le joug

» Un complot est dit-on, formé; le chef est » un nommé Blanchet, de Valence ; on ne sait pas

» le nom qu'il porte à Lyon. Il habite une maison
» à deux pavillons qu'on aperçoit du plan de Vaise,
» sur le revers de la montagne de Fourvières Les
» fenêtres en sont toujours fermées, quoiqu'elle
» soit habitée.

» Le projet des conspirateurs est de mettre le
» feu dans plusieurs endroits de la ville, et de se
» porter ensuite sur les prisons, pour délivrer les
» coquins qu'elles renferment. Ils doivent massa-
» crer les prêtres et les royalistes, et proclamer pour
» souverain le fils de Bonaparte. On assure que, dans
» la nuit de lundi à mardi, on a transporté cent fusils
» dans la maison Piron, et autant dans une mai-
» son des Broteaux. On assure qu'il en a été dé-
» barqué la nuit dernière (du 2 au 3 octobre)
» cinq cents, venus par le Rhône; qu'une partie
» est déposée aux Broteaux et une à l'Observance,
» dans la petite maison qui porte le n.° 2, joignant
» les Cordeliers.

» Les maisons où se tiennent les chefs sont
» fermées, comme si elles n'étaient pas habitées,
» et on y entre par des portes de derrière et par
» des chemins détournés. Un grand nombre de
» pauvres font leurs commissions, et quelques fem-
» mes placées à des fenêtres élevées font sentinelle
» jour et nuit, pour voir ce qui se passe autour. On
» dit qu'ils ont de petites pièces de canon et des
» munitions. L'événement doit avoir lieu avant la
» fin de la semaine. Dans la maison de Grange-
» Blanche, il y a du monde de caché. Le chevalier

» de la Chaux est de ce parti. Les conjurés disent
» qu'ils ne redoutent rien de la police, qui les favorise.

» D'autres rapports annoncent que le S.r Combe,
» ex-lieutenant de la garde de Bonaparte pendant
» les cent jours, qui habite Montbrison, a fait plu-
» sieurs voyages à Lyon, et qu'il est à la tête d'un
» parti qui doit faire un mouvement dans le dé-
» partement de la Loire et les montagnes de l'Au-
» vergne.

» Le colonel Legrand, qui habite à Pont-de-
» Vaux, entretient une corespondance très-active
» avec Millery, village de ce département, où il
» a beaucoup de partisans. »

L'invraisemblance des faits supposés était si grande, le silence absolu de tous mes agents sur des choses aussi difficiles à cacher, si extraordinaire, que je dus ajouter peu de confiance à ce récit.

Mais il était de mon devoir de vérifier les faits, avant d'arrêter mon opinion. Pour diriger plus sûrement mes recherches, je priai les deux généraux de me mettre en rapport avec les auteurs de ces étonnantes révélations: ils s'y refusèrent, attestant qu'ils n'avaient ni *agents*, ni *employés*; qu'ils n'étaient instruits que par les avis *officieux* de quelques *amis zélés du roi*, qui ne voulaient pas être connus, et dont ils ne pouvaient pas trahir la confiance. Il fallut donc renoncer à ces secours.

Je ne manquai pas de faire aussitôt observer toute la colline, de faire simultanément visiter toutes les maisons suspectes. Quel fut le résultat de

toutes ces perquisitions ? La preuve que tous les faits consignés au rapport de MM. les généraux étaient aussi complétement faux, qu'ils m'avaient paru absurdes.

La maison indiquée, comme devant donner le signal au son d'une cloche, n'avait point de cloche. Les autres maisons, désignées pour répondre au signal par la même voie, n'étaient pas mieux pourvues. Les deux pavillons, où se cachaient les commandants de l'insurrection, étaient inhabités, inhabitables et pleins de bois à brûler. Aucun dépôt; nulle part de munitions, de canons, de fusils. Les maisons même qu'on signalait comme recelant la foudre prête à éclater, et particulièrement la maison Piron à Fourvières, et la maison de Grange-Blanche, étaient habitées par des royalistes très-connus, très-prononcés, très-recommandables. Il n'y avait donc pas un mot dans toute la révélation qui ne fût une imposture ou une rêverie (1), et je dus rester convaincu que les généraux avaient été au moins les dupes de quelque misérable intrigue.

Le 9 octobre, après avoir épuisé tous les moyens de recherches, je me rendis auprès du général Maringonné, pour l'informer des résultats, et pour

---

(1) *Voyez* les observations qui furent faites dans le temps, en marge du rapport, et adressées à S. Exc. le ministre de la police, n.° 1.er des pièces justificatives, qu'on trouvera à la suite de *mon Compte rendu*.

m'entretenir avec lui de notre situation. Il n'insista pas sur les premières révélations, mais il continua à prétendre qu'il existait en effet des trames criminelles. Pour m'en convaincre, il me communiqua de nouveaux détails que je transmis dans le temps à Son Exc. le Ministre de la police générale (1).

Il me raconta qu'une fille, dont il ne connaissait ni le nom ni la demeure, avait été décidée par son confesseur à révéler tout ce qu'elle savait. Cette fille prétendait qu'on avait enrôlé, qu'on enrôlait encore sur tous les points de la France; que des armes étaient préparées; que plusieurs soldats de la garnison avaient pris parti dans cet enrôlement; qu'on attendait le général des factieux; *que le commandant en second était à Lyon, et caché à Fourvières* chez M. Dugueyt, conseiller à la cour royale.

A ces mots je l'interrompis, pour lui faire observer que M. Dugueyt était un magistrat si dévoué au Roi, si connu par la pureté de ses sentiments que ce que l'on disait de lui suffisait pour ôter tout crédit à la prétendue révélation. Je demandai au général s'il avait lui-même vu cette fille. Il me répondit qu'il tenait tous ces détails d'un homme fort respectable, qui avait promis de le conduire le soir même auprès d'elle. Je me présentai le lendemain pour m'informer du résultat de cette conférence. On m'apprit qu'elle avait manqué.

---

(1) Lettre du 12 octobre, n.° 2 des pièces justificatives.

Cependant les avis et les dénonciations pleuvaient de jour en jour.

Le 11 octobre, le général Canuel m'assurait qu'un chef d'insurrection s'apprêtait à faire entrer 200 hommes en ville par divers chemins; on cherchait, selon lui, à corrompre la troupe; on vendait de la poudre, etc., etc.

Le 15, il m'avertit « que les conspirateurs se » réunissaient à Fourvières au Soleil d'Or, dans » la maison neuve qui est à côté, et chez un nommé » Dupont, n.os 16 et 17; et que d'autres assemblées » se tenaient au faubourg de Vaise. » Il était difficile de citer des faits plus positifs : et comme, pour mieux attester sa conviction et ses vives inquiétudes, le général faisait faire des visites domiciliaires çà et là, les postes militaires étaient doublés, les patrouilles se multipliaient.

Bientôt la voix publique raconte que l'autorité militaire tient les fils d'une conspiration épouvantable, qui a des ramifications dans tout le royaume.

Inquiet alors et alarmé de l'inutilité de mes permières recherches, je m'empressai d'en faire faire de nouvelles, et de plus exactes encore; mais elles ne furent pas moins inutiles pour me mettre sur les traces du prétendu complot. Je voulus alors essayer encore une fois de remonter à la source des révélations.

Je demandai de nouveau aux deux généraux de me mettre en communication avec leurs indicateurs. L'un et l'autre me répondirent par écrit, comme

déjà ils l'avaient fait de vive voix, qu'ils n'avaient ni *agents* ni *employés*. Leurs lettres sont du 15 et du 18 octobre, dates importantes à remarquer.

Nous approchons enfin du dénouement.

Il était à-peu-près huit heures, lorsque, le 22 octobre, je reçus du général Maringonné une réquisition écrite de faire arrêter sept personnes qu'il me désignait. Je me rendis chez lui pour prendre connaissance de cette nouvelle affaire, et j'y rencontrai le général Canuel, avec M. Lacove, son chef d'état-major.

J'appris là qu'au moment où la réquisition m'avait été adressée, elle se trouvait déjà exécutée par l'autorité même qui avait paru réclamer mon intervention, que les personnes désignées avaient été arrêtées dans la nuit par l'ordre des généraux.

Je demandai une conférence chez M. le préfet; elle eut lieu le même jour. Les deux généraux y présentèrent un nouveau rapport qui se composait de copies de pièces, au nombre de vingt-une. Cette communication tint lieu de toutes explications, et je me hâtai de me retirer pour m'occuper d'une instruction qui se présentait sous un aspect si grave.

Mon premier soin devait être de bien me pénétrer de toutes les révélations qu'on venait de me mettre sous les yeux. J'y reconnus bientôt la source, le type de toutes les fables dont l'autorité civile avait été constamment saturée depuis le commencement d'octobre.

La première de ces pièces était une déclaration faite à l'un des généraux par la *fille Lallemant* (1), la même qui avait déjà fourni texte au rapport du 4 octobre; et ses révélations, avec le secours de quelques variantes, firent le sujet de nouvelles notes fournies à l'autorité militaire. Ce sont les 2.e et 10.e pièces du recueil de pièces placées à la suite de ce mémoire: elles se confondent avec la première.

Quelle était donc cette fille? Née et élevée dans la misère, de mœurs au moins douteuses, affectée de vapeurs hystériques qui l'avaient jetée dans un état habituel d'aliénation mentale (2), cette malheureuse était une visionnaire que le zèle aveugle d'un prêtre avait adressée aux généraux comme une nouvelle Jeanne d'Arc, destinée à sauver le trône et l'état. C'est la même qui avait porté contre M. le conseiller Dugueytune accusation si absurde, et dont tous les récits avaient été démentis par les perquisitions exactes qui avaient été faites sur les

---

(1) Voyez *pièces justificatives*, n.° 3. On y trouve en marge de chaque pièce les observations qu'elles m'ont paru exiger après l'éclaircissement des faits, et qui furent transmises dans le temps à S. Exc. le ministre de la police générale.

(2) Cette fille doit être connue du gouvernement par une déclaration des dames Fonsala, qui l'avaient retirée quelque temps auprès d'elles par charité, et dont le témoignage commande la confiance, comme leurs vertus commandent le respect.

lieux, et dont M. le lieutenant-général Canuel avait connu les résultats.

La 3.ᵉ pièce faisait connaître un autre révélateur de la conspiration. S'il faut en croire celui-ci, se trouvant le mardi 8 octobre sur la place de Louis-le-Grand, il fut rencontré par un nommé Favier, ci-devant armurier dans un corps de gardes nationales, maintenant sans état, et connu par de mauvais sentiments; ce Favier se jeta brusquement à sa tête pour lui faire des confidences d'autant plus extraordinaires, qu'elles n'étaient pas provoquées. Nous sommes *six cents*, lui dit-il, tous armés de fusils et de lances, et tout prêts à entrer par Saint-Just, sous des chefs qui se feront connaître au moment de l'exécution. Favier ne s'arrêta pas en si beau chemin; le témoin suppose, avec tout autant de vraisemblance, qu'il en reçut aussitôt la proposition de s'enrôler, et la promesse de la croix de la Légion-d'Honneur.

Cette nouvelle déclaration, ainsi que la première, n'est faite ni au préfet, ni au maire, ni à moi; mais par une préférence qui bientôt s'expliquera d'elle-même, à M. le général Maringonné seul.

L'auteur était un nommé Claude Boudoy : il importait de le connaître et de l'entendre. Je le fais aussitôt chercher. Son domicile était à Oullins, commune située à une lieue de Lyon. J'y envoie un commissaire de police. On ne l'y trouve pas ; mon envoyé s'adresse au maire. Celui-ci répond

que Boudoy est un être immoral et dangereux ; un voleur de profession, qui se tenait caché à Lyon dans des tripots, et chez des filles perdues. Le rapport qui a été fait de cette perquisition et de ces détails, doit être dans les cartons du ministère de la police.

Je faisais continuer la recherche d'un témoin si important, quoique si suspect, lorsqu'un jour il fut arrêté comme prévenu d'avoir volé un fusil.

Il résulta de son interrogatoire que, peu après sa déclaration à M. le général Maringonné, il était entré comme *agent secret* au service de ce général, qui affirmait n'avoir ni *employés* ni *agents*. Placé à Saint-Just pour épier l'arrivée des *six cents hommes* qu'il avait annoncés, il aperçut dans une vigne un propriétaire qui gardait sa récolte, un fusil sur l'épaule, et le prenant ou feignant de le prendre pour un conspirateur, il s'élança sur lui le pistolet à la main, le désarma, et se hâta d'aller vendre son fusil, bien persuadé que, trop heureux d'en être quitte à ce prix, le prétendu conspirateur se garderait bien de rompre le silence. Il en arriva autrement. Le volé porta plainte, et Boudoy fut découvert et arrêté, ainsi que je viens de le dire (1).

Voilà le second témoin, le second garant de la conspiration que j'avais à constater.

Le troisième témoignage qui s'offrit à mon exa-

---

(1) Il fut ensuite traduit devant les tribunaux, et condamné comme voleur à un an de prison.

men, me parut, au premier abord, beaucoup plus grave. C'était celui d'un sous-officier de gendarmerie, le maréchal-des-logis Gauthié, qui s'annonçait comme initié, par l'imprudente confiance des conspirateurs, à tous les secrets et à tous les progrès du complot.

Quel fut mon étonnement lorsque, par l'examen des pièces présentées à l'appui de sa révélation, je reconnus que cet homme était encore un *agent secret* des deux généraux, un émissaire qui, de son propre aveu, n'avait agi que d'*après leurs ordres* et leur avait rendu des comptes qui m'avaient toujours été cachés (1)!

Je volai auprès du général Maringonné. Eh quoi! lui dis-je, vous m'avez sans cesse dérobé le fil qui eût pu guider ma surveillance et mes recherches, en refusant de me mettre en communication avec vos indicateurs, en déniant de vous servir d'aucun agent, d'aucun employé! « Ce que j'apprends, me » disiez-vous plus particulièrement encore dans » une lettre du 15 décembre, est l'effet d'une con- » fiance fondée sur la certitude de servir le gouver- » nement, *sans être obligé de paraître ni devant la*

(1) *J'ai l'honneur*, disait-il dans un premier rapport, *de vous prévenir que, d'après vos ordres, je me suis approché du nommé Farier, etc.* J'ai l'honneur de vous rendre compte, disait-il encore dans tous ses rapports, etc., etc. Voir la 5.ᵉ pièce du n.° 5 des pièces justificatives.

» *justice, ni devant la police.* Il est de mon devoir » d'accueillir ces renseignements, et la discrétion » veut que je n'exige pas plus que l'on ne veut, ou » que l'on peut me donner. *Si une seule fois j'avais » abusé de la confiance de ceux qui par zèle ou par » dévouement m'instruisent, nous perdrions pour » jamais cette ressource.* »

Que dois-je penser, ajoutai-je, de cette réserve, de cette discrétion, quand votre indicateur était un militaire à vos ordres, obligé par état de tout voir et de tout révéler à la justice, et dont vous ne craignez plus aujourd'hui de trahir la confiance et le zèle en livrant ses révélations? Voilà votre lettre; voilà les déclarations de votre agent, qu'en dites-vous? Il me répondit confidentiellement que *M. le lieutenant-genéral Canuel lui avait très-expressément recommandé le plus grand secret avec moi* (1). Le lecteur peut déjà comprendre les motifs de ce mystère. Bientôt les faits les expliqueront plus clairement encore. Pour moi je n'avais rien à répliquer, et je me hâtai de revenir à l'examen des pièces.

La lecture des divers rapports de Gauthié me montra bientôt que, s'il est vrai, comme le prétend aujourd'hui le général Canuel (2), que ce sous-officier n'avait été employé *qu'à vérifier les faits*, au moins est-il certain qu'il avait outre-passé les bornes de

---

(1) Cette réponse est consignée dans ma lettre au ministre, en date du 29 octobre 1816.

(2) Voir sa réponse à M. Fabvier, page 38.

son mandat, et agi tout comme si sa mission eût été de gagner la confiance de Favier, de s'emparer de ses mauvais sentiments, en feignant de les partager, de pénétrer dans son intimité, et dans celle des individus qui pouvaient avoir avec lui des liaisons, pour organiser ensuite avec eux, à force de provocations et de mensonges, un simulacre de conspiration. Au reste les propres détails de cette misérable conception suffiraient seuls à montrer qu'elle fut tout entière l'ouvrage du provocateur.

Quel était le nombre et la condition des conspirateurs? Favier est connu; à côté de lui figurait un pauvre logeur nommé Bize; puis encore un ouvrier en soie, nommé Mistralet; puis enfin un tambour nommé Cegnet. Voilà les quatre personnages qui devaient, au premier signal, changer la face du royaume!

A quelle époque était fixé ce grand événement? tantôt au 4, au 10, au 15 octobre: tantôt il était subordonné à des engagements avec Marie-Louise; tantôt on n'en devait être instruit que la veille du jour qui serait marqué pour l'exécution. Tel est le résultat de tous les discours.

Que faisait-on de Bonaparte dans ces grands desseins? On l'attendait; il était à l'île de Tabago, avec cinq régiments américains, ou bien aux États-Unis, d'où il arrivait dans quinze jours; ou bien encore en Égypte, où il faisait beaucoup de progrès.

Et le but de la conspiration, quel était-il? tous

les rois de l'Europe devaient être exterminés ; et c'était avec le secours des souverains de Bavière, de Saxe, d'Espagne, d'Italie, avec l'appui qu'on attendait de l'Autriche, qu'on devait se défaire des rois. *Les prêtres et les nobles devaient la danser*, selon l'expression attribuée à Favier par Boudoy (1); et c'était l'*Espagne* avec ses *grands* qui devait aider au grand œuvre de la destruction des nobles et des prêtres! Lorqu'on entend de pareilles extravagances, ne se croirait-on pas transporté aux Petites-Maisons ? Mais ne nous lassons pas, et cherchons, dans les rapports de l'émissaire, quels étaient lés moyens d'exécution. Il faut en convenir, ils se présentaient sous un aspect imposant.

7000 hommes à la Guillotière.

600 hommes, qui devaient déboucher par Saint-Just.

600 officiers.

300 hommes de la garde royale.

Tous les chasseurs des Pyrénées.

Tous les dragons.

Toutes les autres troupes *pour ainsi dire*.

Toute la population de Villefranche.

Et cinq généraux fameux.

Voilà textuellement le résultat des rapports de Gauthié, et de bon compte 10 ou 12,000 conjurés. Etait-il necessaire de voir figurer parmi eux cette

---

(1) Pièce 5.e du recueil n.° 3.

garde royale, ces chasseurs des Pyrénées, ces dragons, *toutes ces troupes* si dévouées, pour se demander, une seconde fois, si tous ces récits n'étaient pas l'ouvrage d'un homme en état de démence ?

Lorsque j'eus entendu les prévenus, comparé les dénonciations, recueilli tous les renseignemens possibles, je fus convaincu que tout se réduisait à des opinions et à des espérances coupables, exprimées par des individus sans moyens et sans ressources. C'est dans ce sens que j'entretins le ministre de cette affaire dans toute ma correspondance.

M. le comte de Chabrol en eut la même opinion, et s'en exprima avec une égale franchise dans une lettre qu'il écrivit au ministre de la police, vers la fin d'octobre, et qu'il me communiqua. Il y disait, autant que ma mémoire peut me le rappeler après un si long intervalle, que, si l'on pouvait faire honneur à un esprit de zèle des premières informations, il n'était pas moins avéré qu'*une tactique coupable s'en était emparée pour produire une agitation factice, et l'opposer à la marche du ministère*. Il présentait la fille Lallemant comme atteinte de folie; il parlait du sous-officier Gauthié, comme d'un homme qui, au lieu de se borner à rendre compte, *avait pris l'initiative et proposé lui-même des enrôlemens*, en se disant l'agent d'un parti puissant. Il déclarait enfin que les hommes enrôlés, les projets dénoncés, les canons, *n'avaient d'existence que dans l'imagination du gendarme*.

Cependant cette affaire avait frappé l'oreille du ministère public et éveillé son attention. M. l'avocat-général Chantelauze, en l'absence de M. le procureur-général, se présenta à moi le 30 octobre, pour me demander des éclaircissemens.

Il avait peine à se persuader qu'on eût fait tant de bruit pour une conspiration qui n'aurait pas eu quelque apparence de fondement Je mis sous ses yeux toutes les pièces. Il les examina, et demeura bientôt convaincu que tout le complot se réduisait en effet à quelques propos séditieux.

Les tribunaux furent investis de l'affaire, et il est temps d'en faire connaître l'issue. M. Canuel expose vaguement que l'existence du complot fut reconnue, et *donna lieu à des condamnations* (1). Voici la vérité.

Une longue et sévère instruction réduisit à sa juste valeur toute cette misérable intrigue.

Les sieurs Alix et Dupont, braves et estimables officiers, qu'on avait impliqués dans l'affaire, pour essayer de lui donner quelque importance, ne purent pas même être atteints par les plus légers indices, et furent rendus à la liberté sans avoir été mis en jugement. Les sept autres prévenus n'avaient pu être traduits que devant le tribunal de police correctionnelle ; et là, trois furent acquittés, et les quatre autres condamnés à quelque temps de prison. Encore cette condamnation fut-elle prononcée,

---

(1) Page 39 de sa réponse.

ainsi que M. de Chabrol le mandait à S. Exc. le ministre de la police, dans un rapport qu'il eut la bonté de me communiquer, *moins par justice que par égard pour ceux qui avaient inventé la conspiration.*

Il ne m'appartient pas de rechercher ici quels étaient les inventeurs dont a voulu parler M. de Chabrol ; ses rapports doivent offrir sur ce point des explications satisfaisantes.

Mais, avant de passer à d'autres événements, j'invite le lecteur à ne pas oublier le jugement que portait alors M. le préfet, de ceux dont je viens de rendre compte.

Il importe également de ne pas perdre de vue les circonstances et les véritables caractères de cette prétendue conspiration du 22 octobre, qui avait été présentée au public comme si grave, et comme l'origine et le type des événements du 8 juin.

Les auteurs de ces premières agitations, quels qu'ils fussent, ne furent pas découragés par leur résultat, et ne s'occupèrent que des moyens d'en exciter de nouvelles.

Bientôt leurs efforts parurent redoubler, lorsque le ministère, en proposant la loi des élections, eut fait un nouveau pas si important dans la route qu'il s'était tracée par l'ordonnance du 5 septembre. On eût dit que tout ce qui tendait à consolider en France le système représentatif, ne s'offrait à leurs yeux que comme des éléments, ou des prétextes de désordre. Heureusement que l'autorité civile, avertie

par les événements précédents, avait appris à se tenir en garde contre l'excès du zèle de certaines gens, et surveillait avec soin des manœuvres dont elle apercevait le danger.

Mais on ne se ferait pas une juste idée des difficultés qu'elle eut à vaincre, des dangers qu'il lui fallut conjurer, si on ne plaçait pas sous le même point de vue, et les efforts de la malveillance, et les sujets d'inquiétude plus graves encore, que faisaient naître les rigueurs de la saison, l'inaction des ouvriers, et la cherté, toujours croissante, des denrées de première nécessité; et cependant, malgré tant de causes d'agitations, grâce au zèle et aux mesures de l'autorité civile, et sur-tout au bon esprit de ce peuple si fort calomnié, long-temps il futimpossible d'exciter le plus léger désordre parmi tant de malheureux, à-la-fois pressés par leurs souffrances, et provoqués par des agitateurs.

C'était toujours en répandant de faux bruits, de fausses alarmes ou de fausses espérances, que ces agitateurs cherchaient à remplir leur objet.

Tantôt ils inquiétaient le peuple sur la stabilité du gouvernement, en annonçant comme prochains de grands changements politiques; on supposait des lettres; on osait citer de grands personnages; tantôt on répandait le bruit que la ville et les departements voisins allaient être le théâtre de mouvements séditieux.

Chose étrange et remarquable! c'était toujours l'autorité militaire qui recevait la première la confidence des projets des factieux.

Quelques jours avant le 25 décembre, les généraux publiaient qu'une insurrection éclaterait ce jour-là. Ils désignaient les hauteurs de Saint-Just comme le point de réunion et la place d'armes des insurgés. Le 25 décembre arriva, et tout fut tranquille (1).

Trois jours après, ils manifestèrent de nouvelles craintes, et en écrivirent même à toutes les autorités. L'événement (2) prouva qu'elles n'étaient pas mieux fondées.

Plus tard ils s'appuyèrent, pour reproduire leurs alarmes, de nouvelles révélations de la part de la misérable qui les avait si mal servis dans le mois d'octobre.

Cette fois elle racontait « qu'il y avait un dépôt » d'armes à Fourvières, qu'elle-même était des» cendue dans le souterrain qui les renfermait. » La maison fut fouillée en sa présence ; non-seulement elle ne contenait rien de suspect, mais elle ne communiquait avec aucun souterrain.

Je me soumettrais à des détails infinis et fastidieux, si je voulais rendre un compte exact des dénonciations semblables, renouvelées presque chaque jour. Mes lettres au ministre, des 1.er et

---

(1) J'ai donné avis de ces bruits, et signalé ceux qui les répandaient, par des lettres au ministre, du 19, du 23 et du 24 décembre 1816.

(2) Ce fait est constaté par une lettre que j'écrivis le 29 décembre au ministre.

24 février, font foi de celles que je supprime ici.

Il n'est pas jusqu'aux circonstances les plus frivoles qui ne servissent de prétexte.

On brodait sans mystère dans nos ateliers des tissus dont le dessin offrait sur un champ d'abeilles un phénix avec cette devise : *Je renais de mes cendres.* On parut croire que c'en était fait du royaume ; et il fallut, pour rassurer les alarmés, des preuves bien positives que la broderie avait été commandée par le roi d'Haïti.

Vers la fin du mois de février fut arrêté, par mes ordres, un gendarme nommé Mathey. Il appartenait à la gendarmerie de Paris. Parti au mois de novembre avec un congé d'un mois, au lieu de rentrer dans sa compagnie à l'expiration du congé, il avait parcouru les départements de l'Ain, du Jura, du Doubs et du Rhône. Arrivé à Lyon, il ne s'y était occupé que de se mettre en rapport avec des personnes qu'on lui avait désignées comme professant des opinions douteuses, et se présentant à eux comme un officier de l'ancienne armée, décoré et privé de solde et de retraite, il leur adressait des propositions coupables. Surpris en flagrant délit et arrêté, il déclara dans son interrogatoire que ses démarches avaient pour objet *de découvrir des Buonapartistes, afin de les livrer ensuite à l'autorité*; et pour donner un gage de la pureté de ses intentions, il confessa qu'il avait été précédemment employé à des opérations par M. le marquis de Messay, prévôt du département

de la Seine. Je fis traduire cet homme devant les tribunaux, où son crime fut avéré.

J'ignore parfaitement de qui ce provocateur pouvait avoir reçu une mission; mais ce qui est bien constant, bien positif, c'est que Mathey ne s'est rendu à Lyon que pour faire des dupes, et qu'il possède à un haut degré toute l'astuce nécessaire au rôle infâme dont il s'était chargé.

C'est aussi dans le mois de février que se répandit de nouveau dans Lyon le bruit de projet, conçu par quelques misérables que d'anciens excès avaient rendus fameux, de former une nouvelle compagnie de Jésus. Un nommé M.... P...., connu pour avoir fait partie de celle qui acquit en l'an 3 une si odieuse célébrité, passait pour être à la tête de l'entreprise. Il reçut de moi l'ordre de s'éloigner de la ville; et bientôt les citoyens qui se croyaient menacés virent se dissiper leurs alarmes.

Le mois de mars s'ouvrit par une nouvelle intrigue dont je dois rendre compte.

Dans ce temps-là, le général Donadieu, qui commandait alors à Grenoble, ne cessait d'occuper l'attention publique par des mesures militaires dont on ne pouvait démêler le but. Les troupes stationnées dans sa division étaient sans cesse en mouvement. Le jour, la nuit, étaient témoins de marches et contre-marches fréquentes. On assurait que Valence était mise en défense, comme si cette place eût été menacée d'un siége.

Je m'empressai d'écrire à M. le commissaire-général de police à Grenoble. Il me répondit *qu'on devait être sans inquiétude sur le département de l'Isère ; qu'on faisait courir sur Lyon les mêmes bruits qui circulaient sur Grenoble.*

C'est à cette époque qu'un nommé Gacon, adjudant-major de la garde nationale du faubourg de la Guillotière, se présenta comme ayant reçu de Grenoble une lettre où il était question d'étrangers réunis dans cette ville, pour y établir un centre de correspondance et de manœuvres factieuses. Cette lettre fut déposée entre les mains du maire. Peu de jours après, Gacon en communiqua une seconde, venue de la même source. On y lisait « que » les compagnons du devoir s'augmentaient tous » les jours ; qu'on espérait ne pas tarder à agir ; » que le patron s'était rendu à Romans pour pres- » ser le recrutement. » Ni l'une ni l'autre n'étaient signées ; mais Gacon affirmait qu'elles étaient l'ouvrage d'un sieur Herbin, ancien militaire domicilié à Lyon, et qu'il supposait alors à Grenoble.

Gacon est envoyé dans cette dernière ville par le maire de la Guillotière, avec la mission d'approcher *Herbin*, et de pénétrer, par lui, dans les secrets de la prétendue association. A son arrivée, il évita de se présenter à M. le commissaire-général de police, et ce magistrat ne parvint à le voir qu'après les demandes réitérées qu'il adressa à ce sujet à M. le

préfet. Gacon apprit alors à M. le commissaire-général qu'il avait reçu l'ordre de ne faire des rapports qu'au général Donadieu et à M. le préfet Berthier.

Cet homme resta long-temps à Grenoble et n'y fit aucune découverte ; mais, dans l'intervalle, la police civile acquit la certitude qu'Herbin n'avait point écrit, et que, depuis plusieurs mois, il demeurait à Paris.

Je fis arrêter Gacon comme coupable d'avoir répandu des bruits alarmants, et le traduisis devant les tribunaux; ils ne trouvèrent pas de preuves suffisantes pour le condamner. Mais je laisse à juger au public si l'intrigue dont je viens de rendre compte avait d'autre objet que d'ajouter aux agitations factices de la ville de Lyon, en cherchant à les lier aux prétendus troubles du département de l'Isère.

A peine cette misérable tentative se trouvait-elle déjouée, qu'il fallut s'occuper d'une autre.

Nous étions arrivés aux premiers jours du mois de mars.

Les bruits sans cesse renouvelés d'une inévitable révolution dans le gouvernement, le manque de travail, la misère toujours croissante, tout concourait à disposer plus que jamais les esprits faibles à recevoir de funestes impressions. Des misérables s'emparèrent de ces circonstances pour le succès de leurs manœuvres.

Dès la fin du mois de février, j'avais été informé

que des enrôlements avaient été proposés à quelques ouvriers sans travail.

Je fis faire les recherches les plus actives, et un nommé Chambouvet fut arrêté; c'était un ouvrier âgé de 24 ans, ennemi du travail, sans ressources, sans pain, et d'un esprit fort ardent.

Son arrestation suffit pour faire cesser tous les bruits d'enrôlements. Cet homme, interrogé, prétendit qu'ayant *rencontré par hasard, sur la place de Bellecourt, un individu qui se fit connaître à lui sous le nom de* PAUL, *celui-ci lui proposa d'enrôler pour la République, et lui remit dix écus pour commencer; qu'il avait pris en conséquence le nom de quelques ouvriers, sans leur rien donner, ni rien leur promettre*, et ces noms se trouvaient en effet inscrits sur un carnet dont il était porteur.

Le prétendu Paul ne tarda pas à être arrêté. Le vrai nom de cet homme était Louis-Philippe David, natif de Paris, gendarme licencié du département du Rhône. Je fis également arrêter un assez grand nombre d'individus qui avaient eu des rapports avec Chambouvet. La confrontation de ce dernier avec David, combinée avec les déclarations de plusieurs autres prévenus, constata que ces deux hommes avaient profité de leurs manœuvres pour escroquer de l'argent; ils fabriquaient des commissions pour divers emplois, toutes écrites par David. Ils recevaient et partageaient l'argent des insensés qui se croyaient appelés aux honneurs et aux places.

Mais ils n'étaient pas les seuls coupables de ces perfides manœuvres. A côté d'eux, mes agents avaient surpris et saisi un nommé Brunet, qui travaillait avec non moins d'ardeur qu'eux-mêmes à faire des dupes. A peine cet homme était-il arrêté, que M. de la Colombe, adjudant de place, vint en personne le réclamer, *comme agent secret de la police militaire*. J'exigeai une demande par écrit ; elle me fut adressée, et Brunet fut mis en liberté. M. de la Colombe me promit alors de ne plus employer un instrument aussi dangereux. Nous n'aurons que trop l'occasion de nous assurer que ce misérale n'est sorti de prison que pour se livrer aux mêmes manœuvres, et sous la même direction.

Au reste, l'affaire dans laquelle il venait de jouer un rôle, ne parut se présenter que comme un plan d'escroquerie. Telle fut l'opinion qu'en conçurent M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction ; et M. de Chabrol lui-même disait à cette époque ce qu'il répète aujourd'hui : « *Que c'était » une véritable conspiration de canaille.* »

L'affaire fut renvoyée à la police correctionnelle. Mais, après les événements du 8 juin, le complot de Chambouvet, si méprisé jusqu'alors, parut s'agrandir de toute l'importance qu'on attachait aux mouvements de cette funeste journée.

Ici je m'arrête, pour ne point anticiper sur les détails de cette époque à laquelle se lie le jugement de Chambouvet et de ses complices.

Je dirai seulement que, dans ses nombreux interrogatoires, ce prévenu avait compromis, par ses prétendues révélations, trois des principaux fabricants de Lyon, et qui honorent le plus son industrie. Bientôt la fausseté des faits qu'il leur imputait, fut matériellement démontrée; et Chambouvet lui-même réduit à les démentir. Il alla plus loin encore lors de son jugement, et déclara lui-même, dans les débats, n'avoir joué que le rôle d'un *agent provocateur.*

Ses aveux ne nous ont point fait connaître par qui il avait été poussé à ces provocations; il est probable que j'en eusse appris davantage, si l'autorité militaire ne m'eût pas laissé ignorer les rapports qu'elle a dû recevoir sur l'origine et les progrès de la prétendue conspiration, de la part de l'agent Brunet, qui se trouvait au milieu des agitateurs. Malheureusement ce n'est pas la dernière fois que j'aurai eu lieu de m'étonner et de m'affliger de son extrême discrétion.

Le mois d'avril fut remarquable par deux scènes publiques, qui, dans tout autre temps, auraient eu peu d'importance, mais dont l'esprit de parti s'empara, et qui eurent les suites les plus déplorables: toutes deux ont eu lieu le même jour, et presque à la même heure, et n'ont cependant entre elles aucune liaison.

La première eut pour théâtre les Broteaux. Une querelle s'y éleva entre un soldat suisse et un soldat français, l'un et l'autre appartenant à la garnison.

D'autres soldats des deux nations y prirent part. Le vin, non moins que le souvenir d'un duel tout récent entre deux autres soldats des deux nations, contribuait à enflammer les esprits. On en vint aux mains, et la garde nationale, qui s'y était portée avec beaucoup de zèle pour rétablir l'ordre, eut elle-même à souffrir de l'emportement des deux partis. Cependant la rixe n'eut point d'autres suites ; mais on ne manqua pas de dire qu'elle avait été préparée de longue main par de sourdes menées. Des insensés allaient jusqu'à supposer qu'on avait vu aux Broteaux un rassemblement de 700 hommes armés de pistolets et de bâtons, avec l'entention préméditée de tomber sur les Suisses.

Mais les 700 hommes, les pistolets, les bâtons, le complot, n'étaient encore qu'une rêverie. D'après les enquêtes que firent les chefs de corps dans leurs régiments respectifs ; d'après toutes les recherches des autorités civiles, et tous les rapports, il fut reconnu que la rixe était purement militaire, telle qu'il en arrive dans toutes les garnisons.

Un agent de police de la Guillotière, excité sans doute par des agitateurs bien coupables, avait osé dénoncer et faire arrêter un sieur Yvrard, négociant, comme moteur du désordre. La calomnie fut reconnue ; elle parut si grossière, si atroce, que l'agent fut lui-même envoyé en prison par mesure de police.

La scène des Terreaux, bien plus innocente encore, eut des suites beaucoup plus fâcheuses.

Des soldats suisses en furent encore le sujet.

Un paysan passait au-devant du poste suisse du pont de la Guillotière. Deux soldats ivres, qui avaient pris querelle, y étaient retenus : des curieux s'étaient groupés auprès du poste; le paysan en augmenta le nombre.

La garde veut écarter cette multitude et la repousse brusquement; le paysan ne se retire pas avec assez d'agilité, on l'arrête et on le conduit au poste suisse de l'Hôtel-de-Ville. Il était cinq heures; c'était un jour de dimanche; la place était couverte de promeneurs. Personne ne prend d'abord garde à ce petit événement.

Tout-à-coup on entend quelque bruit du côté de l'Hôtel-de-Ville ; c'était le paysan qui fuyait, et deux militaires suisses qui le poursuivaient d'un peu loin.

Au même instant trois autres soldats suisses, qui se trouvaient sur la place avec un peuple immense, percent la foule, et, par un mouvement de zèle, se précipitent au-devant du fugitif. L'un d'eux tire son sabre, et, par un autre mouvement moins convenable, blesse d'un coup de pointe le fugitif qui se rend. Les suisses du poste arrivent à leur tour. Le sergent, transporté de colère, menace de frapper le prisonnier déjà blessé. Cette scène excite de la rumeur. On accourt, selon l'usage, aux fenêtres; on se précipite du fond des magasins entr'ouverts.

L'indignation fait entendre des cris peu mesurés. Cependant les cinq suisses, au milieu de ce bruit, reconduisent leur captif à l'Hôtel-de-Ville, sans rencontrer la moindre résistance, et tout est terminé.

Ce petit événement, au rapport de M. de Chabrol, que le hasard en avait rendu témoin, ne dura pas cinq minutes, et aurait dû être aussitôt oublié, comme tant d'autres scènes imprévues, dont une grande ville est souvent le théâtre.

Mais ceux qui depuis si long-temps ne cherchaient qu'à agiter les esprits, s'emparèrent avec avidité de cet événement, et voulurent en faire un grave sujet de recherches et de rigueurs.

Bientôt trois personnes se virent jetées dans les prisons. L'un était un pharmacien, père de dix enfants; le second, un chef de commerce très-estimé et très-nécessaire à sa maison; et le troisième, un jeune homme appartenant à plusieurs familles honorées dans Lyon. Tous furent soumis à une longue instruction, et mis en jugement devant le tribunal de police correctionnelle.

Alors s'éleva du sein du ministère public une voix éloquente et courageuse qui, appréciant les hommes et les choses avec une grande franchise, ne craignit point de montrer l'austère vérité au travers des passions qui l'avaient méconnue; de signaler l'influence qu'avait eue sur l'accusation ce même esprit de parti contre lequel je lutte depuis si long-temps, et de faire entendre, au nom du

roi et de la société, des paroles de justice et de modération. Les nobles sentiments qui respirent dans ce discours, et les circonstances dont il fait foi, ont trop de rapport avec le compte que je rends, pour qu'il ne me soit pas permis d'en citer quelques passages : ils m'aideront à remplir, en concourant à la justifier, la tâche que je me suis imposée ; ils montreront, sans que j'aie besoin de citer d'autres exemples, que je ne suis pas le *seul magistrat* à Lyon qui ait marché avec fidélité dans la ligne tracée par Sa Majesté.

M. Vincent-Saint-Bonnet, substitut du procureur du roi, après avoir discuté l'accusation et les preuves, après avoir reconnu et proclamé que les accusés lui paraissaient irréprochables : « Le roi,
» dit-il, pour achever de justifier les conclusions
» qu'il prit en leur faveur, le roi est ennemi des
» passions ; comme lui, nous n'en servons aucune,
» elles ne peuvent rien sur notre esprit.

« Le roi nous accorde sa confiance....... nous ne
» pensons pas la trahir, en repoussant loin de
» nous des *inspirations étrangères.....*

« Le roi veut qu'une vigilance constante recher-
» che les délits et les crimes.... Mais le roi sait
» en même temps que pour certains esprits *il est*
» *depuis plusieurs mois une exagération d'inquiétude*
» *qui multiplie les complots, qui voit partout des*
» *conspirateurs.*

« Le roi veut que tous les efforts tendent à rap-
» procher les esprits ; nous lui obéissons en prou-

» vant à la société tout entière que les magistrats
» restent fermes dans l'accomplissement de leurs
» devoirs, qu'ils ne participent point aux *exagé-*
» *rations* d'aucun genre; qu'ils en tendent sans
» crainte les cris de la multitude, comme ceux des
» passions; qu'ils ne jugent point les personnes,
» mais seulement les *délits*......

» Quant à nous, messieurs, dans ce jour solen-
» nel, nous ne nous abusons, ni sur l'ensemble de
» toute cette affaire, ni sur chacun de ses détails,
» ni sur les écrits ou les discours qui s'y rapportent
» dans cette ville, à Paris même, peut-être.

» Nous savons aussi que nous sommes observés;
» qu'on doit interpréter et notre discours et nos
» pensées; *que chacun des principes qui nous ser-*
» *vent aujourd'hui de guide doit passer au creuset*
» *d'une critique peut-être excessivement sévère.*

» Eh bien! nous en éprouvons un mouvement
» secret de contentement et de joie. Au lieu de re-
» douter l'injustice, la critique et la partialité;
» nous voudrions que cette enceinte pût s'agran-
» dir, pour que la multitude des citoyens qui a
» reçu de fausses et de funestes impressions, apprît
» en ce moment à les rectifier.

» Peu nous importe de froisser quelques amours-
» propres, *ou de heurter quelques opinions.* Nous
» l'avons déjà dit: la crainte, les préventions et
» les personnes ne sont rien à nos yeux. La raison
» seule nous conduit, la justice seule nous déter-
» mine: une voix intérieure nous crie incessam-

» ment : *Fais ce que dois, advienne que pourra.* »

Ce discours, prononcé avec dignité devant un public immense, produisit une vive émotion.

Cependant le jugement ne fut pas conforme aux conclusions : les trois prévenus furent condamnés à un emprisonnement de quinze jours.

Il ne m'appartient point d'apprécier cette décision ; mais il est de mon sujet d'observer que les mesures dont on fit usage pour la provoquer, n'étaient pas de nature à rapprocher les esprits.

Au moment où cette affaire s'instruisait, je fis arrêter les auteurs d'une nouvelle intrigue, dirigée par un capitaine de l'ex-garde, nommé Cormeau, officier rayé des contrôles de l'armée, sans demi-solde et sans retraite, ainsi que tous les officiers revenus de l'île d'Elbe.

Au mois de janvier 1816, ce militaire était devenu suspect à la police civile, par ses liaisons avec l'un des moteurs du complot qui fut déjoué à cette époque. Je l'avais fait arrêter ; mais aucune preuve n'ayant été acquise contre cet homme, il avait été mis en liberté.

Cormeau m'offrit ses services ; il fut employé comme agent secret, soit à Lyon, soit hors de France, et servit bien ; mais la nature de ses fonctions ayant enfin été soupçonnée, il me devint impossible de le conserver utilement. Cormeau demanda lui-même à ne plus être employé ; il avait alors le projet de former un établissement.

Il me pria d'écrire à Son Exc. le ministre de la

police de le recommander au ministre de la guerre ; auquel il s'était adressé pour obtenir une demi-solde ou sa retraite. J'écrivis à cet effet, et fis valoir les bons services de Cormeau, en sa qualité d'agent secret : c'était dans les derniers mois de 1816. Depuis lors j'avais entièrement perdu de vue cet officier.

Dans les premiers jours du mois de mai, j'eus connaissance de certaines manœuvres qui menaçaient la tranquillité de la commune de Saint-Rambert. L'un des prévenus habitait Lyon : quelques propos qui lui échappèrent me mirent bientôt sur la voie, et je reconnus que la direction était donnée par Cormeau. Je fus instruit en même temps que déjà l'on avait réuni des armes et de la poudre.

Mes soins durent s'appliquer à la recherche de ce dépôt et de ceux qui l'avaient établi. Le hasard me conduisit pour ainsi dire par la main.

J'avais placé sous les ordres de M. Vaché, commissaire de police, pour le seconder dans la police ordinaire de sûreté, deux agents secrets qui ne correspondaient qu'avec lui. M. Vaché me prévint un jour de la proposition faite à l'un d'eux par le nommé Gui......, de Lyon, de procurer des fusils. Mon premier mot fut un refus, dans la crainte qu'on ne se livrât à des provocations semblables à celles dont j'avais eu connaissance. Plus tard on revint à la charge. Je permis de livrer un seul fusil : on le refusa. J'autorisai enfin M. Vaché

à en délivrer cinq, mais avec les précautions convenables. Son agent les remit ; un autre agent les suivit ; ils furent portés à Saint-Rambert chez un sieur *Granger*.

Je n'attendis pas qu'on en fît usage pour se livrer à un mouvement. Dès le lendemain, *Cormeau, Granger* et d'autres prévenus, furent arrêtés. Leurs maisons furent fouillées ; on trouva chez Granger quelques cartouches et un petit sac rempli de balles de calibre. On n'y trouva pas les fusils qui avaient été cachés et enfouis dans un jardin voisin, et d'où ils furent, d'après les arrestations, extraits et jetés dans la rivière, au nombre de douze ou quatorze, par la femme de Granger.

Cormeau, interrogé, dit *avoir lui-même engagé Granger à se procurer des armes* ; avoir en outre fourni à Granger et à Fonrobert des indications *pour se procurer des cartouches*.

Dans quelles vues leur donnait-il ces conseils ? *pour les compromettre, pour les perdre, afin de les mettre dedans, pour les convaincre qu'ils machinaient.* C'est encore lui qui en convient ; ce sont les expressions dont il s'est servi dans ses interrogatoires et dans sa défense.

Comment s'y prenait-il pour capter leur confiance ? il faisait le *bonapartiste, et s'occupait avec eux de politique* : c'est encore lui qui l'a dit.

Ces déclarations au reste sont conformes à celles de Granger. « C'est pour son malheur, disait celui-» ci, qu'il avait fait la connaissance de Cormeau;

» que Cormeau *lui ayant fait plusieurs fois des*
» *propositions* qu'il avait rejetées, *l'avait enfin dé-*
» *terminé à recevoir* des fusils qu'il avait fait appor-
» ter, et qu'il avait ensuite cachés dans le jardin
» de la veuve Delville, sa voisine; que Cormeau,
» en lui parlant de ces fusils, lui avait dit *que les*
» *choses ne pouvaient pas durer plus long-temps*
» *et qu'il y aurait des changements*; que Cormeau
» *lui avait remis lui-même une livre de poudre et*
» *environ* 90 *balles pour faire des cartouches.* »

Cette révélation est textuellement tirée de l'acte d'accusation qui fut portée contre tous ces prévenus le 8 octobre dernier.

Voilà les provocations de Cormeau bien avérées. Maintenant qui servait-il? J'interrogeai Cormeau *le jour même de son arrestation*, et non pas à mon retour de Paris, comme l'annonce trop légèrement le général Canuel dans sa réponse au colonel Fabvier. Il déclara que sa demande au ministre de la guerre ayant été communiquée au général Maringonné, celui-ci le manda, et *qu'après lui avoir reproché d'avoir servi la police civile de préférence à la police militaire, il l'avait chargé de le tenir informé de tout ce qui se passait à Saint-Rambert, et de ne pas craindre de dire et faire tout ce qu'il voudrait pour inspirer plus de confiance aux ennemis du gouvernement*, Voilà ce que Cormeau n'a pas cessé de répéter jusque dans les débats qui ont précédé son jugement. *C'est*, disait-il, *pour me*

rendre favorable le général Maringonné, que je me suis prêté au rôle d'agent provocateur.

Le général Maringonné, interrogé à Paris le 22 octobre 1817 par le juge d'instruction, en suite d'une commission rogatoire, déclara qu'il n'avait point dit à Cormeau *de faire et dire tout ce qu'il voudrait pour inspirer plus de confiance aux mécontents; il avoua cependant lui avoir dit*, par forme de conversation, *qu'il lui serait obligé de le prévenir s'il y avait dans cette commune quelque chose de nouveau; mais que Cormeau ne lui avait point dit du tout que son projet fût pour mieux servir la police, et inspirer plus de confiance aux mécontents, de paraître se ranger de leur parti, de tenir des propos contre le gouvernement, ce qu'il lui aurait expressément défendu.*

Sans doute le général a dit la vérité à la justice; mais alors il faudra bien admettre que Cormeau aura considéré *cette forme de conversation* comme un mandat suffisant pour agir; car il paraît bien difficile de croire que cet officier, qui avait si bien servi les intérêts du gouvernement sous mes ordres, qui avait mérité les éloges de M. le comte de Laurencin, colonel de la légion du Rhône, lorsqu'il y fut employé, qui sollicitait et espérait alors même sa demi-solde ou sa retraite, eût saisi cet instant pour conspirer de bonne foi.

Au reste, j'ai fait connaître les faits, et, fidèle à mon système, je laisse au lecteur le soin d'en tirer les conséquences.

M. Canuel (1) semble faire entendre que le dépôt d'armes découvert à Saint-Rambert ne se composait que des fusils donnés par mes ordres : insinuation d'autant plus extraordinaire dans sa bouche, qu'instruit jour par jour de toute l'affaire par de continuelles communications existant alors entre nous, il sait qu'il n'a été fourni par mon agent que cinq fusils, sur *douze* ou *quatorze* dont se composait le dépôt, où se trouvaient en outre des *munitions*. D'ailleurs, il le sait comme moi, ces armes avaient été délivrées dans la seule vue de découvrir le dépôt où l'on devait les transporter; elles avaient été demandées et non offertes ; il sait en outre que dès le lendemain, à l'instant même où j'eus connaissance du dépôt, je fis arrêter les coupables, sans attendre qu'ils se fussent livrés à la plus légère tentative. On ne me reprochera jamais d'avoir employé des agents provocateurs. J'ai eu toujours en horreur une si lâche perfidie, et ma vie administrative, heureusement exempte d'une pareille souillure, peut défier toutes les récriminations.

Telles sont les principales circonstances antérieures aux événements du 8 juin, et qui peuvent aider à les bien juger.

Je ne me propose pas d'aller au-devant des réflexions qu'elles feront naître ; qu'il me soit seulement permis de fixer l'attention du lecteur sur trois résultats qui me paraissent importants.

On a pu voir en premier lieu si le général

---

(1) Page 54 de sa réponse.

Canuel a dit la vérité, lorsque, dans sa réponse au colonel Fabvier, il s'est exprimé en ces termes :

« J'affirme que de tous ces agents qui, suivant » M. le colonel Fabvier, parcouraient les villes et » les campagnes, *aucun* n'appartenait à l'autorité » militaire, et que *tous* appartenaient au *Lieute-* » *nant de Police ;* que les renseignements qui me » parvenaient à moi Canuel, étaient *communiqués* » *officieusement par des citoyens honnêtes, et non* » *par des hommes à gages.* »

Déjà les Gauthié, les Gacon, les Brunet, les Cormeau, ont paru sur la scène, pour attester la confiance que mérite cette déclaration solennelle ; bientôt nous verrons s'élever une foule de témoignages nouveaux et plus décisifs encore. Qu'il me soit permis d'en détacher un seul, pour achever, dès à présent, de résoudre tous les doutes sur ce point : je transcris ici la quittance que m'a délivrée le général Canuel, à une époque où de tristes succès ne lui permettaient pas sans doute de penser qu'il aurait un jour intérêt à nier l'*excès de zèle* dont il se vantait alors.

« J'ai reçu de M. de Sainneville, Lieutenant- » général de Police, la somme de 1200 fr., en » remboursement de pareille somme que j'ai dé- » boursée *pour frais de haute police.* Dont quit- » tance. A Lyon, le 25 juin 1817. Le Lieutenant- » général commandant la dix-neuvième division, » *Canuel* (1). »

---

(1) C'est le 14 juin, que le général me fit connaître

Il est un second résultat non moins avéré; c'est que l'autorité militaire a constamment agi en affectant de s'isoler de la police civile. Quel que soit le véritable motif de sa méfiance, elle devient un fait constant, et qu'il importe de ne pas perdre de vue.

Enfin on a pu voir, dans toutes les intrigues qui ont signalé l'époque dont je viens de rendre compte, que les agents de l'autorité militaire, officieux ou salariés, ont constamment été surpris au milieu des agitations, jouant le rôle d'infâmes provocateurs, et que les agents de la police civile n'y ont jamais paru que pour déjouer les complots et arrêter les coupables.

CHAPITRE III.

Événements du 8 juin.

Nous voici arrivés au 8 juin, jour de deuil et de larmes pour le département du Rhône, jour de scandale et de douleur pour la France entière.

---

qu'il s'était livré à des dépenses de *haute police pour des agents secrets*, et dont il lui paraissait juste d'être remboursé. Je lui répondis que j'allais en demander l'autorisation au ministre de la police, et c'est après l'avoir obtenue de Son Excellence que j'ai remis 1200 francs au général Canuel.

Depuis 6 jours j'avais quitté Lyon. Je m'étais rendu à Paris, en vertu d'un congé qui m'avait été accordé dès le mois d'avril précédent, et dont j'avais tardé de faire usage, parce que des intrigues successives, et le besoin de veiller aux subsistances, avaient rendu ma présence nécessaire.

L'arrestation de Chambouvet et de sa bande, celle de Cormeau et de ses complices, avaient fait cesser subitement tous les bruits de conspiration ; le calme profond dont furent suivies ces mesures, démontrait toujours mieux que ces agitations n'étaient ni graves ni spontanées, et qu'elles n'avaient aucune ramification hors du cercle étroit des individus mis en œuvre.

D'un autre côté, des moyens certains venaient d'être pris pour assurer, pendant le mois de juin, le service des boulangers, de manière à prévenir toute augmentation dans le prix du pain jusqu'à la récolte.

Enfin, je ne m'éloignai pas sans avoir pris toutes les précautions convenables, pour que ma courte absence nuisît le moins possible à l'action de la police. Trois commissaires, éprouvés dans plus d'une occasion, et dont l'activité avait justifié ma confiance, étaient chargés de se réunir, d'apprécier en commun leurs rapports respectifs, de rendre compte à M. le préfet de tout ce qui viendrait à leur connaissance, et d'exécuter ses ordres.

Les différentes autorités de Lyon partageaient alors toute ma sécurité. Le lieutenant-général Camuel ne me témoigna pas la plus légère inquiétude, lorsque j'allai prendre congé de lui ; et M. de Chabrol, bien loin d'appréhender un danger pour la tranquillité publique, me dit, au moment où j'allais monter en voiture, que, si j'avais voulu différer mon départ de quelques jours, il serait parti lui-même pour aller visiter le canal de Givors.

Il est bien vrai que, dès la veille, un rassemblement tumultueux avait eu lieu à la Serrandière, près de Trevoux, à 5 lieues de Lyon ; mais ce rassemblement insignifiant, d'après M. de Chabrol lui-même, et *dispersé aussitôt que formé*, selon les expressions du procureur du roi, n'a été connu à Lyon que le 3 au soir : ainsi l'a déclaré le même magistrat dans son acte d'accusation du 13 juin. Au surplus, la correspondance que M. de Chabrol vient de rendre publique, atteste d'une manière irrécusable le calme dont Lyon jouissait au moment de mon départ.

Une lettre du 6 juin parle de *bruits extraordinaires* ; mais (ajoute M. de Chabrol) ils ne datent que de trois jours, et ne sont répandus que dans les *campagnes*. Or, les campagnes étaient étrangères à mon autorité et à ma surveillance. D'ailleurs M. de Chabrol regarde ces bruits *comme semés par des hommes à qui la leçon a été faite* : ce sont, à ses yeux, *les mêmes manœuvres déjà signalées*,

à diverses reprises. Il finit par affirmer que *la ville est calme, et qu'elle ne lui donne aucune inquiétude.*

Le lendemain il écrivait encore que la ville était *parfaitement calme.*

Pourtant, après la catastrophe, certaines gens n'ont pas manqué de faire de mon absence un prétexte pour diriger contre moi de graves inculpations. Les plus modérés y voyaient une preuve de ma négligence, parce que je n'avais pas su découvrir d'avance le complot des factieux. D'autres allaient plus loin et s'empressaient de faire croire qu'instruit du complot avant mon départ, je ne m'étais absenté qu'afin de le laisser éclater sans me compromettre. A cela je réponds : devais-je, pouvais-je ignorer les mauvais desseins qu'on formait à la ville et au dehors, et qui ont ensuite éclaté le 8 juin ? On verra plus tard ce qu'il faut penser de ces desseins. En ce moment j'aborde franchement l'objection, comme si elle s'appliquait à un objet réel, et je dis : en général, tant que les méchants se bornent à rêver des complots, ils peuvent échapper à la plus active surveillance : on ne peut être toujours en tiers parmi eux. L'action de la police ne commence qu'au moment où des moyens positifs d'exécution s'organisent, et que, par des faits quelconques, on prépare un événement ; or, l'on ne peut, je le déclare, me citer une seule trame ainsi déterminée qui ait échappé à mes recherches depuis l'affaire du 16 janvier, dont je tenais déjà

les fils, lorsqu'une imparfaite et brusque révélation vint l'obscurcir plutôt que l'éclairer.

Pour celle du 8 juin, je n'étais pas chargé de la police des campagnes, et il y a peu de justice, ce me semble, à m'adresser une critique qui, fondée ou non, ne pouvait intéresser que le préfet. Je n'ai pas plus à craindre la censure pour ce qui concerne la ville ; il est constant qu'il ne s'y est fait aucun préparatif d'insurrection, et qu'avant mon départ on n'y a pas disposé d'un seul fusil, d'une seule cartouche. À peine, dans cet immense complot, a-t-on découvert un seul enrôleur, le cordonnier Bitternay, qui, à son tour, pour tout enrôlement, reçut la parole de trois autres misérables, lesquels n'ont embauché personne.

Rien ne semblait donc alors menacer la tranquillité de la ville ; et si le feu couvait sous la cendre, les mains qui l'entretenaient (on le verra bientôt) ne devaient pas m'être suspectes.

Du reste, il me sera facile de faire justice de toutes les accusations; il me suffira de laisser parler les faits.

Ma conscience ne me reproche rien : mais, si mon absence ne fut point coupable, je ne puis m'empêcher moi-même de la regarder comme une fatalité que je déplorerai toute ma vie. Convaincu, comme je le suis, que les mouvements du 8 juin furent l'ouvrage des mêmes intrigants dont j'avais si souvent démasqué et déjoué les manœuvres,

j'ai peine à croire qu'ils eussent été plus heureux dans celles qui ont préparé cette fatale journée ; j'ai peine à croire qu'ils fussent parvenus à se faire de nos calamités un déplorable triomphe, si je m'étais trouvé sur les lieux, si j'avais été témoin des premières démonstrations de leurs coupables projets. Du moins, je suis certain que la prétendue conspiration n'eût jamais eu aucun commencement d'exécution ; car il est bien démontré que, pour l'empêcher, il eût suffi de le vouloir. Cette pensée est pour moi une source de regrets amers, de réflexions douloureuses, que n'adoucit pas la certitude de n'avoir point mérité de reproches, et d'avoir fait tout ce qui a dépendu de moi pour diminuer ou pour réparer le mal que je n'avais pu prévenir.

C'est le 9 juin, et par une dépêche télégraphique, que le préfet annonça les événements de la veille. Appelé auprès du ministre, je demeurai immobile d'étonnement, lorsqu'il me parla de nombreux rassemblements armés, et d'une grave insurrection qui devait avoir éclaté tout-à-coup dans le département que j'avais laissé, peu de jours auparavant, calme et tranquille. Je sais bien, disais-je à Son Exc., qu'il n'est jamais impossible à des factieux de produire une certaine agitation, sur-tout en s'aidant de l'embarras et de la cherté des subsistances : mais je connaissais le bon esprit de la population de Lyon, et je ne dissimulais point que j'avais peine à

comprendre qu'un mouvement sérieux eût éclaté dans son sein.

A la suite d'une longue conférence, je reçus l'ordre de retourner à Lyon en toute hâte. J'étais venu à Paris pour solliciter de nouveau ma retraite : je ne voulais plus exercer des fonctions aussi pénibles et qui usent si promptement la vie : mais ce n'était pas au moment du danger qu'il m'était permis d'insister ; j'accourus à mon poste.

J'arrivai à Lyon dans la matinée du 13 juin. On conçoit avec quel empressement je dus consulter les rapports qui s'étaient accumulés dans mes cartons, pendant ma courte absence. Je me livrai tout entier à un examen si important et si urgent.

Ce qui me frappa, c'est que plusieurs jours avant l'explosion du 8 juin, les apprêts en avaient été annoncés non par des bruits vagues, par des *on dit*, mais par des déclarations *positives*, par des avis *officiels* ; d'où je concluais qu'il eût été facile de prévenir toute espèce de mouvement.

Plein de cette idée, et sans m'occuper alors des causes, je me rendis le même soir chez M. le préfet, pour lui faire connaître mon arrivée, et la disposition très-sincère où j'étais de le seconder de tout mon pouvoir dans les recherches que prescrivaient les circonstances. Je trouvai auprès de lui M. Cannel et plusieurs autres personnes. On s'entretenait de la journée du 8, des mesures prises en cette circons-

tance; et, au travers de ces détails, arrivait pour conclusion qu'on avait *sauvé le trône et l'État.*

Jusque-là j'avais écouté en silence et avec une grande attention; mais, à ces derniers mots, je ne pus me contenir, et m'énonçant avec plus de vivacité peut-être qu'il ne convenait, mais avec toute la franchise de mon caractère : « *Sauver le trône et l'État*, m'écriai-je, est le devoir de tous; mais un autre devoir est d'empêcher, quand on le peut, que le trône et l'Etat ne soient mis en péril. Le mouvement du 8 était connu d'avance; pourquoi ne l'a-t-on pas prévenu? » Cette réflexion chagrine me fut arrachée par le pressentiment des malheurs dont mon pays était menacé, et qu'il était si aisé de prévoir. Ma franchise déplut, et mes rapports ultérieurs avec le préfet s'en ressentirent.

Je ne peindrai point la consternation et l'effroi qui régnaient dans Lyon lorsque j'y arrivai. Je ne dirai pas qu'au milieu de la douleur générale, la joie de quelques hommes semblait annoncer le triomphe et les excès d'un parti, bien plus que le triomphe et les rigueurs de la justice. Mes yeux ne s'arrêtèrent pas long-temps sur cet affligeant spectacle; je me livrai sans relâche à compléter tous les documents qui devaient m'éclairer sur l'importance et les véritables causes d'un mouvement que j'avais peine à comprendre.

Avait-il en effet existé un vaste complot destiné à renverser le trône et l'État? Les autorités

avaient-elles miraculeusement comprimé une insurrection effrayante, combinée, préparée par les amis de l'ancien gouvernement, et qui, après avoir éclaté sur quelque point, était près de s'étendre dans tout le département du Rhône, et menaçait le repos de la France entière? Ou bien cette malheureuse contrée n'a-t-elle été que le théâtre d'une nouvelle jonglerie politique, et la victime des odieuses combinaisons que j'avais souvent rendues inutiles? Telles étaient les questions dont l'examen importait à ma conscience, au gouvernement, a la justice et à l'humanité.

Je ne tardai point a concevoir les doutes les plus graves sur la réalité de la prétendue conspiration, et n'hésitai pas à les faire connaître au gouvernement. Mais ces doutes, l'instruction seule pouvait les éclaircir et les changer en conviction, en fournissant des preuves positives. Comme c'était de bonne foi que je cherchais la vérité, je m'empressai de proposer aux diverses autorités de faire cette instruction en commun, de tout scruter de concert et sans prévention : mais cette communauté de travail et d'impartiales recherches ne fut point agréée. Ce fut M. le maire de Lyon qui se chargea exclusivement du soin d'interroger les prévenus.

J'essayai d'obtenir quelques lumières, en interrogeant après lui quelques-uns de ses prisonniers. Ce moyen parut bientôt susceptible de graves inconvénients, et on finit par me refuser toute communication avec les personnes arrêtées, jus-

qu'au moment où M. le maire aurait terminé son instruction. Je demandai du moins à entendre, à interroger le nommé *Barbier*, sur lequel roulait tout le système de conspiration; je ne pus pas l'obtenir, et ce prévenu si important, ce chef du comité insurrectionnel, fut soustrait à mon examen.

Une circonstance augmentait les difficultés que je rencontrais, et quelquefois mes propres incertitudes : M. le préfet qui, pendant si long-temps, avait jugé les choses comme moi-même, paraissait avoir subitement changé d'opinion : l'arrestation de Saint-Dubois, porteur de cartouches (1), des rapports plus ou moins alarmants, firent dans les idées de ce magistrat une révolution soudaine, inexplicable; ce qu'il avait considéré et combattu comme des chimères prit à ses yeux le caractère de la réalité. Cette dernière impression fut si forte, elle subjugua tellement ses esprits, qu'elle le porta à se rallier à ceux qui proclamaient sauveurs de l'Etat les mêmes hommes dont il avait si souvent dénoncé les manœuvres et la tactique.

Mais ce qui rendait les obstacles presque insurmontables, c'est l'éclat qu'avait déjà jeté la prétendue conspiration; c'est la terreur qu'avaient répandue et qu'augmentaient chaque jour les mesures des autorités militaires et civiles, et les actes de l'autorité judiciaire. Comment parvenir à faire démentir des mouvements dont la nature et la gra-

(1) Ce fait, dit-il, me frappa, et donna une sorte de consistance aux bruits répandus, etc. (p. 22 de sa réponse).

vité avaient été officiellement et solennellement proclamées ? Comment démasquer l'intrigue et l'imposture dans un moment et dans un lieu, où les plus terribles démonstrations la présentaient sous le masque du zèle et de la vérité ; où le pouvoir se trouvait entre les mains de ceux qui soutenaient ou partageaient l'erreur, et pesait d'une manière effrayante sur tous ceux qui auraient eu intérêt à la dissiper ?

Plusieurs mois je luttai péniblement contre toutes ces difficultés, sans pouvoir parvenir à fixer l'opinion du gouvernement sur la nature des événements du 8 juin. Mais le jour où, déterminé enfin par son incertitude même, il envoya dans le département du Rhône un lieutenant du roi, avec des pouvoirs qui manisfestaient la volonté et fournissaient les moyens d'atteindre la vérité, une ère nouvelle s'ouvrit pour la population du département du Rhône, et l'on put pressentir que le jour de la justice était enfin arrivé. M le duc de Raguse n'a point trompé ces espérances, et surmontant bientôt les préventions que lui-même avait apportées ou reçues pendant les premiers moments de son séjour, il a su, par une conduite pleine de vigueur et d'impartialité, rendre aux malheureux la force de se plaindre, et à la vérité le courage de se montrer.

Je viens aujourd'hui faire connaître l'ensemble des preuves si lentement et si difficilement acquises. Forcé de faire un choix au milieu d'immenses matériaux, et devant, ainsi que je l'ai dit en commen-

çant, m'interdire de puiser à une source qui renferme des documents précieux, il me sera impossible de mettre sous les yeux du public tout les éléments de ma profonde conviction. Toutefois, je ne crains pas que l'opinion reste encore long-temps douteuse sur les véritables caractères de l'événement du 8 juin; encore un instant, et les couleurs sous lesquelles les désordres ont éclaté, ne tromperont plus que ceux dont l'erreur sur ce point nourrit les passions ou flatte les intérêts.

Pour suivre l'ordre des événements, nous devons d'abord fixer l'attention sur les circonstances qui ont immédiatement précédé l'explosion.

Les projets des factieux, quel qu'ait été leur but, étaient-ils connus des autorités avant d'avoir éclaté?

Pour éclaircir ce point, il nous suffirait désormais des mémoires publiés par le général Canuel, par le préfet et par le maire.

Le premier convient que, le 7 juin au soir, il fut *prévenu que la conspiration devait éclater le lendemain*; une déclaration écrite de M. de La Colombe, adjudant de place, prouve que le général en était instruit plusieurs jours auparavant, puisque l'un des agents reconnus de l'autorité militaire se trouvait au milieu des agitateurs.

M. le maire assure aujourd'hui, comme il l'avait fait déjà dans une proclamation qui suivit de près le 8 juin, *avoir saisi tous les fils du complot plusieurs jours avant son explosion.*

Le préfet, à son tour, publie des lettres qui prou-

vent qu'il avait reçu, bien avant le 8 juin, des avis sur les dangers que courait la tranquillité publique; et, en effet, dans les premiers jours de juin, M. le maire de Saint-Genis avait écrit deux fois à M. le préfet que sa commune était agitée, et demandait formellement que le capitaine Oudin en fût éloigné.

Un propriétaire de Saint-Genis-Laval fit avertir les autorités qu'*il y aurait une insurrection le dimanche* 8 *juin*, dans cette commune, et désigna le capitaine Oudin comme devant en être le chef.

Le 5, M. Deschamp, juge de paix du canton d'Anse, envoya à Lyon le sieur Dugelai, adjoint à la mairie de Chazay, pour prévenir M. le préfet de l'agitation qui régnait dans sa commune.

Le même jour, M. Marut du Varrin, commissaire de police, sous la direction duquel j'avais placé plusieurs agents secrets, fit à M. le préfet un rapport sur l'insurrection qui devait éclater le dimanche suivant.

Le 6 juin, le maire de Millery vint lui-même annoncer à M. de Chabrol que des troubles devaient avoir lieu dans sa commune le dimanche suivant.

Le même jour, M. le maire de Savigny se rendit également en personne auprès de M. le préfet, et le prévint qu'un mouvement insurrectionnel devait éclater dans sa commune le dimanche 8 juin. Il réclama l'arrestation d'un individu qui, depuis plusieurs jours, avait placé sur sa porte d'entrée une inscription séditieuse.

Les débats de la cour prévôtale ont aussi montré

que la gendarmerie avait été également instruite, avant le 8 juin, du mouvement qui devait avoir lieu ce jour-là.

Il faut aussi se rappeler qu'une réunion séditieuse avait eu lieu dans la plaine de Serrandière le 1er juin et qu'on en fut informé à Lyon deux jours après.

Maintenant veut-on savoir l'usage qu'on a fait de ces avis si positifs et si multipliés ?

On répondait aux maires des communes rurales de manière sans doute à les tranquilliser, mais sans leur accorder cependant aucun des moyens nécessaires pour prévenir le complot annoncé.

M. le préfet assure qu'il donna ordre d'arrêter le capitaine Oudin et Garlon, chefs d'émeute, l'un dans les communes du midi, et l'autre dans celles du nord. Je n'en doute pas ; mais, quand même la date de cet ordre remonterait au 3 ou au 4 juin, comment se fait-il que le général Canuel ait fait appeler *Oudin* chez lui le 5 ou le 6, et que cet officier se soit présenté chez le général sans y être arrêté? Comment se fait-il qu'après cet ordre exprès il se soit montré chaque jour selon sa coutume, et toujours impunément, soit dans Lyon, soit dans Saint-Genis, et que, le 8 juin même, il ait bu et mangé dans sa commune avec un sous-officier de gendarmerie qui paraissait ne se douter de rien ?

Comment arriva-t-il que *Garlon* ait passé toute la journée du 7, avec aussi peu de mystère, dans le faubourg de Vaise, sous les yeux en quel-

que sorte d'une brigade de gendarmerie qui y est stationnée ?

Mais, si les personnes signalées d'avance comme devant être à la tête de l'insurrection, n'ont pas été arrêtées, du moins a-t-on pris des mesures locales pour empêcher que le mouvement n'éclatât ?

La force armée a-t-elle été envoyée dans les communes menacées, dont les maires avaient formellement annoncé les désordres ?

Hélas! non; ni la veille, ni le jour même du mouvement, aucune de ces communes n'a vu arriver sur son territoire un seul gendarme, un seul soldat.

Voici une circonstance plus étrange encore.

Dans une de ces communes, celle de Saint-Genis-Laval, où était *Oudin*, dont le maire avait manifesté tant d'alarmes, se trouvait dès long-temps établie une brigade de gendarmerie. Le 8 juin, les quatre gendarmes se trouvèrent absents toute la journée pour leurs affaires ou pour leurs plaisirs. Le brigadier seul était resté à son poste, et ce brigadier, après avoir passé au cabaret une partie de ce jour-là avec le capitaine Oudin, s'éloigna de Saint-Genis au moment où le mouvement allait commencer.

Quelles sont donc les mesures qui ont été prises pour empêcher une insurrection si positivement annoncée, et dont les plans étaient si bien connus ?

M. le préfet nous apprend que le 7 juin il envoya quelques gendarmes et quelques hommes de la garde

départementale sur la montagne de Limonet, *comme un point important qui commande toute la plaine du Beaujolais* ; que le lendemain douze gendarmes reçurent l'ordre d'aller renforcer ce poste.

Enfin, le 8, à deux heures après-midi, M. le marquis de Saint-Paulet, chef d'escadron de gendarmerie, partit de Lyon, à la tête d'un détachement de troupes de ligne, et fut prendre position à la Tour, sur la route de Paris à Lyon par le Bourbonnais.

Je veux croire que ces mesures militaires eussent été convenables, s'il n'eût été question que d'éclairer les mouvements de troupes ennemies, et de servir d'avant-garde à un corps d'armée ; mais nous n'étions pas en état de guerre, mais il s'agissait au contraire de la prévenir ; et je demande si c'est en plaçant quelques soldats à une aussi grande distance des communes dont la tranquillité était menacée, qu'on a cru, qu'on a voulu contenir les mutins et déjouer le complot ?

Qui nous expliquera d'ailleurs pourquoi cette insignifiante démonstration ne fut pas du moins dirigée sur tous les lieux où s'annonçait le danger ? Pourquoi les communes placées au nord-ouest de Lyon appelaient-elles seules l'attention de l'autorité et des mesures de précaution ? L'autorité elle-même nous apprend que les communes du midi étaient les plus agitées : c'est de ce côté, en effet, que se trouvaient Oudin et Saint-Genis-Laval ; et cependant pas un seul homme armé n'avait été dirigé

sur la route qui y conduit: et j'ai déjà dit que les gendarmes qui devaient y être, n'étaient pas même à leur poste ce jour-là.

Je ne sais si je dois placer ici une réponse que je reçus de M. de Chabrol, lorsque, dans les premiers jours qui suivirent mon retour de Paris, je lui témoignai ma surprise et ma douleur de ce qu'il n'avait été pris aucun moyen pour prévenir un mouvement qui paraissait avoir été d'avance parfaitement connu. M. de Chabrol me répondit alors qu'il avait demandé au général Canuel, deux jours avant l'explosion, de faire placer un détachement de quelques hommes à Saint-Genis et que ce général s'y était refusé. J'ignore si M. de Chabrol jugera à propos de se rappeler de cette explication, que je ne trouve pas dans son écrit : alors ce serait au général Canuel à justifier son refus; mais, dans tous les cas, il sera toujours vrai de dire que les faits reprochent aux autorités de n'avoir pris aucun des moyens qu'il était facile et raisonnable de prendre, pour empêcher l'insurrection d'éclater.

Je n'ai point à rechercher quelle a été l'intention des uns ou des autres en agissant ainsi; mais se fussent-ils conduits autrement, s'il était possible qu'ils eussent été dans la confidence du mouvement projeté, et qu'ils eussent jugé nécessaire de le laisser éclater, sauf à prendre des mesures pour en arrêter les suites ?

Aucune agitation ne s'étant manifestée dans la ville de Lyon le 8 juin, il devient moins important

de faire remarquer que là non plus aucune mesure n'avait été prise d'avance pour prévenir une explosion, si elle eût été à craindre.

Les commissaires de police attestent que, ni la veille ni le jour même, ils n'avaient reçu, ni du maire ni du préfet, aucune instruction particulière pour qu'ils se missent en mesure d'arrêter un danger.

Ni le jour ni la veille, la garde nationale n'avait reçu aucun ordre qui pût la faire tenir prête à réprimer des troubles.

Et enfin les troupes elles-mêmes n'avaient pas fait la plus légère démonstration, le 8 juin, avant trois heures de l'après-midi; et cependant, dès six heures du matin, d'après M. de Fargues, à dix heures, d'après M. le Prévôt de Lyon, le signal de l'insurrection avait été donné.

Mais nous verrons bientôt que le défaut de précautions sur ce point avait une excuse légitime, soit qu'il faille admettre, comme les faits semblent le prouver, qu'aucun mouvement n'avait été préparé dans Lyon même, soit qu'il faille reconnaître, suivant M. de Fargues, que le mouvement avait été contremandé. Dans les deux cas, l'inaction des autorités s'explique d'elle-même; mais il restera à expliquer comment il a pu se faire que Lyon soit resté étranger au vaste complot dont on y a placé le foyer, si ce complot fut réel, ou bien comment certaines autorités furent instruites d'avance des contre-ordres donnés par les factieux.

Il est une seconde épreuve plus décisive encore

pour éclairer l'opinion sur les véritables caractères du mouvement du 8 juin. Elle consiste à comparer ce que ces mouvements eussent dû être, s'ils avaient appartenu à la conspiration immense dénoncée par le général Canuel et les siens, avec ce qu'ils ont été réellement; à se représenter tout ce qu'une telle conspiration, mise au grand jour, eût dû faire découvrir de coupables, d'intrigues, de plans et de moyens d'exécution; et à rapprocher ce tableau de celui que nous présentent les procédures de la cour prévôtale, les nombreuses révélations obtenues par M. le maire, et enfin les rapports mêmes des agents de l'autorité militaire mêlés parmi les conspirateurs.

Fixons d'abord les faits tels qu'ils se sont passés le 8 juin.

Un premier point incontestable, c'est qu'il n'y a eu dans Lyon même aucun mouvement séditieux, aucune tentative d'insurrection. L'ordre et la paix n'y furent pas troublés un seul instant.

Les efforts qu'a faits le général Canuel dans son mémoire pour obscurcir cette vérité, ne sauraient lutter contre les témoignages qni l'établissent.

Ecoutons M. le procureur du Roi, donnant le 13 juin ses conclusions pour faire condamner à mort par la cour prévôtale deux individus arrêtés le 8. « Lyon, dit-il, n'éprouva aucune commotion, » aucune secousse. *Le complot, l'attentat n'y purent* » *éclore*. On ne put reconnaître et surprendre à » Lyon, en flagrant délit, aucun des *auteurs ou* » *complices*, parce qu'à Lyon *aucun n'avait été*

« *en action.......* Lyon ne s'ébranla pas, *tous les* » *factieux demeurèrent immobiles* (1). »

M. Desuttes, prévôt de Lyon, a attesté le même fait dans son mémoire. « Les conjurés, dit-il, ne » tardèrent pas à s'apercevoir des mesures prises » par l'autorité........ Tous furent glacés d'effroi, » ils se dispersèrent, laissant ainsi avorter un affreux » complot (2). »

M. de Fargues s'exprime à ce sujet presque dans les mêmes termes que M. Desuttes. On remarque seulement entre les deux récits une contradiction assez bizare sur l'heure du signal, que l'un fixe à *six* heures du matin (3), et l'autre à *dix* (4), et sur l'heure à laquelle les factieux ont renoncé à leur projet. Le maire suppose que ce fut dès neuf heures du matin, à cause des mesures qu'il avait prises lui-même, tandis que le prévôt affirme que ce ne fut qu'après les démonstrations militaires qui n'ont eu lieu que dans l'après-midi ; mais l'un et l'autre sont unanimes sur ce point, que dans la journée du 8 juin, comme dans les journées suivantes, aucun fait n'a révélé dans Lyon, ni le nombre, ni la force, ni même l'existence des conjurés.

Je puis donc me dispenser de joindre à cet écrit les rapports des divers commissaires de police,

---

(1) Voyez l'ouvrage de M. Michaud.

(2) Voyez la réponse de M. Desuttes au colonel Fabvier.

(3) Voyez le Mémoire de M. le maire.

(4) Voyez la réponse de M. Desuttes.

desquels résulte également la preuve que cette journée s'écoula, non-seulement sans mouvement, sans tentative d'insurrection, mais encore sans aucune espèce de fermentation, même dans les quartiers les plus populeux de la ville.

Faut-il induire de ces circonstances que Lyon ne renfermait pas un seul malveillant initié dans le secret des mouvements qui ont eu lieu dans les campagnes, pas un seul misérable qui fût prêt à prendre part aux désordres lorsqu'une fois ils auraient éclaté? Je ne le crois pas. Mais il me semble qu'il est raisonnable d'en conclure, dès à présent, en attendant des preuves plus positives, que le nombre des prétendus conjurés devait être extrêmement circonscrit; car, pour peu qu'ils eussent été nombreux et répandus, comme on l'a supposé, dans les diverses classes de la population et dans les divers quartiers de la ville, prêts à agir sur une foule de points différents, il paraît impossible que le signal, une fois donné, n'eût porté les uns ou les autres à éclater et à se compromettre.

Jetons maintenant les yeux sur les campagnes.

Là, eurent lieu en effet des démonstrations criminelles.

Il faut établir en quoi elles ont consisté.

Le département du Rhône se compose de deux cent soixante-une communes. Dans ce nombre, *onze* seulement ont pris au mouvement une part quelconque.

Il est remarquable que de ces onze communes cinq sont *groupées*, selon l'expression de M. de

Chabrol, au sud-ouest de Lyon, et les six autres au nord-ouest : les deux groupes se trouvent ainsi séparés par une distance de *cinq à six lieues*, et, des nombreuses communes placées dans cet espace, il n'y en a pas une seule qui, le 8 juin, ait montré quelque apparence d'agitation.

Il faut remarquer aussi que les communes les plus peuplées du département n'ont pas fourni un seul insurgé.

Enfin, dans la totalité des communes agitées, et dont la population s'élève au moins à environ dix mille ames, deux cent cinquante hommes au plus ont paru prendre part à l'insurrection.

Mais parmi ces deux cent cinquante hommes qui sont restés disséminés dans leurs territoires respectifs, combien peut-on compter de véritables conspirateurs ? Combien, au contraire, se sont mis en mouvement sans savoir ce qu'ils faisaient, sans but coupable, entraînés par le bruit, l'exemple et la curiosité ? Pour s'en faire, autant que possible, une idée juste, il faut se rappeler que le 8 juin était un dimanche, et que les moteurs de l'insurrection avaient inopinément sonné le tocsin. Il faut savoir que, dans certaines communes, le tocsin a été sonné pendant la nuit, et que l'instruction a constaté que plusieurs des habitants de Millery qui se sont trouvés au milieu du mouvement, y étaient accourus avec des sceaux, croyant être appelés au secours d'une maison incendiée. Ce qui achève de démontrer que les insurgés n'étaient pas

de véritables conjurés, c'est que la plupart n'avaient point d'armes, et encore moins l'attirail que suppose le projet d'une expédition; c'est qu'ils ne formèrent que des attroupemens tumultueux, sans chef et sans organisation; c'est que ces rassemblements n'avaient aucun but fixe, aucun plan arrêté, et disparurent aprés avoir tourné quelque temps sur eux-mêmes.

Cette réunion, si faible et si incohérente, formée d'abord par la surprise, ne se maintint quelques instants que par la contrainte. Tout le monde a entendu M. le procureur du Roi proclamer devant la cour prévôtale (1), « que des hommes plus ou moins » audacieux cherchèrent, soit *par des menaces*, » *soit par de fallacieuses illusions*, *à égarer*, *à en-* » *traîner la multitude*; mais qu'ils ne purent faire » que *fort peu de recrues* parmi les propriétaires, » que le besoin de l'ordre, du repos, et leur intérêt » personnel, doivent naturellement retenir. »

Parmi ces illusions était l'assurance qu'on donnait à ces cultivateurs d'obtenir désormais le pain à *trois sous*, s'ils voulaient marcher sur Lyon, où déjà, leur disait-on, l'insurrection aurait éclaté. Tout cela prouve que les habitans des campagnes, ceux même qui se mêlèrent aux mouvements, ne savaient rien, n'étaient point entrés dans le complot.

---

(1) Conclusions de M. le procureur du Roi, près la cour prévôtale, du 13 juin.

Au milieu de ces mouvements, quelques excès furent commis sans doute; trois ou quatre maisons furent mises à contribution. L'autorité de quelques maires et de quelques gardes champêtres fut méconnue, il est vrai; des pasteurs se virent insultés et menacés : mais ces désordres, très-coupables sans doute, ne coûtèrent la vie à aucun citoyen, et nulle part le sang n'a coulé.

Voici les détails de ce qui s'est passé dans quelques communes.

A Brignais, bourg de 1100 habitants, le tocsin sonna, mais inutilement. La population entière resta tranquille, et ne prit aucune part à l'insurrection; quatre hommes seulement se rendirent à Saint-Genis.

A Saint-Andéol, village qui compte beaucoup d'ouvriers chapeliers, le mouvement ne s'effectua que pendant la nuit du 8 au 9. Les insurgés, peu nombreux, firent deux cents pas en avant de cette commune, s'arrêtèrent pendant assez long-temps dans un champ, sans aucun dessein fixe; ils aperçurent au loin la garde nationale d'un village voisin, qui marchait contre eux; ils se dispersèrent aussitôt.

A Millery, les insurgés se réunirent dans la nuit du dimanche; quelques-uns d'eux se rendirent chez le maire *des cent jours*, le forcèrent de les suivre, et employèrent la violence pour lui faire occuper de nouveau le fauteuil municipal; car, c'est ce fauteuil dont on voulait faire la conquête,

et que M. Favier, adjoint, homme de bien, défendit, lui sixième, pendant toute la nuit, contre des agresseurs qui ne devaient pas être très-nombreux.

A Irigny, plusieurs des habitants, et dont quelques-uns seulement étaient armés de mauvais fusils, vinrent se réunir à Saint-Genis, au bruit du tocsin qui s'y faisait entendre (1).

A Saint-Genis, ce bourg que l'on disait être le centre du mouvement, et qui étant plus rapproché de Lyon, semblait devoir ouvrir la marche, on n'entreprit absolument rien. Toute la résistance que les insurgés de cette commune ont opposée aux troupes chargées de les faire rentrer dans l'ordre, s'est signalée par *un seul coup de fusil*, tiré par l'un d'eux sur un gendarme, qui le poursuivait le sabre à la main, et certes, ce n'est pas le grand nombre des assaillants qui a dû effrayer les coupables. Une avant-garde de quatre hommes a suffi pour les disperser à Saint-Genis même, où se trouvaient le capitaine Oudin, et le plus grand nombre d'insurgés armés ; à Saint-Genis qu'on a présenté comme la commune la plus coupable (2), et qui,

---

(1) La commune d'Irigny est contiguë à celle de Saint-Genis.

(2) Cette commune, qu'on a représentée comme la plus coupable, comptait un bien petit nombre de ses habitants parmi les insurgés, et en voici la preuve.

Après le mouvement, des troupes de ligne furent envoyées dans les communes insurgées ; cette occupation militaire donna lieu à des dépenses ; celles qu'on fit à Saint-Genis se montèrent à 1830 francs ; un arrêté de M. le préfet, du 17 juillet dernier, ordonne que cette somme sera payée par *douze* habitants de la commune qui ont pris part au mouvement. De ce nombre, sept furent ensuite traduits à la Cour prévôtale, et acquittés. Parmi les douze habitants, on remarque la veuve

bientôt après, fut le théâtre des horreurs par lesquelles des misérables vinrent ajouter, d'une manière si cruelle, à la terrible vengeance dont l'exécution leur avait été confiée.

Combien il est déplorable que le capitaine Oudin n'ait pas été arrêté avant les événements, et qu'un détachement de quelques hommes n'ait pas été placé à Saint-Genis, ainsi que M. Chabrol l'avait lui-même demandé au général Canuel ! Que de regrets et de larmes on eût évités aux habitants de cette malheureuse commune !

Les villages placés au nord-ouest de la ville de Lyon ne se montrèrent pas plus entreprenants ; quelques individus, entraînés par les mêmes moyens, se livrèrent à des coupables excès. Le nommé *Garlon*, qui n'avait pu réunir qu'un petit nombre d'insurgés, s'enfuit sur l'Arbresle. M. Hemard (1), officier de Gendarmerie, en station à Tarare, partit de cette ville avec quelques gendarmes, aussitôt qu'il sut que le tocsin sonnait dans des communes de son arrondissement. Il poursuivit les hommes commandés par Garlon, qui venait d'y arriver, et tous se dispersèrent sans coup férir.

Tout fut ainsi dispersé dans un clin-d'œil, et c'est M. de Chabrol lui-même qui l'atteste, *dans moins de vingt-quatre heures tout était rentré dans l'ordre*,

---

Dumont, comprise dans l'état de répartition pour une somme de 150 fr. C'est cette malheureuse veuve dont le jeune fils a été exécuté en quelque sorte sous ses yeux.

En rappelant cet arrêté, j'ai voulu montrer que quelques individus seulement de la commune de Saint-Genis avaient pris part au mouvement.

(1) La conduite de cet officier fut digne d'éloges.

sans que la force armée eût été obligée de tirer *un seul coup de fusil*.

Tels sont les faits :

M. le préfet a cru apercevoir beaucoup de génie dans la disposition de ce qu'il appelle les *deux foyers d'insurrection*, « lesquels s'appuyant, dit-il, sur la » Saône d'un côté, sur le Rhône de l'autre, et sur » l'entre-deux des deux routes du Bourbonnais et » de la Bourgogne, pouvaient, en moins d'une » heure, se réunir, laisser Lyon à la tête du trian- » gle, l'isoler du reste du département, et donner » la facilité d'étendre le mouvement, pour se porter » à-la-fois par les routes de Moulins, de Mâcon, » de Toulouse, sur la ville. »

La supposition qui prête aux insurgés un plan aussi gigantesque, doit paraître bien extraordinaire après les détails qu'on vient de lire. Si M. de Chabrol avait été à Lyon en 1814; il saurait que les Autrichiens furent obligés de déployer soixante mille hommes pour occuper le quart du terrain qu'il veut faire embrasser par une poignée de factieux obscurs, sans munitions, sans argent, sans organisation, et presque sans armes. S'il fallait réellement voir une profonde combinaison dans la manière dont les choses avaient été disposées, ne serait-ce pas de la part de ceux qui n'auraient voulu produire que des agitations factices, et sans danger pour eux ? Ne faudrait-il pas admirer, en effet, les soins qu'ils auraient pris de placer les deux foyers à une grande distance l'un de l'autre, afin d'être plus sûrs de les tenir isolés ? Ne devrait-on pas remarquer leur attention à ne provoquer du mouve-

ment que dans les plus petites communes, afin d'être plus certains de ne pas lui voir prendre un accroissement imprévu, et de pouvoir le comprimer à volonté ? Et les résultats obtenus ne viendraient-ils pas, au besoin, achever l'éloge du tact et de l'habileté qui se montrent dans ces dispositions qui ont servi à les préparer ?

Quoi qu'il en soit, il nous reste à examiner si l'instruction qui a réduit à si peu de chose les moyens manifestés par les conspirateurs, a du moins fait connaître l'existence de moyens plus considérables, et plus en proportion avec l'immensité du plan qu'on leur suppose, et la gravité de l'entreprise.

Cherchons d'abord à nous assurer de l'importance des fonds mis à la disposition des factieux ; car l'argent n'est pas moins le nerf des conspirations que celui de la guerre.

Nous verrons qu'il a été question de 500,000 fs. déposés chez un notaire de Lyon. Le cordonnier Biternay a parlé, de son côté, de 5 millions venus d'Allemagne, des trésors du prince Eugène ; mais le malheureux, quoique nommé *major* par les prétendus chefs des enrôleurs, n'en a pas reçu un écu ; mais les 5 millions, les 500,000 francs, le notaire, toutes ces extravagances n'ont pas laissé la plus légère trace dans une instruction qui a duré cinq mois, où deux cent cinq personnes ont été arrêtées, et cent témoins entendus.

Il est pourtant vrai de dire qu'il a été distribué de l'argent parmi les prévenus ; mais quelle est la somme ? L'un des frères *Volozan* a reçu de Taisson 150 fr., et *Barbier* 100 fr.

Barbier a reçu encore de Joannard, le 7 juin, une somme de 821 fr.; mais Barbier lui-même a déclaré sans détour, dans ses interrogatoires (1) et aux débats publics, qu'il en avait *fait son profit*. Sa femme dit que Joannard prêta la somme (2), et Bernard, présent à la remise des fonds, dit que Barbier offrit un reçu (3). Cette somme, remise si tard, et retenue par Barbier pour son propre usage, ne put donc être d'aucun secours pour l'organisation et l'exécution du complot.

A présent nous savons à quoi nous en tenir sur les fonds qui paraissent avoir été appliqués à la conspiration, et dont le montant ne s'élève pas même aussi haut que la somme réclamée par le général Canuel pour dépense de *haute police*; nous serons moins étonné d'apprendre ce qu'il faut penser de ces nombreux enrôlements dont on avait fait tant de bruit.

Dans tout le cours de cette immense procédure, qui a occupé cinq mois la cour prévôtale, on n'a découvert qu'un seul enrôleur, le cordonnier Biternay; et quelles furent ses recrues ? un infirme, nommé *Grosjean*, espèce de caricature ambulante, non moins disgracié de la nature que de la fortune; un vieillard, nommé *Bauchet*, mendiant de profession; un nommé *Picard*, qui, je crois, n'a pas même été mis en jugement. Ces trois personnages ont déclaré à leur tour qu'ils n'avaient enrôlé personne, et la chose est facile à croire. Voilà tout ce que l'on connaît sur le mode et sur le résultat du recrutement de l'armée conspiratrice. Tout le reste

(1) Recueil de M. de Fargues, page 27.
(2) Ibid. page 170.
(3) Ibid. page 177.

était en projet ou en fallacieuses promesses ; et ce qui achève d'en fournir la preuve , c'est que le jour fixé pour l'exécution du complot , les cabarets , à Lyon , ne présentaient pas plus d'affluence que les autres jours de fête , et l'on y était sans armes. Ces deux faits si importants n'ont été démentis par personne.

Les factieux étaient-ils plus riches en armes et en munitions qu'en hommes et en argent ?

De tous les renseignements obtenus de la part des révélateurs , il résulte que le nombre des fusils qui pouvaient être à la disposition des factieux , n'excédait pas cinquante ; et que les cartouches n'auraient pas suffi pour alimenter , pendant une heure , le feu d'une compagnie de vingt hommes ; il est vrai qu'on a dit que 40,000 cartouches avaient été demandées à l'artificier Arban ; mais on a ajouté qu'Arban les avait refusées , et qu'on y avait renoncé ; il est vrai aussi que M. le Maire a parlé de 119,000 cartouches délivrées à la garde nationale des cent jours, et qu'il semble les indiquer comme une ressource sur laquelle les agitateurs avaient pu compter. Cette assertion insidieuse a déjà été repoussée avec indignation par ceux contre qui elle fut dirigée. Je n'ai qu'un mot à dire ici pour faire juger jusqu'à quel point elle dut étonner de la part d'un magistrat , qui lui-même avait comblé d'éloges , pour les importants services qu'elle avait rendus à la ville , à une époque orageuse , cette même *garde nationale qu'il immole aujourd'hui à l'esprit de parti.* M. le maire de Lyon ne pouvait pas ignorer que ces 119,000 cartouches avaient été depuis long-temps déposées entre les mains de l'autorité ; et qu'elle en avait

fourni une décharge devenue authentique, puisqu'elle se trouve inscrite sur les registres de l'état-major de la garde nationale réorganisée.

Pauvres d'armes, de munitions, d'argent et de recrues, les conspirateurs avaient peut-être trouvé dans un plan ingénieux le moyen de suppléer aux ressources qui leur manquaient, pour attaquer avec succès une ville défendue par une garnison de de 5000 soldats dévoués, et par 6000 hommes de garde nationale ?

Ecoutons Barbier, le grand révélateur fidèlement répété par Volozan.

Ce plan consistait à assaillir simultanément tous les postes, toutes les casernes et l'arsenal.

Le succès d'une telle attaque, faite par des hommes sans armes, a paru difficile au sieur *Barbier* lui-même. Chargé personnellement, dit-il, avec 100 hommes, de l'expédition dirigée contre 1500 suisses, il avait imaginé un expédient qui paraîtra curieux.

« J'avais omis de déclarer (1), dit-il, que pour
» rendre inutiles les efforts que voudraient faire
» les Suisses (qui étaient au nombre de 1500), ou
» pour les empêcher de sortir des casernes et les
» *assommer*, j'étais chargé de placer tout le long
» du fort Saint-Jean, 100 *hommes non armés*, qui
» auraient continuellement fait rouler des pierres
» de ce fort sur les Suisses qui seraient sortis sur le
» quai; et certainement si ce moyen avait été em-
» ployé, tous les Suisses qui s'étaient rangés en ba-
» taille, à la tête du pont, auraient été écrasés. »

(1) Cette déclaration a été faite par-devant M. le prévot.

Il est bon de remarquer qu'à la place du fort Saint-Jean, rasé en 1793, il ne reste qu'un rocher de granit, d'un seul bloc, à 100 pieds de distance de l'angle de la caserne le plus rapproché, et à 150 pieds de la tête du pont; et c'est ce rocher que Barbier, sans armes pour soutenir ses travailleurs, sans instruments, sans poudre, et à force de bras, comptait démolir, briser et lancer à 150 pieds de distance. Mais si les Suisses n'étaient pas sortis des casernes, qui s'étendent à 3 ou 400 pieds du rocher?... Cette difficulté n'embarrasse pas *Barbier*. « Il devait dit-il, « placer des fagots goudronnés dans des lieux *sous-« terrains* qui sont positivement au-desous des ca-« sernes occupées par les Suisses; et, après avoir « découvert le toit à coups de pierres, qui auraient « été lancées par les 100 hommes) de 100 à 400 « pieds de distance), je devais, dit-il, faire mettre « le feu aux fagots pour incendier les casernes. »

Je veux bien croire, s'il le faut, que les Suisses fussent demeurés spectateurs paisibles des apprêts faits en leur présence, pour les griller, ou pour les assommer; mais ce qui devient embarrassant, c'est que les casernes qu'ils occupent ne recèlent pas plus de souterrains, que le fort Saint Jean ne fournissait de rochers pour écraser leurs toits. On ne sait donc plus que faire des fagots de Barbier, et il ne reste plus qu'à se demander comment les extravagances de ce misérable, repandues dans trente interrogatoires, ont pu servir de base aux comptes rendus de la prétendue conspiration, et aux condamnations prononcées contre plus de cent malheureux.

Le général Canuel et M. le maire ne pouvant dissimuler

dissimuler aujourd'hui, ni la faiblesse, ni l'incohérence des preuves sur lesquelles a été établi l'échafaudage des accusations dirigées contre la masse des habitants de Lyon, affectent de se plaindre avec amertume de l'évasion des nommés *Bernard*, *Taisson*, *Moulin*, de la fuite de Joannard, et de regretter les lumières dont leur absence a privé l'instruction. Bientôt j'aurai l'occasion de mettre, par quelques détails, le public à portée de juger si ces regrets sont sincères. Je me bornerai dans ce moment à montrer par un fait, quel prix M. le maire attachait aux révélations qu'on pouvait attendre de ces fugitifs. Il est positif que Joannard lui a fait offrir de venir s'expliquer sur la conspiration, s'il obtenait un *sauf-conduit*, et que le sauf-conduit a été refusé.

Ce qui est remarquable, c'est que l'on n'a pas attendu ces lumières dont on déplore l'absence aujourd'hui, pour publier l'importance, le but et les moyens de la conspiration. L'instruction était à peine commencée, et l'on proclamait déjà « que la « France venait d'être sauvée d'un abyme épouvantable, que le gouvernement légitime avait « été sur le point d'être renversé; les nobles, les « prêtres et tous les vrais royalistes près d'être « égorgés; que les moyens, le plan et le nombre des « conspirateurs étaient immenses. Certains cor« respondants adressèrent dans toute la France et « même à l'étranger les récits les plus exagérés, les « plus calomnieux. On assurait que les mouvements » exécutés à Lyon se liaient avec des manœuvres « pratiquées dans les départements de l'Ain, de

« l'Isère, de la Drôme, de la Loire, du Puy-de-« Dôme, de Saône-et-Loire, du Jura, et même « dans les environs de Paris, dans les Pays-Bas et « la Bavière, et jusques dans le canton de Vaud. »

M. de Chabrol, entraîné par les cirscontances, admettait lui-même les coïncidences les plus éloignées.

Etait-ce la peur qui grossissait ainsi les objets? Cette exagération inouïe, ces inexplicables suppositions ne seraient-elles pas plutôt une nouvelle preuve de la nature et de l'origine du mouvement? Il paraît certain que s'il était l'ouvrage de ceux qui s'en firent un triomphe, ce n'était pas tout pour les agitateurs d'avoir excité quelques scènes de désordre. Leur sécurité leur avait commandé de restreindre le mouvement; mais leur intérêt leur faisait une loi de l'exagérer. Il fallait grossir le danger pour pouvoir effrayer le gouvernement; il le fallait pour exalter le mérite des libérateurs; il le fallait pour frapper l'opinion publique et la préparer au changement de système qu'on poursuivait depuis si long-temps.

Malheureusement on ne s'en est pas tenu à des rapports perfides et fallacieux (1), on ne s'est pas contenté de répandre dans l'Europe entière des pamphlets destinés à tromper les souverains comme le public; il n'est que trop vrai que les poursuites faites et les condamnations prononcées se sont ressenties de l'exagération des récits; ce n'était pas assez d'avoir immolé la vérité pour préparer le succès

---

(1) Le libelle colporté et vendu sous le manteau, représentait la masse des habitants de Lyon comme complice de la conspiration, et contenait plus d'impostures, peut-être, que tous les écrits clandestins qui ont été publiés.

des plus atroces combinaisons ; l'humanité a été sacrifiée à son tour, au besoin de prêter quelques appuis à d'odieux mensonges. Au moment où l'Europe retentissait du bruit du vaste complot découvert dans le département du Rhône cette malheureuse contrée, était livrée à un système de terreur. Plus de 400 personnes furent privées de leur liberté; des agents officieux ou salariés dressaient des listes de *suspects*, c'est-à-dire de tous ceux que de simples soupçons devaient faire arrêter ou soumettre à une rigoureuse surveillance.

Les citoyens de toutes les classes voyaient leur asile violé par des visites domiciliaires, et s'estimaient heureux lorsque les agents qui les dirigeaient s'étaient contentés de leur enlever leurs armes et de livrer leurs papiers à une odieuse investigation.

Ce n'était pas seulement à ceux que des dénonciations ou des soupçons atteignaient que les rigueurs étaient réservées. Un prévenu parvenait-il à se soustraire aux recherches ? ses parents et ses amis expiaient aussitôt dans les fers les liens qui les unissaient à lui. Des enfants, des épouses, étaient incarcérés pour les forcer à déclarer la retraite de leur père, de leur mari.

Les officiers à demi-solde furent assujettis à une mesure humiliante. On les obligeait, d'après un ordre de l'autorité militaire, de prouver qu'ils n'avaient pris aucune part aux événements du 8 juin ; et sans un certificat d'un commissaire de police ils ne pouvaient toucher leurs traitements.

L'instruction faite à la mairie ajoutait à l'inquiétude générale. Elle semblait consacrée à éten-

dre les apparences d'une conspiration, sans rien faire pour en reconnaître la réalité ; à pénétrer tout ce qu'on eût pu faire, sans s'informer jamais de ce qu'on avait fait. On instruisait, non sur des délits positifs, mais sur des hypothèses ; on semblait prendre à tâche de tout laisser dans un vague alarmant.

Les arrêts de la cour prévôtale jetaient l'effroi dans tous les cœurs. *Le tombereau fatal parcourait les campagnes désolées ;* leurs habitans fuyaient au loin maudissant les infâmes provocateurs qui les avaient si cruellemedt égarés !...

Je ne pousserai pas plus loin, dans ce moment, le tableau des faits postérieurs au 8 juin, et qui doivent faire le sujet d'un dernier chapitre. J'ai voulu seulement montrer ici par un simple aperçu que dans l'hypothèse où le mouvement du 8 juin n'eût été, en effet, qu'un simulacre de complot destiné à servir les projets d'une faction perfide, tout s'enchaîne et se lie : les démonstrations et les tentatives qui ont précédé le mouvement, l'affectation de ne rien faire pour le prévénir, l'exiguité de ses résultats et de ses moyens, et enfin la manière dont on a exagéré et le mal et la vengeance.

Avant de quitter cette première partie de l'examen auquel je me suis livré, je dois rappeler une circonstance dont les conséquences ne me paraissent pas moins propres à indiquer les véritables artisans de la conspiration.

Je veux parler de l'affectation des *révélateurs*, de la protection qu'ils s'attendaient à trouver auprès de la police civile. A l'un on fait dire que toutes les autorités devaient être renvoyées, *le lieutenant de*

police seul excepté. Un autre déclare encore plus positivement qu'on se croyait sûr de l'adhésion de cette autorité. Il est juste de dire que cette imputation précise et individuelle de complicité ne fut pas imaginée dans les premiers moments. Les révélateurs se contentent d'abord de parler des bruits qu'on faisait courir parmi les conjurés, de la tolérance à laquelle on devait s'attendre de la part de toutes les autorités de Lyon.

Ainsi Biternay déclarait le 21 juin : « Dans les « premières autorités du gouvernement ils étaient « vingt-trois de la conspiration ; une partie des au- « toritées chargées de la police, à Lyon, était dans « le complot. »

Barbier, le 22 juin « La police servait la conspi- « ration, on m'avait persuadé que Guichard (le se- « crétaire du maire (était un des chefs de la cons- « piration. »

Richon, le 9 juin : « Les trois quarts de la ville « étaient du complot. »

Vernay, le 9 août : « La conspiration était soute- « nue par les premières autorités de la ville. M. le « maire et M. de Sainneville en faisaient partie, « ainsi qu'un certain nombre de grands personnages « de Paris qui approche Sa Majesté. »

Mais lorsqu'après beaucoup de tentatives et d'efforts on eut renoncé à l'espoir de me déterminer à suivre au sujet des événements du 8 juin les errements que je trouvai établis à mon arrivée, lorsqu'on fut bien convaincu que je persistais à douter de la réalité du complot, et à communiquer mes

doutes au gouvernement, l'imputation de complicité devint directe et positive.

Le 10 août 1817, *Barbier* dans un interrogatoire que lui faisait subir M. le prévôt, déclarait « qu'il « avait toujours pensé que M. de Sainneville était « de la conspiration. »

Le lecteur ne s'attend pas sans doute que je m'occupe sérieusement du soin de me défendre contre une calomnie aussi absurde qu'atroce. Ai-je besoin de dire que ce ne sont pas mes agents qui ont été surpris au milieu des factieux, et de rappeler qu'ils n'y ont jamais paru que pour prévenir les agitations? Ai-je besoin de rappeler que j'ai, moi-même, fait arrêter les agents provocateurs et déjoué toutes les manœuvres pratiquées depuis les événements du 8 juin, pour ajouter à la gravité d'une machination qui n'est remarquable que par l'absence de toute combinaison, par le ridicule de ses plans, par le défaut absolu de moyens quelconques, et par leur énorme disproportion avec l'importance et les difficultés de l'entreprise?

Mais enfin puisqu'on a recueilli cette calomnie dans l'instruction qui a précédé tant d'arrêts de mort, puisqu'on la retrouve dans tous les pamphlets qu'avoue le parti qui triomphait alors, il est bon d'examiner s'il ne peut en être tiré aucune conséquence contre ceux dont elle fut l'ouvrage? Dans cette affectation étrange d'imputer à la police, contre toute espèce d'invraisemblance, les désordres du 8 juin, ne faudra-t-il pas voir une nouvelle preuve du véritable but de ces désordres, un nouveau moyen d'en signaler les véritables auteurs?

En un mot, les calomniateurs n'ont-ils pas décelé les coupables ?

Mais il est temps de passer à un nouvel ordre de preuves, de mettre sous les yeux du public des faits graves, qui ne semblent pas seulement destinés à répandre de nouvelles lumières, au milieu de cette œuvre de ténèbres et d'iniquité, mais à résoudre tous les doutes.

Au moment où les mouvements du 8 juin éclatèrent un de mes commissaires de police fit arrêter un homme que ses agents lui avaient signalé comme l'un des plus ardents factieux; cet homme, c'était *Brunet*, le même déjà surpris au milieu de l'intrigue Chambouvet, que M. de la Colombe, adjudant de place, avait réclamé comme un des agents de l'autorité militaire, et que j'avais consenti à lui rendre, sous la promesse qu'il m'avait faite de ne plus l'employer. On voit avec quelle fidélité il avait tenu parole.

Lorsque cet homme eut été saisi une seconde fois, M. Hue de la Colombe fit les démarches les plus actives pour obtenir sa liberté; je la refusai constamment. Ce fut alors qu'à mon insu l'on imagina de livrer cet agent à la cour prévôtale, et, sans qu'on m'eût demandé le moindre renseignement, *Brunet* fut mis en liberté.

Au même instant je le fis arrêter de nouveau pour demeurer à ma disposition. M. le procureur du roi vint se plaindre à moi de cet acte d'autorité. « Ou Brunet, lui dis-je, a été agent de la police « militaire, et, en ce cas, il a dû justifier de sa mis- « sion en rendant compte de ce qu'il a vu; je

« croirai à sa qualité quand on m'aura commu-
« niqué ses révélations, ou qu'on m'attestera qu'il
« en a fait ; ou bien il n'a pas été employé, et
« dès lors je ne puis voir en lui qu'un factieux
« qui doit être livré à la justice comme les autres. »

M. le procureur du roi me confirma que Brunet était en effet un agent de la police militaire, et me confia qu'il avait tout su et tout révélé. Mais il s'agissait de m'en donner une déclaration par écrit. Ce fut l'objet d'une assez longue négociation, dans laquelle il fut intermédiaire entre l'autorité militaire et moi. Mon obstination vainquit enfin toutes les répugnances ; et M. de la Colombe trouva sans doute moins d'inconvénients à signer la lettre qu'on va lire, qu'à laisser son espion dans les embarras d'une procédure criminelle, ou dans la nécessité de me faire à moi-même ses révélations.

Lyon, le 1er. septembre 1817.

Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous demander la liberté du sieur Brunet. Je vous certifie *qu'il n'a parcouru les campagnes que par mon ordre. Les comptes qu'il m'a faits, ont été transmis à M. le lieutenant-général Canuel, et à l'approche du dernier soulèvement j'en rendis compte à M. le comte de Chabrol.* Je vous prie en conséquence, d'après la promesse que vous m'en avez faite, de le faire sortir de prison. Je suis avec respect, etc.

Signé Hue de la Colombe

Je

Je ne pense pas qu'une pareille pièce ait désormais besoin de commentaire.

On y voit déjà par quels moyens le général Canuel était instruit d'avance des projets des factieux.

On y remarquera aussi une nouvelle preuve de la franchise qui distingue cette déclaration solennelle, « qu'aucun des agents qui parcouraient les » campagnes n'appartenait à la police militaire, mais » bien à la seule autorité qui, par la nature de son » plan, avait des agents à sa solde. »

Enfin dans la complicité désormais avérée des agents de la police militaire avec les perturbateurs, et sur-tout dans l'affectation avec laquelle on nie jusqu'à l'existence de ces agents, il serait difficile de ne pas découvrir un moyen de s'éclairer sur les véritables artisans de nos troubles.

Avec quelque intrépidité que le général Canuel ait désavoué ses agents, il paraît avoir voulu se réserver une défaite pour le cas où leur existence serait découverte, et c'est sans doute dans cet objet qu'il a parlé de *l'autorisation qu'avaient les commandants de place d'entretenir des agents secrets pour surveiller les militaires.* Je ne me propose pas d'examiner si cette autorisation existe ou non, ni même de faire remarquer que la surveillance des militaires dans la ville de Lyon n'avait rien de commun avec les menées des agents provocateurs surpris au milieu des campagnes et des citoyens. J'observerai seulement que l'autorité militaire n'a pas pu avancer qu'elle n'avait pas d'agents à sa solde, s'il est vrai que le commandant de la place en eût. Cependant le général persiste à soutenir qu'il n'en a employé aucun.

Est-ce là le seul démenti que lui donnent les faits sur des assertions graves et positives ?

Deux des prétendus révélateurs avaient désigné dans leurs interrogatoires le nommé *Moulin* , courier, comme l'intermédiaire d'une correspondance entre un comité supérieur qu'on supposait exister à Lyon, et un autre comité qu'on supposait établi à Paris.

M. Canuel n'hésite point à s'emparer de cette supposition, et la développe en ces termes : « *Moulin* fut
» signalé vers la fin du mois de mai (remarquez
» l'époque) au général Canuel, comme porteur de
» la correspondance des deux villes. Il envoya de
» suite chez le lieutenant de police pour lui com-
» muniquer ce renseignement. Il paraît qu'on en fit
» le même cas que de tous ceux qu'il donnait jour-
» nellement. *Moulin* resta libre. Cet émissaire est
» sans doute l'inconnu dont parle l'accusé Bernard,
» et à qui fut confiée la fameuse lettre supposée
» écrite à madame de Lavalette, pour lui annon-
» cer le 8 juin, que le tocsin sonnait, et que l'affaire
» était mal emmanchée, etc. »

Si quelque chose manque à ce petit conte, ce n'est assurément pas la malice ; mais pour en faire justice, il ne faut que rapprocher deux dates. C'est à la fin du mois de mai, et même au 8 juin que ce général fixe les messages de *Moulin* à Paris, et la correspondance des conjurés par son intermédiaire. C'est à la fin de mai que se rapporte l'avis officieux qu'il assure m'avoir transmis. Or, le dernier voyage du conducteur Moulin à Paris est *du* 18 *avril*, époque où il cessa d'être employé sur cette route. C'est un fait qui a été vérifié dans les régistres de la

maison qu'il servait. Au 8 juin, il y avait donc cinquante jours que Moulin n'avait pu porter de lettres de Lyon à Paris ; *à la fin de mai*, époque où, selon M. Canuel, la correspondance et les messages étaient si actifs, et ma trahison si évidente, les messages, s'ils avaient existé, avaient du moins cessé depuis *quarante jours*.

Ecoutez cependant les lamentations de M. Canuel et de M. le maire. « Je ne doute pas, dit le premier, que si on eût arrêté Moulin, soit au moment de son départ pour Paris (quarante jours après qu'il avait cessé d'y aller), *soit à son retour)* quand il n'en revenait pas), *on n'eût appris ce qu'il était si important de savoir*. — Ses révélations, dit le second, *eussent été d'une haute importance . et eussent jeté une grande clarté sur l'affaire*. »

Ces regrets sont-ils plus sincères que l'assertion n'est juste ?

Voici ce qu'il y a de certain : c'est que le 8 juin, ainsi que les jours suivants jusqu'au 26, époque de son départ pour Bordeaux, Moulin était à Saint-Genis-Laval, sous la main de ceux qui se plaignent aujourd'hui de ce qu'il ne fut pas arrêté, et qui en firent alors arrêter *tant d'autres* ; c'est que cet homme, signalé par des soupçons d'une nature bien différente, a été arrêté enfin par les soins de l'autorité civile, s'est évadé des mains de l'un des agents reconnus de la police militaire, du chef de la fameuse intrigue du 22 octobre, en un mot du maréchal-des-logis Gauthié.

Je ne sais par quelle fatalité, ou par quelle combinaison, ce fut précisément ce sous-officier qui

fût chargé d'exécuter l'ordre d'arrestation. Ce que je sais, c'est que tandis que son ordre lui enjoignait de se placer sur le siége de la diligence que Moulin conduisait à son retour de Bordeaux et à côté de lui, Gauthié se plaça dans l'intérieur, et qu'arrivé dans le faubourg de Vaize, *Moulin* arrêta la voiture, descendit, et disparut avant que Gauthié eût ouvert la portière. Ce que je sais enfin, c'est que des ordres furent donnés pour que ce gendarme fût poursuivi, et qu'il ne l'a pas été.

Des documents qui ne m'appartiennent pas, en apprendraient davantage sur le véritable rôle que Moulin a joué dans nos troubles ; ils montreraient peut-être que s'il a servi d'intermédiaire à de coupables intrigues entre Lyon et Paris, ces intrigues ne sont pas celles dont on feint de l'accuser : mais les faits que je viens d'exposer font assez présumer de quelle nature eussent été les lumières que cet homme eût pu fournir à la justice ; et du moins montrent-ils clairement avec quelle défiance doivent être reçues les assertions de ces hommes qui prétendent être crus sur parole.

Le lecteur voudra bien remarquer que lors même que le général Canuel voudrait appeler *erreur* ce qu'il a dit des voyages et des menées de *Moulin*, ce serait un autre nom qu'il faudrait nécessairement donner à l'étrange assertion de l'avis qu'il prétend m'avoir fait passer à la fin du mois de mai. C'est ici un fait à lui personnel et que je me dispense de qualifier.

Nous allons maintenant aborder de plus près l'organisation du complot, et chercher de nou-

velles lumières dans ce que les révélateurs en ont dit, comme dans ce qu'ils ont jugé à propos de nous cacher.

Les premières révélations ont signalé l'existence de deux comités ; l'un chargé d'organiser et de diriger les mouvements de la ville, le second chargé du même soin pour la campagne. Le premier, dit-on, était composé des nommés *Barbier*, *Volozan*, *Taisson*, *Mermet*, *Joannon*, *Burdel* et *Cochet* ; à la tête du second, était le nommé Jacquit. — On n'a pas fait connaître ceux qui siégeaient au-dessous de lui.

Plus tard on a parlé de l'existence d'un comité *supérieur* ou directeur ; l'on a dit que ce comité supérieur *était commandé lui-même par les chefs supérieurs de la conspiration.* Mais non-seulement on n'a arrêté aucun membre de ce comité, aucun de ces chefs suprêmes ; mais les révélateurs ne les ont même pas plus désignés que les recherches de la justice ne les ont fait découvrir. Peut-être serons-nous plus heureux. Jetons, en attendant, un coup d'œil sur les membres des comités connus et nommés.

Quels étaient ceux principalement chargés de tirer parti de l'ignorance, des passions ou des besoins des autres, pour les entraîner vers l'abîme, par d'infâmes manœuvres ? Quels étaient les hommes de bonne foi destinés à être dupes et victimes, et en faire d'autres à leur tour ?

Je n'ai pas la prétention de déterminer, d'une manière bien positive, dans laquelle de ces deux catégories chacun d'eux doit être rangé ; mais il en est plusieurs dans le nombre, à l'égard desquels ce classement ne paraît pas difficile.

D'une part, l'instruction nous montre que M. *Cochet*, éclairé, ou du moins mis en garde par les extravagances que débitait Barbier, par la violence de ses propositions, par ses jactances et par le vide de ses plans, ne tarda point à se retirer sous divers prétextes. Burdel en fit autant; et M. Joannon fils, qu'on avait voulu mettre en contact avec *Barbier*, reconnut le piége, et l'évita. Le piége, en effet, ne pouvait pas être dangereux, à ce qu'il paraît, pour quiconque avait quelque éducation et quelque esprit.

Des cinq autres membres du comité, il en est deux, et notamment celui qui y jouait le premier rôle, dont les révélations et l'impunité les signalent, de manière à ne pouvoir s'y méprendre, comme d'infâmes et perfides provocateurs : ce sont *Barbier* et *Volozan*.

Pour s'assurer de leur perfidie, il suffirait de lire dans leurs interrogatoires et dans ceux de quelques-unes de leurs dupes, les détails de leurs détestables jongleries.

Barbier se présentait, tantôt sous le nom de *Joulet*, tantôt sous celui d'*Auguste*, de *Joannès*, d'*Herbas*, de *Philippe*; c'était ce dernier nom qu'il avait pris auprès du cordonnier Biternay, l'un de ceux qu'il a le plus indignement égarés. Il proposait à ce malheureux ouvrier de le faire *adjudant-major*. Le prince Eugène qu'on avait déjà reçu et avec qui ont avait soupé, devait repasser à Lyon *pour ouvrir les trésors*; il ferait solder Biternay, ou il lui donnerait dans *le civil un grade honorable*.

Bonaparte n'avait jamais été à l'île Sainte-Hélène. Barbier savait où il était ; mais c'était sacré, il ne pouvait le dire.

Mille sottises pareilles sur le nombre des conjurés, sur leurs munitions, sur leurs ressources, sur la protection des autorités, suivaient ces récits extravagants.

Le moment est venu de dresser le plan d'attaque. C'est Barbier qui, le premier, s'empresse de proposer le sien, et l'absurdité de ce plan, dont j'ai déjà parlé, suffirait au besoin pour prouver que ce n'était pas à la victoire qu'il voulait conduire les conjurés, mais à la mort : il veut un mouvement ; mais, non-seulement il n'en désire pas le succès, il semble tout disposer pour le rendre impossible.

Enfin le moment fixé pour l'explosion est arrivé. Que devient ce factieux si ardent, ce conspirateur si déterminé, si sur de son plan et de ses forces ? que devient-il au moment où il ne s'agit plus, en quelque façon, que de recueillir le prix de tant d'efforts et de marcher à une victoire facile et certaine, puisque les autorités elles-mêmes protégeaient la conspiration ?

Se met-il à la tête des conjurés ? non encore. Est-il entraîné par ses remords à tout révéler à la justice, pour empêcher le crime de se commettre ? hélas ! non.

Le 7 juin au soir, Barbier s'adresse à un surveillant de nuit (agent de police), le sieur Caminet, et lui propose de l'*arrêter le lendemain* 8, *sur les tapis de la Croix-Rousse* (1), *où il se rendrait avec un*

(1) C'est précisément le rendez-vous que Barbier a déclaré depuis avoir indiqué à quelques factieux.

autre individu ; l'agent lui demande *s'il a perdu la tête:* Barbier répond qu'il veut être arrêté, *parce qu'il est fort ennuyé de tout ce qui se débite sur un prochain mouvement.*

L'agent réplique que c'est une folie ; Barbier insiste, offre 150 fr. ; et, sur le refus de Caminet, se retire en disant : *Puisque vous ne voulez pas, j'arrangerai cela demain.*

Le lendemain *Barbier* ne fut point arrêté. Sans doute ses commettants avaient pensé que ses manœuvres leur étaient encore nécessaires ; et, en effet, ce provocateur s'est vanté d'avoir, le 8 juin, remis lui-même au malheureux Saint-Dubois les douze paquets de cartouches saisis sur lui, à mesure qu'il sortait de Lyon, par la barrière de Serin, et qui, cinq jours après, le conduisirent à l'échafaud (1).

Quoi qu'il en soit de cet horrible épisode, Barbier reste tranquille à Lyon le 8 juin et les jours suivants, lorsqu'un juste effroi faisait fuir ou cacher les coupables, et même tant d'innocents. Enfin, le 22 juin, un ordre du maire le conduit devant ce magistrat.

Là, pour conserver les apparences, il commence par tout nier ; il n'a rien vu, rien su, ni rien fait ; mais tout-à-coup le maire a le bonheur de le pénétrer de la plus douce confiance ; et Barbier, sacrifiant le soin de sa propre sûreté au besoin de dire la vérité toute entière, s'abandonne sans réserve : il est rassuré par les explications de M. le maire ; il serait

---

(1) J'en ai la preuve.

venu

venu depuis long-temps révéler ce qu'il savait de la conspiration, *s'il n'avait pas craint d'être assassiné par les conjurés.* Après toutes les précautions oratoires, *Barbier* commence; et c'est dans seize interrogatoires qui sont disséminés dans un espace de quatre mois, qu'on développe le roman de la conspiration, ses moyens et ses vues, et qu'on en arrange les épisodes. Pendant cette longue instruction indépendante des procédures relatives aux mouvements des campagnes, et qui n'eut pour objet que le mouvement non réalisé dans Lyon, les déclarations de cet homme offrent un *crescendo* remarquable d'inventions et d'impostures évidentes. Elles ont fait arrêter, de l'aveu de M. le maire, deux cent seize personnes.

Les intervalles n'étaient point perdus, et Barbier fidèle en prison au système de perfidie qu'il avait suivi avant d'y entrer, consacrait son temps et ses soins à tromper les malheureux au milieu desquels on l'avait placé à dessein. Il les provoquait par des révélations mensongères, et faisait encore des dupes de ceux dont il avait fait des victimes.

Instruit de sa conduite et de ses révélations, je conçus, dès les premiers moments, des doutes graves sur son véritable rôle, et ne négligeai rien pour pouvoir l'interroger moi-même; mais, comme je l'ai déjà dit, ce prévenu fut un de ceux dont la présence me fut refusée avec le plus d'obstination, et jamais M. le maire n'a voulu me confier le soin d'en obtenir des aveux.

Enfin un arrêt de la cour prévôtale a mis un terme à ce scandale, et Barbier, ainsi que le lecteur

doit s'y attendre, a recouvré sa liberté comme révélateur.

Je n'entretiendrai pas plus long-temps le public de cet agent.

Je ne l'occuperai pas davantage des révélations de *Volozan*, qui ne sont que la répétition littérale des grimaces et des impostures de Barbier.

Quant aux autres membres du comité, leur évasion ne permet guère d'asseoir un jugement positif sur le point de savoir s'ils étaient ou non de bonne foi. Cette question importe désormais fort peu, si l'impulsion est une fois reconnue ; il devient moins important de déterminer d'une manière précise le nombre des dupes et celui des provocateurs.

Le rôle de Jacquit quoique contumace, est cependant parfaitement établi.

Voici des faits :

Cet homme était un simple ouvrier en soie, sans éducation, sans fortune et sans ressources. Tous les interrogatoires le peignent comme l'auteur immédiat de l'insurrection des campagnes. C'est lui qui l'a organisée; c'est lui qui a mis en action tous les prévenus; c'est lui qui assignait à chacun son poste, et le rôle qu'il y devait jouer. Toutes les combinaisons connues se rattachent à lui et s'y arrêtent. On n'a rien vu, ou l'on n'a rien voulu voir au delà. A la ville, à la campagne, on le retrouve dans toutes les réunions, dans tous les projets, dans toutes les démarches, par-tout. On le voit sans cesse donnant des ordres, répandant des instructions, animant de son audace ou de ses impostures ses complices et ses dupes. Il distribuait en souverain les grades et

les emplois militaires; il prenait le titre de colonel, et se donnait des majors, des aides-de-camp, des secrétaires. Il profitait des dispositions du comité Barbier, mais agissait avec une entière indépendance de ce comité, et toutefois il reconnaisait à son tour une direction supérieure.

« Je suis convaincu, ainsi que tous les autres « membres de la Société, a dit un des prévenus, « dans un interrogatoire reçu et produit par le « maire de Lyon, que Jacquit pourrait fournir « beaucoup d'éclaircissements sur les chefs supé- « rieurs. L'impulsion qu'il avait donnée, l'arro- « gance avec laquelle il s'annonçait, m'ont tou- » jours fait croire qu'il *recevait des ordres de per- « sonnes au-dessus de lui ;* — qu'il pouvait comp- « ter sur une partie des autorités; qu'il recevait les « ordres des généraux et des maréchaux qui étaient « à Lyon, etc. »

Jacquit disait à un autre qui lui faisait des représentations sur la précipitation de quelques mesures, et sur ce qu'il ne *devrait* pas compromettre des gens crédules et ignorants: *J'ai des ordres supérieurs;.... je dépends d'un grand personnage ; je n'en suis que le subordonné.*

Un troisième lui a souvent entendu dire qu'il allait ou qu'il venait du conseil privé, *mais sans expliquer où ce conseil se tenait.*

Ce qui est certain encore, c'est que le 8 juin, pendant qu'une poignée d'insensés s'agitaient dans les campagnes, sans but, sans dessein, et sans moyens, celui qui tenait les fils de la conspiration, celui qui, dans son impatiente ardeur, avait voulu

commencer le mouvement dès le 5 juin (1), qui avait donné le signal et qui devait se mettre à leur tête, Jacquit se reposait tranquillement à Lyon, où il fut vu pendant toute la journée, croyant sans doute avoir rempli sa mission dès l'instant que le mouvement avait éclaté dans les campagnes.

Que faudrait-il conclure de cette inaction si extraordinaire de la part du chef d'une véritable conspiration ? que faudrait-il conclure de la coopération avérée de Brunet, agent reconnu de la police militaire? que faudrait-il conclure enfin des ordres que Jacquit prétendait recevoir de quelques-unes des autorités locales, notamment des généraux, de ses rapports avec un *conseil privé* qui se tenait à Lyon, et dont les révélations de Barbier ne disent pas un mot, si l'on en était réduit à ces conjectures pour trouver le mot de l'énigme ?

Mais la Providence nous a préparé des clartés moins douteuses, et celles qu'un seul mot va répandre sur cette odieuse et déplorable machination, rendraient inutile, au besoin, tout ce que les faits précédents ont déjà produit de preuves et d'évidence.

Il existait, en effet, un comité supérieur à celui de Barbier, un conseil où les plans étaient arrêtés, d'où partaient les ordres et l'impulsion, et dont Jacquit, auquel tout venait aboutir, était le principal agent. C'était-là ce comité supérieur dont l'organisation et l'action occultes sont restées impénétrables, a dit M. le procureur du roi, mais

---

(1) Barbier et Taisson le déclarent positivement dans leurs interrogatoires.

dont l'existence lui a paru toujours démontrée, et qui, selon le même magistrat, pourvoyait, on ne sait par quels moyens, aux fonds que pouvait exiger une pareille entreprise. Ce comité supérieur existait en effet, oui, il existait : mais ce n'était point à Paris, c'était *dans Lyon même.* Il ne se composait ni de *bonapartistes*, ni de *républicains*; et je le prouve en dévoilant l'un de ses membres, l'un des véritables directeurs de ces funestes événements : c'est le capitaine *Ledoux*, cet officier de la légion de l'Yonne, en garnison à Lyon qui fut assassiné le soir du 8 juin au moment *où il sortait de chez le général Canuel*, et qui fut présenté dans le temps comme un *royaliste* dévoué, victime de ses opinions et de la scélératesse des conjurés.

Lorsque j'arrivai à Lyon, j'appris que cette explication était loin de satisfaire les hommes raisonnables et impartiaux, et que les cirsconstances de cet assassinat isolé, qui n'était la suite d'aucun mouvement, et qui fut exécuté au milieu de la ville à une heure où tout espoir était désormais perdu pour les factieux, avaient fait supposer aux assassins des motifs d'une tout autre nature.

Je cherchai à approfondir ce mystère ; mais j'ai déjà parlé des obstacles de toute nature qui m'arrêtaient à chaque pas. J'espérais que la longue instruction faite à la mairie, fournirait quelques lumières. Par un hasard singulier, le nom du capitaine *Ledoux* n'y est pas prononcé une seule fois. Enfin la présence de M. le duc de Raguse a dissipé les ténèbres qui couvraient ce fait important, et voici ce que de nombreux témoignages ont appris.

Le capitaine *Ledoux* était l'homme de qui les principaux chefs apparents ou réels de la conspiration recevaient les instructions et l'impulsion nécessaires. Ainsi que je l'ai déjà dit, *Jacquit*, qui avait organisé l'insurrection des campagnes, où il avait envoyé ses lieutenants et des émissaires pour y faire sonner le tocsin, ce *Jacquit* était l'agent immédiat du capitaine Ledoux, et c'est en cette qualité qu'il fixa au 8 juin le mouvement insurrectionnel.

Cet officier, en activité de service dans la légion de l'Yonne, était parvenu à leur inspirer une confiance extrême.

Lorsque le 8 juin arriva, les hommes que le capitaine Ledoux avait égarés, furent d'abord surpris de ne pas le voir paraître. Ils remarquèrent que la situation des esprits dans la ville était la même, que rien n'annonçait un mouvement, et que nulle part ne se présentèrent aux postes convenus les nombreux conjurés dont on leur avait promis la réunion et le secours.

D'après tout ce qui se passait autour d'eux, ils ne tardèrent pas à juger qu'ils ne devaient pas compter sur ces mêmes autorités dont on leur avait promis l'appui; le calme qu'ils remarquaient, ayant éveillé leurs soupçons, ils se rendent chez le capitaine Ledoux. Cet officier n'était pas chez lui. On prend des renseignements. Dès le matin il était sorti pour aller rejoindre sa femme à Charbonnières, petite commune près Lyon. Cette absence imprévue ne permet plus guère aux conjures de douter de la trahison de leur chef. Pour en acquérir une plus

grande certitude, ils épient dans le faubourg de Vaise le moment de son retour; de là ils le suivent dans la ville et le voient entrer chez le général Cannel. Convaincus dès lors qu'ils sont vendus, ils n'attendent plus Ledoux que pour se venger, et à peine était-il sorti, après une longue conférence, qu'il reçut le coup mortel.

Les pièces relatives au capitaine Ledoux ont été envoyées au gouvernement par monseigneur le duc de Raguse, qui me fit l'honneur de m'écrire le 1er novembre, en ces termes :

« Je vous préviens, Monsieur, que j'ai adressé au
« ministre de la police les différentes pièces qui
« établissent que le capitaine *Ledoux*, de la légion
« de l'Yonne, a été l'un des moteurs et le principal
« agent du mouvement insurrectionnel qui a éclaté
« le 8 juin dernier, etc. »

Parmi les nombreuses révélations qui accusent Ledoux, se trouvent celles du capitaine Oudin : dans ses derniers moments, cet officier se consolait par la pensée que Ledoux n'avait pas recueilli le fruit de sa trahison et de sa perfidie.

Ses déclarations avaient été recueillies par deux militaires de la légion des Pyrénées qui se trouvaient auprès de lui quelques heures avant qu'il fût conduit à l'échafaud, la sentinelle chargée de le surveiller, et le sergent du poste. Tous les deux s'étaient promis d'ensevelir ce secret au fond de leur ame, afin, ont-ils dit, de ne pas compromettre la mémoire d'un officier et d'un chevalier de Saint-Louis. Mais lorsque le maréchal eut étonné Lyon par quelques actes de justice et de fermeté, la vé-

rité comme je l'ai déjà dit, resta moins captive ; elle se cache aux jours où règnent les passions et l'arbitraire, et elle reparaît quand renaît la justice. Le sergent laissa échapper son secret le jour où M. le maréchal prit le parti de renvoyer de leurs corps plusieurs officiers.

Un lieutenant-colonel attaché à l'une de nos légions, répéta les propos du sergent. J'en prévins M. le duc de Raguse, qui manda ces deux témoins, et me les renvoya pour recevoir leurs déclarations.

« Nous avons été trahis par le capitaine de la « 86e qui a été tué, fait dire le sergent *Bezi* au ca-« pitaine Oudin, et c'est un des nôtres qui l'a tué, « comme il sortait de chez le *général Canuel*. »

« Le capitaine Oudin, dit le fusilier *Tisnes*, se « plaignit beaucoup du capitaine Ledoux ; c'est lui, « dit-il, qui était dans notre conseil, et qui a trahi « tous nos camarades ; et un de notre conseil l'a tué « en sortant de chez le général Canuel (1). »

Lorsque l'infamie du capitaine Ledoux se trouva enfin légalement constatée, elle expliqua naturellement l'assassinat de cet officier, et le peu d'importance qu'on mit à en chercher les auteurs.

C'était en effet une chose inconcevable que de voir une procédure par suite de laquelle deux cent seize personnes ont été arrêtées, et vingt-sept mises en jugement ; une procédure qui a duré quatre mois, et dans laquelle on a fait tant d'efforts pour découvrir les auteurs des attentats *projetés* pour le 8 juin,

(1) Je retrouve dans mes papiers une copie de ces deux déclarations.

juin, ne pas offrir un seul témoignage, une seule question au sujet du seul attentat dont Lyon fut témoin ce jour-là (1).

Comment se fait-il que ni Barbier, ni les autres révélateurs n'aient pas nommé celui qui avait joué un si grand rôle dans la conspiration ; qu'ils aient usé de tant de discrétion en faveur d'un homme mort, lorsqu'ils dénonçaient avec si peu de ménagement un si grand nombre de vivants ?

Dès lors tout est expliqué ; il ne reste plus de doutes sur les vrais auteurs du mouvement du 8 juin.

Les preuves que je viens de produire contre cet officier sont positives. Sont-elles les seules ? Non, il en existe d'autres encore ; elles ont été recueillies par d'autres magistrats que moi ; elles ne m'appartiennent pas ; je me fais même un devoir de m'interdire beaucoup de détails dont la publicité pourrait nuire aux autres recherches qui se continuent sans doute. Ceux que j'ai donnés suffisent, et doivent convaincre les esprits les plus difficiles.

Maintenant ne peut-on pas se demander : Le général Canuel n'a-t-il rien appris du capitaine Ledoux ; qui sortait de chez lui au moment où il fut assassiné ? N'est-il pas prouvé que ce sont les agents de la police militaire qui ont été surpris au milieu de tous les agitateurs, et excitant les troubles dont Lyon fut menacé ou victime depuis le 22

(1) Je ne connais pas l'instruction de la cour prévôtale ; mais celle de la mairie prouve que l'on ne s'est point occupé de l'assassinat du capitaine Ledoux.

octobre 1816? Pourquoi le général Canuel, instruit d'avance comme il l'avoue, *plus tôt et mieux* qu'il ne l'avoue, des projets des factieux, n'a-t-il rien fait pour les prévenir? Pourquoi n'a-t-il pas fait arrêter le capitaine Oudin? Pourquoi s'est-il refusé à placer un détachement de troupes à Saint-Genis, ainsi que M. de Chabrol l'avait d'abord demandé? Pourquoi n'a-t-il pas même fait avertir la brigade de gendarmerie établie à Saint-Genis, de rester à son poste le 8 juin? Dois-je rappeler l'audace avec laquelle il me poursuit de ses calomnies, depuis que je cherche la vérité? Faut-il me souvenir que c'est précisément à l'époque de mon absence que les moteurs du mouvement se sont hâtés de le faire éclater, pour le rapprocher de mon départ, et en faire un crime à la police générale, comme un événement non prévu par elle ou par moi?..... Je laisse au public le soin de tirer les conséquences qui naissent de tous ces rapprochements, et je ne dois pas oublier que j'ai encore d'autres faits à citer; que le moment est venu de rechercher dans quelques circonstances postérieures au 8 juin, de nouveaux moyens de fixer son opinion sur les mouvements de cette fatale journée.

CHAPITRE IV.

Événements postérieurs au 8 juin.

J'ai déjà dit qu'immédiatement après le 8 juin, on s'attacha à exagérer dans l'opinion les mouvements qui avaient eu lieu, et à écarter les doutes

qui s'élevaient dans quelques esprits sur leur nature, leur importance et leurs dangers. Déjà aussi j'ai indiqué quelques moyens qui paraissaient dirigés vers ce but ; ce qui me reste à dire jettera une affreuse clarté sur les infâmes machinations qui s'ourdissaient alors dans le département du Rhône. Quoique les événements fussent déjà dénaturés, on ne s'arrêta pas là. Vers la fin du mois de juin, pour en rendre le tableau plus effrayant, on chercha à prouver que les factieux conspiraient encore au moment même où leur complot venait d'être déjoué, où le sang de leurs complices coulait sous le glaive de la loi.

Le bruit fut bientôt répandu que les factieux préparaient un nouveau mouvement : « *Vous verrez*, » disait alors le général Canuel à un agent du mi- » nistre, *vous verrez que ces coquins ne se tiennent* » *pas pour battus.* »

Dans le nombre des tentatives qui furent faites pour appuyer cette prédiction par des faits, je n'en choisirai que deux. Leur récit me dispensera de faire connaître les autres.

Nous étions arrivés aux premiers jours de juillet, et l'opinion que de nouveaux troubles étaient sur le point d'éclater, semblait faire des progrès sensibles. Ma surveillance en devint plus active, et bientôt mes agents me signalerent un nommé *Champagne*, dit *Fiévé*, charron du village de Civrieux, dont le séjour prolongé à Lyon, et les conférences secrètes avec un homme dès long-temps connu comme l'un des plus coupables et des plus honteux artisans de nos troubles politiques, ren-

daient la conduite suspecte ; je le fis suivre : je sus d'abord qu'avant le 8 juin, cet homme avait eté le confident ou le complice de *Garlon*.

Jouait-il déjà le role d'agent provocateur ? je n'ai pu éclaircir ce point ; mais il me fut bientôt démontré qu'au moins depuis le 8 juin, il était devenu l'agent du maire de Limonest et du capitaine M....., et qu'il avait fait des rapports au général Canuel. Dans l'intervalle du 5 au 17 juillet, cet homme avait reçu de M. le maire quelque argent pour prix des services qu'il avait rendus et de ceux qu'il faisait espérer.

Déjà, sous prétexte de procurer l'arrestation de Moulin, cet agent avait ourdi une première entreprise. Elle manqua par l'effet de circonstances imprévues. J'appris qu'on en combinait une autre dont l'objet etait de faire compromettre tous ceux qui auraient pu se laisser entraîner par les impostures de *Champagne* et par le souvenir de son intimité avec *Garlon*. Je suivais les fils de cette intrigue, lorsque, le 15 juillet, un commissaire de police me rapporta que Champagne s'annonçait comme agent secret du général Canuel, et qu'il devait partir le même jour avec vingt séditieux, *pour aller joindre le gros de la troupe à Tarare, où il dit être sûr qu'il doit y avoir sous peu un mouvement*. Le lendemain 16 juillet, M. le préfet m'écrivit ce que le bruit public disait depuis plusieurs jours : qu'un *mouvement se preparait sur Tarare ; il m'invitait à envoyer sur les lieux un commissaire de police, et à prendre les mesures convenables*. Dans une note jointe à sa lettre, il me faisait connaître les *indi-*

vidus que l'on soupçonnait de prendre part au complot, et annonçait que je trouverais à Tarare le plan de la conspiration, des cocardes tricolores, des aigles, et de l'argent.

Je ne crus pas devoir retarder plus long-temps l'arrestation de *Champagne*, il fut saisit au moment où il allait entrer dans la maison du maire de Limonest, résidant à Lyon, quai Saint-Clair.

Cet homme, interrogé plusieurs fois et toujours en présence d'un commissaire de police, m'apprit que c'était lui-même qui était chargé de préparer le mouvement qui m'avait été dénoncé.

Après avoir parlé d'un coup d'essai tenté à Saint-Just et qui n'avait pas réussi, cet homme ajoutait : » Messieurs B..... et de M..... me dirent que » si ce complot avait manqué, il fallait en remon- » ter un autre. Ils me proposèrent de m'envoyer » dans nos communes où j'étais bien connu pour » un ami de Garlon, et que j'y ferais *tout ce que je » pourrais pour ramasser des hommes et les enga- » ger à me suivre du côté de Tarare ou dans les mon- » tagnes d'Auvergne......* Si bien qu'il était convenu » que lorsque j'aurais ramassé le plus de monde que » j'aurais pu, je l'aurais fait dire à M. de M...... le » capitaine, qui nous aurait fait tous arrêter dans » les maisons ou dans les bois.

» M. de M....., et c'est toujours *Champagne* » qui parle, m'avait donné un fusil et de la pou- » dre (1) ; et ces messieurs m'avaient promis de me

---

(1) L'ordre en a été trouvé dans les papiers de Champagne, lorsque dans la suite je le fis arrêter. Je le possède en original signé de M. de M.....

» donner des boutons à l'aigle et des cocardes tri-
» colores ; ce qui aurait bien fait.

» Ces messieurs devaient me faire accompagner
» par le garde de Saint-Just, ou un gendarme dé-
» guisé qui devait être avec moi *pour faire ce coup*.

» Et j'aurais dit à ceux que j'aurais pu trouver, que
» cet homme qui était avec moi, était un des chefs
» de Lyon, et que *c'était un bon*.

» Ces messieurs devaient aussi nous donner de
» l'argent, pour pouvoir dire aux autres que nous
» avions tout ce qu'il nous fallait ; et c'est le gen-
» darme déguisé qui devait être le chef, qui devait
» leur donner de l'argent, parce qu'ils savent bien
» que moi je n'ai pas de l'argent, et ils auraient
» pu me demander où je l'aurais pris.

» Et le jour que vous m'avez fait arrêter,
» je devais aller avec le capitaine de M.......
» M. B..... et le garde-champêtre de Saint-Just,
» chez le maire ; à l'hôtel de ville, où je devais
» aller, en sortant de chez M. B....., avec ces
» messieurs, pour convenir avec ce M. le maire
» du moment que nous devions partir, et c'est à ce
» moment que vous m'avez fait arrêter.

» Si je n'avais pas été arrêté, je crois bien que
» le coup aurait réussi, et que nous aurions été
» sur les traces de quelques chefs ; car ces messieurs
» m'avaient bien recommandé de me mettre sur la
» trace des chefs..... C'est le gendarme déguisé qui
» devait prévenir le capitaine M..... de l'endroit
» où nous serions, *quand nous aurions rassemblé*
» *des hommes pour les faire arrêter.* »

Ainsi l'on ne se contentait pas des nombreuses

victimes du 8 juin. De nouveaux piéges étaient dressés pour en surprendre d'autres encore, et pour les dévouer à l'échafaud. Voulait-on, par un argument de fait, répondre à ceux qui doutaient de la réalité des événements du 8 juin? Nous dira-t-on que le véritable objet de l'entreprise était d'obtenir l'arrestation de plusieurs chefs, qui avaient échappé aux recherches de l'autorité? Eh quoi! dans la seule et incertaine espérance d'arrêter quelques coupables, ne craignait-on pas d'en créer par centaines, et de compromettre une seconde fois les habitants des campagnes?

Eh! c'était un maire, c'était un capitaine de gendarmerie qui ourdissaient ces manœuvres de déception et d'une si cruelle perfidie! Le zèle peut-il donc aveugler à ce point?

Je ne crois pas avoir besoin de dire, qu'après avoir entendu de la bouche de *Champagne* les détails qu'on vient de lire, je ne fus plus inquiet sur le mouvement dénoncé. Toutefois des commissaires de police eurent ordre de se transporter à Tarare, d'y faire des visites, et de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de ce qu'il pouvait y avoir de réel dans les notes transmises par M. le préfet.

Bientôt il fut avéré, avec le concours des autorités locales, que ces notes ne contenaient que des suppositions ou des calomnies. Les prétendus conspirateurs étaient des citoyens honnêtes et tranquilles. Tarare jouissait du plus grand calme; et malgré les orages dont Champagne et ses instigateurs le menaçaient, ce calme n'a jamais été un seul instant troublé.

J'ai rendu compte de la partie de l'interrogatoire de *Champagne*, qui est relative à l'entreprise sur Tarare, il me reste à parler d'une déclaration de cet individu.

Avant d'être admis au rôle d'agent provocateur, cet homme avait donné un premier gage de ses sentiments et de son zèle. Il avait fait, le 5 juillet, par-devant M. le maire de Limonest, une longue déclaration, dans laquelle il enchérissait encore sur les révélations de Barbier, et par exemple, au nombre des complices que les conjurés, suivant les autres révélateurs, avaient dans la police et les autorités, il ajoutait beaucoup de *partisans dans les tribunaux, et un très-grand nombre de jeunes gens de famille*; il prétendait, entre autres choses, avoir été conduit chez moi, avant le 1er juin, par Jacquit et Garlon, et avoir reçu de moi-même des propositions et des offres d'argent, pour servir d'agent dans une association qui se liait avec la compagnie d'assommeurs, prête à être organisée sous les ordres du fameux P..... Cette pièce importante avait été aussitôt expédiée à Paris. Le hasard me l'a procurée ; elle contient les choses les plus absurdes et les plus révoltantes. Je la ferais connaître toute entière, si ce Champagne n'avait pas eu la criminelle hardiesse de mettre en jeu les noms les plus révérés ; je dois donc la supprimer ; je ne parlerai que de ce qui m'est personnel.

Elle m'était tout-à-fait inconnue, lorsque Champagne me fut présenté. Instruit qu'il était devant le lieutenant de police, il paraît stupéfait, et ne retrouve sa voix que pour s'écrier : « Est-ce M. de Sainneville

» Sainneville que j'ai l'honneur de voir ? Je suis
» venu pour vous voir, il y a trois mois, mais l'on
» m'a bien trompé. Celui que j'ai vu pour vous
» était bien de votre taille, mais il avait les cheveux
» et les favoris très-noirs. »

» Comment, lui dis-je, vous êtes venu chez
« moi ? à quelle époque, et pour quel objet ? »

Alors Champagne me raconta longuement ce qu'il avait déclaré devant le maire de Limonest; comment Jacquit et Garlon l'accompagnèrent jusque dans la cour, et parlèrent avec lui à M. de Sainneville dans le vestibule de l'escalier.

Et il conclut par ces mots : » J'ai raconté tout
» cela à M. le préfet, et je lui ai bien dit que si
» je vous voyais je reconnaîtrais ce M. de Sainne-
» ville ; mais, par ma foi, ce n'est pas vous, et l'on
» m'a bien trompé. »

Un pareil récit, comme on doit le croire, me causa de la surprise. Cet homme était-il de bonne foi, et fournissait-il une nouvelle preuve de la perfidie des manœuvres pratiquées depuis long-temps, pour entraîner vers le précipice des hommes simples et ignorants ? où plutôt n'était-ce comme Barbier, qu'un misérable agent de calomnie pour se prêter à des fausses et odieuses révélations ?

Je mandai M. le maire de Limonest qui avait accueilli cette odieuse supposition de personnes. Il avoua ses torts, et les aggrava encore en peignant comme un vil intrigant, qu'il se disposait à faire lui-même arrêter, le malheureux qui n'avait agi que par ses ordres, et lui avait lâchement vendu sa conscience. Si j'ai surmonté la répugnance que

j'avais à parler de cette affaire, c'est qu'elle a été indignement travestie dans plusieurs gazettes étrangères, et présentée sous d'odieuses couleurs (1). C'est donc réparer le scandale, que de s'expliquer.

Fiévé, dit Champagne, qui s'était lui-même accusé du rôle de provocateur, fut envoyé en prison. M. le prévôt le réclama pour l'interroger sur les événements du 8 juin, et je m'empressai de le faire conduire par-devant ce magistrat; mais je demandai en même temps qu'il fût ensuite remis à ma disposition, pour l'entendre sur les manœuvres de Tarare, dont il était l'agent; je demandai, en outre, qu'on ne l'envoyât point dans la prison dite de *Roanne*, où les personnes qui l'employaient auraient eu trop de facilités pour lui faire sa leçon.

Malheureusement ce fut la première chose qu'oublia M. le prévôt. Champagne fut déposé dans la prison de Roanne, au lieu d'être réintégré dans celle de Saint-Joseph, où je l'avais placé. Ce que j'avais prévu, arriva. La leçon lui fut faite, sans-doute; aussi, rappelé pour continuer son interrogatoire, il déclara à M. le prévôt que le Sainneville qui l'avait interrogé était bien le même qu'il avait vu précédemment. Je lui avais fait, ajoutait-il, des menaces, et j'avais seul présidé à son interrogatoire.

La vérité est, cependant que je n'avais jamais vu Champagne, qu'il fut toujours interrogé en présence d'un commissaire de police et d'un commis tenant la plume. Voilà l'intrigue qui a fait tant de bruit, et qui a excité le mépris de tous les honnêtes

---

(1) Gazette de Milan du 8 septembre 1817.

gens. Je rendis compte de tous ces faits au ministre de la police : S. E. ordonna que Champagne serait traduit par-devant les tribunaux, et poursuivi comme calomniateur, à la diligence de M le procureur du roi. Non seulement Champagne n'a pas été poursuivi, mais il fut mis en liberté, et a servi de *témoin* contre les prévenus de l'attentat du 8 juin.

Dans le temps que Fiévé, dit Champagne, était employé à organiser un mouvement sur Tarare, le nommé Pierre *Blanc*, de Châlons-sur-Saône, manœuvrait dans l'arrondissement de Ville-Franche, où il se permettait les provocations les plus coupables.

Le rôle de Blanc n'avait pas essentiellement pour objet d'organiser un mouvement. Il s'était plus particulièrement chargé de fournir des listes de prétendus conspirateurs, et d'annoncer une insurrection pour le 25 du mois d'août.

Voici quelques détails sur les manœuvres de cet infâme provocateur, le plus éhonté qui existe.

Dans les premiers jours du mois d'août, je fus informé qu'un inconnu avait fait des propositions séditieuses à un aubergiste de Ville-Franche : signalé aux adjoints de la mairie, il fut arrêté et mis en prison; mais on m'annonçait en même temps que le sous-prefet l'avait fait mettre immédiatement en liberté.

J'envoyai à Ville-Franche un commissaire de police pour vérifier les faits; et j'écrivis à M. le sous-préfet pour lui demander des renseignements sur ce qui s'était passé.

Le commissaire de police apprit que l'étranger

se nommmait *Blanc*, agent secret de M. le préfet. L'aubergiste, interrogé, déclara que cet homme avait annoncé le retour *de Bonaparte*, et lui avait montré *des cocardes tricolores*, en disant que *tous les bons devaient se tenir prêts*; et qu'un mouvement insurrectionnel aurait lieu le 25 août.

M. le sous-préfet m'adressa les renseignements que je lui avais demandés. Il m'apprit d'après les révélations de Blanc, que vingt citoyens de Villefranche, dont il fournissait les noms, avaient projeté un mouvement insurrectionnel pour le 25 août (1).

Un fait si grave fixa toute mon attention. J'ordonnai l'arrestation de Blanc. Je l'interrogeai : il se trouva muni d'un carnet, où il avait inscrit jour par jour ses prétendues opérations de police secrète, et les rapports qu'il en avait faits à M. le préfet.

Ce carnet contenait une foule de notes, toutes plus extravagantes ou plus odieuses les unes que les autres. Il est impossible de rien enfanter de plus mensonger. Dans un rapport sur Tarare, du mois de juillet, Blanc assurait que des factieux de cette commune, dont il fournit les noms, se réunissaient en société secrete, *ou il avait eté admis*. Il ajoute : *Je me suis empresse de les faire connaitre au*

---

(1) Dans la nomenclature des personnes indiquées figurent deux citoyens de Lyon, l'un avocat distingué, l'autre negociant respectable; leurs noms ne sont pas inscrits sur le carnet de Blanc. J'ai toujours ignoré qui avait designé ces deux Lyonnais à M. le sous-prefet. Mais ne peut-on pas inferer de cette insertion calomnieuse, qu'on a voulu faire croire à des rapports entre les pretendus conspirateurs de Lyon, et les prétendus conspirateurs de Ville Franche.

maire de Tarare..... Les factieux tiennent leur réunion dans une maison contigüe à celle du maire ; ce magistrat a fait une ouverture dans son mur mitoyen, d'où il pourra voir et entendre les conspirateurs, qui se promettent un nouveau mouvement pour le 25 du mois d'août.

J'arrive enfin à son rapport de Ville-Franche et je trouve inscrits les individus qu'il avait désignés à M. le sous-préfet, tous gens extrêmement recommandables. Dans ce rapport il s'exprime ainsi : *Je me suis introduit par ruse et par finesse dans la réunion de ces individus, et ils ont déclaré qu'il y aurait un nouveau mouvement le 25 du mois d'août.* La liste et le procès verbal qui la suivait, portaient au bas la signature du commissaire de police de la commune : il avait eu la faiblesse d'attester qu'il avait lui-même fait connaître une partie des individus désignés.

Le rapport sur Ville-Franche était suivi d'un autre sur la commune de Belleville. Blanc y déclare encore qu'il *s'est introduit par ruse et par finesse dans des réunions clandestines*, où il a été arrêté un mouvement pour le 25 du mois d'août ; et sa déclaration est contre-signée par un adjoint à la mairie.

Mais aux premieres questions faites à Blanc, et aux premières informations qui furent prises, tout cet édifice d'imposture s'écroula.

Interrogé sur les coupables manœuvres des prétendus factieux de Ville-Franche, cet agent avoua qu'il n'avait jamais *ni vu ni connu* aucun d'eux ; que sa liste n'était pas son ouvrage, et

qu'elle avait été formée dans les bureaux de la sous-préfecture. Le commissaire de police, interrogé, convint qu'il ne l'avait signée que par déférence pour M. le sous-préfet, et toutes les personnes dénoncées déclarèrent que Blanc leur était tout-à-fait inconnu.

Quant à la conspiration de Belleville, *Blanc*, interrogé sur les réunions dont son carnet faisait mention, declara aussi n'avoir *ni vu ni connu* aucun de ceux qu'il avait dénoncés. Sa liste, disait-il, était l'ouvrage de l'adjoint à la mairie ; il ajouta ne s'être *introduit* nulle part, et n'avoir assisté *à aucune espèce de réunion*.

Ainsi Blanc formait des listes de *suspects* d'après les indications qui lui étaient fournies par des magistrats ; Blanc dénonçait comme conspirateurs des personnes qu'il n'avait jamais *ni vues ni connues*. Quelles effroyables manœuvres ! et parce que je les ai révélées dans l'intérêt de la justice et de la vérité, on crie au scandale ! Ah ! oui, sans doute, il y a du scandale ; mais est-ce donc moi qui l'ai produit ? Pourquoi ne pas en accuser ses véritables auteurs ?

Cependant le bruit d'un mouvement pour le 25 août s'était répandu avec la rapidité de l'éclair : ce bruit, colporté à dessein par l'exagération, frappa de terreur toute la ville ; le gouvernement lui-même eut des craintes ; et ce fut alors que l'on pressa le voyage de M. le duc de Raguse à Lyon, afin qu'il prévînt lui-même un mouvement si positivement annoncé. Près de huit mille habitants quittèrent la ville ; les autres passèrent ce jour dans l'inquié-

tude et la méfiance ; et la fête de Saint-Louis, comme je l'écrivais au ministre, fut célébrée dans le désert.

M. le préfet (1) prétend qu'on est allé à la campagne, comme il arrive pour l'ordinaire dans les jours de beau temps. Sa mémoire l'a trahi. M. le maire, dans sa défense imprimée, a avoué cette subite émigration. Ce magistrat, il est vrai, attribue le bruit répandu d'un nouveau mouvement aux chefs de la conspiration, qui voulaient donner des espérances à leurs complices, et éviter qu'ils ne fissent des révélations. La réponse est daus le carnet de Blanc.

M de Chabrol apprenant l'arrestation de son agent, vint chez moi le réclamer, non certes pour lui rendre la liberté, je n'en eus jamais la pensée, mais pour qu'il fût mis à sa disposition. Les fonctionnaires, disait-il, se doivent entre eux ces égards. Oui, sans doute; et il me fut pénible de ne pas déférer aux démandes réitérées de M. le préfet : mais, dans les cirsconstances, je devais tout constater; la lettre officielle du sous-préfet de Ville-Franche m'en faisait encore un devoir rigoureux. J'ai donc retenu Blanc dans des vues d'intérêt public, je le déclare formellement; mais je me suis plaint et j'ai dû regretter en effet que M. de Chabrol eût confié à d'autres mains que les siennes la direction d'un homme aussi dangereux (2).

---

(1) Page 39 de sa brochure.

(2) Je rendis compte de tous ces faits à S. Ex. le ministre de la police, qui, par sa lettre du 28 août, m'autorisa à

Quel est en effet ce Pierre Blanc ? C'est un être profondément immoral ; né à Châlons-sur-Saône, il s'était déjà essayé à Châlons même, dans le mois de mars 1817, au rôle de fabricateur de conspirations. Il fit à cette époque des révélations à peu près semblables à celles qui ont eu lieu pour le 8 juin ; elles présentaient les mêmes vues, les mêmes plans, les mêmes absurdités. Interrogé par les autorités de son département, et n'ayant pu justifier aucun des faits qu'il rapportait, ni en fournir le plus léger indice, Blanc fut renvoyé comme un imposteur.

Faut-il maintenant se rappeler que M. le préfet, toujours abusé sur le compte de cet agent, croit pouvoir le présenter encore comme *l'un des hommes dont on peut tirer le plus de parti ?* Eh ! quels services a-t-il donc rendus ? et que peut-on attendre d'un homme aussi pervers, d'un homme qui n'était propre qu'à inventer d'odieux mensonges, à prêter à la calomnie une main complaisante, à compromettre les victimes désignées par l'esprit de parti, à tromper l'autorité, à l'armer contre les citoyens paisibles? Mais les agents de l'autorité sont-ils donc destinés à cet horrible ministère? Et où en serions-nous si l'emploi de pareils moyens pouvait être exécuté, sous prétexte qu'il est dirigé contre les ennemis de l'état! L'histoire de la ville de Lyon, en 1816 et 1817, atteste trop quels maux

mettre Blanc à la disposition de M. de Chabrol ; et dans le mois de novembre il a obtenu sa liberté, ensuite d'un ordre supérieur.

Au mois d'avril dernier, Blanc est revenu à Lyon pour se livrer à de nouvelles manœuvres ; il a été arrêté et traduit devant les tribunaux.

affreux peuvent résulter d'un pareil système ; et désormais je n'ai pas besoin, je pense, de chercher ailleurs des preuves et des exemples.

Au reste, Blanc n'est pas le seul agent secret que M. le préfet ait employé. Ce magistrat nous annonce lui-même qu'il a essayé de quelques autres, et il avoue *que les essais n'ont pas été heureux.*

Je fais remarquer cette cirsconstance, parce qu'elle me donne lieu de rappeler encore une fois le ton d'assurance avec lequel le général Canuel a affirmé que jamais Lyon et ses campagnes (1) n'ont vu d'autres agents que les miens. Mais, outre la police de M. le préfet et la mienne il y avait une police militaire, celle de la mairie, et il en existait d'autres encore, *dont les agens salariés me sont connus.*

Qu'on se peigne maintenant cette nuée de mouchards parcourant la ville et les campagnes avec l'esprit et les intentions dont nous avons vu de si terribles preuves ; qu'on les voie aidés encore dans leur fatale mission par cette foule d'*agents officieux* et si *dévoués*, selon M. Canuel, qui, sous la condition de *n'être jamais nommés*, c'est-à-dire à condition que leurs impostures ne pourraient jamais les exposer à la vengeance des lois, lui faisaient de si importantes révélations; et qu'on se demande

(1) Je rappelle que je n'ai jamais eu d'agents dans les campagnes avant les événements du 8 juin; je n'étais alors chargé que de la police de la ville.

en suite s'il faut s'étonner d'avoir vu naître quelques troubles, et dénoncer tant de victimes !

Nous sommes arrivés à la fin du mois d'août. Tout-à-coup les manœuvres cessent, les bruits alarmants ne circulent plus. Chaque autorité rentre dans le cercle de ses attributions. Deux jours auparavant, l'un des principaux fonctionnaire affirmait qu'un nouveau mouvement d'insurrection était imminent ; un autre écrivait que le département avait besoin de *rester pendant quelque temps encore soumis au régime militaire :* et cependant aujourd'hui ces mêmes autorités si alarmées assurent que Lyon jouissait alors *du calme le plus parfait*, et que des mesures nouvelles n'étaient pas nécessaires.

Quelle était donc la cause d'un si subit et si étonnant changement ? Je ne veux rien hasarder ; mais ce qui est positif, c'est qu'on venait de répandre à Lyon la nouvelle bue M. le quc de Raguse allait y être envoyé comme lieutenant du roi, afin de s'assurer de la véritable situation de cette malheureuse contrée, et de vérifier la conduite des autorités pendant ces derniers temps.

M. le préfet, dans une lettre (1) qu'il a cru devoir faire connaître au public, et dont la date est postérieure de six jours au 25 août, jour indiqué comme devant éclairer de graves attentats, s'exprime ainsi : « Si cette mission au contraire était « motivée par des craintes ou des inquiétudes, que

---

Page 39 de sa brochure.

» le gouvernement concevrait encore sur la situa-
» tion du département, je crois pouvoir assurer
» que cette mission, sans être moins utile, serait
» moins nécessaire; car le département jouit dans
» ce moment d'une grande tranquillité. »

D'autres fonctionnaires témoignaient des inquiétudes sur l'arrivée de M. le maréchal, et blâmaient hautement la mission qui lui était confiée; heureusement les dispositions du gouvernement ne furent point changées et M. le duc de Raguse arriva à Lyon le 3 septembre.

Il était temps que sa présence vînt au secours d'une population si tourmentée, et poussée à la révolte par d'infâmes manœuvres. Le mal était à son comble, et je n'en donnerais pas une idée suffisante, si je ne démontrais au moins, par des aperçus, à quel point la marche et les arrêts de la cour prévôtale venaient ajouter à cette douloureuse situation.

Je ne veux citer que quelques faits; mais je les exposerai sans être touché de la doctrine de M. de Chabrol. Je ne saurais me résoudre à penser avec lui qu'il *faille creuser jusqu'au centre de la terre pour y ensevelir les erreurs des magistrats*. Il me semble que ni l'humanité ni la politique ne s'accommodent de cet étrange et commode système; je ne puis voir un malheur dans un scandale qui me paraît le moyen le plus sûr de forcer les magistrats à veiller sur eux-mêmes, et j'ose dire que l'indépendance judiciaire, proclamée par la charte, sera bien plus réelle, le jour où ses tribunaux fortement avertis par l'opinion publique, ne pourront pro-

noncer leurs arrêts sans se dire : *le magistrat qui juge, à son tour est jugé.*

La cour prévôtale était appellée, spécialement par la loi de son institution, à poursuivre et à punir toute réunion séditieuse ; elle fit donc son devoir en procédant contre les coupables qui s'étaient attroupés dans les campagnes. Mais ce devoir avait ses bornes et sa mesure tracées par la politique et par l'humanité, non moins que par les lois. Ces bornes ont-elles été respectées ?

En général, lorsqu'il s'agit de crimes commis par la multitude, la raison d'état demande une grande cirsconspection. L'utililité publique, qui est la mesure des peines, veut quelquefois qu'on fasse grace à cause des conjonctures, des temps, et des lieux. Il est des cas où le magistrat, reculant effrayé, comme la loi elle-même, devant un trop grand nombre de coupables, renonce à punir ou ne frappe qu'à demi, de peur qu'une justice trop sévère ne ressemble à une vengeance, et les supplices à une réaction.

Cette modération est sur-tout nécessaire après une longue révolution.

Le Code pénal qui nous régit encore aujourd'hui, rédigé sous un gouvernement qu'on n'accusera ni de pusillanimité, ni d'une excessive indulgence a établi les distinctions à faire entre les chefs et leurs instruments.

S'agit-il d'attroupements séditieux, de bandes armées, quel qu'en soit l'objet ? Les articles 100 et 203 ordonnent expressément « *qu'il ne soit pro-*

» *noncé aucune peine* contre ceux qui ayant fait par-
» tie de ces bandes *sans y exercer aucun comman-*
» *dement, et sans y remplir aucun emploi, ni fonc-*
» *tion*, se seront retirés au premier avertissement
» des autorités civiles ou militaires, ou même de-
» puis, lorsqu'ils n'auront été saisis que hors des
» lieux de la réunion séditieuse, sans opposer de
» résistance, et sans armes. «

En jetant les yeux sur ces règles, on voit ce qu'on avait droit d'attendre de la cour prévôtale.

L'instruction montrait les événements du 8 juin comme tenant à un seul et même complot, à la tête duquel se trouvaient quelques chefs suivis de beaucoup d'instruments aveugles de leurs passions ou de leurs calculs. Une seule procédure destinée à découvrir ces chefs, un seul arrêt qui les eût frappés comme la foudre et eût rendu la sécurité à ceux qui n'étaient pas atteints : voilà ce que demandaient la loi, la prudence, et l'humanité.

Qu'a fait la cour prévotale ?

Séparant ce qu'il fallait confondre, et confondant ce qu'il fallait séparer, la cour prévotale a divisé ses poursuites en onze procédures, et les chefs et les instruments ont été frappés pêle-mêle.

Il est trop vrai encore que des malheureux, comme l'a dit le colonel Fabvier, rassurés par les proclamations et les promesses des chefs de troupe envoyée à leur poursuite, ont quitté leur asile pour venir se livrer à l'autorité, et, au lieu de la grâce promise, ont reçu la mort. Cette déloyauté, cette trahison ont été vainement démenties. On avait

excepté de la grace *les chefs de bande*, a dit le général Canuel ; mais les deux cent cinquante insurgés avaient-ils cent cinquante-cinq chefs ? Les séditieux de Saint-Andéol n'étaient qu'au nombre de *vingt* ; douze ont été condamnés. Le nombre des commandants était-il donc plus considérable que celui des soldats ? Que dira d'ailleurs le général Canuel, lorsque nous lui montrerons, d'une main, les lettres originales écrites à divers individus par un commandant de la force armée, pour les engager à rentrer, et de l'autre, la liste des condamnés, dans laquelle les noms de ces malheureuses victimes de la foi violée se trouvent écrits en caractères de sang ?

Mais du moins la cour prévôtale s'est-elle hâtée de rendre ses terribles arrêts, comme son institution l'exigeait ? Non : c'est plus de quatre mois après les premières condamnations, que les dernières ont été prononcées. Pendant ce long espace, elles sont venues lentement et successivement répandre le deuil et l'effroi. L'imagination sans cesse tourmentée par d'affreux spectacles, n'avait pour se reposer qu'un avenir plus effrayant encore. Rien n'annonçait le terme de ces incroyables rigueurs ; chaque jour d'infâmes délateurs désignaient de nouvelles victimes : leurs atteintes étaient d'autant plus dangereuses, que la délation se cachait sous le masque de la complicité.

Que serait-ce si, pour compléter le tableau, je déroulais ici cette série de vexations individuelles, dont une foule de citoyens paisibles étaient les vic-

times ? mais je craindrais de déposer dans cet écrit un ferment d'animosités particulières, lorsqu'il serait tant à désirer de les voir éteindre.

C'est dans cette déplorable situation que M. le duc de Raguse a trouvé le département du Rhône. En le recevant dans ses murs, Lyon respire enfin ; il espère que le jour de la justice est arrivé. Cependant les récit uniformes de la part de presque toutes les autorités, et les arrêts de la cour prévôtale, avaient armé son esprit d'assez fortes préventions : il me fut aisé de m'en apercevoir quand je m'entretins la première fois avec lui. J'en fus affligé pour la cause que j'avais à défendre, mais, certain de la loyauté de M. le maréchal et de la pureté de ses motifs, je laissai à l'évidence et à sa pénétration le soin d'éclairer sa justice. Je me bornai à lui demander, pour toute faveur, de suspendre son jugement. Bientôt des traits de lumière jaillirent pour lui de toutes parts, à mesure que, sortant du cercle dans lequel il s'était trouvé placé à son arrivée, il sentit le besoin de chercher la vérité dans tous les lieux et dans toutes les classes. S'armant dès lors d'une sage et importante défiance, il voulut voir tout par lui-même. Les nombreux rapports faits depuis le 8 juin par les diverses autorités, furent mis sous ses yeux. Il voulut examiner aussi les procédures qui avaient préparé tant de condamnations. On s'est plaint vivement alors, comme l'on se plaint encore aujourd'hui, de cette investigation : cela devait être ; et les résultats ont prouvé que si ces plaintes n'étaient pas légitimes, elles n'étaient

pas du moins sans motifs de la part de ceux qui se les permettaient.

Non content de ses recherches dans tous les documents existants, M. le duc voulut entendre tous ceux qui pouvaient répandre quelque clarté sur les véritables causes des malheurs de Lyon : bientôt son opinion ne fut plus douteuse.

Dès ce moment il ne s'occupa que du soin d'éclairer le gouvernement, des moyens de réparer les maux et d'en prévenir le retour. Les circonstances lui commandèrent quelques mesures de sévérité, pour mettre un terme à la réaction et aux actes arbitraires qu'on avait laissé s'introduire presque par-tout. Et cependant elles lui ont valu toute la haine des méchants ; mais cette haine est le gage certain de l'estime des gens de bien ; et si la reconnaissance publique, si les vœux d'une immense population ont quelque prix aux yeux de M. le maréchal, il doit se croire assez vengé, et peut mépriser l'orage que de viles passions, irritées par son courage et sa loyauté, ont fait gronder autour de lui.

Sa mission fut un bienfait, un grand bienfait, non-seulement pour la contrée à laquelle il a rendu le calme, pour cette multitude de familles désolées au secours desquelle sil a appelé la clémence royale, mais pour le gouvernement lui-même, auquel il importe tant d'être éclairé et de connaître ses véritables ennemis.

Il est des hommes qui voient ou feignent de voir d'une manière bien différente les résultats de la mission

sion de M. le maréchal duc de Raguse à Lyon, et des mesures qu'il y a prises : cela doit être. Mais il est un fait constant sur lequel j'invoque leur propre témoignage ; je leur demande si aucun trouble, aucune alarme, a depuis ce moment agité cette contrée ; si cette population ; au milieu de laquelle, s'il faut les en croire, s'ourdissaient chaque jour des complots criminels, n'a pas joui tout-à-coup de la plus parfaite tranquillité ; si on n'a pas vu la confiance renaître dans tous les cœurs, et l'autorité se dépouiller de ces formes hostiles qui semblent présager de nouveaux malheurs ?

Enfin j'ai rempli ma tâche ; j'ai rendu compte de ce que j'ai vu : j'ai dit la vérité. Si quelques lecteurs m'accusaient de l'avoir exprimée avec trop d'amertume, ou de l'avoir trop fait attendre, je répondrais ; Voyez quelles calomnies j'ai dû confondre...... Comparez la gravité et l'aveugle furie de l'agression avec le ton de la défense, et jugez de quel côté se trouvent la violence ou la modération.

Non, il n'est pas vrai que le 8 juin ait vu éclater dans le département du Rhône une véritable conspiration. Ceux qui persistent à en soutenir la réalité, qui prétendent que dans ses plans et ses forces elle menaçait à-la-fois le trône et l'état, pourront-ils nous expliquer pourquoi le soin d'une si vaste entreprise se trouvait confié à une poignée

d'individus obscurs, sans argent, sans armes, sans munitions? Pourquoi les troubles n'ont éclaté que là où ils n'étaient pas dangereux (1)? Pourquoi on n'a découvert aucun chef dont le nom pû faire soupçonner l'importance du complot, ni le moindre rapport avec d'autres contrées et d'autres conspirateurs? Et si, néanmoins, il faut admettre avec eux que le mouvement était dirigé par une main puissante précisement parce qu'elle était *invisible*, qu'ils nous expliquent donc pourquoi cette main puissante, si la conspiration était ourdie de bonne foi, l'aurait fait éclater, lorsque rien n'était prèt pour en assurer le succès? Ce n'est pas tout: il faut encore expliquer comment, instruites d'avance du mouvement du 8 juin, ces mêmes autorités qui prétendent en avoir été si effrayées, ne firent cependant rien pour le prévenir, et pourquoi le général Canuel se refusa même à prendre les mesures les plus simples, les plus indispensables et les plus vivement provoquées? il faut encore dire par quel singulier hasard *tous les complots insurrectionnels ourdis à Lyon*, *depuis* 1816, *jusqu'à l'arrivée du duc de*

---

(1) Après les événements du 8 juin, on répandit le bruit qu'un grand nombre de communes du département du Rhône auraient pris part au mouvement insurrectionnel, s'il n'avait pas été promptement arrêté. On signalait plus particulièrement Condrieux, Givors et Tarare : c'était une calomnie. Ces trois communes ont montré dans tous les temps, depuis la restauration un attachement sincère au gouvernement des Bourbons. Elles se sont imposées tous les sacrifices que les circonstances ont exigé d'eux.

Raguse, ont été déjoués, excepté celui qui a éclaté pendant mon absence? par quelle fatalité il n'en a pas été tenté un seul, sans que l'on n'ait saisi parmi les coupables des agents de cette même autorité militaire qui se vante d'avoir tout fait pour la tranquillité publique? pourquoi enfin, l'on retrouve à la tête du mouvement du 8 juin, non-seulement ces révélateurs dont les interrogatoires attestent l'absurdité du complot et leur propre infâmie, mais encore le capitaine *Ledoux*, cet homme qu'on présentait comme un royaliste si ardent et si dévoué?

Non, ce ne fut point une véritable conspiration qui éclata le 8 juin. Les faits n'en accusent pas ces hommes égarés par la plus horrible perfidie; ils en accusent les provocateurs, qui, par d'odieuses manœuvres, se glissaient sous le toit paisible de quelques individus froissés par les malheurs des temps, ou exaspérés par des vexations particulières : ils en accusent les sicaires de cette faction ennemie de notre repos, de cette faction pour qui l'ordonnance du 5 septembre fut une calamité; qui, depuis cette époque remarquable, n'a pas cessé de s'agiter en France, pour ressaisir le pouvoir qu'elle avait si heureusement perdu; qui n'a pas cessé d'attaquer par de lâches calomnies les courageux dépositaires de la confiance de Sa Majesté.

Sans doute il s'est manifesté un mouvement insurrectionnel, des désordres ont eu lieu dans quelques communes rurales; mais n'aurait-on pas voulu un commencement d'exécution pour le faire

coïncider avec les absurdes révélations que *Barbier* devait faire plus tard, ainsi que pour donner quelque crédit aux fables débitées, aux plans de conspiration toujours supposés et toujours démentis depuis le 22 octobre précédent ?

Il ne m'appartient pas de déterminer l'importance du rôle de chacun des agents employés pour préparer le succès de l'épouvantable intrigue dont le département du Rhône a été la victime. Je ne chercherai point à deviner à qui fut confié le soin d'en diriger tous les ressorts, quels sont ceux qui ont agi comme d'audacieux provocateurs ; ceux qui furent entraînés au contraire, parce qu'on abusa de leur faiblesse ou de leur ambition ; ceux enfin qui furent des instruments aveugles, parce que persuadés de la pureté de leur cause, ils croient tous les moyens légitimes pour la faire triompher. Les coupables les plus dangereux doivent être connus ; et peut-être ne braveront-ils pas toujours la justice et l'indignation publique !

Pour moi, contre lequel ils ont dirigé de si atroces, de si absurdes accusations, je ne demanderai point ce qui m'a attiré leur haine. Je connais mon crime. Je suis coupable d'avoir éclairé leur marche ténébreuse et démasqué leurs manœuvres ; je suis coupable de n'avoir point voulu trahir le ministère auquel la France doit l'ordonnance du 5 septembre. Fidèle à ses instructions, j'ai servi le roi comme il veut l'être. La police, entre mes mains, a été, comme dans toute la France, celle qui convenait à l'état, et non à quelques hommes :

elle n'a pas servi l'ambition ni flatté les fureurs d'un parti ; elle a travaillé à mettre les partis à l'abri de leurs propres écarts, à les sauver d'eux-mêmes ; et ce n'est pas celui qui l'accuse qui lui doit le moins de reconnaissance.

En me dévouant au service de mon pays, je devais m'attendre à la haine des ennemis de son repos ; mais si un sentiment de douleur et d'indignation vient remplir mon ame, c'est sur-tout lorsque je vois la calomnie s'acharner sur une contrée déjà accablée par tant de malheurs ; lorsque je vois diffamer une ville toute entière par ceux-là même qui l'ont plongée dans les horreurs de l'esprit de parti ; c'est lorsque j'entends appeler *rebelle* une population qui a supporté avec la résignation la plus courageuse tout le poids de la rigueur des saisons, de l'inactivité du commerce et des charges extraordinaires.

Les habitans de Lyon peuvent-ils donc être présentés comme des *cosmopolites* ; eux qui, de tous les temps, montrèrent un si grand esprit de famille (1) ; eux qui se sont constamment signalés

(1) Cet esprit de famille, qui est la source de tant de vertus publiques et privées, a pu s'altérer quelques instans dans le cours de nos troubles ; mais cet esprit ne s'est jamais éteint dans les cœurs lyonnais. Combien de fois ne s'est-il pas manifesté par les sentimens de reconnaissance exprimés en faveur des hommes distingués qui avaient rendu d'importans services, et que nos passions n'ont plus intérêt d'atteindre ! C'est ainsi qu'on se rappelle souvent l'administration paternelle et si remarquable de MM. d'Herbouville et de Bondi, anciens préfets.

par leur énergie, par tant d'amour et de dévouement pour le prince et pour la patrie ?

Je m'afflige lorsque je suis témoin des attaques dirigées, dans le sein même du corps législatif, contre ce député (1), que la noblesse de son caractère recommande encore plus que son éloquence à l'estime publique, et que la ville de Lyon s'honore de compter au nombre de ses enfants, parce que, le premier, il a osé faire entendre une voix sévère contre les tribunaux d'exception ; parce que, le premier, il a exprimé des regrets douloureux sur les excessives rigueurs qui ont répandu le deuil et l'effroi dans sa patrie.

Je m'afflige enfin, lorsque je vois les vrais auteurs de nos infortunes chercher à troubler de nouveau le calme dont jouissent maintenant la ville de Lyon et le département du Rhône (2), depuis que l'un et l'autre ne sont plus sous leur fatale influence.

Heureusement les ténèbres, qui si long-temps ont protégé de funestes projets, sont dissipées ; le gouvernement connaît la vérité, et veut le repos de la France. Il proclame ses intentions de

---

(1) M. Camille Jourdan.

Ce fut aussi l'un de ses enfants qui défendit Lyon en 1815. Le brave et digne maréchal Suchet lui rendit les plus éminents services ; il préserva sa ville de toutes les horreurs de la guerre, et la sauva des fureurs de l'anarchie.

(2) Tout récemment des agents provocateurs ont été arrêtés à Lyon.

manière à écarter tous les doutes ; il les soutiendra par des moyens qui ne permettront plus la résistance. Une administration forte et prévoyante, établie dans la ville de Lyon, veille sur les intérêts de tous. Elle justifiera la confiance publique. Eclairés désormais sur la source de tant de divisions ; tous les citoyens feront le sacrifice de leurs ressentiments, et reconnaîtront le bonheur de vivre sous l'empire des lois et du monarque auguste qui ne voit dans tous les Français que les enfants d'une même famille.

Paris, 19 mai 1818.

TABLE DES CHAPITRES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Rapport remis le 4 octobre 1816, par MM. les généraux Canuel et Maringonné à M. le préfet du Rhône, et par ce magistrat à M. le lieutenant de police.

Une agitation extraordinaire se manifeste dans les campagnes des environs de Lyon; on dit qu'il sera mis des droits extraordinaires sur les pommes de terre et les autres denrées qui servent de nourriture aux paysans.

On leur fait croire que les troupes qui sont à Lyon sont peu nombreuses, et que le moment est favorable pour secouer le joug.

Un complot est, dit-on, formé. Le chef est un nommé Blanchet, de Valence; on ne sait pas le nom qu'il porte à Lyon; il habite une maison à deux pavillons, qu'on aperçoit du plan de Vaize sur le revers de la montagne de Fourvières : les fenêtres en sont toujours fermées, quoiqu'elle soit habitée.

Le projet des conspirateurs est de mettre le feu dans plusieurs endroits de la ville, et de se porter ensuite sur les prisons, pour délivrer les coquins qu'elles renferment. Ils doivent massacrer les prêtres et les royalistes, et proclamer pour souverain le fils de Bonaparte. On assure que dans la nuit de lundi à mardi, on a transporté 100 fusils dans la maison Piron, et autant dans une maison des Brotteaux. On assure qu'il en a été débarqué la nuit dernière (du 2 au 3 octobre) 500, venus par le Rhône; qu'une partie est déposée aux Brotteaux, et une partie à l'Observance, dans la petite maison qui porte le n° 2, joignant les Cordeliers.

C'est par cette maison qu'ils doivent déboucher; elle a au-dessus du toit une petite cloche qui correspond avec d'autres qui sont sur la montagne, et doit servir de signal à l'attaque.

Les maisons où se tiennent les chefs sont fermées, comme si elles n'étaient pas habitées, et on y entre par des portes de derrière et par des chemins détournés. Un grand nombre de pauvres font leurs commissions; et quelques femmes, placées à des fenêtres élevées, font sentinelle jour et nuit pour voir ce qui se passe autour. On dit qu'ils ont de petites pièces de canon et des munitions. L'événement doit avoir lieu avant la fin de la semaine dans la maison de Grange-Blanche; il y a du monde de caché. Le chevalier de Lachaux est de ce parti. Les conjurés disent qu'ils ne redoutent rien de la police qui les favorise.

D'autres rapports annoncent que le sieur Combe, ex-lieutenant-colonel de la garde de Bonaparte pendant les cent jours, qui habite

Montbrison, a fait plusieurs voyages à Lyon, et qu'il est à la tête d'un parti qui doit faire un mouvement dans le département de la Loire et les montagnes de l'Auvergne.

Le colonel Legrand, qui habite à Pont-de-Veaux, entretient une correspondance très-active avec Millery, village de ce département où il a beaucoup de partisans.

Lettre à Son Excellence le ministre de la police générale.

Lyon, *le* 12 *Octobre* 1816.

MONSEIGNEUR,

PAR mes lettres des 5, 6, 7 de ce mois, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence des manœuvres qui se pratiquaient ici pour entretenir une certaine agitation et inspirer des inquiétudes sur la situation actuelle de notre ville.

Ces menées ont produit un état si pénible, elles ont pris ut tel caractère de gravité, que je dois aujourd'hui revenir sur les faits dont je vous ai précédemment rendu compte, afin de vous en faire connaître l'ensemble et tous les détails.

Le 4 de ce mois (Votre Excellence voudra bien observer que c'est précisément le jour auquel le collége du département s'est réuni pour procéder aux élections), les généraux Canuel et Maringonné envoyèrent à M. le préfet le rapport dont j'ai eu l'honneur de vous adresser copie le 7, et dont je joins de nouveau une ampliation avec mes observations en marge. Ces messieurs demandèrent une conférence, qui eut lieu dans la même soirée, et où se trouvaient réunis M. le conseiller-d'état préfet, M. le maire, M. Godinot, adjoint, les deux généraux et moi.

Le général Canuel exposa qu'on ne pouvait pas se dissimuler qu'il existait une grande agitation, et qu'il y avait de l'inquiétude; qu'il s'était empressé de remettre à M. le préfet les rapports qui lui avaient été adressés. On entra dans tous les détails, et j'expliquai à mon tour à quoi tenait cette agitation; j'observai que le seul fait digne d'attention était le projet présumé de favoriser l'évasion des individus condamnés pour cause de la conspiration de janvier; mais que rien n'était plus facile que de la prévenir.

Je fis remarquer l'heureux effet qu'avait produit l'ordonnance du 5 septembre, et qu'à aucune autre époque on n'avait manifesté des sentiments plus unanimes en faveur de la famille royale. Quant aux autres faits mentionnés dans le rapport, j'appuyai sur le peu de vraisemblance qu'ils présentaient. Je promis de les vérifier sans retard, et d'apporter à cette recherche le soin le plus scrupuleux; je témoignai encore un vif désir de voir moi-même les indicateurs

pour me procurer plus de détails : mais ma demande fut alors et a été depuis constamment éludée.

On proposa d'ordonner de fréquentes patrouilles par notre garde nationale; mais je remontrai qu'elles seraient plutôt nuisibles qu'utiles, parce qu'elles auraient toujours le grave inconvénient d'augmenter l'inquiétude au lieu de la dissiper ; que d'ailleurs rien jusqu'ici ne motivait une pareille mesure. On trouva mes observations justes, et là se termina la conférence.

Ce même jour 4, quelques heures après l'arrivée du courrier de Paris, on avait apporté dans la cour de l'hôtel de-ville, une prétendue copie d'une lettre, arrivée, disait-on, par le même ordinaire, qui annonçait le renvoi des ministres, etc..., etc... Veuillez, monseigneur, vous faire représenter ma dépêche du 5, où tous ces détails sont consignés. Cette lettre supposée circula avec une extrême rapidité, et fut lue, non-seulement dans les cafés, mais encore sur nos places publiques.

Le samedi 5, les élections furent terminées, et aucune lettre de Paris n'ayant confirmé les bruits de la veille, les plus incrédules ne doutèrent pas du motif qui les avait dictés.

Le dimanche 6, la journée fut aussi calme qu'on pouvait le désirer. On se félicitait généralement des bons choix qui avaient eu lieu, et les bruits ridicules qui s'étaient répandus les jours précédents cessèrent tout-à-fait.

Le lundi 7, je rendis compte à M. le préfet des recherches que j'avais faites d'après le rapport de MM. les généraux. Je démontrai non-seulement l'invraisemblance des faits qu'il articulait, mais encore leur absurdité. M. le préfet en était d'avance convaincu ; il ajouta qu'on était également fort tranquille dans tout le département, que les rapports des maires étaient unanimes sur ce point.

Le lendemain mardi 8 ; M. de Chabrol m'annonça que M. de Chambost, colonel de la garde nationale, et plusieurs officiers étaient venus lui demander la permission de faire des patrouilles. Ils observaient qu'on était inquiet ; qu'on parlait de conspiration, et qu'il était toujours prudent de se tenir sur ses gardes. M. le préfet crut devoir céder à ces demandes réitérées, qu'avaient provoquées et qu'appuyaient fortement les autorités militaires, et la même nuit les patrouilles ont eu lieu.

Le mercredi 9, au matin, je me rendis chez le général Maringonné pour causer avec lui de notre situation. Je lui fis part en même temps du résultat de mes recherches, rélativement aux notes communiquées à M. le préfet. Le général ne parut pas douter qu'elles ne fussent fausses. Cependant il me dit : « Je reçois divers renseignements d'après lesquels je dois croire qu'il existe des trames criminelles. On conspire : mais ce n'est pas à Lyon seulement. » Et à l'appui de cette opinion, il me rapporta qu'une fille, dont il ne connaissait ni le nom, ni la demeure, avait été décidée par son confesseur à révéler tout ce qu'elle savait de cette conspiration. Cette

fille prétend qu'on a enrôlé, qu'on enrôle encore pour les factieux sur tous les points de la France ; que des armes sont préparées; que plusieurs soldats de la garnison, et notamment son propre frère, qui sert dans les chasseurs des Pyrénées, avaient pris parti dans cet enrôlement. M. Maringonné ajouta, qu'on attendait le général des factieux qui devait arriver d'Avignon ; que le commandant en second était ici et caché à Fourvières chez M. Dugueyt, conseiller à la cour royale. Il est nécessaire, monseigneur, de vous le faire connaître. C'est un magistrat respectable, très-attaché au roi et à ses devoirs; et, certes, si j'avais moins connu le général Maringonné, j'eusse pris pour une plaisanterie tout ce qu'il me dit de relatif à M. Dugueyt.

Je demandai à M. Maringonné s'il avait vu lui-même cette fille ? Il avoua qu'il ne l'avait pas vue; mais il avoua tenir ces détails d'un homme fort respectable, qui avait promis de le conduire le soir même auprès d'elle ; qu'il l'interrogerait et s'empresserait de me faire part de tout ce qu'il aurait pu apprendre. Je me suis rendu chez le général pour connaître le résultat de cette conférence; mais il m'a déclaré qu'on lui avait manqué de parole, et que cet entretien n'avait pas eu lieu. J'en ai témoigné ma surprise et presque mon mécontentement.

La force armée mise sur pied toutes les nuits, les fouilles, les visites domiciliaires, toutes ces mesures arrêtées, exécutées sans le concours de l'autorité administrative, devaient exciter de vives inquiétudes, et ont disposé les esprits à accueillir avec quelque confiance les bruits les plus absurdes. On raconte que l'autorité militaire a découvert une conspiration épouvantable; qu'elle a des ramifications dans tout le royaume ; que le roi ayant perdu toute confiance dans la police civile, ne compte désormais que sur la police militaire. Au milieu de ses bruits, on cherche, on se demande en vain la cause de tout cet appareil; et moins on peut la deviner, plus on s'inquiète : c'est-là le résultat que l'on voulait obtenir. On ne manquera pas de dire qu'il y a du mouvement à Lyon. Nos arrivages vont en souffrir ; le commerce est déjà atteint, et ses opérations en éprouvent un nouvel embarras. Cependant c'est à la veille de la mauvaise saison, dans le moment où la cherté des subsistances se fait sentir, que le travail est rare, que l'on se permet ces menées.

Tout ce qui se passe ici est le résultat d'un plan dont le but paraît être de prouver qu'un gouvernement représentatif ne convient point à la France, que le ministère perd le roi et l'État ; que la charte ne fait qu'assurer les intérêts de la révolution, qu'il faudrait au contraire anéantir pour toujours. On va jusqu'à dire que le roi n'est plus en état de gouverner, et qu'il devrait résigner sa couronne.

M. le préfet sait comme moi que toutes les inquiétudes sont sans fondement ; et si, dans cette circonstance, il a accédé aux mesures proposées, c'était dans l'intention de faire cesser les clabauderies et toute espèce de mécontentement. Je rends justice à la loyauté de nos généraux : peu accoutumés à la marche mésurée, mais sûre de la

police, privés des connaissances locales nécessaires pour asseoir leur jugement, ils accueillent sans défiance des révélations extravagantes que l'on n'aurait osé produire devant des magistrats qui en apprécieraient bientôt la valeur, par le but mal déguisé qu'on se propose.

Sans doute, dans leurs criminels désirs, quelques misérables ont pu concevoir ou conserver de folles espérances. Les mesures que l'on emploie ne sont pas propres à les découvrir. C'est dans l'ombre qu'ils agissent; c'est aussi dans le silence qu'il faut les suivre si on veut les atteindre.

On ne peut se le dissimuler, monseigneur, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, il est nécessaire que les pouvoirs ne soient pas plus long-temps confondus; que l'autorité militaire, renfermée dans ses bornes naturelles et contente de ses attributions, cesse de prendre une part active à l'administration civile. Il faut que les généraux et les officiers-généraux donnent par leur conduite l'exemple du respect et d'une entière soumission aux volontés du monarque; qu'en fait de police et de sûreté intérieure, ils se bornent à transmettre aux magistrats les renseignements qui peuvent leur parvenir; et qu'ils s'en remettent à la sagesse de ceux-ci, à leur zèle, pour le choix et pour la disposition des moyens qu'il convient d'employer.

Je calme les esprits autant qu'il est en moi: j'ai déjà pris et je prendrai les mesures convenables, pour atténuer l'effet que pourrait produire le système adopté. M. le préfet emploiera de son côté les moyens qu'il jugera les plus propres à mettre fin à cette espèce d'anarchie, qui compromet à-la-fois et notre industrie et notre repos.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Le Lieutenant de police,

Signé SAINNEVILLE.

Le mémoire ci-contre a donné lieu à des recherches, vérifications, examens et interrogatoires que M. le lieutenant de police de Lyon présente dans le même ordre que celui du

Le 22 octobre 1816, MM. les généraux Canuel et Maringonné ont remis à M. le lieutenant de police à Lyon, un mémoire intitulé :

mémoire, et dont la teneur suit.

Sur le Rapport non signé de la fille Lallemant.

A quelques détails près, cette note est la même que celle qui fut remise par MM. les généraux, le 4 de ce mois. Le ridicule et l'invraisemblance des faits établis par cette révélation, l'inexactitude révoltante qu'elle offre dans la désignation, description, et même dans la situation des lieux, n'empêchèrent pas d'en vérifier toutes les parties avec une scrupuleuse attention ; et le résultat de ces recherches fut l'intime conviction de la fausseté des déclarations faites par la fille Lallemant.

Dès le 5, je témoignai le désir de connaître cet indicateur, afin d'en obtenir des renseignements plus précis, et de parvenir ainsi à la vérité. Cette demande fut constamment éludée ; et ce n'est que le 22 seulement, et par la remise des pièces, que j'ai enfin appris que cet indicateur était la fille Lallemant.

Je l'envoyai chercher aussitôt ; elle était malade, et c'est hier seulement que, pour la première fois, il a été possible de l'interroger. M. Arnaud, commissaire, a été chargé de cette opération. Les réponses de la fille Lallemant sont tout aussi vagues, tout aussi incohérentes que ces premières révélations. Le nommé *Joseph*, dont elle déclare tenir toutes celles qu'elle a communiquées au général Maringonné, est un être, sinon

Copie des pièces relatives à la Conspiration de Lyon, et dont suit la teneur littérale.

Rapport non signé de la fille Lallemant.

La nuit du lundi à mardi, on a transporté 200 fusils, dont une moitié à Fourvières dans la maison Piron, et l'autre aux Brotteaux.

La nuit du mardi au mercredi, ou la suivante, il doit en arriver encore 500 par le Rhône, et on croit qu'ils sont ou doivent être déposés toujours la nuit aux Brotteaux, près de l'Observance, joignant les petits Cordeliers, une petite maison qui porte le n° 2 ; c'est la sortie qu'ils ont dans la ville, et par où ils doivent déboucher. La maison a sur le toit une cloche qui correspond avec d'autres dans toutes les maisons qui sont sur la montagne ; et c'est le signal de l'attaque qui doit être de se porter sur les prisons, de mettre le feu dans la ville, afin que l'attention se porte là, et qu'ils exécutent leur projet, qui est de piller et égorger les prêtres et royalistes pendant ce temps-là ; et après, de reconnaître Napoléon II, afin d'avoir l'Autriche pour eux.

Les maisons où se tiennent les chefs sont fermées, comme si elles n'étaient pas habitées, et on y entre par des portes de derrière et des chemins détournés. Des pauvres, en grand nombre, font les commissions, et des femmes, à des fenêtres élevées, font le guet jour et nuit pour voir ce qui se

idéal, du moins parfaitement inconnu, et dont elle n'a pu elle-même assigner la demeure.

Parmi les réunions que la fille Lallemant dénonce, celle de Vaize seule a eu lieu. Non-seulement le commissaire de police en faisait partie, mais cet indicateur pouvait encore citer M. le chevalier de Varrax, maire, et les principaux chefs de la garde nationale, puisque ce fut un repas de corps que la garde urbaine de ce faubourg donna pour célébrer une époque heureuse, et auquel elle invita tous les officiers en retraite ou à demi-solde, retirés dans cette commune. Il en fut rendu compte à Son Excellence par le bulletin du......

Les pasteurs du culte réformé, que cette fille accuse et dénonce, sont des hommes sages, dévoués au roi, rappelant sans cesse aux individus de leur communion les grandes qualités du monarque qui nous gouverne, l'obéissance et l'amour qu'ils doivent à leur légitime souverain. Dans plusieurs circonstances, et notamment lors de la circulaire adressée par les protestants de Londres à leurs frères de France, j'ai été dans le cas d'entretenir Son Excellence des ministres et des membres qui composent le consistoire de notre ville : alors, comme aujourd'hui, je m'empressai de leur rendre la justice qui leur est due.

passe autour de ces maisons. Comme elles se correspondent, et qu'elles sont très-habitées, il ne faudrait pas risquer de les investir, leurs forces étant très-considérables.

Dans les chasseurs des Pyrénées, il y en a au moins cinquante pour eux, et même un ou plusieurs officiers.

Pour les canons, on est sûr qu'ils ont de petites pièces et beaucoup de munitions. Le coup est pour cette semaine et ne doit pas la dépasser, et ils ont dit qu'ils n'étaient pas précisément sûrs du jour, mais toujours pour cette semaine. Le chef de tout est un nommé Blanchet de Valence, mais on ne sait pas le nom qu'il porte ici. La maison où il se tient, est une maison à deux pavillons, qu'on voit du plan de Vaize, et qui est sur le revers de la montagne de Fourvières. Les fenêtres en sont toujours fermées, quoiqu'elle soit bien habitée.

On a entendu dire que dans les troupes qu'ils avaient, il y avait 600 officiers. Dans la maison de Grange-Blanche il y a du monde de caché; M. de La Chaux est de ce parti.

Des renseignemens pris sur la fille Lallemant, il résulte :

Que cet indicateur, dont le genre nerveux est très-irritable, a souvent donné des preuves d'absence. Ses mœurs sont équivoques ; son caractère mauvais annonce l'ingratitude. Ses bienfaiteurs sont le constant objet de ses plaintes et de ses calomnies. Cette fille, dans le dénûment le plus absolu, comptait sur le salaire de ses révélations prétendues, et les étendait en proportion de ses besoins.

La fille Lallemant a habité assez long-temps chez les dames Fonsala, qui l'avaient retirée par commisération. La déclaration de ces femmes respectables, qui jouissent généralement de toute la consi-

dération due à la vertu, suffira pour fixer l'opinion que l'on doit avoir de cet indicateur.

M. de Vidault se disposait à solliciter la réclusion de la fille Lallemant, à l'époque même où l'affaire actuelle a pris naissance ; et je pense qu'il convient en effet de renfermer cet individu à l'hospice des Antiquailles. Si l'on ne parvient pas à la guérir, pendant ce temps du moins, elle ne pourra inquiéter personne.

La déclaration des dames Fonsala, relative à la fille Lallemant ;

Le rapport du commissaire de police à Vaize, au sujet de la prétendue réunion ;

Enfin, l'interrogatoire prêté par cet indicateur, devant le commissaire Arnaud, le 27 octobre, sont joints à la présente.

Sur la Note remise par M. de C.

En donnant lecture de cette note chez M. le préfet, M. de Maringonné a déclaré la tenir de M. de C., qui lui-même avait reçu ces détails de la fille Lallemant. Le général Canuel l'avait en partie transmise dès le 4. Elle fut vérifiée avec soin, et la fausseté de toutes les assertions qu'elle renferme, pleinement reconnue.

La mère des compagnons serruriers et forgeurs, rue de la Charité, reçoit de temps immémorial les ouvriers de cette profession. Sa maison est exactement surveillée, et jusqu'à présent il ne s'y est commis aucun désordre. Jamais il n'a été porté de plainte contre cette réunion.

Quant à la désignation des chefs, il n'existe ici personne à qui on puisse l'appliquer. Le général Maringonné avait bien désigné un sieur Blanchon, propriétaire à Fourvières, qu'il considérait comme un homme dangereux. Si c'est le Blanchon de

Note remise par M. de C.

D'après de nouveaux renseignements, qui me sont parvenus de divers côtés, il paraît que les malveillants espèrent mettre à exécution leurs sinistres projets dans la huitaine. Un de leurs chefs doit arriver jeudi soir ; il est allé en Dauphiné, du côté de la Tour-du-Pin, pour réunir et envoyer ici quelques centaines d'hommes, qui doivent s'y rendre par divers moyens et diverses routes. On sait qu'il y a des réunions dans plusieurs maisons et dans plusieurs quartiers de la ville, notamment chez la mère des compagnons, rue de la Charité.

Chez le ministre protestant, et à la loge des francs-maçons à Pilata.

Voici les noms de trois de leurs chefs : Blanchon, dit Rioms, Garnier et Berlin.

Il paroît qu'ils ont des intelligences avec les prisonniers qui sont à la prison de Rouanne ; hier au soir, entre 6 et 7 heures, on a brûlé

(4) Ces pièces et autres ci-après mentionnées, font partie du rapport transmis à son excellence le Ministre de la Police générale; elles sont dans ses bureaux.

Fourvières dont on a entendu parler, l'erreur est grave, car c'est un parfait honnête homme, professant les meilleurs principes, et généralement connu par son inviolable attachement à la maison de Bourbon.

Il s'est manifesté dans les prisons une espèce d'insurrection que l'on a dû attribuer à la mauvaise administration du concierge; mais elle a été apaisée aussitôt.

La paille brûlée sur la place de Roanne ne devait pas fixer l'attention des gens sages. Dans ce quartier, comme dans tous les autres de la ville, les gens du peuple vident dans la rue la vieille paille de leur lit, et souvent les enfants mettent le feu.

Il y a eu aussi quelques coups de fusils tirés pendant la nuit dans les vignes de nos faubourgs. C'est un ancien usage établi pour éloigner les maraudeurs et les prévenir que le gardien ne dort pas.

Il existe un porte-faix du nom de Batet, mais il n'est point attaché au corps des surveillants, et le fait annoncé est faux.

brûlé de la paille sur la place vis-à-vis la prison, pour donner avis aux prisonniers de leur prochaine délivrance.

Un homme, dont la tournure et les propos étaient équivoques, a été suivi hier soir sur le quai Saint-Clair; il a passé le pont Morand, puis, ayant tourné à gauche, il est allé dans des buissons ou vourgines très-épaisses où il a ramassé un fusil qu'il a chargé et tiré. Il paraît qu'on lui a répondu du coteau de la Croix-Rousse.

Le nommé Batet, surnuméraire dans la surveillance, a offert ces jours-ci 60 livres de poudre à vendre. C'est un porte-faix qui n'est pas dans l'aisance. Comment est-il possesseur de cette poudre?

Cette déclaration faite en présence de deux témoins, par l'ex-militaire Boudoy, décida sans doute M. le baron Maringonné à placer un mouton près de *Favier*. Elle était importante, et je regrette beaucoup que le général ne m'en ait pas donné communication dans le temps. Aussitôt que j'en ai eu connaissance, j'ai fait rechercher le sieur Boudoy, afin de l'entretenir et d'en recevoir tous les renseignements convenables. Cet individu a son principal domicile à Oullins, commune de nos environs: il ne s'y est point trouvé.

Le sieur Claude Boudoy a déclaré que le mardi Ier octobre, étant sur la place de Louis-le-Grand, il fut rencontré par le sieur Favier, qui a été armurier au Ier bataillon des gardes nationales actives et logé rue de la monnaie n° 10 au premier étage, qui lui a dit qu'ils étaient six cents armés de fusils et de lances, et l'invita de s'enrôler avec eux, en l'assurant que tous ceux qui seraient admis, auraient la croix de la légion d'honneur; qu'ils se réuniraient tous à un jour marqué, et qu'ils entreraient au moins

six cents hommes par Saint-Just; qu'ils avaient des chefs qui se feraient connaître au moment de l'exécution; que tout ce que l'on prendrait serait partagé entr'eux, et que les prêtres et les nobles la danseraient; qu'ils ne pouvaient plus échapper.

Cette déclaration lui ayant été lue en présence de MM. Chauvin, sous-inspecteur aux revues, et de Finance, chevalier de Saint-Louis, il l'a signée avec eux et nous. A Lyon, le 5 octobre 1816.

Signé Boudoy, Chauvin, de Finance.

Le maréchal-de-camp,
signé Maringonné.

M. Arnaud, commissaire que j'avais envoyé vers lui, s'est alors adressé au maire qui lui a déclaré que Boudoy était un être immoral et dangereux, voleur de profession; que depuis plusieurs mois il le faisait chercher; mais qu'il se tenait caché à Lyon, où il ne fréquentait que de très-mauvais sujets et des filles perdues. M. Arnaud a dressé son rapport qui sera joint à la présente.

Lyon, le 6 octobre 1816.

Mon général, j'ai l'honneur de vous informer que par suite de ma mise en non activité, je me trouve logé chez M. Massard, ourdisseur de profession, rue Longue, n° 19, maison de Wiel. Ma chambre n'étant séparée que par une simple cloison de la sienne, me trouvant à écrire la copie de mon brevet, que vous me demandez et que je joins à la présente, une femme à moi inconnue, ne la connaissant que sous le nom de Combe, attendu que je l'ai entendu ainsi nommer par mon hôtesse, se trouvant en conversation avec cette dernière, j'ai aussi entendu que leurs discours étaient d'aller faire une promenade du côté du pont de la Guillotière, où il y avait la fête de Saint Denis.

Mais quelle a été ma surprise d'entendre prononcer des propos séditieux, etc.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* Greppo.

L'avis donné par M. Greppo, ex-officier de gendarmerie, brave homme, m'avait été communiqué par lui-même dès le dimanche précédent. La femme Combe, pauvresse déjà âgée, fut arrêtée; elle avoua tout, en s'excusant sur ce qu'elle n'avait fait que répéter ce qu'elle entendait dire. Je la renvoyai avec l'interrogatoire et les autres pièces, devant M. le procureur du roi. Dans mon rapport de police positive, j'ai mis sous les yeux de son excellence tout ce qui concerne cette femme.

C'est le premier rapport adressé au général Maringonné par le sieur *Gauthier*, maréchal-de-logis de gendarmerie à la résidence de Lyon, qui, déguisé et jouant le rôle de bonapartiste, s'était, d'après les ordres du général, mis en rapport avec le nommé Favier, l'un des prévenus.

Les observations relatives à ses divers rapports seront consignées à la fin du présent.

Lyon, le 9 octobre 1816.

Mon général, j'ai l'honneur de vous prévenir que, *d'après vos ordres*, je me suis approché du nommé *Favier*, demeurant rue de la Monnaie n° 10; hier au matin j'ai déjeuné avec lui. Je me suis dit de Grenoble; il m'a d'abord dit que les affaires devaient changer, et qu'ils étaient au moins sept mille hommes dans Lyon, tous bien armés, et tous anciens soldats prêts; que l'affaire aurait déjà eu lieu, il y a quatre jours, mais qu'ils avaient eu contre-ordre, et que cela ne passerait pas la quinzaine. Qu'ils avaient des nouvelles certaines que Bonaparte était débarqué en Égypte, et que ses progrès étaient très-rapides. Il m'a dit aussi que la plupart des négociants de Lyon étaient pour eux, et qu'ils avaient fait une masse de 90,000 fr., pour avoir des armes à Saint-Étienne, et qu'ils avaient déjà 600 fusils, et attendaient 4000 lances; qu'ils avaient 500 hommes dans la garde royale, qui est à Lyon, pour-eux, qu'ils portaient tous la cocarde tricolore dans leurs bonnets; que les chasseurs des Pyrénées étaient aussi tous pour eux; qu'ils s'empareraient, d'abord de l'Arsenal et de toutes les autorités, et qu'ils étaient sûrs d'avoir le mot d'ordre le soir qu'ils voudraient donner le coup de main.

A deux heures après midi, je suis retourné chez lui, et j'y suis resté jusqu'à dix heures. Il m'a dit qu'aujourd'hui on me mettrait sur la liste, et qu'on me donnerait une carabine et le mot de ralliement, et que je ne manque pas d'y aller à deux heures après midi.

Il m'a dit de plus qu'ils avaient cinq généraux fameux, et donc j'espère avoir les noms. Il m'a aussi beaucoup parlé d'un colonel nommé *Alix*, ainsi que des nommés *Bize*, *Mistrallet* et de *M. Vouti*.

Je lui ai répété que j'étais de Grenoble et que je devais y retourner incessamment. Il m'a sollité de ne point partir et que sous peu je pourrais leur être utile, et qu'il voulait avant me faire enregistrer, pour avoir la croix.

Je dois me trouver avec lui au Jardin des Plantes à deux heures, et de là il doit me conduire chez celui qui tient les enrôlements et qui reçoit les rapports tous les jours.

J'ai l'honneur, etc. *Signé* GAUTHIÉ.

Lyon, le 10 *octobre* 1816.

Second rapport du sieur Gauthié, maréchal-des-logis de gendarmerie.

Mon général, jai été hier avec *Favier*, il m'a dit : « Je ne puis » vous conduire chez celui qui enregistre, vu que j'y suis allé » ce matin, et qu'il m'a dit qu'il partait pour Villefranche, mais » qu'il serait de retour le 10 au soir, et que le 11 au matin il m'y » conduirait, qu'il m'avait déjà annoncé et marqué pour la croix. »

Je lui ai demandé si on ne commencerait pas bientôt l'entreprise préméditée. Il m'a répondu qu'ils attendaient des nouvelles de la Suisse, de l'Autriche et de l'Italie. Le prince Charles est d'accord avec nous. Nous avons reçu un courrier qui nous a rapporté que Bonaparte était débarqué dans l'île de Tabagne, le 27 juin, avec cinq régiments américains, et que sous quinze jours, il serait en France.

Il m'a dit de plus que toutes les autorités étaient déjà nommées pour prendre possession au premier coup de main, et que M. *Vouti* était nommé préfet du Rhône.

J'ai l'honneur, etc. *Signé* GAUTHIÉ.

Lyon, *le* 10 *octobre* 1816.

Troisième rapport de Gauthié, maréchal-des-logis de gendarmerie.

Mon général, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai été avec *Favier* depuis une heure jusqu'à cinq du soir.

Il m'a toujours rabâché la même chose. L'individu chez lequel il doit me faire enregistrer n'est point encore de retour, et il m'a remis jusqu'à demain une heure.

J'ai l'honneur, etc. *Signé* GAUTHIÉ.

Lyon le 11 *octobre* 1816.

Quatrième rapport de Gauthié.

Mon général, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai été avec *Favier* depuis une heure jusqu'à cinq et demie du soir; il m'a promené. Il m'a dit que celui qui enregistrait n'était pas de retour, et qu'il était dans ce moment à Bourg, et ne savait quand il serait de retour.

Je lui ai dit que je ne pouvais rester aussi long-temps; il m'a répondu : « Je vous conduirai chez mon ami *Bize*, ex-maréchal-des-logis des cuirassiers, qui est chargé de prendre les noms de ceux qui se présentent. Craignant que ce maréchal ne me reconnût, je lui ai dit que je préférais attendre l'autre. Il m'a ensuite conduit chez un épicier de la rue Tramassac, n° 17, où étant, ils se sont touchés la main et ledit *Favier* lui a dit : « C'est un de nos amis. » Il a

de suite dit à *Favier* s'il n'y avait rien de nouveau, lequel lui a répondu que tout allait bien, que leur homme était à Bourg, et qu'il l'attendait. L'épicier a répondu : « Je sais que tous nos chefs sont en route, il y en a dans tous les départements, et nous attendons leurs ordres. Il y a quelques jours que s'ils n'avaient pas reçu contre-ordre, cela serait déjà fait, et que tout Villefranche était prêt à se rendre à Lyon. »

D'après ces paroles, je lui ai dit : Avons-nous des chefs et peut-on les connaître? Ils ont répondu : Nous en avons assez ; mais on ne nous les fait pas connaître et quand nous les connaîtrions, nous ne les nommerions pas.

Alors l'épicier a dit : Il ne manque pas de chefs, le branle serait déjà commencé, mais on veut être d'accord avec Marie-Louise et l'Autriche, pour que l'ennemi n'entre plus en France ; et puis nous avons Lavalette qui est en prison, qui se mettra à notre tête avec d'autres.

Favier a pris la parole et a dit : Les Américains ont pris Gênes et ont repoussé les Piémontais ; cela ne peut tarder, et nous recevrons des ordres avant peu.

L'épicier a répondu: Cela va bien; nous avons 200 chasseurs des Pyrénées, qui sont à nous, et tous les dragons ; ces derniers se sont chargé de l'hôtel de ville. Favier lui a dit, en parlant de moi : Voilà un bon cavalier, il sort du 4 de hussards. L'épicier répond: L'as-tu fait voir à *Bize*? Favier répond, Non; et l'épicier lui dit : Il faut l'y conduire; tu sais bien que l'on doit prendre tous les chevaux de la garde nationale et de tous les riches qui ne pensent pas comme nous ; et on lui donnera le commandement d'un escadron.

L'épicier dit à Favier : A-t-on reçu des lances? L'autre répond : Je ne le sais pas; mais un de nos chefs en a commandé beaucoup à un armurier ou taillandier, qui demeure aux Massues.

J'ai l'honneur, etc. *Signé* GAUTHIÉ.

Notes Anonymes. *Du 12 octobre.*

Elles ont été scrupuleusement vérifiées, et les faits annoncés reconnus pour absolument faux et controuvés dans les détails essentiels.

Monsieur, j'ai appris que le nommé Pignard (Benoît), membre de la commission temporaire de 93, ayant fui de Lyon après la terreur, ayant pris son domicile à la côte Saint-André, ayant pris place dans la conspiration de Grenoble. j'ai pensé qu'il ne vous serait pas inutile de savoir sa retraite. Il en a une chez la dame *Duport* qui tient une blancherie de coton aux Brotteaux. Lorsqu'il y est, portes, croisées, et volets, tout est fermé. Il va aussi chez le fils *Duport*, qui tient magasin dans la rue Mercière, près l'allée de Largues

Vous voudrez bien faire surveiller dans la rue Paradis chez le nommé *Bertelle* et chez le nommé *Senenas*, même rue, recevant journellement quantité de monde sous divers déguisements, tous deux fabricants de bas ou de tulle, tous deux terroristes des plus fameux.

J'ai l'honneur, etc. *Sans signature.*

Seconde déclaration de la fille Louise Lallemant.

Ce sont toujours les mêmes absurdités, reproduites avec des détails nouveaux. Ainsi les observations faites à cet égard répondront suffisamment aux faits que présente cette dernière déclaration. Quant aux personnes, on n'a fait connaître quel jugement on doit porter sur les sieurs *Valette* et *Terray*, et quels sont les renseignements fournis par M. l'abbé Aujogue.

Le général Maringonné avait fait rechercher un sieur *Blanchon*, propriétaire à Saint-Just, croyant que le même individu pourrait avoir été indiqué par erreur comme domicilié à Valence. La maison désignée par la déclaration de la fille Lallemant, appartient en effet à M. Blanchon, orfévre, place de l'Herberie. Cet homme jouit de l'estime de ses concitoyens, il est connu par un attachement très-prononcé à l'auguste famille des Bourbons, et toute sa famille est animée des mêmes sentiments.

Pour peu que l'on entretienne la fille Lallemant, on est bientôt convaincu qu'elle est réellement folle; et il est étonnant que l'on ait pu donner quelque créance aux révélations d'une visionnaire.

Déclaration faite en présence de MM. le maréchal-de-camp, commandant le département du Rhône, et de Chambost, colonel de la garde nationale de Lyon, dimanche 13 octobre 1816, par la fille Louise Lallemant, demeurant rue Raisin, n° 13, à Lyon.

Louise Lallemant déclare qu'il est à sa connoissance qu'il s'est formé un complot pour renverser le gouvernement, détruire les prêtres, les nobles et les royalistes; elle a été instruite de ce complot par un nommé *Joseph*, qui est son bon ami, qui lui a dit que leur plan était de détruire tous les Bourbons et de proclamer *Napoléon II.* Elle s'est trouvée avec les conspirateurs plusieurs fois, et leur a entendu dire que sous peu de jours, tous les royalistes seraient détruits. Ils lui ont dit qu'ils avaient des fusils; elle croit qu'ils sont cachés dans la maison neuve qui touche au *Soleil d'or*, à Fourvières, où il doit y avoir un souterrain. Le sieur *Blanchon* de Valence est considéré comme leur premier chef; ils ont des signes pour se reconnaître, un mot d'ordre, et se réunissent presque tous les jours; elle a vu trois hommes qui faisaient faction au-dessus du toit de la maison neuve de Fourvières. Le sieur Aujogue, sa-

cristain de Fourvières, est instruit de ce complot. Hier, 12 octobre, à six heures et demie du matin, elle vit le sieur Blanchon avec cinq autres individus chez un retraité. Celui-ci se nomme *Dupont*, elle connaît le nommé Antoine *Valette* qui a été sous-lieutenant et qui habite la rue Neuve, au coin de l'allée du pâtissier. Elle l'a vu avec les révoltés ; il a été chez les *Fonsala*, et on peut en savoir des nouvelles chez M. Terray et chez le curé de Saint-François. Les conversations ordinaires de ces hommes étaient qu'ils voulaient tuer le roi et sa famille, détruire la religion, prêtres, et tous ceux qui défendent le roi. Ils ont des correspondants dans toutes les villes de France, excepté Marseille et quelques autres villes ; ils devaient mettre du poison dans l'eau qui sert à la garde royale à Paris, afin de détruire cette troupe qu'ils redoutent.

Ils pensent qu'avec un peu d'argent, ils auront le 4 régiment de la garde royale.

Dans une assemblée que les révoltés ont tenue au faubourg de Vaize, elle a vu parmi eux un commissaire de police, qu'elle a reconnu pour l'avoir vu à la procession de la Fête-Dieu, et deux agents de police qu'elle connaît aussi pour les avoir vus en fonctions. Elle sait qu'ils font entrer des hommes sur des petits bateaux qui remontent la Saône, et qu'ils ont eu un bateau qui a péri.

Elle leur a entendu dire qu'au même instant dans toute la France, au milieu de la nuit, tous les royalistes seraient massacrés, sans qu'on fît grâce à un seul. Le présent a été dressé en présence de M. Chambost, le dimanche 13 octobre 1816.

Signé Le Maréchal-de-Camp,

VIONNET DE MARINGONNÉ.

Sur la Note remise par M. de C.	*Note remise par M. de C.*
Le cabaret indiqué ressemble, sous ce rapport, à tous les autres cabarets de la ville, et reçoit effectivement beaucoup plus de monde le lundi que les autres jours de la semaine. Par-tout, à Lyon comme ailleurs, les ouvriers consacrent plus ou moins le lundi à une espèce de débauche ; mais ce cabaret n'a jamais offert de réunions suspectes.	La femme *Arcade*, brodeuse, demeurant dans la première maison hors des portes de la Croix-Rousse, prétend qu'il y a dans le cabaret de cette maison des réunions, spécialement le lundi. Je dois savoir par elle quand je pourrai la voir, quelle espèce d'hommes compose cette réunion. En attendant on pourrait lui faire parler d'autre part.
La femme Carson est un être tout-à-fait insignifiant, et le fait qu'on lui reproche n'est nullement constaté. Elle ne peut	Mademoisellle *Carson*, rue de l'Enfant qui pisse, n° 13, au 6 étage (signalement : âgée de 60 ans, figure masculine, yeux en-

foncés dans la tête, un gros cou, le corps de travers, boiteuse, colporteuse, marchande d'onguent pour les cors aux pieds), a vendu dans le temps des prophéties contre le roi. Maintenant elle fait l'hypocrite : elle a même chez elle le portrait du roi, un crucifix, etc.

avoir aucun intérêt à jouer le rôle d'hypocrite qu'on lui prête si gratuitement. Le crucifix et le portrait du roi placés chez elle, offrent seulement la preuve qu'elle est revenue à des sentiments meilleurs.

Sur la Note remise de M. de C.

Cette note se confond avec celle inscrite n° 10, et l'observation donnée ici suffira pour réfuter entièrement la partie qui lui est relative dans la révélation du 13.

Le sieur Aujogue, attaché en qualité de sacristain à l'église de Fourvières, déclare qu'il n'avait point ignoré les bruits répandus par la malveillance, mais qu'il n'avait aucune connaissance particulière à ce sujet, enfin qu'il ne savait rien du tout; il a ajouté qu'il s'en était ainsi expliqué avec M. de C. qui s'était adressé à lui, et auquel il n'avait pu donner aucun renseignement positif.

Il est assez étonnant que, d'après une pareille conviction, M. de C. qui l'avait lui-même acquise, fasse figurer ici M. l'abbé Aujogue. On peut dire la même chose du sieur Vallette, dont le nom se trouve également rappelé, sans aucun motif, du moins apparent.

Note remise de M. de C.

M. l'abbé Aujogue n'a pu me donner aucun détail plus particulier sur les réunions qui ont lieu aux environs de Fourvières ; il confirme qu'elles se tiennent au Soleil d'or, et chez Dupont, officier retraité, n° 17, gendre de l'aubergiste du Soleil d'or, ainsi que dans plusieurs autres endroits des environs.

Antoine *Vallette*, ex-militaire, natif de Bordeaux, est âgé d'environ 23 ans ; il a été baptisé à Lyon, parce qu'on doutait qu'il l'eût jamais été ; il réside à Lyon ; il a la tête très-légère et facile à exalter ; il n'a pu s'astreindre longtemps à apprendre le métier d'ouvrier en soie ; M. Terray l'avait placé chez un maître et payait sa pension ; il paraît qu'il n'a pas répondu à ses bontés.

Quoiqu'il en soit, le sieur Vallette, à l'arrestation duquel M. de Maringonné paraissait attacher beaucoup d'importance, est un individu doux, honnête, et dont, à aucune époque, la conduite n'a donné matière à aucune plainte. Il est attaché à l'administration des hospices de Lyon. M. Terray, négociant de notre ville, royaliste très-prononcé, répond de ses opinions politiques et de sa moralité, et MM. les administrateurs de nos hospices ne l'eussent certainement pas admis, s'ils n'avaient eu par devers eux une garantie suffisante de sa bonne conduite et de son dévouement au roi.

Lettre à M. Sainneville, lieutenant de police.

Lyon, 1er. *novembre* 1817.

Je vous préviens, Monsieur, que j'ai adressé au ministre de la police, les différentes pièces qui établissent que le capitaine *Ledoux*, de la légion de l'Yonne, a été l'un des moteurs, et le principal agent d'exécution du mouvement insurrectionnel qui a éclaté le 8 juin dernier. Je vous invite, si vous ne l'avez déjà fait, à adresser au ministre toutes les pièces que vous avez recueillies de votre côté, au sujet du capitaine *Ledoux*, afin qu'il puisse avoir en même temps sous les yeux tous les documents relatifs à cet officier.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé le maréchal duc de RAGUSE.

Déclarations du Sergent Bezi et du soldat Tisnes, de la légion des Hautes-Pyrenées.

DEVANT nous, maître des requêtes, lieutenant de police, ce jourd'hui trente-un octobre mil huit cent dix-sept, fut présent le sieur Jean-Louis-*Bezi*, sergent de la 5e compagnie, 1er bataillon de la légion des Hautes-Pyrénées, lequel nous a fait la déclaration suivante :

« Dans la nuit qui précéda l'éxécution du capitaine Oudin, con-
» damné à mort par jugement de la cour prévôtale, je commandais
» le poste placé à la prison de Roanne. Vers une heure du matin je
» me rendis au cachot qu'il occupait à l'effet d'y faire placer un
» factionnaire. Au moment où le capitaine Oudin nous vit, il dit :
» Approchez braves militaires, je suis un ancien capitaine, et je
» porte trois décorations. M'adressant à lui, je lui dis : C'est donc
» vous qui vouliez nous brûler la moustache si vous aviez pu. Non,
» répliqua Oudin, je ne voulais point vous faire de mal ; mais nous
» avons été trahis par le capitaine de la 86e, qui a été tué, et c'est
» un des nôtres qui l'a tué, comme il sortait de chez le général. Il
» dit : C'est un lâche qui m'a trahi. Je n'ai voulu compromettre per-
» sonne, et je n'aurais rien dit au tribunal quelque chose qui eût
» été. J'ai su depuis, par des officiers de mon corps, que le capi-
» taine de la 86e dont parlait Oudin, est le capitaine Ledoux, tué
» le 8 juin. Le soldat que je fus placer en sentinelle ayant resté
» plus long-temps près du prisonnier, pourra vous en dire davan-
» tage. »

D. Comment se fait-il que vous n'ayez pas rendu compte à vos chefs des aveux et révélations du capitaine *Oudin* ?

R. Le tort que j'ai eu est de n'avoir pas rapporté ce fait à mes chefs ; mais je ne pouvais pas me persuader qu'un capitaine en activité et chevalier de Saint-Louis fût capable de trahir le roi, et je ne pouvais pas parler de cela à tort et à travers ; je crois bien cependant en avoir parlé au soldat du poste.

De laquelle déclaration, lecture faite au sieur Bézi, il a affirmé qu'elle était exacte, n'avoir rien à y ajouter, et a signé avec nous les jour et an que dessus.

Signé SAINNEVILLE. — BÉZI, *Sergent.*

Et à l'instant est également comparu le sieur Paul *Tisnes*, voltigeur du 1er bataillon de la même légion des Hautes-Pyrénées, lequel a aussi fait la déclaration ci-après.

« J'étais de garde au poste de la prison de Roanne la nuit qui » précéda l'exécution du capitaine *Oudin.* Je fus placé en faction » dans le cachot qu'il occupait à une heure du matin, et j'y fus » conduit par le sergent qui nous commandait. Au moment où le » prisonnier nous vit arriver, il nous dit : Approchez-vous braves » militaires. Vous voyez un ancien militaire qui a trois décorations. » Le sergent lui adressant alors la parole, lui dit : C'est donc vous qui » vouliez nous faire brûler la moustache ? — Non, répondit le pri- » sonnier. Je n'ai jamais voulu faire de mal à aucun militaire. » C'est le capitaine Ledoux qui a été tué, qui nous a trahis. Il se » plaignait beaucoup du capitaine Ledoux. C'est lui, dit-il, qui » était dans notre conseil, et qui a trahi tous nos camarades, et » un de notre conseil l'a tué en sortant de chez le général Canuel ; » c'était un lâche. Il conta ensuite comment il s'était sauvé, » comment il avait été arrêté : il parlait de tout cela avec beau- » coup de sang-froid, et quoiqu'il dût mourir, on ne s'en serait » pas douté. »

Lecture faite de la présente déclaration au sieur *Tisnes*, il a affirmé qu'elle contenait la vérité, et n'y vouloir rien changer. Nous en avons rapporté acte qu'il a signé avec nous ce jour trente-un octobre mil huit cent dix-sept.

Signé SAINNEVILLE. — PAUL TISNES.

GARDE NATIONALE DE LYON.

19e DIVISION MILITAIRE.

PLACE DE LYON.

Bon pour cent mille cartouches à balles d'infanterie, à prendre à l'arsenal de Lyon, en vertu de l'ordre donné par M. le lieutenant-général Puthod, pour dix mille hommes armés ;

SAVOIR :

Cartouches à balles d'infanterie, pour dix mille hommes armés, à raison de dix par hommes, ci. 100,000

A Lyon, le 28 juin 1815.

Vu par le lieutenant-général commandant la 19e division militaire, gouverneur de la ville de Lyon,

Signé R. DULAULOY.

Pour et par son ordre, le chef de l'état-major,

Signé ROUSSET.

Vu par le lieutenant-général commandant la garde nationale de Lyon,

Signé PUTHOD.

« Je soussigné capitaine-adjoint à l'état-major de la garde natio-
» nale de Lyon, chargé de l'armement, par arrêté du conseil d'ad-
» ministration de ladite garde, en date de ce jour, 31 juillet 1815,
» autorisé par le susdit conseil et suivant les ordres de M. le colonel,
» reconnais avoir reçu et retiré des mains de M. Dubreul, capitaine-
» adjudant-major, chargé, de l'armement de la garde nationale
» actuelle ;

SAVOIR :

» Articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6.) Relatifs à divers objets d'arme-
» ment et d'équipement.)

» Art. 7. *Les reçus et pièces comptables pour nonante-neuf mille*
» *neuf cents cartouches, à compte de cent mille reçues à l'arsenal.*

» Art. 8. *Cent cartouches en nature, faisant le complément de cent*
» *mille reçues par M. Dubreul.*

» Art. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. (Concernant égale-
» ment divers objets d'armement et d'équipement.)

» Du tout et de chaque objet en particulier, je me charge et de-
» viens responsable envers qui de droit comme l'était M. Du-

» breul (1), au lieu et place duquel je me mets, et lui en donne
» pleine et entière décharge, comme complète libération.

» Lyon, le 31 juillet 1815.

Signé MONDET, capitaine-adjoint à l'état-major. »

Vu, autorisé et approuvé par nous membres du conseil d'administration.

Signé SIMÉON BOISSIEUX, président du conseil d'administration, chef du 1er bataillon; DUGLEYT, capitaine; PERNOLET, lieutenant; A. BONNET, sous-lieutenant; FRANÇOIS MONTALAND, sergent.

Vu par nous colonel commandant la garde nationale,

Signé DE LA ROUE.

Lettre à M. Sainneville lieutenant de police.

Lyon, 16 *juillet* 1817.

Monsieur le lieutenant de police, j'ai l'honneur de vous adresser des notes qui me parviennent de plusieurs côtés, et qui donnent sur l'existence d'un complot à Tarare des renseignements assez détaillés.

Vous jugerez sans doute la chose assez importante pour envoyer à Tarare un commissaire de police, que vous chargerez de suivre cette affaire et de faire les recherches et les arrestations qui pourraient être nécessaires.

Veuillez agréer, monsieur le lieutenant de police, l'assurance de ma considération distinguée.

Le conseiller d'état,

Signé le comte de CHABROL.

---

(1) Ce n'est pas le seul service que cet officier ait rendu à la garde nationale, en mettant le plus grand ordre dans la comptabilité de l'armement et de l'équipement. Nous n'avons pas oubliés le zèle et l'activité qu'il a toujours montrés dans les divers emplois qui lui ont été confiés depuis notre formation, et nous nous faisons un devoir de lui en donner ici un témoignage authentique.

Notes sur la ville de Tarare , jointes à la lettre de M. le Préfet , d'autre part.

Tarare paraît aujourd'hui le centre de la réunion des campagnes , et les agents de l'insurrection dans ce pays ont avec Lyon des rapports suivis.

Les principaux d'entre eux sont : Lallemand , Tabellion et Cabot , officiers en retraite ou à demi-solde ; Brunel et Jacob , blanchisseurs ; Pistre et Loubeau , médecins ; Martin , traiteur ; Thivel , cafetier ; Poncet le blanchisseur ; Malatret , aubergiste ; Lacote , ancien maître de poste ; Challon , Dussy , Gondard , Debourg , fabricants de mousselines ; enfin un nommé Lyonnais , réfugié chez un nommé Brignol , menuisier.

Il paraît que Lyonnais , qu'on assure avoir été incarcéré il n'y a pas un an pour affaires politiques , était à Lyon lors des derniers événemens. Il a reçu une lettre de Lyon , où on lui reproche d'avoir passé par Larbresle pour se rendre à Tarare , et où on lui recommande de se tenir bien caché pendant quelques jours ; que les affaires vont très-bien à Lyon , et qu'on lui écrira bientôt pour le mettre au courant de tout.

Il paraît que les réunions ont lieu à Tarare , chez Brunel , Martin et Thivel. On y a vu toute la correspondance écrite , tout le plan du nouveau gouvernement , et un grand nombre de cocardes tricolores et d'aigles ; on y porte tous les jours de l'argent.

Une visite rigoureuse faite chez ces individus pourrait donner bien des lumières.

Les factieux assurent qu'il doit très-prochainement être frappé un coup décisif.

Rapport du commissaire de police de l'arrondissement de Pierre-Cise.

Lyon , le 15 juillet 1817.

Le nommé Champagne , charron , natif de Paris , agent secret de M. le général Canuel , est intimement lié avec le sieur Mallet , garde champêtre de la commune de Saint-Just , auquel il fait parfois des confidences. Il a dit à ce dernier qu'il devait partir aujourd'hui avec vingt séditieux , pour aller joindre le gros de la bande à Ta-

rare, où il dit être sûr qu'il doit y avoir, sous peu, encore un mouvement, tout étant organisé pour l'exécuter bientôt. M. M......., capitaine de gendarmerie, lui a remis un fusil et de la poudre, parce qu'il avait dit être armé à ses prétendus camarades.

Cet homme est un bonapartiste très prononcé, qui fait, depuis 18 mois, partie des conspirateurs, qui ont en lui beaucoup de confiance; il est à même de découvrir beaucoup de choses, et il ne trahit son parti qu'en considération des grands avantages que lui fait le général, et parce que les séditieux l'ont prévenu qu'ils ne feraient jamais rien s'il n'y avait quelques assassinats.

Il a rapporté au sieur Mallet que le général lui avait dit que la moitié de la police pensait très-mal, et lui avait recommandé expressément de ne rien faire pour elle, et de ne rien communiquer à aucun de ses agents.

Aujourd'hui même, il a remis au sieur Mallet la poudre qui lui a été donnée par le capitaine M...., et il lui a promis d'aller le trouver chez lui ce soir à 6 heures.

Le garde champêtre, qui se propose de faire à M. le maire le même rapport qu'à nous, s'est engagé à nous communiquer tout ce qu'il apprendra sur Champagne.

signé ARNAUT, *commissaire de police.*

Nota. *Ledit interrogé par le lieutenant de police de Lyon, a prêté les réponses suivantes sur son premier interrogatoire.*

PAR-DEVANT nous, lieutenant de police de la ville de Lyon, et cejourd'hui, dix sept juillet mil huit cent dix-sept, est comparu le sieur Pierre Fiévé, dit Champagne, maître charron dans la commune de Civrieux-d'Azergues, canton de Limonest, département du Rhône, que nous avons fait amener et que nous avons fait interroger de la manière suivante :

D. Qu'êtes-vous venu faire à Lyon ?

R. (*D'un air embarrassé.*) Est-ce M. de Sainneville que j'ai l'honneur de voir ? Je suis venu vous voir il y a environ trois mois ; mais l'on m'a bien trompé; celui que j'ai vu pour vous était bien de votre taille, mais il avait les cheveux et les favoris très-noirs.

D. Comment êtes-vous venu chez moi, à quelle époque et pour quel objet ?

R. C'est Jacquet et Garlon qui m'amenèrent chez vous il y a environ trois mois, parceque Jacquet, qui connaissait Garlon qui demeurait à Civrieux, et moi qui connaissais beaucoup Garlon, voilà que Jacquet me dit que, si je voulais il allait me faire gagner de l'argent. Je lui demandai comment ; il me dit qu'il allait me faire enrôler pour un parti pour..... ; que ce parti était celui des assommeurs, et que le nommé *Plumet* devait commander. Il me dit : Si vous voulez venir chez M. de Sainneville, il vous fera parler au chef et vous serez là dedans, me dit Jacquet, pour rendre compte à M. de Sainneville de ce qu'ils font, afin qu'il puisse avoir bien connaissance de ce qu'ils faisaient. Voilà qu'un jour je venais chercher du fer chez M. Perret fils, et en traversant Bellecour, allant chez madame la

marquise de Sarron pour laquelle je travaille, je rencontrai sur la place Jacquet et Garlon, qui me proposèrent de venir chez ce M. de Sainneville, et j'y vins avec eux. Ils m'accompagnèrent jusque *dans la cour*, et ils parlèrent avec moi à M. de Sainneville, dans le vestibule de l'escalier; il était vêtu d'un habit bleu court, de pantalon de nankin jaune et des boucles d'argent aux pieds; et je vois, à présent que je vous vois, que ce n'est pas vous et que l'on m'a trompé. J'ai raconté tout cela à M. le prefet, et je lui ai bien dit que si je vous voyais, je reconnaîtrais ce M. de Sainneville; mais, par ma foi, ce n'est pas vous; l'on m'a bien trompé. etc.

Et à la fin du dernier interrogatoire il lui a été adressé la question suivante. -- Ne vous rappelez-vous d'aucune autre cirsconstance relative aux deux inconnus que vous m'avez signalés dans votre premier interrogatoire ?

R. Non, monsieur, je vous ai dit tout ce que je savais à leur égard.

Plus n'a été interrogé. Lecture à lui faite du présent interrogatoire, et des réponses par lui prêtées, et déclarées icelles contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous, les jour, mois et an que dessus, ainsi que M. Marrut du Varin, commissaire de police, present à cet interrogatoire.

Signé SAINNEVILLE, FIÉVÉ et MARRUT DU VARIN, commissaire de police.

EXTRAIT de la copie littérale d'une partie des rapports (le reste étant d'un moindre intérêt,) du nommé Blanc, *agent secret de M. le comte de Chabrol, Prefet du département du Rhône; lesquels rapports sont transmis sur un carnet où ledit Blanc écrivait ses opérations de police jour par jour.*

(Mon entrée au service de M. le comte de Chabrol, préfet du département du Rhône, dit-il en commençant, date du 1.er juin 1817.)

Dans son rapport du 26 juin il s'exprime ainsi :

Je suis parti de Lyon pour Ville-Franche, avec un ordre secret de M. le préfet du Rhône.

Dans celui du 27 juin.

Je suis arrivé à Ville-Franche le 26 au soir. Je suis allé de suite prés M. le sous-préfet, à qui j'ai donné mon ordre secret. Il m'a rendu une circulaire pour MM. les maires de son arrondissement, afin de remplir ma mission.

Je me suis trouvé dans le besoin, il n'a donné 12 francs.

Dans celui du 29 Juin.

Je me suis rendu sur les lieux que je vous ai désignés. J'ai employé tous les moyens, afin d'en venir au but que je m'etais proposé; mais

la clique ayant disparu changé même de département, j'ai cru devoir chercher à m'occuper à autre chose.

Je me suis donc mis dans le cas d'informer sur la marche de Garlon. A force de recherche, le hasard m'a procuré sa rencontre; j'ai cherché à me joindre à lui; mais, plein de méfiance pour tout ce qui se présente à lui, il a repoussé vigoureusement toutes propositions, et m'a même observé, en me guidant ma route à tenir, que j'aie à m'éloigner de lui.

Enhardi par la présence de quelques paysans, qui se trouvaient à 4 ou 500 pas de moi j'employai ma ruse, mon adresse et ma force contre lui. Je me garantis d'un furieux coup de bâton qu'il me portait. Je l'étendis à mes pieds, je frappai de manière à le déconcerter ou à le tuer, au hasard d'encourir réprimande; enfin, il se relève encore étourdi des coups que je lui ai donnés, me porte encore un coup de bâton, que je parai de mon mieux. Je me saisis d'un caillou; je le frappe à la figure, il vacille, il est prêt à tomber une seconde fois; mais la présence d'esprit lui revenant tout-à-coup, et voyant les paysans accourir, il prend la fuite, se saisissant du pistolet dont il est porteur, et se sauvant à toutes jambes. Terrassé comme je l'étais, écumant de rage de l'avoir manqué, et souffrant horriblement d'un furieux coup de pied que j'ai reçu au ventre, je m'acheminai près des paysans, qui me demandèrent le sujet de notre querelle. Craignant de rencontrer quelques-uns de ses partisans; je leur dis que c'était un assassin qui en voulait à ma vie, pour mon argent. Je le suivis encore quelque temps de pas et de vue, il s'enfuyait du côté d'Ambérieux, où j'ai appris qu'il avait deux maisons où il se retire. Je me suis rendu à Trévoux, où j'ai fait ma déclaration à M. le préfet et à M. le lieutenant de gendarmerie qui, sur-le-champ m'a fait restaurer, pour me tirer du piteux état où j'étais. Il commanda sa brigade, sur le champ, et la fit partir, lui en tête. Cette scène m'est arrivée près de Riottiez, sur la route même d'Ambérieux.

D'après ce que m'a dit le lieutenant de gendarmerie, je crois fortement qu'ils ne l'échapperont pas.

J'ai pris la diligence et me suis rendu à Lyon, où avec peine j'ai pu me rendre chez moi. Je me mis au lit samedi soir, et j'ai pris le parti de vous faire passer la présente par mon épouse, ne pouvant me rendre près de vous.

Je crache le sang, mais je crois que d'ici quelques jours je pourrai jouir du plaisir de vous réciter de vive voix notre combat, qui loin de me dégoûter de mon travail, ne me donnera que plus d'ardeur.

Tout ce que j'ai regretté, c'est de n'être pas armé d'un tranchant quelconque, j'en aurais été quitte pour lui couper un jarret, et par ce moyen j'en aurais été le maître.

Je l'ai désigné sous son habillement de cotonne bleue rayée de blanc, une grande veste et un pantalon large, et chapeau rond ordinaire, ayant une botte dans une jambe, et un soulier de l'autre pied. M. le lieutenant m'a dit qu'à la vérité il était blessé dans une jambe lors de sa poursuite par la gendarmerie. Tout ce que je peux vous dire, que c'est un dangereux coquin....

Dans celui du 31 juillet. Garlon est passé dernièrement à Mionnet près Neuville.

J'ai vu Mey...., cafetier à Neuville. Pr...., chapelier. Ch...., marchand de tabac à Neuville. Bar...., facteur. H...., père et fils, hameau des fours à chaux. D...., marchand de farine et de blé. Tar...., ex-capitaine, à Neuville. L. Mich...., de Neuville, ex-percepteur.

Je me suis transporté chez les nommés ci-dessus afin de tirer d'eux quelques renseignements. J'en ai obtenu ce que je désirais, et d'après ce qu'ils m'ont dit, le rassemblement doit se faire sous peu de jours afin de traiter sur leur sujet...

Les plus acharnés et dangereux de ce nombre sont Pr...., chapelier à Neuville, qui m'a assuré qu'il ferait ensorte, de concert avec ses camarades, de tenir des potences de prêtres.

Quant à D.... il m'a assuré que l'assemblée devait se tenir chez lui. Je vous le donne comme un homme extrêmement dangereux, car d'après ce qu'il m'a dit, il ne parle plus que de couper les têtes, afin dit-il, de semer l'épouvante et pour donner exemple. J'ai donné avis à M. le brigadier de gendarmerie, de l'assemblée qui devait avoir lieu, sur quoi il m'a promis d'y veiller avec la plus grande exactitude.

Premier août.

Etant arrivé à Ville-Franche, j'ai pris les informations qu'il convenait. Je suis parvenu à voir, à fréquenter ces mêmes personnes; ils tiennent assemblée tantôt chez Bruchet, tailleur, tantôt chez Pelet, aubergiste. Ceux qui assistent à cette assemblée sont:

Sa...., avocat. Th...., avocat. An.,.., avoué. Ma...., aubergiste. C.... aîné, négociant, enrôleur. C...., cadet, négociant. Dess..., sans profession. M....., vétérinaire et aubergiste. R....., tisserant fabriquant. Desg...., sans profession. Bug...., clerc de palais. Der...., *idem.* P....., fils aîné, notaire. P...., fils cadet, *idem.* Bev...., aîné, clerc de pal. Bul..., négociant. B...., cadet, négociant. Bru...., tailleur d'habit. Fa...., teneur de livres.

Lesquels se réunissent en société dans laquelle j'ai été introduit; ils traitent sur le projet de révolution à faire le 25 août 1817, tendant à renverser le gouvernement, et à armer le peuple les uns contre les autres.

J'en ai rendu compte à M. le sous-préfet qui les a mis en surveillance.

Je me suis entendu avec M. Passot, commissaire de police à Ville-Franche, qui m'a fait preuve d'un parfait dévouement, qui s'est mis dans le cas de me seconder dans tout ce que j'ai fait et avec la plus grande activité. Je n'ai qu'à le louer de son exactitude.

J'ai rendu compte à M. le sous-préfet de la bonne intelligence de monsieur le commissaire.

Il m'a en outre donné connaissance d'une partie des sujets qui se trouvent aussi dans cette assemblée.

Je soussigné, commissaire de police à Ville-Franche, déclare avoir aidé le sieur Blanc dans ses recherches et lui avoir désigné une partie des dénommés d'autre part, le 1 août 1817. Signé Passot.

Belleville 2 août.

Bat,... et P...., négocians en vin.

Continuellement les officiers en retraite s'assemblent chez eux.

Ch..., notaire, et Desp..., pére et fils.

Del...., médecin.

Les...., propriétaire.

Du..., notaire.

D...., charpentier maçon.

F......, ferblantier.

La fille Bey.

Da...., père et fils, géomètres.

Ber...., tailleur. Les officiers et soldats en retraite vont souvent chez lui.

Geor...., prêtre marié, restant à Saint-Jean ; il va demeurer à la Croix-Rousse.

Go...., capitaine en demi-solde à Belleville, et le meneur de la bande de Belleville; il est chef de l'assemblée qui se tient chez l'aubergiste à la fontaine de Paris à Belleville.

Il était dejà de la dernière affaire lors de celle à Charnay et à Saint-Genis. Je me suis introduit près de ces mêmes personnes. J'ai passé un moment avec eux et ayant par finesse obtenu leur confiance, ils m'ont déclaré de quoi il s'agissait. J'en ai fait mon rapport à M. l'adjoint qui auparavant m'avait déjà instruit de ceux qui pouvaient être remarqués. Enfin je suis parvenu à savoir ce que je désirais d'eux et j'ai appris qu'ils étaient tous d'accord pour le renouvellement de l'affaire qui doit avoir lieu le 25 août. Pour cet effet, ils s'assemblent chez l'aubergiste à la fontaine de Paris à Belleville. M. le maréchal des logis à la résidence de la Croize, m'a bien secondé. Ladite maison est en face.

Vu à la maison de Belleville, ce 2 août 1817.

Signé CORDIER.

Je soussigné déclare avoir vu M. Blanc chargé de commission secrète. A la Croize, le 2 août 1817.

Signé TUPIRES.

Beaujeu, le 3 août 1817.

Je me suis transporté à mon arrivée près de monsieur le maire qui m'a déclaré que la plus grande tranquillité régnait dans la ville et qu'il ne connaissait aucuns personnages dans le cas d'être douté, soit de l'ancienne conspiration, soit de celle présumée ; et pour laquelle on fait des recherches.

Vu par le maire de Beaujeu, le 4 août 1817.

Signé TESTENOIRE.

Rapport clandestin sur la découverte de la conspiration dejouée à Lyon, le 8 juin 1817.

Depuis le mois de mai dernier une certaine agitation, une inquiétude vague qui se manifestaient dans les esprits, des bruits qui se répandaient et qui étaient particulièrement apportés par les paysans chargés de l'approvisionnement de la ville, firent présumer à l'autorité que quelques complots se tramaient dans l'ombre, et l'engagèrent à redoubler de surveillance.

Sans ajouter alors une grande foi à ces bruits, sans concevoir des craintes intempestives et qui n'étaient encore que peu fondées, l'autorité se tint néanmoins sur ces gardes, veilla avec d'autant plus de soin, que la rareté et le haut prix des subsistances pouvait fournir aux malveillants non-seulement un prétexte, mais aussi des moyens faciles d'agiter le peuple, toujours remuant et mal disposé lorsqu'il manque des choses de première nécessité.

Des agents secrets furent répartis sur les différents quartiers de la ville, et leurs rapports devinrent plus positifs à mesure que l'on aprochait du moment décisif. Vers les derniers jours de mai on ne douta plus de l'existence d'une conspiration dont on parlait presque tout haut, laquelle devait éclater proptement, renverser le gouvernement royal, et y substituer le désordre et l'anarchie.

L'autorité prévenue fit ses dispositions, et ordonna les mesures nécessaires pour empêcher la réussite de cette criminelle entreprise, dont on espérait que les auteurs, persuadés du succès de l'attaque qu'ils avaient combinée, et se reposant sur la sécurité des magistrats auxquels ils supposaient une complète ignorance de complot, viendraient eux-mêmes se livrer aux mains de la justice.

L'affaire eut en effet son commencement d'exécution dans les campagnes environnantes dont le mouvement devait décider celui de Lyon. Il est inutile de rappeler ici ce qui s'est passé, ce sont des faits trop connus pour qu'il soit besoin de les mentionner dans un rapport qui a pour but de dévoiler l'organisation et le plan du complot si heureusement découvert.

Mais ce qu'il est nécessaire de consigner dans ce même rapport, ce sont les témoignages de reconnaissance qui sont dus à l'énergie et au talent de M. le lieutenant-général Canuel, dont la bravoure et la prudence se sont signalées dans cette occasion de la manière la plus remarquable; c'est à ses dispositions militaires, aussi habiles que promptes, qu'il a concertées avec M. le préfet du Rhône; c'est à la sagesse et à la célérité des mesures prises par ce magistrat recommandable, que le département et la ville de Lyon sont redevables de leur salut dans une circonstance aussi importante. Il convient ici de leur payer le tribut d'éloges qu'ils ont si bien mérité.

Après l'explosion des premiers événements, l'autorité municipale se trouvant investie de la haute police par l'absence momentanée

du magistrat qui en est chargé, eut pour premier devoir de rechercher les auteurs de cette trame odieuse, et de faire tous ses efforts pour en connaître les détails, afin de les détruire jusque dans ses racines les plus profondes.

Les premiers individus arrêtés se renfermaient dans un système de dénégation absolue, et il était impossible d'en tirer aucune révélation qui pût donner le moindre indice : on présume avec raison qu'ils étaient retenus par un serment ou par quelque terreur qui leur avait été fortement imprimée ; il fallait rassurer les détenus, captiver leur confiance, et l'on fut assez heureux pour y parvenir.

Les aveux qui furent faits d'abord prouvèrent bien l'existence d'un complot, mais ils n'apprirent rien de bien satisfaisant, et conduisirent seulement à des individus qui, quoique d'une classe très-inférieure, n'en avaient pas moins un rang dans la conspiration où ils commandaient en sous-ordre.

On fut instruit alors de l'organisation des bandes, chacune de dix à douze hommes du peuple, ne se connaissant point entre eux, et n'ayant des rapports qu'avec leur chef immédiat, qui même ne s'en faisait connaître que sous un nom supposé.

Les malveillants s'étaient emparés de l'esprit de ces malheureux ouvriers, en leur persuadant qu'une fois le gouvernement renversé, le commerce reprendrait toute son activité, et que le pain ne coûterait que trois sous la livre.

La plupart des conjurés composant ces bandes étaient porteurs de numéros qui servaient à les faire reconnaître et les réunir au besoin.

On leur assurait que la conspiration qui avait pour but de mettre Marie-Louise et son fils sur le trône de France, était dirigée par le prince Eugène, le général Grouchy, Carnot et Teste, ex-lieutenant de police à Lyon ; qu'on ne manquerait ni d'argent, ni d'armes, ni de munitions; que toutes les dispositions étaient faites pour assurer le succès de l'entreprise, et que l'affaire aurait lieu aussitôt après l'arrivée d'une escadre que l'on attendait, et qui devait débarquer beaucoup de troupes.

L'autorité étant parvenue par ces premiers aveux à un des enrôleurs, elle en obtint de nouveaux détails. L'on vit alors la hiérarchie s'établir entre les conjurés; on apprit avec quelle adresse les chefs s'assuraient de l'opinion des hommes qu'ils voulaient s'attacher avant de leur faire aucune ouverture relative à la conspiration. On sait que des promesses de grades militaires ou d'emploi civil et de fortes gratifications en espèces leur étaient faites, en outre de la solde qui leur était également promise jusqu'au moment où l'opération serait terminée.

Les enrôleurs étaient de diverses classes, et prenaient entre eux des rangs militaires dont ils portaient le titre, depuis celui de sous-lieutenant jusques et y compris ceux d'adjudant-major et de major ; ils ne connaissaient leurs supérieurs que sous des noms supposés,

et n'avaient d'entrevue qu'en pleine campagne, et toujours dans des endroits différents. Les enrôleurs, plus instruits que les chefs de bande, étaient entretenus dans la persuasion que non-seulement dans le gouvernement, mais aussi dans les autorités locales, il existait un grand nombre de personnes faisant partie de la conspiration, et transmettaient les ordres qui la faisaient marcher; ils croyaient même qu'une partie de la police de Lyon était du complot, et que par conséquent ils n'avaient rien à redouter d'elle, à moins qu'ils ne révélassent les projets, ou qu'ils ne fissent quelques aveux, si par hasard ils étaient arrêtés et traduits devant les magistrats ou les tribunaux.

Pour mieux s'assurer le secret, les supérieurs leur avaient annoncé l'existence d'un *tribunal secret*, chargé de surveiller la conduite de tous les conjurés auxquels était affiliée une grande partie des autorités, et qui lançait journellement des arrêts de mort contre ceux qui faisaient la moindre démarche indiscrète, et contre ceux même qui négligeaient les intérêts de la conspiration.

Il n'était presque pas de jour qu'ils ne reçussent la nouvelle de la disparition de quelques-uns de leurs, tombés sous les coups du redoutable tribunal, et laissés portant dans le cœur le poignard qui les avait frappés, auquel était attaché un papier où on lisait : *Voilà la récompense des traîtres.*

Il était d'autant plus facile de les pénétrer de cette opinion; qui leur imprimait une inconcevable terreur, que les conjurés ne se connaissaient pas entre eux, ne pouvaient s'assurer s'il avait réellement disparu ou non quelques-uns de leurs complices; et l'on sent quelle discrétion devaient avoir des hommes grossiers et sans éducation, sans cesse poursuivis par l'idée d'être entourés de gens qui avaient le poignard levé sur eux.

Les enrôlés savaient, comme leurs subordonnés et leurs supérieurs, que le but de la conspiration était de renverser la souveraineté légitime, et d'égorger le clergé, les nobles, les autorités, et tous les principaux royalistes qui auraient été en état de s'opposer au nouveau gouvernement qu'ils voulaient établir, lequel devait, suivant les uns, être donné à Marie-Louise; suivant d'autres, au prince d'Orange; et suivant le plus grand nombre, organisé en république.

Les dispositions prises par le maire, au mois de mai dernier, pour empêcher l'augmentation du prix du pain, furent vues avec peine par les conjurés, qui cependant ne perdaient pas entièrement l'espérance de voir arriver les grains à un taux si élevé, qu'il ne serait pas possible de maintenir le pain au prix fixé par l'autorité.

Au-dessus des enrôleurs était un comité composé de sept membres et d'un président, chargé d'organiser et de diriger leurs mouvements dans l'intérieur de la ville; ce comité se réunissait d'abord dans un café, mais voyant que leur conduite était épiée, les membres se décidèrent à changer le lieu de leurs assemblées, qui depuis

lors eurent lieu en plein champ, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; et à-peu-près une fois par semaine.

Les membres de ce comité étaient liés entre eux par un serment par lequel ils juraient sur un poignard de perdre la vie plutôt que de dénoncer un des leurs. Ils se promettaient aussi, dans le cas où l'un des conjurés serait arrêté, de le secourir au moyen d'une cotisation entre tous les autres.

C'est de ce comité que partaient les ordres émané du comité supérieur ou *exécutoire*, qui était commandé lui-même par les chefs de la conspiration. Madame *Lavallette*; femme de l'ex-général condamné à Lyon dans l'affaire de Rosset, entretenait de Paris une correspondance très-active avec ce comité supérieur, auquel elle transmettait les instructions.

Un troisième comité était chargé de l'organisation dans les campagnes dont il devait diriger les mouvements, pour les faire coïncider avec ceux de la ville, le jour où l'attaque aurait lieu. Le président de ce comité avait un secrétariat et un nombreux état major.

Afin de s'emparer entièrement de l'esprit des conjurés, et de leur prouver que la police était initiée au complot, on leur citait d'avance l'arrestation de plusieurs individus, et notamment celle de Chambouvet, dont ils furent prévenus la veille, et qui eut lieu comme elle avait été annoncée.

Il demeure pour constant que ce fut un des chefs de la conspiration qui livra cette victime, autant pour persuader aux conjurés qu'ils pouvaient agir en toute sûreté, que pour détourner l'attention de la police, et endormir sa surveillance sur la masse des agents du complot, en s'occupant d'un homme qu'on lui sacrifiait.

Toutes les dispositions ainsi prises, et l'organisation paraissant bien complète, on s'occupa de fixer le jour où le mouvement général aurait lieu. C'était d'abord dans la nuit du 31 au 1. juin qu'il devait s'opérer; il fut ensuite renvoyé au jeudi 5 juin; enfin, arrêté pour le dimanche 8 au soir, pendant les processions publiques et extérieures de la Fête-Dieu, qui, attirant une grande affluence dans les rues, sur les places et sur les quais, devaient contribuer puissamment à jeter la confusion et le désordre parmi les habitants, et par conséquent à assurer l'opération.

Copie de la lettre adressée le 9 août 1817 à M. le lieutenant de police de Lyon, par M. le sous-préfet de l'arronrondissement de Villefranche.

Le 1. de ce mois le nommé Pierre Blanc, qui avait déjà fait une tournée dans cet arrondissement d'après les ordres de M. le conseiller-d'état préfet, vint me demander quelques renseignements sur les malveillants de cette ville. Il y resta toute la journée et cou-

fut dans les cabarets avec ces gens-là, en se disant de leur parti; ceux-ci s'étant aperçus qu'ils lui en avaient trop avoué, le dénoncèrent à un adjoint de la mairie et au maréchal-des-logis de la gendarmerie.

Le nommé Blanc fut aussitôt arrêté et mis en prison; mais ayant fait connaître, par les titres dont il était porteur, qu'il était employé par le gouvernement, il fut de suite mis en liberté. Alors il me fit passer les noms des personnes qu'il avait découvertes comme suspectes, et qui ne s'étaient entretenues avec lui que du renversement du trône pour y suppléer la république.

Je crois remplir le but de votre lettre en vous faisant connaître les individus qui m'ont été signalés et dont une partie a une correspondance directe avec MM......, avocat, et M. J....., négociant à Lyon.

Ces individus tous habitants de cette ville, sont : les nommés Th...., avocat, A...., avoué, S...., avocat, P....., aubergiste, M....., aubergiste, D... M..., aubergiste, C..., négociant, R..., tisserand, B..., clerc de palais, P... l'aîné, notaire, P... cadet, D..., ancien clerc de palais, B..., négociant, B..., négociant, B..., tailleur d'habits, récéleur pour les assemblées, F..., teneur de livres, S..., cafetier, chez lequel, ainsi que chez P... et B..., se tiennent les réunions.

Le but et l'intention de tous ces individus est, suivant l'auteur, pour le 25 août courant. J'ai rendu dans le temps compte de ces faits à M. le préfet.

Agréez, Monsieur le lieutenant de police, etc.

Signé de MONTRICHARD.

Première lettre de M. le procureur du roi etc., à M. Sainneville, lieutenant de police.

Lyon, 16 août 1817.

«Monsieur, une lettre que vient de m'adresser M. de la Colombe » m'informe positivement que le nommé Brunet, qui a été arrêté » par vos ordres, après avoir été élargi par ordre de M. le prévôt, » et *qu'on pouvait d'abord soupçonner d'avoir pris part aux manœu-* » *vres des conspirateurs*, *ne se trouve ainsi compromis que parce que* » *M. de la Colombe lui-même l'avait employé comme espion*, afin » d'en pouvoir, par son entremise, obtenir quelques découver- » tes utiles à la chose publique. Il me paraît que d'après un » tel témoignage, cet individu ne peut plus attirer sur lui-même » aucun soupçon; et je vous prie très-instamment de vouloir or- » donner sa mise en liberté.

» Veuillez agréer, etc. *Signé* REYRE.»

Deuxième lettre de M. le procureur du roi, etc., à M. Sainneville, lieutenant de police.

Lyon, 29 *août* 1817.

« Monsieur, on vient encore de m'adresser d'itératives réclama-
» tions pour le nommé Brunet, que M. le préfet avait fait mettre en
» liberté qui a été de nouveau arrêté par vos ordres. Vous me fîtes
» l'honneur de m'expliquer verbalement qu'une lettre de S. Exc. le
» ministre de la police générale prescrivait de rechercher cet indi-
» vidu, et que vous m'en adressiez une copie certifiée. Je vous prie
» très-instamment de vouloir me l'envoyer, *afin que les personnes*
» *qui s'intéressent à Brunet, sachent qu'il ne dépend pas de moi*
» *de faire cesser sa détention*, qui, après l'ordre d'élargissement
» donné par M. le prévôt, semblait, pour les mêmes faits, ne pou-
» voir se renouveler. J'ose vous prier de vouloir bien me faire une
» prompte réponse, parce qu'elle seule peut me mettre à portée de
» répondre moi-même aux *instances journalières par lesquelles je*
» *suis justement assailli.*

» Veuillez agréer, etc. *Signé* REYRE. »

Copie d'une lettre adressée individuellement à plusieurs prévenus de la commune Saint-Andéol, pour les inviter à rentrer dans leurs foyers, ensuite de l'ordre du jour du général Canuel.

Saint-Andéol, ce 11 *juin* 1817.

Le nommé *Colomban* voudra bien se rendre auprès de moi à l'instant même, conformément à l'ordre du jour qui vient d'être publié et affiché.

Pour le commandant d'armes,
Signé G........., major.

NOTA. Il a été condamné à mort par arrêt du 30 juin, et exécuté le premier juillet.

Même invitation a été faite, et dans les mêmes termes, à Saint-Andéol, le 11 juin 1817, au nommé Claude *Guillot* père, et ce *Guillot* a été condamné à cinq ans de travaux forcés.

NOTA. Ces invitations sont toutes signées de M. G........, major, toutes datées de Saint-Andéol le 11 juin 1817. Les arrêts de condamnation sont du 30 juin 1817.

De l'Imprimerie de CELLOT, rue des Grands-Augustins, n° 9.